

L'ARMÉE ET LA FORMATION DES ETATS EN AFRIQUE
OCCIDENTALE AU XIX^e SIECLE — ESSAI DE COMPARAISON

L'Etat de Samori et le Kenedougou

Dwieście pięćdziesiąta pierwsza pozycja
serii

DISSERTATIONES
UNIVERSITATIS
VARSOVIENSIS



ROZPRAWY UNIWERSYTETU WARSZAWSKIEGO

MICHAŁ TYMOWSKI

L'ARMÉE ET LA FORMATION
DES ETATS EN AFRIQUE OCCIDENTALE
AU XIX^e SIÈCLE —
— ESSAI DE COMPARAISON

L'Etat de Samori et le Kenedougou

WYDAWNICTWA UNIWERSYTETU WARSZAWSKIEGO
WARSZAWA 1987

Recenzował
Prof. dr hab. JULIUSZ BARDACH

Tłumacz
BARBARA GRZEGORZEWSKA

Redaktor
IWONA RÓŻEWICZ

Redaktor techniczny
JOANNA ŚWIĘTOCHOWSKA

Korektor
WŁODZIMIERZ REITER



© Copyright by Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego 1987

ISSN 0509-7177

023585

D. 172/87

1. L'ARMÉE DE L'ÉTAT DE SAMORI*

1.1. Du kafou à l'organisation étatique

1.1.1. Les sociétés Malinke et Dioula dans le cadre du système segmentaire du kafou

L'Etat de Samori se forme dans le bassin du haut Niger et de son affluent, la rivière Milo, sur le territoire habité par les populations Mande - principalement Malinke et Dioula. Ces populations /et surtout les agriculteurs Malinke/ avaient été dans le passé les fondateurs du grand Etat de Mali qui s'était pleinement développé au XIII^e siècle et, après une longue période de régression commencée au XV^e siècle, s'écroula définitivement vers la moitié du XVII^e siècle¹. Depuis ce temps les Malinke formèrent de nombreuses organisations territoriales dites kafou. C'étaient des ensembles réunissant jusqu'à une quinzaine de villages. Les liens territoriaux avaient donc deux degrés - village et kafou².

Les villages - appelés dougou, étaient habités par plusieurs grandes familles /lou/. La famille dont les aïeux, selon la tradition orale, étaient arrivés les premiers sur le territoire du village jouissait de droits spéciaux: la maîtrise de la terre et la sacrificature. La maîtrise de la terre n'avait rien de commun

* Ce livre est une traduction de l'ouvrage "Karabin i władza w Afryce XIX wieku. Państwa i armie Samoriego i Kenedugu oraz ich analogie europejskie" /Fusil et pouvoir dans l'Afrique du XIX^e siècle. Etats et armées de Samori et du Kenedougou et leurs analogies européennes/, Warszawa, PWN 1985, p.277. Compte tenu du volume de l'étude on sacrifia, dans la traduction, l'introduction traitant entre autres de la littérature du sujet. Je me bornerai donc à souligner qu'il existe une grande disproportion dans les recherches au sujet de deux Etats dont je décris les armées. La littérature consacrée à Samori est très abondante et dernièrement, dans les années 1968-1975, parut l'oeuvre monumentale de Yves Person auquel je dois beaucoup. Quant à la littérature concernant le Kenedougou, elle est mince et périmée. Les considérations sur la littérature consacrée à la problématique comparative furent insérées dans la troisième partie de ce livre.

avec la propriété. Elle engageait seulement d'autres utilisateurs de la terre à payer à la famille des plus vieux colons une petite prestation en nature. Ces contributions ainsi que les droits sacraux spéciaux des maîtres de la terre /et de l'eau/ étaient liés au système des croyances animistes et notamment au culte des aïeux auxquels, croyait-on, appartenait la terre. On considérait que la famille des plus anciens colons possède avec ces aïeux le lien le plus étroit. Ensuite l'homme le plus âgé de cette famille dont il était le chef entrait en fonctions du chef du village /dougou-tigi/. A ce titre il organisait les cérémonies, prélevait des familles les contributions, prestées en nature et destinées aux besoins de toute la communauté rurale, et rendait justice aux habitants³. Le pouvoir du chef de village reposait donc sur les croyances animistes et sur le droit coutumier. Il était limité par le fait que les décisions judiciaires, l'octroi de la terre à cultiver aux familles respectives et la disposition de la part de récoltes prélevée à titre de tribut ne dépendaient pas uniquement de sa volonté, mais étaient discutés par le conseil des supérieurs ruraux composé de chefs des grandes familles /lou-tigi/ et présidé par le dougou-tigi⁴.

Les villages étaient réunis en ensembles territoriaux plus importants appelés kafou. A leur tête se tenaient les supérieurs portant le titre de mansa. Leur pouvoir étant héréditaire, il y avait dans le cadre du kafou l'institution de la dynastie régnante. La polygamie cependant et le grand nombre d'enfants que possédait chaque homme riche faisaient que la famille du mansa était fort prolifique et que le droit d'aînesse décidait de la succession au pouvoir. En réalité la rivalité faisait qu'en dehors du droit coutumier préférant l'aînesse, d'autres facteurs tels que le soutien des membres de la famille et des supérieurs ruraux ou la violence jouaient un rôle dans la prise du pouvoir par le mansa.

Le pouvoir du mansa reposait sur des principes semblables que celui du dougou-tigi, mais son échelle était plus vaste, il s'étendait sur un ensemble d'une demi-douzaine à une douzaine de villages. Quant aux droits du mansa ils étaient limités par le conseil des supérieurs qui fonctionnait à ses côtés et qui se composait de dougou-tigi ainsi que de chefs des grandes familles les plus importantes /lou-tigi/. Les compétences de ces hommes

que le mansa présidait comprenaient toutes sortes de pouvoirs: la justice, la quête des prestations, le commandement de l'armée, le maintien de l'ordre dans les villages, sur les marchés et sur les routes.

La juridiction concernait les crimes les plus importants passibles de peine de mort ou de grave mutilation, d'autres reposaient entre les mains des chefs des grandes familles et des villages. Le mansa et le conseil du kafou tranchaient, bien entendu, tous les différends entre les villages au cas où ceux-ci n'arrivaient pas à s'entendre eux-mêmes⁵.

Les prestations prélevées par les mansa provenaient d'une partie de récoltes dont disposaient les dougou-tigi. Le mansa lui aussi devait destiner les biens ainsi acquis aux besoins de la communauté liés aussi bien aux cérémonies qu'aux besoins matériels de la population.

L'exercice du pouvoir, même dans le domaine du maintien de l'ordre et du commandement de l'armée /dont il sera question plus bas/ se faisait sans aucun appareil bureaucratique ou autre type de fonctionnaires. Toutes les décisions, basées sur l'autorité du pouvoir et sur le droit coutumier, étaient exécutées par un système de contrôle social et surveillées par les dougou-tigi et par les lou-tigi. Seule l'administration de la justice, en cas de lourdes peines notamment, exigeait l'existence du bourreau. Quelquefois on désignait ad hoc quelque sujet qu'on chargeait de l'exécution de la peine.

En dehors des liens territoriaux on attachait une grande importance aux liens du sang. Dans ce cas également il existait deux échelons de ces liens - la grande famille et le clan.

La grande famille /lou/ était un ensemble de trois, quatre générations comptant depuis une quinzaine jusqu'à quelques dizaines de membres, réunis par un rapport de parenté et tenant leur ménage en commun⁶. La communauté des biens et l'habitation en commun étaient le trait principal par lequel le lou différait de la lignée du sous-clan et du clan où les liens du sang ne signifiaient pas la propriété collective. Le lou se composait naturellement de familles élémentaires qui n'étaient pas pourtant les unités d'organisation ou économiques à part.

Chez les Malinke qui étaient agriculteurs tous les membres du lou cultivaient le champ assigné par le village et ils en réu-

nissaient les récoltes dans les greniers communs. La grande famille était en même temps une unité d'organisation sociale et politique. Son chef /fa/, l'homme le plus âgé, répartissait les récoltes des greniers communs, en destinait une partie à la tribut rurale, rendait justice, garantissait l'ordre et le fonctionnement efficace de la grande famille, présidait les cérémonies et les rites.

A l'échelon du lou déjà, la communauté qui reposait en théorie sur le lien du sang, élargissait effectivement sa portée. Or par le terme de lou on entendait non seulement un ensemble de gens apparentés les uns aux autres, mais aussi tous les biens meubles et immeubles de cette communauté tels que la terre, les récoltes stockées dans les greniers, les animaux domestiques et les esclaves⁷. Dans ces circonstances les esclaves, faisaient partie du lou quoique leur situation fût différente de celle des autres membres. Dans la troisième génération les enfants de l'esclave acquéraient les droits du client c'est-à-dire d'un homme qui était subordonné, mais qui n'était plus esclave, et dans la quatrième génération ils jouissaient de tous les droits du membre du lou. La grande famille était donc un ensemble plus vaste que le cercle parental car elle absorbait aussi des gens d'origine étrangère.

Dans la société des marchands Dioula, appartenant tout comme les Malinke aux populations Mande, en dehors de la grande famille lou, il existait des ensembles encore plus importants appelés so. Ils étaient unis par les liens de l'habitation commune et par les principes d'administration semblables à ceux du lou. L. Tauxier étudiant les structures sociales chez les Dioula distinguait en outre le quartier qui groupait quelques so dont les membres reconnaissaient leur descendance du même aïeul, le sous-clan qui réunissait quelques quartiers et le clan⁸. En réalité deux types intermédiaires des liens - le quartier et le sous-clan sont le résultat de la fusion du critère de sang et de territoire. Leur naissance doit être liée à la croissance démographique et à un tel développement des lou et des so qui rendait impossible la vie de tous leurs membres dans un seul ménage. La première étape du relâchement du lien consistait donc à distinguer quelques grandes familles qui demeuraient cependant dans la même bourgade gardant ainsi les liens territoriaux. Ce type de lien, connu chez les marchands Dioula, était caractéristique notamment pour les grandes bourgades commerciales où le nombre de population était important et où par conséquent la distinction en quartiers et sous-clans

était possible⁹. Chez les agriculteurs Malinke vivant dans les bourgades rurales de dimensions plus restreintes les liens de ce genre jouaient un rôle beaucoup moins important.

Les deux populations - Dioula et Malinke - ont pour trait caractéristique l'existence des clans. C'étaient également des liens du sang, du moins dans l'opinion de leurs membres qui descendaient tous du même ancêtre - que ce fût un homme ou un totem /diamou/¹⁰. Il n'y avait pas par contre dans ce lien de communauté économique, ni territoriale, ni - le plus souvent - d'organisation, bien que certains clans ou leurs parties se transformassent en unions de caractère politique dont il sera question dans les parties ultérieures de ce travail¹¹. Certains clans étaient si grands que le nombre de leurs membres s'élevait jusqu'à quelques dizaines de milliers. On admettait à l'intérieur du clan des hommes subordonnés, esclaves ou clients, une partie de ses membres pouvait donc être en réalité d'origine étrangère, comme dans la grande famille. Ils étaient réunis cependant par le sens de leur origine commune et par le nom du clan.

Dans le cas des sociétés des agriculteurs, la dispersion des gens éparpillés souvent sur de grandes étendues rendait difficile le maintien des liens claniques dans des domaines autres que le sens de la communauté du sang. Chez les Dioula en revanche qui étaient marchands ambulants la communauté clanique permettait aux voyageurs de trouver plus facilement de l'aide dans les régions éloignées et de nouer les contacts commerciaux¹².

Les liens territoriaux et les liens du sang unissaient certains groupes de gens qu'ils dégageaient de toute la société. Ils étaient donc à la fois des facteurs de la division sociale - de caractère horizontal. Car ces divisions ne formaient aucune hiérarchie, il n'y avait pas de groupes privilégiés du fait de leur sang ou de leur territoire.

Les liens et les divisions d'un autre type étaient déterminés par les critères de l'âge et de la liberté. J'ai mentionné déjà l'existence des esclaves /dion/. Il s'agissait certes de l'esclavage domestique pour la plupart qui expirait au bout de quatre générations, mais il n'en est pas moins vrai que les gens privés de liberté étaient considérés comme placés en bas de l'échelle sociale¹³.

La plupart d'entre eux vivaient dans le cadre des grandes familles. La partie inférieure des récoltes qu'ils recevaient désignait leur condition médiocre. Certaines familles riches, chez les Dioula notamment, avaient un grand nombre d'esclaves. On les plaçait alors dans des villages à part et on percevait la contribution en nature¹⁴. Ainsi l'existence de l'esclavage était-elle un phénomène différenciant la société au point de vue juridique et matériel.

Le critère d'une grande importance pour la division des sociétés Malinke et Dioula était le critère d'âge. La vieillesse jouissait d'une estime particulière car un homme âgé était plus proche des esprits des ancêtres qu'un homme jeune. Tous les gens étaient divisés en classes d'âge¹⁵. Elles étaient séparées pour les hommes et pour les femmes. Une classe d'âge /dite kari/ réunissait les gens qui avaient passé ensemble la cérémonie de l'initiation. La fête se tenait tous les sept ans. Dans le cadre du kari on organisait des travaux communs, des cérémonies et des rites. D'autre part le kari servait de base à l'organisation armée. Les hommes libres étaient appelés sous les armes suivant les classes d'âge. Selon le besoin le service militaire était fait par les kari des gens jeunes ou bien des gens d'âge moyen et avancé aussi¹⁶. Une partie de la population libre appartenait aux castes artisanales /niamakala/ et à la caste des griottes /dieli/. Ces gens-là, quoique libres, avaient un statut social inférieur au reste de la population libre /horon/. Cette division ne dépendait pas de la situation matérielle de l'homme, mais elle était liée à un prestige plus ou moins grand¹⁷.

Une partie de la population appartenait à toutes sortes de confréries et associations, souvent secrètes, dont l'association des chasseurs a été le mieux décrite dans la littérature¹⁸. Là aussi l'appartenance ou les fonctions remplies dans l'association ne dépendaient pas de la position matérielle, mais du prestige.

Comme il résulte de ces brèves réflexions sur l'organisation sociale et politique des Malinke et des Dioula, ces populations vivaient sur le territoire étudié depuis la chute de l'Etat de Mali vers la moitié du XVII^e siècle, pendant tout le XVIII^e siècle et une grande partie du XIX^e, dans le cadre d'un système fort stable où les différences sociales et politiques étaient peu importantes.

Le kafou était à cette époque la plus grande unité de l'organisation politique. Le caractère du kafou provoque des discussions dans la littérature. Pendant qu'une partie de chercheurs y voient une forme préétatique de l'organisation politique¹⁹, d'autres considèrent le kafou comme Etat. Récemment une telle thèse a été très fermement avancée par Y. Person qui constatait que le kafou possédait tous les traits de l'Etat²⁰. J'estime que c'est là une thèse qui va trop loin. Vraisemblablement elle vient du fait que ce chercheur considérait avant tout les traits du kafou de la II^e moitié du XIX^e siècle, quand il avait déjà traversé une évolution importante provoquée par de nombreux phénomènes dont il sera question plus loin.

Mais les traits les plus importants de l'organisation du kafou étaient: l'absence de divisions sociales et matérielles nettes et stables, l'absence d'un appareil de pouvoir distinct et développé, l'autorité des chefs des grandes familles, des chefs des villages et du mansa reposant sur le système de croyances et sur les coutumes. Les phénomènes suivants me semblent très importants: le contrôle des chefs de tous les échelons par les conseils des vieillards; l'obligation de mettre les prestations réunies dans les greniers à l'usage de la communauté qui les prestait; l'égalité des hommes libres et la pratique d'appeler tout le monde, selon les classes d'âge, à la lutte armée, si besoin était. Ce dernier phénomène ainsi que le système de croyances et de moeurs stabilisant les relations constituaient le facteur favorisant l'invariabilité du kafou. Cette stabilité trouva son expression la plus éloquente dans la période de près de deux cents ans que dura ce système. Comme les populations Malinke et Dioula vivaient dans de nombreux kafou voisins, mais indépendants les uns des autres, nous avons affaire plutôt à un système segmentaire d'organisation politique. La communauté ethnique et culturelle, les mêmes systèmes économiques, les croyances et les systèmes d'organisation semblables ainsi que d'autres facteurs rapprochant la population des kafou respectifs n'entraînèrent pas pendant longtemps leur union en unités politiques plus importantes.

1.1.2. Période des luttes entre petits centres politiques.

Début de la carrière de Samori

Quand, en 1887, le capitaine Peroz séjournait à la cour de Samori à Bissandougou, il écouta une information orale sur l'histoire de Samori et sur l'organisation de son Etat. L'officier nota que l'empire de Samori se divisait en 162 cantons qui étaient autrefois des ensembles de villages et dont chacun, avant la formation de l'empire, était soumis à un chef²¹. Il s'agissait bien sûr des kafou. Cette information semble exacte. Peroz avait noté et nous transmits les noms des kafou respectifs²². On peut croire bien entendu que transmettant à Peroz la tradition orale, les griottes avaient pour but de le convaincre de la puissance de Samori. Ils pouvaient donc citer des kafou qui s'étaient trouvés dans l'Etat provisoirement et qui, après un certain temps, avaient recouvré l'indépendance. Il n'est pas exclu que la liste contient aussi l'énumération des kafou dont Samori revendiquait les droits quoique il n'y régnât pas. Il s'agirait cependant d'un petit pourcentage d'entre 162 noms car dans les années 1886 et 1887 l'Etat de Samori était au faite de la puissance.

Si le nombre de kafou conquis peut paraître douteux, le fait est certain que l'Etat de Samori se composait de nombreuses unités, jadis indépendantes, qui ne cessèrent pas d'exister quand elles se trouvèrent dans le cadre d'une organisation politique plus importante. Aussi l'édification de l'Etat de Samori consistait-elle à réunir sous un pouvoir centralisé les kafou ou les ensembles de kafou indépendants qui s'étaient trouvés déjà avant sous l'autorité de petits Etats absorbés par l'Etat de Samori.

Samori Toure était à l'origine un marchand Dioula. Son père Laafia était lui aussi marchand du clan Toure, sa mère Masorona faisait partie du clan Kamara. Le futur souverain naquit vers 1830 dans le village Maniambaladougou près de Sanankoro²³. Vers 1848 Samori devint marchand et se mit à parcourir les pistes de l'Afrique occidentale avec les noix de kola, le sel, les tissus, les armes, les esclaves et peut-être l'or. Pendant ses activités de marchand il abandonna les croyances animistes de son père et se fit musulman. Aux environs de 1853 un changement fondamental s'opéra dans la vie de Samori. Or pendant une de ses expéditions marchandes lointaines, son village natal fut attaqué par les guer-

riers commandés par Sere Bourlay Sise. Ils enlevèrent la mère de Samori Masorona Kamara qu'ils firent esclave. Elle fut offerte à Sere Bourlay²⁴.

Sere Bourlay était le souverain d'un petit Etat de Moriouledougou avec la capitale à Madina, gouverné par le clan Sise²⁵. Il menait de nombreuses luttes, envahissait les territoires voisins, enlevait les esclaves et construisait sa puissance. Son père déjà, Mori Oule, auquel l'Etat avait emprunté son nom, créa une organisation politique de dimensions importantes, mais vers la fin de sa vie subit un échec - il périt au cours d'une des expéditions et l'organisation qu'il avait créée s'écroula. Sere Bourlay, régnant d'environ 1845 jusqu'en 1859 reconstruisit le domaine de son père. C'est à sa cour à Madina que se rendit Samori en quête de sa mère. Selon la tradition orale qui parle abondamment de cet épisode de la vie de Samori, celui-ci n'avait pas les moyens nécessaires pour racheter Masorona Kamara et pour la libérer il se fit guerrier /sofa/ au service de Sere Bourlay²⁶. Les années de service et le butin ramassé pendant ce temps-là devaient permettre à Samori de libérer sa mère. Il est difficile de dire si ce motif de la vie de Samori transmis par la tradition était réel. On disait que Sere Bourlay ne voulait pas laisser partir Masorona Kamara à cause de sa beauté. Pourtant au moment de son rapt, en 1853, elle n'était plus une femme jeune. Samori avait près de 23 ans. Il n'est pas exclus qu'une telle version de l'événement, racontée à la cour d'un souverain puissant dans les années 80, était censée justifier aux yeux des auditeurs son entrée au service étranger.

Selon la tradition, Samori était sofa de Sere Bourlay, et de son successeur Sere Brema pendant 7 ans 7 mois et 7 jours. Il fut d'abord simple guerrier, puis, grâce à ses capacités et à son courage il fut promu et finit par devenir le chef militaire le plus important dans l'armée de Moriouledougou. Cependant le poste acquis ne le satisfaisait pas et en 1859, après avoir libéré sa mère, il quitta le service de Sise.

La période de service forma ses connaissances militaires lesquelles, ajoutées aux expériences marchandes de la jeunesse, donnaient à Samori un avantage sur ses nombreux futurs adversaires, à l'époque où il s'occupa de l'organisation de son propre Etat. L'activité de Samori était précédée par celle de quelques autres

chefs et centres du pouvoir étatique en formation. Parmi les tentatives les plus importantes il faut citer l'entreprise du clan Sise dont les membres gouvernaient à Moriouledougou²⁷. Ce petit Etat commença à se former vers 1835 et s'écroula en 1881, conquis par Samori. Comme le prouve la tradition relative à Samori ainsi que d'autres transmissions orales réunies par Y. Person, les Sise avaient créé un nouveau type de l'armée, indépendant de la pratique du recrutement selon les groupes d'âge - kari. Elle fut formée de volontaires, comme Samori, et de prisonniers de guerre; l'âge et l'origine n'étaient pas considérés pendant le recrutement. L'armée se trouvait à la base des succès des Sise, ses victoires déterminaient l'accroissement territorial du jeune Etat tandis que ses échecs, compte tenu de son organisation encore fragile et de l'absence de liens intérieurs solides, mettaient en danger son existence même, comme ce fut le cas après la défaite de Mori Oule.

Sur le territoire du futur Etat de Samori, vers la moitié du XIX^e siècle, il y avait encore d'autres petits Etats. Les membres du clan Toure commencèrent aux environs de 1840 la formation de l'Etat de Kabasarana, avec la capitale à Odienne²⁸. Là aussi la puissance reposait sur l'armée recrutée parmi les esclaves. Leurs bourgades formaient un cercle autour de la capitale: une partie d'entre eux cultivaient la terre et payaient la contribution, une autre partie, cultivateurs eux aussi, étaient convoqués, en guise de contribution, au service armé de l'Etat. Kabasarana se développait sur une voie commerciale importante de Worodougou à Bamako. En 1881, par suite d'accords pacifiques il fut joint à l'Etat de Samori tout en gardant son autonomie intérieure ainsi que la dynastie locale.

La troisième tentative de construire un Etat sur le territoire étudié fut entreprise par les chefs d'une grande ville commerçante Kankan appartenant au clan des Kaba. Ils gouvernèrent la ville depuis 1778 environ, mais la caractèrè de leur pouvoir était différent, ce qui était dû au fait que l'expansion économique de Kankan l'emportait sur son expansion territoriale. Les conquêtes eurent lieu dans les années 50, 60 et 70 du XIX^e siècle, mais elles furent arrêtées par l'attaque de Samori et par la prise de Kankan en 1881²⁹.

En dehors de ces trois tentatives de formation de l'Etat, nous connaissons encore l'activité des chefs du clan des Berete, vaincus dans les années 50 par les Sise, ainsi que l'entreprise de Mori Soulemani au pays de Kissi lequel céda volontairement devant les forces écrasantes de Samori et celle de Fode Drame à Sankaran qui était entré en pourparlers avec Sise et échoua avec lui en 1881. Les traditions orales apportent aussi des mentions au sujet de la participation dans les luttes des chefs des kafou des clans des Kamara et des Konate³⁰.

Aussi l'intervention de Samori en 1859 eut-elle lieu à une époque où l'équilibre entre les kafou n'existait plus depuis plus d'une vingtaine d'années et où de nombreuses luttes opposaient entre eux divers centres de pouvoir. Leurs chefs envahissaient successivement les kafou jusque-là indépendants qu'ils subordonnaient par la force ou par la menace d'employer la force élargissant ainsi les limites territoriales de leur règne, l'importance des prestations, le nombre de l'armée et, grâce aux butins, la richesse des groupes dirigeant l'expansion.

Le fait que ces centres étaient au nombre de quelques-uns contribuait à approfondir la confusion politique sur le territoire étudié ainsi que le climat de danger qui y régnait. On en parla à Bissandougou au capitaine Peroz en évoquant les années précédant la formation de l'Etat de Samori³¹.

Samori entreprit une activité indépendante promettant à chaque jeune homme qui entrerait à son service et consentirait à combattre sous ses ordres qu'il serait entretenu du butin. Comme il était un chef populaire, un certain nombre d'hommes se présentèrent, désireux de s'enrichir³². Samori organisa quelques expéditions, imposa des contributions régulières à quelques villages, mais ses forces minces furent vite vaincues par les Sise qui redoutaient un concurrent.

Le futur souverain se rendit alors au village Dala situé près de Sanankoro. Le chef de ce village qui ne voulait pas tomber en dépendance des Sise avait besoin d'un guerrier doué capable de prendre le commandement des troupes du village Dala. Samori fut bien accueilli au village grâce aux influences que possédait à Dala le clan de sa mère Kamara. En 1861 on lui confia le commandement des troupes et on lui donna le titre de keletigi. L'armée de Dala se composait de jeunes gens convoqués selon l'an-

cienne tradition d'après le kari. Le keletigi cependant pouvait garder un petit groupe maintenu constamment sous les armes³³. La mobilisation n'était effectuée qu'en cas de l'invasion ennemie. Samori était donc limité par les structures traditionnelles du pouvoir et ses possibilités d'agir indépendamment étaient restreintes.

Le keletigi commença son activité par entourer Dala d'une haie renforcée avec des poteaux de bois dite sanje. C'était le genre d'obstacle qu'on construisait plus vite et avec moins de frais que les remparts d'argile séchée /banko/ et de pierres appelés tata. Grâce à ces fortifications de Dala et à la possibilité qu'il avait d'appeler sous les armes la population du village selon le kari, Samori s'assura la sécurité en cas d'échec d'éventuelles expéditions de pillage. Il annonça alors pour la deuxième fois qu'il admettrait dans son armée la jeunesse prête à sa battre. Le recrutement de ces volontaires était indépendant de la division en kari et de l'origine sociale des futurs guerriers. Autour de Samori et de son frère Keme Brema se réunit un groupe comptant une quinzaine, puis quelques dizaines d'hommes qui formèrent une armée permanente. Ces hommes vivaient des pillages et du butin, et Samori, voulant encourager les volontaires, proclama qu'en tant que chef il ne prendrait qu'un tiers de butin distribuant deux tiers parmi ses soldats³⁴, tandis que l'usage généralement pratiqué permettait au chef de garder la moitié de butin.

Organisant sa troupe Samori veillait à ce qu'elle fût bien armée. Il noua donc des contacts avec les marchands Dioula et consacra sa part de butin à l'achat de fusils et de chevaux. Il distribuait les armes parmi les sofa. Les expéditions et pillages réussis firent que le groupe de sofa de Samori devint en peu de temps plus puissant que les forces que pouvait équiper le village Dala. Le keletigi était cependant prudent et il ne brisa pas les règles formulées dans son accord avec le chef du village. Peut-être grâce à cela lui proposa-t-on le poste de keletigi dans une grande bourgade Sanankoro qui constituait le centre d'un vaste kafou. Les principes étaient semblables à ceux de Dala. Samori demeurait sous contrôle du mansa de Sanankoro et du conseil des supérieurs réuni autour de lui³⁵. Au fur et à mesure cependant que l'armée permanente se développait, cette dépendance devenait de

plus en plus lâche et nominale. Les sofa étaient déjà si nombreux qu'ils furent divisés en quelques troupes. Le commandement de ces troupes fut pris par les frères de Samori.

En 1863 Samori, voulant souligner son indépendance du mansa de Sanankoro, renonça au titre de keletigi et en prit un autre, celui de mouroutigi /maître de l'épée/³⁶. C'est à cette période sans doute que se réfèrent les renseignements recueillis par la mission de Tournier et de Peroz à Kenieba Koura en 1886. Les officiers français notèrent alors qu'au début de son activité indépendante Samori disposait d'une centaine de fusils et de trois cents chevaux³⁷. Il s'agit là vraisemblablement de cent sofa de pied avec les armes à feu et de trois cent cavaliers munis d'armes blanches. Dans les années 60 tous les fusils étaient du vieux type, à pierre et à piston, à chargement par le canon, ce qui fait que le cavalier était obligé de descendre du cheval pour appuyer son arme et la charger. Cela n'était pas exclu, mais limitait les possibilités d'usage des fusils par les soldats montés. Les armes à chargement par la culasse seulement apportèrent un changement dans ce domaine.

L'entretien d'un groupe si nombreux de sofa permanents exigeait des guerres et expéditions de pillage continuelles. Le kafou de Sanankoro ne serait pas en état d'entretenir tant de guerriers, d'autre part cependant Samori ne voulait pas agir avec trop de violence pour ne pas s'attirer l'hostilité du kafou qui lui servait de base. Il ne pouvait donc pas exploiter sa population. Les expéditions armées permirent à Samori de prendre le butin, mais aussi de se soumettre les kafou successifs. Cette soumission revêtait la forme d'une prestation annuelle permanente. La suspension de celle-ci provoquait une expédition punitive et le pillage ainsi que le châtement des récalcitrants.

Dans les années 1865-1866 Samori menait la guerre avec Sere Brema. Il n'arriva pas à le vaincre, mais se maintint à Sanankoro. Pour célébrer ce succès il prit en 1867 le titre de Faama signifiant le chef et le souverain³⁸. Par conséquent, quoiqu'il continuât à reconnaître théoriquement la supériorité des institutions traditionnelles du kafou de Sanankoro, il devint en réalité un souverain indépendant. Il n'est pas exclu que le mansa et le conseil des supérieurs ne protestèrent pas contre l'émancipation de Samori par considération d'une part à sa supériorité militaire



et de l'autre aux cadeaux qu'ils recevaient et sur lesquels, sans ce chef là, il ne pourraient plus compter.

L'action des conquêtes fut très importante pour l'accroissement de la puissance de Samori et pour la modification du caractère de son pouvoir qu'elle entraînait³⁹. Si le butin permettait de récompenser l'armée immédiatement, l'entretenant et la liant au personnage du chef, les conquêtes territoriales, elles, offraient la possibilité de percevoir des prestations régulières. Par ailleurs, l'autorité de Samori sur les kafou conquis par la guerre était souveraine. Elle n'était limitée, comme à Sanankoro, par aucune sorte d'engagement. Les droits de Samori résultaient de la conquête effectuée ou de la soumission volontaire du kafou quand le mansa et les supérieurs ne voyaient plus la possibilité de conserver l'indépendance. L'importance des prestations ainsi que d'autres formes de la dépendance étaient fonction entre autres du fait s'il y avait eu ou non résistance. En cas de lutte, l'armée victorieuse de Samori procédait à un massacre parmi les supérieurs du kafou conquis, brûlait quelquefois le village principal et emmenait en esclavage une partie de la population⁴⁰. En cas de soumission "volontaire", quand Samori s'approchait avec ses troupes, on concluait un accord couronné par la cérémonie pendant laquelle on buvait la boisson dege⁴¹. Dans ce cas là on laissait le mansa sur place et les prestations étaient moins pénibles. Mais dans aucun des cas l'autorité de Samori sur le kafou conquis n'était mise en question.

Ainsi le pouvoir de Samori ne cessait d'augmenter - aussi bien sur le plan territorial et économique que sur celui de l'indépendance - grâce aux conquêtes qui, elles, étaient possibles grâce à l'armée permanente et bien exercée dont disposait le Faama. Pour se libérer des liens qui le rendaient dépendant du mansa de Sanankoro, Samori transporta, en 1873, sa résidence dans une autre bourgade - Bissandougou⁴². Celle-ci resta capitale jusqu'en 1892, c'est-à-dire jusqu'à l'invasion française, la prise de la ville et la chute du premier Etat de Samori.

Selon l'appréciation de Y. Person en 1869 Samori régnait sur un territoire de 6600 km², habité par 35 à 40 mille hommes et après les conquêtes et le transfert de la capitale à Bissandougou, en 1874 - sur un territoire de près de 20 mille km² avec 75 à 80 mille habitants⁴³. Ce fut un accroissement brusque, causé par les

conquêtes réussies. Aucune autre méthode ne pourrait garantir, en si peu de temps, la concentration sous le pouvoir de Samori d'un territoire aussi important et d'un nombre aussi élevé de gens. Le développement de son pouvoir reposait sur les conquêtes et sur l'armée qui les accomplissait.

Cette armée croissait sans doute plus vite que le territoire conquis car seule sa force intégrait l'organisation bâtie par Samori. Nous ne connaissons pas les effectifs de l'armée dans les périodes respectives, mais nous savons qu'elle se développait aussi bien par l'afflux des volontaires que par l'incorporation dans l'armée d'une partie d'adversaires captifs⁴⁴. Indépendamment de leur origine les *sofa* n'étaient pas appelés dans l'armée permanente selon le *kari*. C'était donc une institution nouvelle, se développant indépendamment des anciennes structures politiques, sociales et ethniques. Son rôle consistait à briser la résistance de la population et à permettre la construction des institutions étatiques, notamment du système fiscal et de l'administration. L'armée opérait dans une liaison indissoluble avec son initiateur et chef Samori qui devint le souverain de l'Etat qu'il édifiait. L'ébranlement des structures anciennes et la construction au-dessus ou en dépit d'elles d'une organisation nouvelle furent les fonctions principales de l'armée de Samori dans les années 60 et 70 du XIX^e siècle⁴⁵. Il est caractéristique qu'au début de sa carrière Samori avait essayé de gagner l'indépendance en s'appuyant sur un groupe de guerriers qui l'entouraient. Les forces de cette petite troupe cependant s'avérèrent trop faibles. Durant les années qui suivirent, Samori forma donc son armée, mais il profita en même temps des formes d'organisation déjà existantes - il s'appuya sur les supérieurs du village *Dala*, puis du *kafou* de *Sanankoro*, il avait la possibilité de recruter les hommes dans l'armée selon le *kari*. La subordination aux supérieurs du village et puis du *kafou* lui assurait les derrières en cas d'échec dans une action agressive. Mais l'armée qu'il avait formée et les fruits de ses conquêtes faisaient accroître sa puissance. Après une dizaine d'années de subordination, Samori put se permettre de la rompre et d'assurer à son organisation une indépendance absolue ce qui terminait la première étape, extrêmement importante, de l'édification de son Etat.

Ce fut là une période brève, la formation de l'Etat doit donc être considérée comme un processus de transformations rapides effectuées par la force ou par la menace d'utiliser la force.

Vers 1873 Samori devint un souverain pleinement indépendant régnant sur un territoire important et ayant de nombreux sujets. Il égala désormais d'autres souverains du voisinage - Karamogho Mori de Kankan, Sere Brema de Madina et Aguibou de Dinguiraye⁴⁶. On pourrait croire que ses ambitions avaient été satisfaites de même que l'espoir de s'enrichir qui poussait de nombreux hommes à entrer dans son armée. Mais après 1893 commença une période de conquêtes encore plus rapides, de jeux politiques compliqués avec ses adversaires et d'un brusque accroissement du territoire et de la population de l'Etat de Samori. Le motif de continuer l'action des conquêtes est lié sans doute aux ambitions personnelles du souverain. Mais il ne saurait pas réaliser ces projets sans la situation favorable qui permettait les guerres et les conquêtes successives et même qui les réclamait.

L'armée formée par Samori dans les années 60 et au début des années 70 s'avéra plus qu'un nouveau groupe social. Elle se caractérisait par un trait fort important: une tendance incessante à l'expansion. Aussi bien les commandants que les simples soldats voyaient dans la guerre une chance de s'enrichir et de maintenir la position économique et sociale ainsi que le prestige acquis. Sans les guerres ces hommes là seraient devenus inutiles, leur niveau de vie aurait baissé, le prestige acquis - serait perdu. Cette nécessité de mener des guerres continuelles est difficilement saisissable dans les sources en ce qui concerne la première période de l'Etat de Samori. Les traditions n'en disent pas beaucoup. Mais les informations abondantes sur de nombreuses conquêtes démontrent suffisamment que l'arrêt des luttes n'aurait pas été possible. La situation était semblable dans les années qui suivirent⁴⁷. Une fois seulement le souverain se décida à expliquer aux délégués français la raison des guerres continuelles - il affirma que ses fils et les chefs des troupes ne consentiraient pas à suspendre les guerres⁴⁸. Cet argument revient dans les sources postérieures, mais il se réfère également, à ce qui semble, aux décennies antérieures, quand l'Etat déjà formé de Samori continuait les guerres et les conquêtes incessantes et se développait territorialement.

Depuis le temps de ses occupations marchandes Samori était musulman. Dans la première période de l'édification de son Etat cependant, quand il appuyait son activité sur les alliances avec les chefs des communautés traditionnelles, il ne relevait pas les questions de la foi et ne se montrait pas comme défenseur de l'islam. Ce n'est qu'en 1875 qu'il brandit l'étendard de la guerre sainte⁴⁹. Ce motif ne jouait peut-être pas un grand rôle pour les sofa groupés autour de Samori, mais il avait son poids dans la partie jouée avec les souverains de Kankan, de Madina et de Dinguiraye qui, eux aussi, professaient l'islam et autour desquels se concentrait aussi un groupe de marabouts musulmans. Samori écartait le conflit avec ces souverains motivant de la guerre sainte l'occupation des kafou successifs. Il arriva même à entrer en alliance avec Karamogho Mori - souverain de Kankan avec qui il allait conquérir le territoire appelé Sankaran situé entre le Niger et la rive gauche du Milo⁵⁰. Cette conquête fut terminée au bout de deux années et les influences de Samori se montrèrent plus fortes sur le terrain conquis que celles de Karamogho Mori. Dans les années 1876-78 le souverain de Bissandougou conquiert et subjuguait de nombreux kafou à grande densité de la population situés sur les deux rives du haut Niger, avec les villes Kouroussa, Kangaba et Siguiri⁵¹. Au cours de ces luttes Samori agissait le plus souvent selon le même schéma. Quand son armée s'approchait des frontières du kafou, il proposait au mansa et aux supérieurs locaux une capitulation volontaire. En cas de réponse positive on contractait une alliance renforcée par le mariage du souverain avec une des filles du mansa, par la cérémonie de boire le dege et par le serment. La population du kafou était chargée de payer une prestation modérée. Elle devait être perçue par les personnes qui jusque-là gouvernaient le kafou ce qui leur facilitait la décision de se soumettre à l'autorité politique de Samori. En cas de résistance, quand le kafou défendait son indépendance, on assiégeait le souverain dans le village principal qui lui servait de résidence. C'étaient souvent des sièges de longue durée car les forteresses tata et même sanje étaient difficiles à prendre. Le blocus étroit cependant et la faim forçaient les défenseurs à se rendre. Les supérieurs du kafou qui avait résisté étaient assassinés, une partie de la population était réduite à l'esclavage et les prestations au profit de Samori étaient beaucoup plus élevées. Le mansa et les supérieurs locaux étant morts, on met-

tait à la tête du kafou ce membre de la famille du mansa qui était prêt à collaborer. La surveillance des kafou conquis par force était bien plus sévère que dans le cas de ceux qui s'étaient rendus sans lutter⁵².

L'expansion de Samori dans la vallée du haut Niger et la conquête du territoire de Baleya avec la bourgade Kouroussa qui entretenait de vastes contacts commerciaux inquiétèrent le souverain toucouleur de Dinguiraye - Aguibou. En 1879 une guerre éclata car les troupes d'Aguibou avaient attaqué Samori réclamant qu'il quittât Baleya. Samori profita alors de son alliance avec Karamogho Mori et maintint le territoire conquis s'engageant à rendre à Aguibou la moitié des prestations de Baleya⁵³.

En 1879 les troupes de Samori occupèrent les territoires situés sur la rive occidentale du Niger au nord du Tinkisso. C'étaient des territoires de Boure, Sieke et Diouma, fort riches et bien peuplés, ayant de vastes contacts commerciaux. A Boure il y avait en plus des mines d'or, ce qui permettait au conquérant d'augmenter l'achat de fusils et de chevaux⁵⁴. Les conquêtes des années 1874-1879 renforçèrent donc considérablement la puissance de Samori. Durant quelques années successives le souverain se consacra avant tout à conquérir de nouveaux territoires et à déterminer les formes de subordination de chacun d'eux - selon les circonstances dans lesquelles la conquête ou la jonction eurent lieu. Cette activité de plusieurs années fut possible grâce au développement de l'armée aussi bien en ce qui concerne son importance numérique que son armement.

Dans les années 1880-1881 eut lieu l'étape décisive de la formation territoriale de l'Etat de Samori. Le souverain se sentait déjà assez fort pour penser à éliminer ses deux partenaires, jadis égaux - Karamogho Mori de Kankan et Sere Brema de Madina. Les deux furent vaincus par les frères de Samori. Sere Brema fut battu par le frère de Samori - Manigbe Mori. Celui-ci prit le souverain de Moriouledougou en captivité tuant ses conseillers et les gens de son entourage⁵⁵.

Quant à Kankan elle fut conquise par l'armée de Samori dirigée par un autre frère - Keme Brema /Fabou/⁵⁶. La ville devint le centre urbain le plus grand du premier Etat de Samori et ses contacts commerciaux animés avec Bamako, Segou, Djenne et Tombouctou au nord et avec la côte atlantique furent utilisés par le souverain pour l'approvisionnement de l'armée et de la cour. Kankan

était un centre important de la culture musulmane. Son occupation et son incorporation dans l'Etat de Samori contribua à renforcer l'islam dans l'entourage du souverain. Sous l'influence des marabouts qui se trouvèrent dans sa cour, Samori approfondit sa connaissance, jusque-là fort superficielle, de la religion. Il apprit à lire, fonda des écoles pour les courtisans et leurs enfants ainsi que la fonction du secrétaire grâce à quoi il pouvait se servir de l'écriture dans ses contacts extérieurs. Sous l'influence des marabouts, en 1884, Samori se proclama souverain des fidèles - Emir el Moumenin. Ses sujets l'appelaient par un terme déformé - Almami⁵⁷.

L'année 1881 au cours de laquelle furent conquis Kankan et Madina apporta à Samori encore un succès. En vertu d'un mariage diplomatique contracté quand l'armée de Samori s'arrêta aux frontières de Kabasarana, cet Etat entra en composition de l'Etat de Samori gardant son autonomie et laissant au pouvoir local les membres du clan Toure⁵⁸. La soumission de Kabasarana et de sa capitale Odienne donnait à Samori le contrôle de la voie commerciale menant au pays des noix de kola /Worodougou/ et à la ville Kong, de même que les conquêtes antérieures lui avaient ouvert les voies soit vers le nord d'où il pouvait importer les chevaux soit vers le sud et vers la côte atlantique d'où on lui fournissait les fusils et les produits de luxe. Le désir de contrôler les voies commerciales fut un des motifs déterminant le sens des actions armées entreprises. Le contrôle des voies à son tour permettait l'importation des chevaux et des fusils ce qui renforçait l'armée et facilitait les conquêtes suivantes.

Dans les années 1874-1879 la puissance de l'armée de Samori, ses effectifs et son armement furent considérablement augmentés. Nous ne disposons pas, hélas, de sources suffisantes pour déterminer l'importance numérique de cette armée, mais les informations intermédiaires en témoignent éloquemment. Ce sont d'une part les informations sur l'utilisation du commerce pour l'armement des troupes et d'autre part, celles sur le système d'inclure dans les rangs de l'armée une partie de gens pris en captivité au cours des conquêtes⁵⁹. Le développement de l'armée était étroitement lié avec les conquêtes - il était à la fois la condition et l'effet de ces conquêtes territoriales. D'autre part, à mesure que l'Etat s'agrandissait, les fonctions remplies par l'armée devenaient plus complexes. En dehors des conquêtes, sa tâche était à présent de maintenir le pouvoir de Samori sur les territoires déjà envahis.

Une des preuves de l'accroissement des effectifs de l'armée réside dans le fait qu'en 1881 plusieurs actions armées furent entreprises en même temps: on élimina au cours de cette même année deux concurrents considérables de Samori /Kankan, Madina/ et on rattacha le troisième /Kabasarana/ qui capitula devant la menace d'utilisation de la force par le conquérant.

En 1881, après les conquêtes susmentionnées, l'étendue de l'Etat de Samori est évaluée à 80 mille km², la population à 300-350 mille habitants⁶⁰. Cette année ne termina pas les conquêtes et les guerres, elles continuèrent au contraire conduisant l'Etat de Samori au comble de la puissance dans les années 1885-1886; son territoire est évalué alors à 175 mille km² et la population à 1.100 mille habitants⁶¹. L'expansion continuait donc toujours, mais les formes d'organisation de l'Etat s'étaient fixées immédiatement après les conquêtes de 1881. C'est à cette époque aussi que furent déterminées les fonctions de l'armée qui, en dehors de l'expansion territoriale, remplissait aussi des tâches importantes dans le domaine de la politique intérieure.

1.2. L'organisation de l'armée de Samori

1.2.1. Recrutement

L'organisation de l'armée de Samori se formait graduellement, dans les années 60 et 70, au cours des luttes liées à la construction de l'Etat. L'accroissement numérique de l'armée et l'évolution de l'attitude de ce groupe vis-à-vis du reste de la société furent inséparablement liés à l'évolution de l'organisation politique. Au début des années 80, quand l'Etat de Samori était déjà formé, l'armée elle aussi devint une institution ayant une organisation stable. Elle se composait de deux types de troupes - les unes permanentes, les autres appelées provisoirement, en cas d'invasion étrangère. Tous les hommes libres avaient le devoir de défendre le pays. On les convoquait selon le système traditionnel, d'après les classes d'âge et de chaque village séparément. Ces gens-là apportaient leurs propres armes, se nourrissaient eux-mêmes et ne pouvaient combattre plus longtemps que le temps d'une saison sèche. A la saison des pluies ils regagnaient leurs villages et leurs travaux⁶². Ils étaient obligés de le faire pour se

procurer de la nourriture. D'autre part, pendant la saison des pluies, on arrêta toutes les guerres car les conditions climatiques ne permettaient pas de les mener.

Les troupes convoquées en cas d'invasion étrangère étaient médiocrement armées et mal exercées; de ce fait elles n'avaient pas, malgré leur nombre, une grande valeur militaire⁶³. Samori ne se décidait à les appeler qu'en cas de situation extrême et il limitait le recrutement à la province menacée⁶⁴. Ceci était possible grâce à la grande étendue de son pays. Compte tenu de la nette division en gouvernants et gouvernés, appeler sous les armes tous les hommes libres pouvait représenter un danger pour le groupe au pouvoir et pour l'Etat. C'est pourquoi même dans le cas de la proclamation d'une telle mobilisation, on ne forçait pas trop énergiquement les gens à comparaître.

L'armée régulière avait une valeur militaire plus grande. Elle était composée de gens d'origine diverse: hommes libres, volontaires, prisonniers de guerre incorporés dans l'armée et les hommes venant du recrutement. Le recrutement dans l'armée régulière consistait à obliger les kafou conquis à envoyer, entre autres, les gens à l'armée⁶⁵. Le principe en vigueur était d'appeler un homme sur dix aptes à porter les armes. Ces hommes-là, de même que les soldats du recrutement universel, apportaient leurs armes blanches et ils étaient nourris aux frais de leurs kafou. Samori leur distribuait les armes à feu qui demeuraient cependant la propriété du souverain. A la saison des pluies les guerriers de ce recrutement revenaient dans leurs villages cultiver la terre⁶⁶.

C'était un système de recrutement qui permettait aux hommes qui faisaient leur service militaire de ne pas rompre les liens avec leur village et avec l'organisation traditionnelle de la société. Ces hommes-là étaient cependant arrachés à leurs familles et à leur village pendant six mois et ils pouvaient servir à Samori d'instrument de conquête sur d'autres terrains qu'ils ne connaissaient pas. Selon la relation du capitaine Peroz il existait aussi un recrutement dans la relation de 1:2 utilisé en cas d'organisation d'une expédition particulièrement importante. Dans ce cas-là il s'agissait d'un système de recrutement qui ne différait que fort peu du celui effectué selon les classes d'âge. Ce principe n'était d'ailleurs pas appliqué avec trop de rigueur et si le

recrutement de 1:10 assurait à Samori selon Peroz 4-5 mille guerriers, celui de 1:2 ne lui en donnait que 10 mille⁶⁷.

Toutes les troupes recrutées dans les villages et kafou étaient pour Samori une sorte de réserve appelée en cas de besoin. Ce fut là un système élastique permettant au souverain de disposer d'une armée d'un nombre qui lui était nécessaire. Aussi la charge réelle pesant sur la population de l'Etat de fournir les guerriers variait-elle selon les circonstances: l'importance de la guerre d'agression ou du danger menaçant son territoire. En conséquence il est fort difficile d'établir l'importance numérique de l'armée de l'Etat de Samori car elle évoluait en même temps que la situation extérieure de l'Etat.

La puissance de l'armée de Samori n'était d'ailleurs pas déterminée par le nombre de gens mobilisés dans le cadre du recrutement décrit plus haut. La force de ce souverain reposait sur l'armée permanente dont les troupes issues du recrutement n'étaient qu'un complément.

L'armée permanente se composait de deux genres de sofa. On y trouvait - depuis le début de la lutte de Samori pour le pouvoir - les volontaires d'une part et les esclaves de l'autre⁶⁸. Mais il y avait une grande différence parmi les volontaires de 1861 et ceux de 1881 par exemple. Les premiers, peu nombreux, risquaient beaucoup se groupant autour d'un chef dont la carrière ne faisait que débiter. Ces derniers en revanche, beaucoup plus nombreux, se présentaient à l'armée d'un souverain qui régnait sur un Etat puissant et menait maintes conquêtes victorieuses et apportant un grand butin. L'élément du risque était, dans le second cas, beaucoup moins important. Si dans le premier groupe de guerriers de Samori se trouvèrent donc les hommes demeurant hors de l'organisation sociale traditionnelle ou voulant rompre leurs liens avec cette organisation⁶⁹, l'armée des années quatre-vingt accueillait comme volontaires de nombreux membres des groupes ayant gouverné les anciens kafou, les fils des chefs des grandes familles, villages et kafou⁷⁰. L'Etat de Samori et son armée offraient à ces gens-là une chance de maintenir leur haute position sociale et le prestige dont ils jouissaient auparavant.

Le liste des plus importants chefs militaires de Samori faite par le service des renseignements français et contenant plus de 60 prénoms précise dans une quinzaine de cas qu'un commandant

déterminé est ancien chef du village, du kafou ou bien qu'il est fils d'un tel chef⁷¹. Il n'est pas exclu que les autres chefs militaires avaient une origine semblable, mais ce fait n'a pas été marqué sur la liste en question. Bien sûr on trouvait aussi parmi eux les gens d'origine différente, anciens prisonniers, marabouts et membres de la famille du souverain. Je reviendrai encore au problème de la composition du groupe de chefs militaires. La liste susmentionnée permet d'affirmer qu'une partie de membres d'anciens groupes au pouvoir entra en composition de l'armée du nouveau type, et par là-même dans le groupe régnant dans l'Etat de Samori. Aussi cet Etat agissait-il dans leur intérêt également.

Les volontaires, en tant qu'hommes libres, pouvaient, une fois par an /le jour de la fête de la fin du Ramadan/, quitter les rangs de l'armée à condition de rendre les armes et l'équipement reçus du souverain⁷². Les cas d'abandon de l'armée grâce à cette possibilité sont cependant sporadiques. En tout cas les sources n'en disent rien pour ce qui est du groupe des chefs militaires. Peut-être arrivaient-ils parmi les simples sofa, mais nous avons moins de renseignements au sujet de ceux-ci. Nous connaissons par contre les cas d'abandon de l'armée à d'autres époques, les désertions, surtout après les défaites infligées à l'armée de Samori par les Français. Il s'agit cependant des faits peu nombreux par rapport aux effectifs de l'armée⁷³.

L'armée permanente, en dehors de volontaires, se composait aussi d'esclaves. On les prenait au cours de nombreuses guerres et selon sa propre décision le souverain avait droit à un tiers de butin, hommes y compris. Samori vendait une partie d'esclaves en échange des armes et d'autres produits dont il avait besoin, une partie devait cultiver la terre et les hommes jeunes et forts étaient incorporés dans l'armée⁷⁴. Les jeunes garçons qui appartenaient à Samori entraient, eux, dans sa garde puérile - bilakoro⁷⁵. C'est de ses rangs que se récrutaient les futurs sofa et même des chefs éminents comme Bilali⁷⁶.

Deux tiers de prisonniers étaient distribués aux guerriers. Les sofa pouvaient les vendre, offrir ou les garder à leur service. Ces derniers accomplissaient auprès des sofa des fonctions auxiliaires, ils étaient servants, garçons d'écurie, porteurs⁷⁷. Certains d'entre eux, au bout d'un certain temps, quand ils avaient déjà gagné l'approbation, étaient incorporés dans l'armée. Les esclaves - qu'ils fussent la propriété du souverain ou des sofa -

ne pouvaient pas, bien entendu, quitter l'armée comme les sofa-volontaires. Mais eux non plus, bien qu'ils fussent forcés au service, n'essayaient pas de changer leur sort. Ils n'avaient d'ailleurs pas où rentrer. La participation dans les luttes, la possibilité de gagner des richesses et sans doute la fascination par le personnage du souverain et par l'échelle de l'organisation dans le fonctionnement de laquelle ils prenaient une part active, faisaient que les sofa de cette origine étaient eux aussi fidèles à Samori et les cas de leur désertion étaient fort peu nombreux.

1.2.2. Effectifs

Les effectifs de l'armée de Samori sont difficiles à déterminer étant donné le système de recrutement dans les proportions relatives aux besoins que nous venons de décrire. Les sources rapportent des chiffres fort différents et difficiles à accepter sans critique. En 1885 les Français évaluaient l'armée de Samori à 40 mille hommes⁷⁸. Le rapport de la mission de Tournier et de Peroz à Kenieba-Koura dans l'Etat de Samori citait le chiffre de 50 mille fantassins et de 4 mille cavaliers⁷⁹. Le capitaine Peroz, dans les souvenirs de sa mission à Bissandougou un an plus tard, fut plus prudent dans ses appréciations bien qu'il citât seulement les chiffres concernant les sofa venant du recrutement. Ils devaient être au nombre de 4 à 5 mille en cas de recrutement de 1:10 et près de 10 mille pour le recrutement de 1:2⁸⁰. Bien sûr avec les troupes permanentes l'armée de Samori était plus nombreuse, mais Peroz ne donne pas le chiffre complet.

C'est aux années 80 que se rapportent aussi les informations partielles qui peuvent cependant donner une idée de l'importance générale de l'armée. Ainsi, en 1882, Borgnis-Desbordes évaluait la cavalerie de Samori à 950 hommes⁸¹. D'après l'estimation de Combes, en 1885 Samori et Fabou luttèrent contre les Français à la tête de près 3 mille hommes⁸². Frey en 1886 estimait l'armée commandée par Malinkamori à 8 mille guerriers⁸³. Ce sont là des informations relativement dignes de foi car elles proviennent des rapports et des correspondances écrites au cours des luttes avec Samori, quand les Français avaient besoin d'une évaluation sérieuse des forces de l'ennemi. Après la conclusion de la paix avec la France, Samori réunit une grande partie de ses troupes régulières et partit en expédition contre le Kenedougou. Selon l'appréciation de L.Binger le souverain avait à Sikasso, en septembre 1887, près

de 5 mille guerriers dont seulement 140 cavaliers. C'était l'état après les premières défaites de Samori près de la capitale du Kenedougou et, selon ce même Binger, l'armée de Samori comptait au début un millier d'hommes de plus⁸⁴. Je pense que le voyageur français sous-estima les effectifs de l'armée du souverain noir. Il précisa en outre que le nombre de servants et aides présents dans le camp était au moins égal à celui de sofa. Cela ferait une totalité de plus d'une dizaine de milliers de gens. D'autre part Binger parle de 3000 sofa laissés au pays⁸⁵. Les renseignements fournis par Binger dans son livre /relation du voyage/ destiné aux lecteurs intéressés par les découvertes en Afrique ne peuvent pas être confrontés, hélas, avec les matériaux d'archives car par une coïncidence curieuse le rapport de ce voyageur /devenu ensuite haut fonctionnaire et administrateur colonial/ disparut des archives des autorités coloniales aussi bien à Paris qu'à Dakar.

Les informations partielles rapportées plus haut démontrent que les armées respectives de Samori comptaient de trois à huit mille hommes, et que son armée employée dans la grande guerre d'agression s'élevait à plus d'une dizaine de milliers de guerriers. Ces chiffres concernent les sofa menés à la lutte sans égard au type de l'armée et à son appartenance organisationnelle ou territoriale. C'est sur ces données que s'appuya Y. Person essayant d'évaluer les effectifs de l'armée de Samori. En 1881 et 82 il évalua les forces de Samori à 15 mille, mais ne donna pas de justification convaincante de ce chiffre⁸⁶. Le même chercheur avança l'hypothèse que chacune des quatre provinces limitrophes avait une armée de 5 mille guerriers tandis que l'armée de la province centrale était la plus forte et s'élevait à 8 mille hommes. Admettant certaines fluctuations de l'importance numérique de l'armée régulière de Samori, Y. Person supposait que vers 1885 elle comptait en tout de 25 à 30 mille hommes⁸⁷. Ce chercheur augmente ses estimations de l'armée de Samori avant l'attaque du Kenedougou en 1887 à 30-35 mille⁸⁸.

Je pense que ces chiffres peuvent être considérés comme des données d'orientation approximatives. Le chiffre permanent de 5 mille sofa pour les armées de province se trouve contredit par les données détaillées sur le nombre effectif des troupes prenant part aux combats oscillant de 3 à 8 mille.

Enfin de brusques changements des effectifs de l'armée dans de très brefs délais - 1882 - 15 mille, 1883 - 30 mille, 1887 - 35 mille, incitent à la prudence vis-à-vis de ces estimations. Ou

bien les calculs sont imparfaits ou bien les fluctuations du nombre étaient le résultat de la possibilité de compléter la composition de l'armée permanente avec l'armée de recrutement. Les sources ne nous permettent pas de différencier le nombre de ces deux types des troupes au cours des luttes des années 80. Je serais enclin à adopter la seconde supposition ce qui signifierait que les effectifs de l'armée variaient considérablement et étaient fonction des besoins de l'Etat et des décisions prises par Samori. Sans doute un accroissement brusque des effectifs signifiait-il la mobilisation de la population des kafou.

Tous les calculs statistiques sont d'autant plus difficiles que la valeur militaire et l'armement des troupes permanentes et de celles issues du recrutement étaient fort différents ce qui fait que leur comparaison n'est pas toujours justifiée, surtout pour déterminer la force de l'armée. Samori aurait pu mobiliser des armées beaucoup plus importantes. Les nombres de 40 ou 50 mille cités dans les sources françaises ne sont pas tout à fait invraisemblables si on les confronte à la population de l'Etat et au système de recrutement de 1:10 et de 1:2. J'ai déjà parlé des difficultés socio-politiques et économiques de mobiliser une telle quantité d'hommes. Une autre difficulté consistait à les armer. Les guerriers de recrutement apportaient leurs armes blanches, les fusils étant distribués par le souverain pour le temps de la guerre. Samori achetait beaucoup d'armes à feu, mais elles n'auraient pas suffi à cinquante milliers de sofa. L'augmentation des effectifs de l'armée n'avait donc pas de sens.

Après l'année 1889 et l'étouffement de la révolte des sujets, l'armée de Samori fut sérieusement modifiée ce qui était lié aussi à son importance numérique. L'importance de l'armée se ressentit sans doute de la perte au profit de la France des territoires bien peuplés de la rive gauche du Niger. D'autre part le souvenir de la révolte de la population des années 1888-1889 incita le souverain à développer l'armée permanente et à réduire le recrutement. Enfin l'introduction de nouveaux fusils à chargement par la culasse et ensuite à répétition qui étaient coûteux et importés en nombre limité, influa également sur les effectifs de l'armée. Il s'avéra qu'il valait mieux perfectionner l'armement d'une armée d'élite qu'augmenter les effectifs de l'armée. Samori ne pouvait pas entreprendre les deux choses à la fois car le réarmement de ses troupes nécessitait un grand effort économique et d'organisation.

L'introduction des armes à tir rapide entraîna une division de l'armée permanente en troupes de choix qui les possédaient, et, d'autre part, en troupes qui ne possédaient que des fusils à pierre et à piston. En 1891, quand commençait la guerre de la France avec Samori, Archinard parlait de 10 mille sofa de pied et de 3 mille cavaliers⁸⁹. Au cours de la campagne de 1891-1892, lors du commandement d'Humbert, Samori opposa aux conquérants ses meilleures unités réunissant en réserve la majorité de forces à l'exception des sofa qui gardaient l'ordre dans l'Etat et de la puissante armée de Bilali qui surveillait les routes menant à Sierra Leone⁹⁰. Le service des renseignements français établit alors que Samori avait envoyé successivement 500 et 800 sofa armés de fusils à tir rapide pour défendre les passages par les marigots Sombiko et Diamanko. Selon une autre appréciation de la même époque le nombre de fusils modernes dont disposait Almami s'élevait à 2 mille environ⁹¹. Samori disposait en outre des troupes de quelques milliers de sofa armés de fusils à pierre et à piston. Par ailleurs Bilali avait près de 2500 sofa dont 700 environ avec des fusils à tir rapide⁹². Avec les troupes réparties dans tout l'Etat l'armée permanente de Samori pouvait compter à l'époque des campagnes de 1891 et de 1891-1892 près de 15 mille hommes. C'était pourtant une armée plus forte que celle d'avant 1887 car elle était mieux exercée et mieux armée. Y. Person l'estima à 10-15 mille, dans un autre endroit de son travail il ajouta qu'elle ne dépassait pas 20 mille. Il évalua le nombre de fusils à tir rapide à 4 mille c'est-à-dire davantage que ne le rapportait le service des renseignements français en 1891 car il croyait qu'une partie de sofa armés de ces fusils surveillaient d'autres frontières⁹³. Pour la défense du centre du pays dans les années 1891-1892, quand le danger était le plus grand, Samori n'employa pas les troupes de recrutement s'appuyant sur l'armée permanente - mieux armée et mieux exercée. Cela ressort du nombre de sofa participant aux batailles respectives qui ne dépassait pas deux mille. Les relations de quelques déserteurs de l'armée de Samori citent les chiffres moins importants que ne le font les rapports français, mais ce ne sont pas là des divergences importantes⁹⁴. La population soumise était appelée en revanche à exécuter des travaux de fortification des passages et des gués⁹⁵. Ce fait prouve un changement d'attitude de l'armée envers le reste de la population survenu après la grande révolte.

Après les défaites infligées par les Français, au cours des luttes avec le lieutenant-colonel Combes⁹⁶ en 1893, Samori décida de se retirer à l'est avec son armée et autant de sujets qu'il réussirait à faire passer sur le territoire du nouvel Etat.

Le fardeau principal lié au déplacement de l'Etat et de sa population retombait sur l'armée qui premièrement - luttait avec les Français, deuxièmement - surveillait le passage des sujets et troisièmement - combattait pour gagner le nouveau territoire⁹⁷. Les effectifs de l'armée à cette époque sont difficiles à fixer. Nous savons pourtant que le recrutement de nouveaux sofa était plus compliqué à cause de la pénétration sur le nouveau territoire, des défauts d'approvisionnement et de la famine parmi la population. L'armée, nourrie mieux que les autres sujets avec les provisions restreintes de l'Etat en déplacement, n'était pas intéressée à accueillir de nouveaux hommes. Les troupes de Samori, d'autre part, subissaient des pertes dans la lutte avec les Français, dans la guerre avec Babemba et dans les conquêtes de nouveaux territoires⁹⁸. On peut donc évaluer les effectifs de l'armée dans les années 1893-1895 à une dizaine de milliers. Ce calcul est compatible avec l'estimation du lieutenant-colonel Monteil de 1895 qui lui aussi rapportait le chiffre de 10 mille⁹⁹. Dans les années 1896-1898, l'armée de Samori crut de nouveau en force. Les troupes commandées par Sarankenyi-Mori comptaient, estime-t-on, 7-8 mille hommes¹⁰⁰. Nebout rapporte, qu'à Dabakala en 1897 Samori était entouré de près de 2 mille sofa d'élite¹⁰¹. Au cours de la guerre de 1898 les Français évaluaient l'armée de Samori à 12 mille hommes dont près de 4 mille avaient des fusils à tir rapide¹⁰². C'était une appréciation pertinente qui se trouve confirmée par le nombre de sofa faits prisonniers ou tués pendant les derniers mois de la guerre, y compris la victoire définitive remportée sur les troupes de Samori¹⁰³.

1.2.3. Types des troupes, détachements, armées

Les troupes de Samori se divisaient en deux types principaux - l'infanterie et la cavalerie. C'était une division traditionnelle appliquée en Afrique occidentale depuis des siècles. Le cheval y fut toujours un animal coûteux, le fait de le posséder témoignait de la haute position sociale de son propriétaire¹⁰⁴. La plupart des montures ne vivaient pas longtemps, surtout au sud de

la zone du sahel, à cause des conditions climatiques et de la mouche tsé-tsé. Vu la nécessité d'importer les chevaux et de compléter sans cesse leur nombre, la cavalerie ne pouvait pas être très nombreuse et c'était l'infanterie qui constituait la base de l'armée. Dans les périodes de l'épanouissement de l'Etat et de l'armée - avant la guerre avec le Kenedougou et dans les années 1891-1892, Samori disposait d'une cavalerie comptant plus d'un millier de cavaliers. Legassick estime la cavalerie à 1-2 mille hommes¹⁰⁵, tandis qu'Y. Person suppose que leur nombre arrivait même jusqu'à 3 mille¹⁰⁶. Chaque campagne de guerre entraînait des pertes en chevaux. Ces pertes et la mortalité des animaux provoquaient des changements fréquents des effectifs de la cavalerie.

Les unités de cavalerie et d'infanterie formaient des détachements séparés. Une partie de chevaux cependant était dispersée dans les détachements d'infanterie car les commandants, eux, avaient droit aux montures. Ils ne s'en servaient pas d'ailleurs au cours de la lutte, mais uniquement au cours de la marche et en cas de fuite du champ de bataille.

Les guerriers de pied étaient appelés sofa. Ce terme était déjà employé avant dans les Etats de Bambara. Sa signification n'est pas claire. L'explication la plus probable serait "celui qui porte l'arme à feu"¹⁰⁷.

Dans l'Etat de Samori on qualifiait de ce terme le guerrier ayant une arme à feu. Mais dans les sources françaises ce mot est employé dans diverses acceptions - certains officiers l'utilisent pour chaque guerrier, d'autres les réservent aux membres de l'armée permanente et de Lartigue l'emploi uniquement en parlant des gens armés de fusils à tir rapide¹⁰⁸. Le capitaine Peroz utilisait le terme de sofa-kele pour dire sofa de l'armée permanente¹⁰⁹. L'inconséquence des sources rend donc particulièrement difficile la distinction entre les sofa de l'armée permanente et ceux issus du recrutement.

Les sofa combattaient dans les détachements dits kourou. Leur nombre n'était pas strictement déterminé et variait de 10 à 20 hommes. Dix kourou formait un détachement appelé bolo. C'était une unité d'organisation fondamentale comptant de 100 à 200 hommes¹¹⁰. A sa tête se tenait le bolokountigi recruté le plus souvent d'entre les esclaves fidèles de Samori, élevé dès l'enfance auprès du souverain¹¹¹. Comme le bolokountigi était toujours en-

touré d'un groupe de servants, porteurs et palefreniers, et que de nombreux sofa avaient eux aussi des servants, l'importance numérique du bolo avec ces gens-là, veillant à l'approvisionnement, à la préparation du camp, au transport - était plus grande. C'étaient les sofa avant tout qui prenaient part aux combats, mais une partie de servants particulièrement prompts à la lutte pouvait remplir des fonctions auxiliaires sur le champ de bataille aussi¹¹².

Le bolo de cavalerie était moins nombreux et se composait de 50 cavaliers¹¹³. La cavalerie se recrutait souvent d'entre les gens riches qui pouvaient se présenter avec leur monture. Il y avait parmi eux de nombreux fils du souverain¹¹⁴. La plupart des chevaux étaient attribués aux cavaliers par Samori¹¹⁵. Compte tenu de la composition sociale de ces détachements et aussi face à la nécessité de prendre soin du cheval, les servants, les palefreniers et les porteurs y étaient plus nombreux. Partant pour des expéditions de guerre plus longues on emmenait aussi des femmes ou des concubines¹¹⁶.

Les bolo opéraient sur le champ de bataille séparément ou réunis en unités plus importantes, formées selon le besoin. Le plus souvent c'étaient des détachements comptant de un à quelques milliers de guerriers¹¹⁷. Par temps de paix l'armée permanente était disloquée dans diverses localités de l'Etat et il arrivait que plusieurs bolo séjournassent dans le même village¹¹⁸.

A la tête d'un groupe de bolo se tenait un commandant dit so-fakoun. Il était nommé par le chef de l'armée - keletigi. C'était un haut grade militaire lié à de nombreux privilèges et à la richesse de la personne qui le portait¹¹⁹.

Les sources militaires françaises concernant aussi bien les effectifs des détachements luttant sur le champ de bataille que ceux des unités disloquées sur le territoire de l'Etat confirment ces informations tirées de la tradition et des descriptions des voyageurs. La plupart de petites escarmouches et luttes étaient menées avec les détachements de Samori comptant de 100 à 400 hommes. Les informations sur de tels effectifs des détachements furent rapportées par le colonel Borgnis-Desbordes en 1882¹²⁰, par le commandant Combes en 1885¹²¹, par les lieutenants-colonels - Archinard en 1889¹²² et Humbert en 1891¹²³. Dans le second Etat l'organisation de l'armée subit certains changements dont il sera question dans la partie ultérieure de ce chapitre.

Les informations recueillies par les militaires français se trouvent confirmées par les renseignements sur la formation des groupes de bolo stationnant sur le terrain pendant l'interruption des luttes. On trouve le plus de données de ce genre dans les témoignages des prisonniers de guerre et des déserteurs des années 1891-1892¹²⁴.

Selon les traditions orales recueillies par Y. Person l'Etat se divisait en cinq provinces auxquelles correspondaient cinq armées: quatre armées de frontière défendant l'Etat contre l'invasion extérieure et menant son expansion et une armée de la province centrale - la plus nombreuse, garantissant la stabilité intérieure du pays, servant de réserve en cas d'agression étrangère et participant dans toutes les grandes guerres d'agression. Chacune des armées territoriales /de frontière/ comptait près de 5 mille sofa et cavaliers tandis que l'armée de la province centrale /Foroba/ en comptait 8 mille¹²⁵. Dans la partie précédente de ce chapitre j'ai considéré déjà le caractère approximatif de ces données numériques. Il ne fait pas de doute en revanche que les armées de province étaient les unités d'organisation les plus grandes dans l'armée de Samori. Elles étaient cinq dans le premier Etat et trois /plus tard, quand Bilali se retira de l'ouest - quatre/ dans le second Etat¹²⁶. Certes E. Peroz, dans ses souvenirs du séjour à Bis-sandougou en 1887, donna l'information sur 7 provinces et armées avant 1884, à l'époque de la construction de l'Etat, et 10 provinces et armées au temps des négociations de 1887¹²⁷. Chacune des armées citées était liée selon Peroz à une province déterminée. Mais une partie des armées décrites n'étaient que des groupes de bolo représentant une unité d'organisation inférieure à l'armée territoriale¹²⁸.

Les armées des provinces limitrophes avaient à leur tête des keletigi nommés par le souverain. Ils réunissaient, au contraire des commandants du degré inférieur, les pouvoirs militaires et administratifs, fiscaux et judiciaires. La province centrale était gouvernée par le souverain lui-même, mais les détachements qui y stationnaient avaient à leur tête d'abord un seul keletigi /le frère de Samori - Manigbe Mori/ et après sa mort en 1888 - plusieurs keletigi¹²⁹.

Dans le cas des grandes guerres il était possible d'unir quelques armées de province sous un seul commandement. Il en fut ainsi

par exemple pendant le siège de Sikasso, quand toutes les troupes des différentes provinces furent commandées par Samori¹³⁰.

En dehors de la division en infanterie et cavalerie, en sous-détachements, détachements et armées et de la division en troupes permanentes et celles issues du recrutement, il existait encore un type de troupes qui gagnaient en importance à mesure qu'évoluaient l'Etat et l'armée. C'étaient toutes sortes de gardes personnelles du souverain et aussi des gardes des keletigi des armées de province.

De son tiers du butin Samori choisissait de jeunes garçons qu'il incorporait dans la garde bilakoro¹³¹. Ce mot signifiait "celui qui porte le cache-sexe" et se rapportait aux mineurs par opposition aux adultes qui portaient le pantalon. Les garçons étaient élèves dans l'esprit d'une fidélité sans bornes à Samori et faisaient partie de son plus proche entourage. Le capitaine Peroz les vit à Bissandougou en 1887 quand ils entouraient le souverain pendant l'accueil de la mission française¹³². Cette garde comptait près de 500 garçons. Aux plus âgés Almami donnait des fusils. Vers l'âge de quatorze ans, on mettait ces garçons sous la protection d'un détachement de 200 meilleurs sofa. Si le souverain séjournait dans la capitale, les bilakoro avec leurs tuteurs habitaient les cabanes situées le plus près du tata de Samori¹³³ ce qui était preuve d'une confiance particulière de la part du souverain. Après avoir terminé 16 ans, d'après Peroz, le plus souvent sans doute vers 18-20 ans, les bilakoro quittaient les rangs de la garde puérile et prenaient le commandement des détachements, depuis les bolo jusqu'aux armées de province¹³⁴.

Un groupe de bilakoro remplissait une fonction très importante d'élever les futurs commandants. Il est chose caractéristique que Samori cherchait ses chefs les plus fidèles parmi les gens qu'il avait pris en captivité à l'époque où ils étaient enfants. Cela n'empêchait pas de les élever dans l'attachement à la personne du souverain. Les bilakoro constituaient une sorte de garde de corps du souverain, mais compte tenu de leur jeune âge et du fait qu'ils étaient seulement en train de gagner de l'expérience, c'était une fonction secondaire du point de vue du fonctionnement de l'armée.

Un détachement à part était formé par les fils de Samori. Le souverain avait maintes femmes car les alliances étaient le plus

souvent scellées par le mariage. Nous connaissons de nom trente huit femmes de Samori, mais elles étaient bien plus nombreuses¹³⁵. Certaines d'entre elles seulement devinrent de véritables compagnes de la vie de Samori. De même quelques uns de ses fils à peine devinrent hauts fonctionnaires d'Etat et il n'y en eut que deux qui étaient héritiers du trône¹³⁶. D'autres fils, nombreux du fait du grand nombre des femmes, étaient entraînés dès leur jeune âge au service militaire dans un détachement à part, surveillé par de vieux sofa fidèles. Les jeunes gens se distinguaient par leurs vêtements et ils montaient des chevaux offerts par leur père¹³⁷. Les plus âgés commandaient ce détachement et les plus doués et courageux devenaient chefs des sofa. Les effectifs de ce détachement variaient car les uns atteignaient l'âge de la circoncision et à ce moment-là on commençait leur entraînement militaire, tandis que d'autres, ayant terminé 18-20 ans, passaient dans l'armée permanente. Le capitaine Peroz vit à Bissandougou un détachement de 34 fils du souverain¹³⁸, tandis que Nebout, en 1897, observa une parade de 45 fils¹³⁹. Gouraud et après lui de Lartigue, dans leurs rapports sur la capture de Samori, citent les prénoms de 22 fils les plus éminents et estiment leur nombre général à une centaine¹⁴⁰. Selon les traditions orales recueillies par Y. Person, il arrivait aussi que certains fils des dignitaires étaient admis dans le détachement des fils de Samori¹⁴¹.

Les détachements de bilakoro et ceux de fils du souverain remplissaient avant tout des fonctions instructives. Et bien que le recrutement dans chacun d'eux fût complètement différent, c'est de leurs rangs que provenaient les futurs chefs sofa.

En outre de ces formations spéciales il existait encore une garde personnelle du souverain composée de guerriers adultes les plus talentueux et le plus dévoués à Samori. Ils constituaient la protection du souverain. D'après Peroz, en 1887 la garde comptait 56 sofa dont 36 étaient armés de fusils à tir rapide qui étaient encore une rareté à l'époque des négociations de Bissandougou¹⁴². L. Binger qui au cours de son voyage vit cette garde à Sikasso, confirma ses effectifs /50 hommes/ et son extraordinaire fidélité à Samori ajoutant en outre l'information sur son habit bleu uni¹⁴³. L'importance numérique de cette garde personnelle du souverain n'était jamais grande, dans le second Etat elle était de l'ordre de 190 sofa armés de fusils à répétition Kropatschek de fabrica-

tion locale. Ce détachement fut décrit par Nebout qui avait mené les négociations avec Samori à Dabakala comme "très régulier" et le mieux exercé de toute l'armée¹⁴⁴. Comme la tâche de la garde était de protéger la personne du souverain, elle ne participait qu'à un petit nombre de batailles et seulement dans le cas où le souverain s'était trouvé lui-même dans le feu de la lutte. La garde donnait naissance cependant à d'autres détachements de sofa, mieux armés, composés de guerriers d'élite et dangereux au combat, quoique pas nombreux. Ils furent formés par Samori après l'expédition contre Sikasso, à l'époque des préparatifs à repousser l'attaque prévue des Français. Ces sofa étaient commandés par Ngolo, ancien chef de la garde, puis protecteur du fils du souverain Sarankenyi Mori¹⁴⁵. Dans la période des luttes 1891-1893 Ngolo commandait le détachement le plus belliqueux appelé "sofa de Dabadougou", du nom du village, près de la ville de Kankan, où ce détachement stationnait et à proximité duquel, en septembre 1891, il livra aux Français une bataille acharnée¹⁴⁶. Ces sofa étaient armés de fusils à tir rapide les plus modernes. Leur nombre s'élevait en 1891 et 1892 à 350 guerriers¹⁴⁷ et en 1892 à 640 hommes¹⁴⁸.

Tous les détachements cités ici étaient fort peu nombreux par rapport à l'armée permanente toute entière. Mais leur importance résidait dans le fait que soit ils groupaient des gens qui jouaient un rôle particulier dans l'Etat grâce à l'accès au souverain, grâce à sa confiance et aussi grâce au meilleur armement, soit ils préparaient la jeunesse à jouer un tel rôle à l'avenir. Le développement de ce type d'unités militaires témoignait de l'apparition des grandes différences entre les guerriers ordinaires d'une part et les chefs et membres des groupements d'élite - de l'autre.

1.2.4. Simples sofa et hiérarchie des chefs militaires

Entre les sofa de différents types des détachements il existait déjà des différences considérables de position sociale, de prestige et de richesse. En haut de la hiérarchie se situaient les sofa appartenant à la garde du souverain, puis les sofa des détachements entièrement armés de fusils à tir rapide et les guerriers montant les chevaux. Une position inférieure était le lot des sofa des troupes permanentes, armés de fusils de vieux types - à pierre et à piston. En bas de l'échelle militaire se trouvaient les guerriers appelés au combat dans le cadre du recrutement.

Dans le groupe des chefs les différences de position sociale étaient liées à la hiérarchie de commandement, à commencer par les chefs de bolo - bolokountigi, en passant par les commandants des groupes de bolo - sofakoun, jusqu'aux commandants des armées - keletigi. Les sources ne permettent pas une analyse statistique de l'origine des bolokountigi. Nous savons cependant que la plupart d'entre eux se recrutaient d'entre les bilakoro et qu'on y trouvait aussi les fils des dignitaires¹⁴⁹. C'étaient des gens riches, se distinguant par leur habit, de bonnes armes et de nombreux servants qui les entouraient¹⁵⁰. Nous pouvons déterminer approximativement le nombre de ces dignitaires. Si un bolo comptait de 100 à 200 hommes, dans une armée de 30 mille guerriers on ne trouverait pas plus de 300 bolokountigi, sans doute un peu moins, vu les différences des effectifs des bolo. Bien sûr pendant toute la période du fonctionnement de l'Etat cette fonction était remplie par un nombre plus grand de personnes car une partie d'entre elles, après une période de service, au seuil de la vieillesse, renonçaient à leur fonction, une partie périssaient dans les luttes et on appelait à leur place de nouveaux bolokountigi choisis d'entre les jeunes préparés à prendre le commandement.

Le nombre de commandants des groupes de bolos - sofakoun était variable, ces groupes étant formés en fonction des besoins de guerre ou de la dislocation des armées. Si on admettait qu'un détachement de 1000 sofa fût un groupement typique de bolo, à l'époque du plus grand développement de l'armée le nombre de sofakoun s'élèverait à 30 hommes au minimum. Et comme une partie de groupes de bolo étaient moins importants et comptaient 300-400 sofa, il y avait probablement vers 45-50 sofakoun qui remplissaient leurs fonctions à la même époque. Nous ne connaissons pas les prénoms de tous ces commandants, mais nous savons qu'il y avait parmi eux aussi bien les fils de Samori /nous connaissons les prénoms de 11 d'entre eux/ et les fils des hauts fonctionnaires d'Etat que les gens issus du bilakoro¹⁵¹.

Les keletigi étaient les militaires placés le plus haut dans la hiérarchie. Ils étaient à la fois administrateurs de province. Leur nombre dans le premier Etat dépassait cinq car la province centrale, gouvernée par Samori avait, après 1888, deux keletigi. D'autre part certains fils du souverain portaient ce titre tandis qu'en réalité un autre notable exerçait le pouvoir au nom du

souverain¹⁵². Ainsi y avait-il, dans le premier Etat, 8-10 keletigi à la fois. Dans le second Etat où le nombre de provinces était d'abord de trois, puis de quatre, le système d'adjoindre aux fils de Samori un protecteur devint une règle ce qui fait que le groupe de keletigi comptait 6 ou 8 personnes à la fois.

Compte tenu de leur petit nombre et du grand rôle politique qu'ils jouaient, les sources nous apprennent le plus d'informations sur les keletigi. Dans la période du développement de l'Etat et de son épanouissement, jusqu'au siège de Sikasso, ces fonctions étaient remplies par trois frères de Samori /Masaran Mamadi, Keme Brema dit Fabou et Manigbe Mori appelé aussi Maninka Mori/ ainsi que deux commandants de confiance n'appartenant pas à la famille: Langama Fali et Tari Mori. Ce deuxième fut exécuté après les combats perdus avec le Kenedougou en 1886 et sa fonction fut reprise par le fils de Samori Managbe Mori qui avait cependant à ces côtés l'administrateur réel de l'armée et de la province en la personne de Bolou Mamoudou, puis d'Alfa Sidibe. Ainsi dans la première période du développement et du fonctionnement de l'Etat, la composition du groupe de keletigi était fortement déterminée par les liens de famille avec le souverain. Seule la province occidentale par laquelle on faisait venir de Sierra Leone les armes à feu ne fut jamais confiée par Samori à qui que ce soit de sa famille.

Masaran Mamadi périt le plus tôt, en 1887. A Sikasso trouvèrent la mort Keme Brema et Manigbe Mori¹⁵³. D'autres frères de Samori n'assumaient pas de fonctions aussi élevées ce qui prouve que les liens de famille ne suffisaient pas pour l'avancement - il fallait aussi des capacités.

Comme la bataille de Sikasso coûta la vie à Langama Fali¹⁵⁴ lui aussi, l'année 1888 apporta un changement total dans l'équipe des keletigi. Les changements furent liés aussi à la révolte des années 1888-1889 et à la rébellion du fils de Samori Managbe Mori en 1889¹⁵⁵. Depuis ce temps-là il y avait, parmi les keletigi, deux fils de Samori: Diaoule Karamogho /jusqu'au moment de sa trahison en 1894/ et Sarankenye Mori - les deux exerçaient leurs fonctions dans le premier Etat dans la province centrale Foroba, sous la surveillance de leur père, le cadet sous la protection supplémentaire d'un homme de confiance Amara Dieli.

Sarankenyi Mori commandait l'expansion à l'est dans les années 1893-1894 et l'action de construire le second Etat, puis il était keletigi de la province est, jusqu'en 1897, sous la protection d'Amara Dieli. Dans le second Etat les fonctions de keletigi étaient confiées à deux autres fils du souverain - Morlay qui avait pour protecteur Kounadi Kelebagha et Moukhtar sous la protection de Ngolo Konde¹⁵⁶.

Dans le premier Etat déjà, après la guerre perdue avec le Kenedougou et la révolte de la population de 1888-1889, on vit s'accroître le rôle des keletigi n'appartenant pas à la famille de Samori. A l'ouest, à Langama Fali succéda Bilali Kourouma - ancien bilakoro. Il maintint sa fonction dans le second Etat jusqu'à sa mort dans les dernières luttes avec les Français en 1898¹⁵⁷. La province du nord avait pour keletigi Aminata Diara, la province nord-est - Fila Kali Sidbe, la province est - Bolou Mamoudou. Dans la province centrale, en dehors de Diaoule Karamogho et de Sarankenyi Mori /sous la protection d'Amara Dieli/, les fonctions de keletigi étaient remplies par Morifingdian, un griotte de confiance de Samori. En plus des chefs susmentionnés, un grand prestige accompagnait Ngolo, commandant d'un détachement de sofa de Dabadougou. Le renforcement du rôle des commandants étrangers à la famille du souverain n'était pas passager. Dans le second Etat, bien que de nombreux fils de Samori eussent grandi et que trois d'entre eux fussent nommés keletigi, le contrôle de fait était exercé par les hommes de confiance de Samori. Nous pouvons donc observer le processus d'un affaiblissement graduel du lien entre la composition du groupe suprême de commandants et la famille de Samori.

L'absence des données de source ne permet pas d'avancer la même thèse par rapport à tout le groupe de chefs - les sofakun et les bolokountigi y compris. Mais nous avons de nombreux indices pour appuyer cette thèse. Le rapport concernant les commandants de Samori datant des environs de 1893 cite 58 prénoms dont deux à peine appartiennent aux membres de la famille du souverain. La liste ultérieure, datant de 1897, cite parmi les chefs militaires les prénoms de 9 fils de Samori actifs depuis les années 80 ainsi que les prénoms de 26 commandants étrangers à la famille du souverain - provenant aussi bien des bilakoro que des supérieurs de village et de kafou¹⁵⁸.

Au moment de la prise de Samori on captura aussi une certaine de ses fils dont on n'énuméra que vingt-deux par leur prénom, sans doute en raison de leur importance et de leur âge adulte. Mais eux non plus n'exerçaient pas tous la fonction de commandants. Comme nous le savons, les fils de Samori formaient un détachement militaire à part où les plus âgés avaient droit au commandement.

Parmi plus de trente chefs militaires d'échelons divers cités dans son rapport par de Lartigue, moins de dix étaient les fils de Samori¹⁵⁹.

Ces informations occasionnelles qui semblent toutefois typiques permettent d'affirmer que parmi les chefs militaires d'échelon inférieur prédominaient aussi les gens qui n'appartenaient pas à la famille du souverain. Le nombre général de chefs militaires à l'époque de l'épanouissement de l'Etat et de l'armée s'éleverait à 360 hommes et après la réduction de l'armée dans les années 90 - à près de 180 hommes. C'était donc un groupe relativement restreint jouissant d'un prestige, d'une richesse et d'un pouvoir considérables. La réduction du nombre de chefs n'impliqua pas forcément une lutte plus acharnée pour les postes et les fonctions. Elle était liée au rétrécissement des effectifs de l'armée et à la mort de nombreux commandants au cours des rudes combats des années 1891-1893. Mais outre le fait que beaucoup de commandants périrent, un autre phénomène semble important - celui de la reconstruction de l'armée. Son élite comprenait dans les années 90 non seulement les chefs militaires, mais aussi les sofa de la garde du souverain et les sofa de Dabadougou. Avec ces formations l'élite compterait quelques centaines d'hommes - sans doute près de 600-700 sofa. La création de ces troupes d'élite remplissait probablement en dehors des fonctions militaires, un rôle social assurant la place aux gens de confiance qui du fait du manque des postes de commandants ou bien du manque des prédispositions nécessaires ne pouvaient pas prendre le commandement d'un bolo, d'un groupe de bolo ou d'une armée. Les divisions sociales intérieures dans l'armée de Samori étaient donc différenciées et variables dans le temps. D'abord il y avait la division en chefs militaires de différents degrés et en sofa appartenant à diverses troupes. La parenté avec le souverain jouait un certain rôle sans être un facteur le plus important, d'ailleurs elle cédait devant les qualités permettant de faire la carrière militaire telles que les capacités, la fidélité au souverain, le cou-

rage. Parmi les simples sofa on notait aussi une tendance à la différenciation. Au début elle concernait les sofa permanents et ceux de recrutement ainsi que la garde et la cavalerie, puis elle s'étendit aussi sur les détachements d'élite. Ce changement était lié avec le réarmement d'une partie de l'armée dans les années 90.

1.2.5. Armement

Les troupes de Samori étaient équipées d'armes blanches et d'armes à feu. Au sujet de ces premières nous n'avons que fort peu d'informations: pour la population locale le fait qu'un guerrier portait un couteau ou un sabre paraissait assez évident, les auteurs européens s'intéressaient le plus aux armes à feu quoiqu'ils mentionnassent aussi les sabres¹⁶⁰. Les armes blanches étaient particulièrement importantes pour les cavaliers. Ils possédaient des fusils également, à un ou à deux coups, mais les vieux types d'armes à feu chargées par le canon rendaient difficile leur utilisation au cours de combat. Le chargement exigeait qu'on descendit du cheval. C'est pourquoi les cavaliers en dehors du sabre se servaient de la lance¹⁶¹. Ce fut seulement l'introduction des fusils à culasse et ensuite de fusils à tir rapide qui augmenta la puissance de feu de la cavalerie.

L'arc était une arme connue et universellement employée en Afrique occidentale, mais dans l'armée de Samori il fut supplanté par le fusil. Depuis le début de son activité Samori veillait à l'achat d'armes pour ses guerriers et le bon armement fut une des causes de ses succès de guerre¹⁶². A vrai dire chaque guerrier de l'armée permanente avait un fusil. Ce fait trouva son expression dans le terme sofa qui était réservé au guerriers possédant une arme à feu. Bien sûr, il y eut dans l'armée de nombreux hommes sans ces armes, mais ils remplissaient des fonctions auxiliaires, d'ailleurs importantes elles aussi du point de vue de la puissance de feu de l'armée car ils transportaient de lourdes charges, y compris la poudre et les cartouches, ce qui donnait aux guerriers une plus grande liberté d'action. Les officiers français parlaient souvent de ces serviteurs et aides sans comprendre leur fonction, ou, comme L.Binger, avec un sarcasme et une mauvaise volonté manifestes¹⁶³.

Quant aux méthodes et coût de l'approvisionnement de l'armée en armes j'en parlerai dans le chapitre consacré aux bases écono-

miques du fonctionnement de l'armée. Ce qui était important pour l'armement c'est que les armes blanches étaient fabriquées sur place tandis que les fusils et les chevaux venaient d'importation. Le souverain essaya de développer une production locale, mais elle n'était pas suffisante.

Les chevaux étaient importés de Macina, de Beledougou et, plus tard, du pays des Mossi¹⁶⁴. Mais les animaux ne vivaient pas longtemps et les effectifs de la cavalerie étaient toujours limités par les conditions climatiques défavorables et par le coût des montures¹⁶⁵. Dans le premier Etat de Samori la cavalerie était plus nombreuse ce qui était dû entre autres à un accès facile au centre du commerce des chevaux à Bamako¹⁶⁶. Dans le second Etat le nombre de soldats montés dut être limité car les achats se firent plus difficiles, surtout avant 1896. Après avoir entamé, en cachette des Français, une collaboration avec le souverain du Kenedougou Babemba, Samori se mit à importer les chevaux du nord, du pays des Mossi en passant par le Kenedougou¹⁶⁷ ce qui lui permit de maintenir une cavalerie dont les effectifs s'élevaient à un millier de sofa.

Ce fut l'infanterie cependant qui était la plus nombreuse de toute l'armée. Les fusils dont étaient armés les sofa appartenaient au souverain. Dans les premières années des luttes Samori consacrait à leur achat sa part de butin et il les distribuait parmi les sofa. Après la formation de l'Etat, les keletigi eux aussi s'occupaient de la distribution d'armes, mais ils le faisaient toujours au nom du souverain¹⁶⁸. Samori les distribuait également lui-même, par exemple au cours des luttes acharnées des années 1891-1893¹⁶⁹. Les effectifs de l'armée étaient limités entre autres par le nombre de fusils dont disposait le souverain. Dans le chapitre consacré aux méthodes de recrutement j'ai signalé qu'il y avait des possibilités de réunir par le recrutement des masses d'hommes importantes, mais que cette méthode d'augmenter les effectifs de l'armée n'était utilisée qu'exceptionnellement en raison entre autres de l'armement inférieur de ces hommes. Mais même les effectifs de l'armée permanente elle-même et ceux des troupes provenant du recrutement partiel témoignent que les possibilités d'achat des fusils étaient considérables: dans les années de l'épanouissement de son Etat, le souverain disposait d'un arsenal de 30 milliers d'armes à feu.

L'emploi des fusils donnait à Samori un net avantage sur ses adversaires africains aussi bien au moment de la formation de l'État qu'à l'époque de son épanouissement. Mais ce n'étaient pas là des armes modernes ce qui devait influencer sur les résultats des guerres avec la France.

Les fusils étaient importés de Sierra Leone, une colonie anglaise¹⁷⁰. Dans les années 80, les Anglais consentaient aux gros achats car ils voulaient affaiblir l'expansion française en Afrique occidentale en renforçant Samori. Ils vendaient cependant avant tout des fusils de vieux types - à pierre et à piston, chargés par le canon. Compte tenu du développement technique rapide et de l'apparition des nouveaux types d'armes à culasse utilisés dans les armées européennes, les vieux types de fusils étaient massivement vendus en Afrique. Si au XVII^e et au XVIII^e siècle les fournitures d'armes couvraient en grande partie les frais d'achat d'esclaves en Afrique, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle l'Europe se débarrassait tout simplement d'armes archaïques. Les Français appelaient ces fusils "fusils de traite"¹⁷¹. Ils représentaient une valeur de combat infiniment inférieure à celle du fusil à culasse Chassepot avec des cartouches en douilles de papier¹⁷², introduit en France en 1866. La vitesse de tir de cette arme était six fois plus grande que celle des fusils chargés par le canon. Le fusil Gras de 1874 avait des douilles en métal ce qui préservait les cartouches de l'humidité. En 1879 on introduisit un type amélioré Gras-Kropatschek, arme à répétition. Le meilleur fusil français Lebel de 1893 ne fut employé par l'armée française que dans la dernière phase de la conquête de l'Afrique occidentale¹⁷³. En dehors de ces types d'armes françaises Samori essayait d'acheter aussi les fusils fabriqués par d'autres usines - des Mauser, Winchester, Spencer, Brendan et autres¹⁷⁴. Ce n'étaient pas là des achats faciles. Au contraire des armes à pierre et à piston, les armes à culasse et ensuite à répétition, à tir rapide étaient fournies en Afrique en quantités limitées. On conclut même à Bruxelles, en 1890, un accord sur la suspension de la vente de ces fusils en Afrique¹⁷⁵. Cet accord fut cependant brisé par les marchands avides de gains d'une part et à la suite de la rivalité des puissances européennes de l'autre. Grâce à cela Samori pouvait organiser les achats de fusils modernes à Sierra Leone. C'étaient pourtant des armes très chères et vendues en quantités

restreintes. Samori se trouvait en possession des premiers fusils à tir rapide au début des années 80 déjà puisque le capitaine Peroz avait vu à Bissandougou la garde du souverain armée de ces fusils¹⁷⁶. Peroz cita alors 18 fusils Gras, 2 Kropatschek, 7 Chassepot, 1 Winchester, 4 Brendan, 2 Spencer, 2 "à tabatière" - ce qui signifiait probablement les types Sinder ou Martini-Henri - au total 36 fusils¹⁷⁷. La composition des marques parle éloquemment de leur origine diverse, de l'irrégularité des achats et du grand rôle du hasard dans l'acquisition de ces armes. Samori entraînait en leur possession par différentes voies, non seulement par l'achat. Il reçut un certain nombre d'armes à culasse de divers types comme cadeau des Français dans les années des négociations de Kenieba Koura et de Bissandougou¹⁷⁸. Un fils de Samori, Diaoule Karamogho, apporta de son voyage à Saint Louis et à Paris quelques fusils Gras et Kropatschek¹⁷⁹. En somme le nombre de ces fusils n'était pas grand jusqu'au retour de Samori de Sikasso et il s'élevait à quelques dizaines à peine.

Ce n'est qu'après être rentré de la guerre avec le Kenedougou et après avoir étouffé la révolte intérieure que Samori se mit, avec une grande énergie, à l'oeuvre du réarmement de son armée. Il le faisait, conscient qu'il était menacé par une attaque de la part des Français et qu'il devait leur opposer une armée mieux équipée et mieux exercée. Les années 1889-1890 commencèrent une période d'achats intenses, surtout de fusils Gras, meilleurs que Chassepot et moins chers que Kropatschek difficilement accessible.

J'ai déjà essayé, dans le chapitre sur les effectifs des troupes, d'évaluer le nombre de soldats armés de ces fusils. L'estimation la plus grande, sans doute exagérée, cite 4 milliers, et les données du service des renseignements français - près de 3 mille fusils¹⁸⁰. Ce chiffre fut variable car au cours des luttes acharnées avec les Français on perdait une partie de fusils: ils restaient avec les morts sur le champ de bataille et on n'arrivait pas toujours à les récupérer. D'autre part cependant le commerce de Sierra Leone continuait toujours et Bilali maintenait le contrôle des pistes et du commerce des armes jusqu'en 1893¹⁸¹.

Malgré l'immense effort économique et organisationnel, le nombre de fusils à tir rapide était trop petit. Aussi entreprit-on dans l'Etat de Samori de fabriquer localement les armes les plus précieuses - les fusils à répétition Kropatschek. Dans l'armée de

Samori il y avait beaucoup de forgerons spécialisés dans la réparation d'armes. Au début ils s'occupaient des vieux types de fusils dont la construction simple permettait de reconstituer les parties abîmées. Par temps de paix les forgerons habitaient dans les villages à part, une partie d'entre eux suivait l'armée pendant les campagnes de guerre¹⁸².

Après l'apparition des fusils à tir rapide, les forgerons firent une tentative de les fabriquer¹⁸³. En 1891 déjà les premiers exemplaires de cette arme tombèrent entre les mains des Français. Archinard la jugea assez bonne, le verrou marchait bien, mais sa portée était inférieure à celle de l'arme originale¹⁸⁴.

La production locale des fusils Kropatschek se développa considérablement dans le second Etat de Samori. L'envoyé aux négociations de Dabakala en 1897 décrit les ateliers et l'essai du fusil nouvellement fabriqué qu'il définit comme une arme assez dangereuse surtout dans la lutte à petite distance¹⁸⁵. L'appréciation du général Baratier fut plus sévère: il parla de l'imitation irréfléchie par les forgerons de tous les détails, y compris les inscriptions et marques des usines européennes¹⁸⁶. Sans doute les forgerons ne comprenaient-ils pas toujours le mécanisme du fonctionnement de ces armes, mais il les fabriquaient assez bien pour qu'elles soient efficaces et utiles au combat. Etant donné que Nebout vit 190 hommes armés de Kropatschek de production locale, et qu'une partie de fusils furent perdus dans les années 1891-1893, les ateliers de forgerons avaient dû en fabriquer plus de 200 exemplaires. C'était donc un nombre fort petit par rapport aux besoins. Les fusils pour la plupart importés - d'abord de Sierra Leone, puis dans le second Etat du Togo allemand également. Il y eut aussi de petites fournitures de la Côte d'Or anglaise¹⁸⁷.

En dehors des fusils de types différents on utilisait aussi dans l'armée de Samori d'autres armes à feu. Les plus grands chefs militaires avaient des revolvers dans les années 80 déjà¹⁸⁸. Mais c'était une arme fort rare, insigne du prestige exceptionnel.

Samori essaya d'autre part d'organiser sa propre artillerie, d'autant plus que dans les luttes avec les Français il avait pu constater l'efficacité de cette arme. Cette tentative pourtant ne réussit pas. L'Almami acheta à Freetown quatre canons de bord qui servaient à donner des signaux aux bateaux. On les installa à Bissandougou, près du tata de Samori et on en tirait en l'honneur du

souverain, 20 hommes assuraient leur service. Pendant la guerre avec Tieba on essaya de se servir de ces canons contre les murs de Sikasso, mais ils s'avèrent sans utilité¹⁸⁹. Des canons véritables tombèrent entre les mains de Sarankenyi-Mori en 1897 après la victoire remportée sur un détachement anglais à Wa. On ne sut pas cependant les exploiter au cours de la guerre avec la France en 1898. Deux furent abandonnés; un échut aux Français au moment de la prise de Samori¹⁹⁰.

Les armes à feu exigeaient des fournitures permanentes de poudre et, dans le cas des armes à tir rapide - de munitions. La poudre était fabriquée sur place, en Afrique. Elle était de qualité inférieure par rapport à la poudre venant des usines européennes ce qui constituait un facteur supplémentaire limitant la portée des armes à feu non seulement à pierre et à piston. Les munitions pour les armes à tir rapide étaient achetées à Sierra Leone. Leur coût était pourtant élevé et le long transport par des porteurs en limitait les livraisons. Binger décrivit de manière imagée les sacrifices qu'exigeait le transport des munitions et de la poudre à Sikasso¹⁹¹. Les rapports des officiers français contiennent des informations des années 1891-1893 sur le nombre de cartouches prévues pour un fusil moderne. Selon le service de renseignements français Samori achetait 200 cartouches pour chaque fusil à tir rapide¹⁹².

Les informations transmises par le déserteur Naman Mania en 1892 témoignent qu'avant la bataille de Diamanko Samori distribuait à ses soldats de 15 à 40 cartouches¹⁹³. Cela prouve la pénurie de munitions. On essayait de résoudre ce problème au moyen de la production locale en utilisant les vieilles douilles qu'on ramassait sur le champ de bataille. Les forgerons les remplissaient de poudre de leur production, installaient l'amorce et la balle. Ces munitions étaient de qualité inférieure, mais elles comblaient les lacunes que l'importation ne couvrait pas. La poudre était fabriquée sur place en quantité suffisante. Au moment de la prise de Samori on découvrit chez lui de grosses provisions de poudre¹⁹⁴.

1.2.6. Formation. Tactique, opérations et stratégie. Conception de la lutte et des guerres

Jusqu'à la fin des années 80 la tactique de la lutte employée dans l'armée de Samori consistait à faire une reconnaissance dé-

taillée de l'ennemi et à tendre à lui livrer bataille dans l'endroit le plus propice. Au cours de la marche et avant la bataille les troupes étaient disloquées en cinq groupes. C'étaient: l'avant-garde, l'arrière-garde, le centre et les deux ailes. C'est dans le centre appelé sisi /ventre/ que se trouvait le commandant¹⁹⁵. L'attaque était menée avec des bolo respectifs. Le chef du bolo courait à la tête de son détachement et encourageait les guerriers à la lutte de son propre exemple. Quant aux chefs des kourou, ils suivaient leurs dizaines et poussaient les paresseux à lutter. Le feu était dirigé d'une manière chaotique, chaque sofa décidant lui-même s'il devait tirer, et la précision du tir n'était pas grande. En 1887 seule la garde de 56 hommes savait, comme le dit Peroz, "un peu" tirer des salves¹⁹⁶. L'attaque de front était menée par l'infanterie, le débordement et la poursuite - par la cavalerie.

Samori tendait le plus souvent à combattre sur le terrain ouvert. Dans ces conditions la supériorité qu'il avait sur des adversaires africains grâce au bon équipement de son armée en armes à feu était particulièrement nette et il pouvait l'exploiter le mieux¹⁹⁷. Mais au cours des guerres de conquête, beaucoup d'adversaires se défendaient à l'abri des fortifications. Samori tâchait alors de faire sortir son adversaire sur le terrain libre recourant souvent à des ruses¹⁹⁸. Quand la ruse ne réussissait pas, restait le siège, d'habitude de longue durée. Les attaques dirigées contre les fortifications apportaient rarement des effets vu la solidité des fortifications ouest-africaines. C'étaient soit des tata, dressés d'argile et de pierres, soit des sanye - faits de buissons épineux plantés à peu de distance les uns des autres en renforcés de pieux enfoncés dans la terre¹⁹⁹.

Les troupes de Samori entouraient alors la forteresse assiégée. On construisait autour d'elle de petits hameaux entourés de palissade, appelés diassa. Ces hameaux bloquaient l'accès de la forteresse, fermaient les voies de transport de l'approvisionnement et protégeaient les troupes assiégeantes contre les contre-attaques éventuelles des assiégés²⁰⁰. Le but du siège était de vaincre l'ennemi par la faim, mais compte tenu des provisions, souvent considérables, accumulées dans la forteresse les opérations de ce genre prenaient longtemps. Les diassa se transformaient alors en villages palpitants de vie, ils étaient habités non

seulement par les soldats, mais aussi par les artisans, par de nombreux domestiques et par les femmes - épouses et concubines des guerriers²⁰¹. Un long siège finissait le plus souvent par un succès et la plupart des conquêtes de Samori des années 70 et du début des années 80 étaient liées à la prise du village principal et du tata du kafou attaqué. Le siège de Sikasso par contre aboutit à un échec malgré la longue durée des luttes et la détermination des attaques. La prise de Sikasso par la faim n'entraînait pas en jeu car c'était une forteresse si vaste et défendue par une armée si nombreuse que la couper des fournitures des vivres s'avéra impossible²⁰². Voilà qui devint la cause de l'insuccès des troupes de Samori.

Dans les luttes avec les troupes françaises Samori demeura fidèle à son principe d'essayer de combattre en champ ouvert. La différence résidait dans le fait que c'étaient les Français qui attaquaient tandis que Samori défendait son propre territoire. Se défendant il n'enfermait pas toutefois ses troupes dans les forteresses, mais combattait sur le terrain ouvert. Et quand la supériorité des forces françaises à l'échelle tactique devint évidente - étant donné le feu par salves, la coordination et la discipline des opérations, la meilleure formation, la puissance de feu d'infanterie plus grande, l'emploi de l'artillerie - Samori chercha à mener les combats près des passages par des gués et des endroits inondés dits marigots²⁰³. La défense de ces passages modérait la disproportion de la puissance de feu des deux côtés car les troupes de Samori étaient cachées dans les broussailles bordant le fleuve. En cas de défaite, elles n'étaient pas enfermées, comme dans la forteresse, et pouvaient se retirer du champ de bataille. C'était sans doute la meilleure tactique possible de lutte avec les Français, toute autre aurait dû aboutir soit à de grandes pertes humaines, soit à la capitulation et à la captivité des troupes - si elles s'étaient enfermées dans le tata.

Samori conciliait dans les années 90 la tactique de la lutte pour les passages fluviaux avec la poursuite de l'armée de l'adversaire qui reculait et qu'il harassait continuellement d'attaques. Un grand rôle y était joué par la cavalerie²⁰⁴. Cette méthode de lutte était liée déjà au mode opérationnel de jouer les campagnes respectives. Les combats étaient menés toujours en période sèche c'est-à-dire depuis octobre jusqu'en mai de l'année suivante. Pendant la période humide les rivières en crue et les températures

élevées rendaient la guerre difficile, surtout à la partie attaquante, donc aux Français aussi; pour cette raison on interrompait les opérations de guerre²⁰⁵.

Les troupes françaises gagnaient presque toutes les batailles, dans les années 80 cependant elles ne pouvaient pas profiter de ces victoires pour s'emparer efficacement du territoire car elles étaient trop peu nombreuses. Samori et ses commandants suivaient donc l'ennemi qui reculait, lui infligeaient des pertes et recouvraient le contrôle sur leur propre territoire. En temps des pluies les troupes de Samori continuaient leur expansion - c'est la raison pour laquelle, dans les années 1884-1885, après des luttes acharnées avec Combes, Manigbe Mori fit avancer ces troupes loin dans l'ouest et l'Etat de Samori acquit le territoire le plus grand de son histoire²⁰⁶.

Aussi, dans les années 80, jusqu'à la paix de Bissandougou, la science de Samori de mener les campagnes au niveau opérationnel était si grande qu'elle lui permettait de niveler les différences dans la tactique de mener les batailles et de récupérer le terrain après les combats perdus. Samori appliquait consciemment cette manière de lutte car il se rendait compte que l'ennemi disposait d'une plus grande puissance de feu et de soldats mieux exercés. Samori eut l'occasion d'assister aux exercices militaires présentés par les tireurs sénégalais commandés par le capitaine Tournier au cours des négociations de Kenieba Koura en 1886²⁰⁷. Ce spectacle éveilla l'admiration des hôtes et fit sans doute que Samori désira exercer ses sofa de la même manière. L'entreprise n'était pas facile vu le manque d'instructeurs. D'autre part la période des négociations avec les Français affaiblit la pression sur l'Etat de l'Almami reléguant au second plan la nécessité des réformes militaires. Après la guerre perdue avec le Kenedougou par contre, la menace française devint plus nette. Aussi entreprit-on d'exercer les sofa à l'image des formations françaises des tireurs sénégalais.

La guerre avec la France était une guerre défensive. Samori s'y prépara dans les années 1890-1891 avec beaucoup de soin et à grands frais. Les détachements les mieux armés furent formés à tirer sur commandement, par salves²⁰⁸. Les fonctions d'instructeurs dans ces exercices étaient remplis par les tireurs sénégalais évadés du service français. Il est probable que certains tireurs sé-

négalais étaient des hommes envoyés exprès par Samori dans le camp de l'ennemi pour apprendre le métier des armes. C'était le cas d'un des plus grands chefs militaires, le commandant des "sofa de Dabadougou" - Ngolo²⁰⁹. Les instructeurs apprenaient aux sofa la tactique du combat surtout car c'était ce qu'ils retenaient du service français. L'instruction tactique était continuée et développée dans le second Etat de Samori. Nebout parla des détachements où les commandements étaient donnés en français. Les formations respectives pourtant différaient grandement au point de vue de leur formation, la garde elle seule étant un détachement "très régulier"²¹⁰. Dans la guerre avec la France dans les années 1891-1893 les sofa bien exercés défendaient toujours les passages par les marigots à cette différence près que ces passages avaient été renforcés par les remparts de banko et de branches derrière lesquels se cachaient les guerriers. Une tactique semblable fut employée dans la lutte avec l'expédition du colonel Monteil dans le second Etat en 1895²¹¹. Le meilleur armement des sofa, leur capacité de tirer par salves ainsi qu'une défense bien organisée firent que les luttes pour les passages des rivières étaient très acharnées et que les Français arrivaient à briser la défense uniquement grâce à leur artillerie. Malgré le grand effort et la vaillance de son armée, Samori ne pouvait pas sauver son territoire. Au cours des deux premières années /1891-1892/ il appliquait la vieille méthode de retourner sur les territoires perdus pendant la période des pluies, il n'arriva pas cependant à reprendre les villes et les villages où s'étaient installées les garnisons françaises. Il essaya donc de désorganiser l'action française laissant derrière lui la terre brûlée, le ravitaillement coupé, les lignes de communication rompues et en interceptant les courriers²¹². Ces procédés affaiblirent et étendirent dans le temps la pression française sans la briser. En conséquence Samori se retira loin dans l'est emmenant ses sujets et détruisant complètement les territoires laissés²¹³.

La méthode de la terre brûlée fut bien sûr une extrémité à laquelle on n'avait recours qu'en cas de guerre défensive sans succès. Ses éléments étaient employés également dans la guerre avec le Kenedougou où les deux Etats détruisaient le territoire limitrophe. Ils étaient séparés en conséquence par une bande terrain entièrement détruit et pillé²¹⁴.

Les guerres menées par l'Etat de Samori étaient soumises à des buts politiques ou économiques clairement formulées. Le lien étroit entre la guerre et la politique donnait aux opérations armées le caractère d'actions réfléchies, utiles et bien organisées. Aussi la stratégie de mener les guerres représentait-elle un niveau élevée et fut, en dehors de l'armement, un élément de la supériorité sur de nombreux adversaires africains de Samori, excepté le Kenedougou et les Toucouleurs. Ce facteur avait joué par contre un rôle immense dans la période de la construction de l'Etat. Du point de vue du simple sofa, notamment dans les années 60 et 70, la guerre était censée apporter du butin. Le souverain cependant se fixait, lui, des buts politiques avant tout - il voulait conquérir des kafou successifs, leur imposer les tributs et construire, grâce aux moyens acquis, une armée puissante.

Après la première période des luttes menées autour de Sanankoro et la construction d'un petit Etat, les conquêtes suivantes de Samori étaient dirigées de manière à lui assurer le contrôle des pistes de commerce - allant soit à Beledougou et plus loin à Macina, soit conduisant vers Sierra Leone. Après la prise de Bamako par les Français en 1883²¹⁵ Samori devait trouver une autre source de livraisons de chevaux. Le blocage de la route menant vers le nord par les Français fit attirer son attention sur la piste menant au pays des Mossi. C'était une des raisons de l'expédition contre le Kenedougou. Ainsi les guerres d'agression avaient-elles souvent pour but la conquête des pistes commerciales. Les objectifs à long terme, qu'ils fussent politiques ou économiques, dominaient dans l'activité de Samori sur les besoins du moment.

En dehors des guerres de ce genre on menait bien entendu des guerres de pillage. Il est difficile d'ailleurs de faire la distinction entre les deux types des guerres car chaque campagne victorieuse apportait du butin. Il y avait pourtant des expéditions privées de motifs politiques, faites dans le seul but de piller. Quand l'organisation de l'Etat était terminée, c'étaient les commandants des armées de frontière qui s'en occupaient. Le motif de pillage pouvait aussi prévaloir sur la politique à long terme dans les moments des difficultés et des menaces particulières, comme dans le cas de la prise et du pillage de Kong vers la moitié de 1897²¹⁶.

Le troisième type des guerres c'étaient des guerres défensives. Dans ce cas également le but politique était nettement précisé. Après la construction d'un Etat puissant, Samori ne mena les guerres défensives avec des adversaires africains que fort rarement. Tieba, le souverain du Kenedougou était son ennemi, mais il ne présentait de danger que pour la province orientale. Ses forces étaient trop faibles pour attaquer le centre de l'Etat de Samori. De même les guerres avec les Toucouleurs ne menaçaient pas le centre du pays²¹⁷. Seule une attaque française constituait un tel danger.

Dans le conflit avec la France, les talents opérationnels de Samori en tant que chef ainsi que la stratégie d'action se trouvaient à un niveau élevé. Le souverain conciliait habilement la guerre avec l'action politique, il profitait de la rivalité franco-anglaise, savait jouer avec le temps, par exemple grâce à des accords de paix il s'assura quelques années lui permettant de se préparer à la lutte décisive, et au cours de la guerre il savait mettre à profit les possibilités de son armée. Il se maintint aussi malgré la défaite infligée au premier Etat grâce à la division de son armée en une partie repoussant les Français et une autre conquérant le nouvel Etat. C'était une action militaire extrêmement compliquée et Samori y fit preuve de grands talents stratégiques.

Dans le second Etat, dans la lutte contre l'expédition de Monteil, on se servit d'expériences tactiques et opérationnelles des années 1891-1893. Dans la guerre de 1898 par contre l'échec survint rapidement. Samori n'y profita pas de ses talents de chef. Peut-être une des raisons résidait-elle dans l'âge avancé du souverain et aussi dans le fait que d'autres chefs militaires avaient des capacités inférieures. Ils savaient mener des batailles et des campagnes, mais la conception détaillée des guerres et la conciliation de la guerre et de la politique restaient le domaine de Samori. Une autre raison de l'échec rapide de 1898 était liée au lien plus faible que dans le premier Etat de Samori et du groupe au pouvoir avec la population du second Etat.

1.3. L'armée et l'appareil d'Etat

Après la formation de l'Etat l'armée n'a pas perdu son importance dans le domaine de l'expansion territoriale et continuait à remplir ses fonctions agressives, mais en plus elle commença à remplir de nombreuses fonctions intérieures. Avant de considérer ces fonctions multiples et variées, il faut analyser l'attitude de l'armée à l'égard des institutions d'Etat telles que le souverain, la cour, l'appareil de l'administration et de la juridiction ainsi que l'organisation fiscale. Ce dernier problème sera traité dans le chapitre suivant.

La cohérence et le bon fonctionnement de l'appareil étatique trouvaient leur reflet avant tout dans le rapport entre l'armée et le s o u v e r a i n. Dans l'Etat de Samori, la dynastie ne put se former faute du temps car l'organisation créée par le monarque succomba de son vivant encore sous pression de l'expansion française. Nous ne pouvons donc pas considérer l'attitude de l'armée envers la dynastie, mais seulement envers le souverain. Le rôle de Samori dans la formation et le fonctionnement de l'Etat fut exceptionnellement important ce qui trouva son expression dans l'appellation dont nous désignons cet Etat dans son système politique intérieur. Le souverain était le centre du pouvoir, la source de toutes les nouvelles lois et décisions, le chef militaire suprême, le juge, l'administrateur, le chef religieux, le symbole de l'Etat enfin. L'Etat était considéré comme sa propriété, tous les habitants, quelle que fût leur condition sociale, dépendaient de lui. Une attitude paternaliste vis-à-vis de ses sujets trouva son expression dans la tournure qu'on utilisait obligatoirement dans la conversation avec Samori - M'Fa - mon Père²¹⁸.

Le rôle d'individus remarquables dans l'histoire, y compris dans la formation des Etats, est abondamment traité dans la littérature ethnologique et historique. Samori et son activité prouvent une grande importance des chefs éminents capables de profiter des forces sociales existantes, de prendre place à la tête des groupes sociaux dynamiques et prêts à agir, de préciser les buts que les membres de ces groupes voudraient réaliser²¹⁹. Le commandement de cette sorte donne aux individus éminents un vaste pouvoir, mais d'autre part il fait naître entre eux-mêmes et les groupes qui réalisent leurs buts guidés par ces chefs une dépendance étroite.

Une telle interdépendance existait entre Samori et son armée²²⁰. Ce lien était encore renforcé par le caractère de l'armée exigeant un commandement centralisé, effectué par une seule personne. Samori commençait sa carrière de souverain comme chef militaire et il le resta jusqu'au moment de sa chute. Cette fonction impliquait l'obéissance et la subordination aux ordres du souverain.

Il y eut d'autres règles aussi parmi lesquelles la fidélité du sofa envers le souverain semble la plus importante; une autre règle exigeait la dépendance absolue des guerriers de Samori. Les sofa appartenant à l'armée permanente étaient entretenus par le souverain; ils avaient droit à une part de butin déterminée par la coutume et aggrandie par la décision de Samori. En temps de paix ils recevaient la nourriture du souverain. Il leur fournissait également les armes: fusils et chevaux²²¹.

On peut demander si tous ces principes étaient toujours réalisés en pratique.

La fidélité au souverain et la dépendance personnelle des guerriers semblent être la base des liens réciproques. Ils revêtaient en pratique des formes différentes - suivant l'étape du développement de l'Etat de Samori et la formation militaire. Ils furent très forts dans la première période des conquêtes. Ils étaient cimentés par le but politique et économique commun du souverain et des guerriers et par leur caractère militaire qui décidait de la dépendance. D'autre part les faibles dimensions de l'armée, l'absence de division en diverses formations, la concentration des troupes sur un petit territoire et le fait que Samori remplissait personnellement les fonctions du chef et qu'il participait à tous les combats renforçaient les liens personnels entre lui-même et les sofa²²².

Au moment où la construction de l'Etat fut achevée et qu'il se consolida dans ses limites territoriales, le principe de la fidélité et du lien personnel se compliqua. Les troupes furent divisées parallèlement à la division de l'Etat en provinces - en cinq armées territoriales. On développa la hiérarchie des grades militaires tout en limitant le commandement personnel de Samori²²³. Une grande partie d'expéditions de conquête ou de pillage ainsi que de guerres défensives étaient dirigées par des keletigi. Face à l'accroissement numérique de l'armée et à sa division, le lien

des simples sofa avec la personne du souverain dut s'affaiblir, en tout cas il devint sporadique dans le domaine des contacts, et indirect - dans celui de la dépendance. Il ne fut pas cependant rompu dans le domaine de l'idéologie et fut fortement propagé par les commandants fidèles au souverain et par les griottes²²⁴.

La base idéologique de la fidélité de l'armée à l'égard du souverain n'était pas homogène. Pour les musulmans Samori était le chef des fidèles - l'Almami²²⁵. Pour les animistes la fidélité découlait du transfert sur le souverain des droits réservés au père dans la famille. Cela s'exprima dans l'obligation de s'adresser à lui avec le mot M'Fa /mon Père/²²⁶. Indépendamment de la base idéologique, le principe de la fidélité des soldats à l'égard du souverain était de rigueur partout²²⁷. Les manifestations de cette fidélité pourtant et la force du lien personnel avec le souverain dépendaient du type des troupes, du genre de la formation et de la place du guerrier dans la hiérarchie. Elles furent les plus fortes dans les détachements de bilakoro où on veillait particulièrement à l'éducation dans l'esprit de la fidélité²²⁸. De même dans le groupe de chefs militaires - à commencer par le keletigi, en passant par le sofakoun, et le bolokountigi pour finir sur le chef du kourou²²⁹. Mais si nous ne connaissons aucun cas de trahison ou de désertion parmi les bilakoro, de tels cas avaient lieu, quoique sporadiquement, dans les rangs des chefs militaires. Les chefs qui trahissaient descendaient pour la plupart des familles des chefs des anciens kafou ou villages, on trouvait parmi eux des gens qui étaient commandants dans d'autres Etats africains et passèrent au service de Samori volontairement ou à la suite de leur captivité. Ces cas furent scrupuleusement notés par le service de renseignements français car les déserteurs fournissaient des informations importantes. C'est pourquoi, même si les sources n'enregistrèrent pas tous les événements de ce genre, elles en notèrent certainement une grande partie. Les archives n'en citent pourtant qu'une douzaine ce qui prouve qu'il s'agit là d'actes exceptionnels²³⁰. On pourrait soutenir le contraire en pensant au fait que le capitaine Peroz au cours de ses négociations à Bissandougou, en 1887, avait dans l'entourage de Samori ses propres espions. Ces traîtres ne pouvaient pas cependant accéder au débats les plus secrets²³¹ ce qui indique qu'ils

n'appartenaient pas au cercle de dignitaires et commandants supérieurs.

Etant donné que les cas de désertion ou de trahison parmi les chefs militaires étaient rares dans l'Etat de Samori, il est permis de croire que le principe de la fidélité au souverain était généralement observé. Les cas les plus graves de violation de cette règle eurent lieu pendant la révolte d'un fils du souverain Managbe Mamadi /1889/ et par suite de la déloyauté de Diaoule Karamogho en 1894.

La révolte de Managbe Mamadi était liée à la proclamation de Samori désignant comme son successeur un autre de ses fils Sarankenye Mori²³². Le rebelle se déclara souverain /Faama/ à la fin de 1889 et refusa obéissance à son père. Mais les troupes de la province orientale que commandait Managbe Mamadi ne soutinrent pas sa révolte. Les commandants de grade inférieur firent passer leur troupes, la nuit, à Niakho où résidait Samori. Privé de soutien Managbe Mamadi réussit à s'enfuir, mais ensuite il se rendit à son père qui lui accorda sa grâce et ne le condamna qu'à 10 ans de mise aux fers²³³. Ainsi la fidélité des troupes à la personne de Samori décida-t-elle de l'échec de cette tentative de révolte.

Quant à Diaoule Karamogho, il s'effondra en 1894 et ne croyant plus à la possibilité de victoire dans la guerre avec la France, il s'engagea dans des pourparlers avec les officiers de l'adversaire. Les lettres de Karamogho et le contenu des messages oraux parvinrent toutefois à Samori qui condamna son fils à la mort de faim²³⁴.

Parmi les simples sofa la situation était différenciée et dépendait principalement du mode du recrutement et du type des troupes. Les sofa de l'armée permanente étaient fidèles au souverain, indépendamment du fait qu'ils fussent volontaires ou anciens prisonniers de guerre. Les sofa venant du recrutement des villages et des kafou en revanche n'étaient pas aussi fortement liés avec le souverain. Cet état de choses était dû aux facteurs tels que la contrainte du recrutement, le service dans l'armée limité dans le temps et les retours annuels à la campagne, à l'époque des travaux agricoles, l'absence du lien économique entre le souverain et ces sofa /en dehors de la part de butin à laquelle ils avaient droit/, le manque de buts communs et de profits du fonctionnement de l'armée et par la même l'absence du sentiment de la communauté et - par conséquent - de la fidélité des sofa à l'égard de Samori²³⁵.

On peut croire aussi que pour les sofa issus du recrutement, le rôle de Samori en tant que chef des fidèles n'avait que peu d'importance. L'Almami était un tel chef pour sa cour islamisée, pour un groupe de chefs militaires et pour une partie de l'armée permanente - stationnant dans des camps séparés et plus sensible à la propagande musulmane. Dans le cas des sofa de recrutement qui regagnaient leur villages à l'époque des travaux agricoles, l'aspect idéologique de l'autorité de Samori en tant qu'Almami n'était pas ressenti ni vécu profondément. Samori n'était pas non plus pour eux l'incarnation d'un père de famille /M'Fa/ car ils vivaient /à l'opposé des sofa de l'armée permanente, arrachés à leur communautés/ dans le cadre de leurs familles et villages avec lesquels ils ne rompaient pas leurs liens.

On peut donc supposer que les sofa de recrutement ne se guidaient pas avec des sentiments de fidélité et de dévouement et qu'ils se sentaient forcés au service dans l'armée. Sans doute une grande partie de déserteurs dont l'existence est confirmée par les sources françaises se recrutait-elle d'entre eux. Dans le cas des simples sofa qui ne pouvaient pas fournir au service de renseignements des informations de valeur, on nota moins de données sur les déserteurs en omettant souvent de citer leur nombre, leur origine ou leurs noms. Nous ne pouvons donc pas constater avec certitude si le matériel est complet ou fragmentaire. Quoi qu'il en soit, même dans le cas des simples sofa il s'agit d'informations sporadiques jusqu'à la défaite définitive de 1898²³⁶.

Il est probable que Samori lui-même estimait moins la fidélité de l'armée de recrutement que celle de l'armée permanente. En tout cas, quand dans les années 1889-1890 il décida de réarmer ses troupes tout en réduisant leurs effectifs, cela se fit au prix des troupes de recrutement que le souverain devait juger de qualité inférieure. Comme la formation aurait pu concerner tous les sofa, les uns aussi bien que les autres, la différence résidait entre autres dans le lien plus ou moins étroit avec la personne du souverain.

L'armée permanente était divisée en formations dont le degré de fidélité et le lien avec le monarque étaient variables. Sans doute parmi les plus fidèles comptait-on les membres de la garde. Cette thèse découle des informations directes des sources et du fait que le souverain avait fait confiance à ces hommes-là et

qu'il n'en fut pas déçu jusqu'à la fin de son règne²³⁷. D'autres détachements, surtout ceux disloqués dans les provinces n'avaient pas de contacts aussi fréquents avec le souverain que la garde. Aussi bien à l'époque de l'épanouissement du premier Etat que dans le second Etat, une grande partie d'expéditions étaient commandées par des keletigi: soit par les frères de Samori: Maninka Mori et Fabou, soit par ses fils: Diaoule Karamogho et Sarankenyi Mori, soit par des hommes de confiance comme Langama Fali, Bilali, Ngolo Morifingdian, Fila Kali, Kounadi Kelebagha, Amara Dieli et autres²³⁸. En dépit du fait que la hiérarchie militaire était développée et que les sofa étaient commandés par des keletigi avant tout, il n'y eut pas de rupture de lien des sofa avec le souverain sur le plan de leur fidélité personnelle. Comme preuve de cette affirmation on peut citer l'attitude du détachement commandé par Ngolo et constituant la garde de Sarankenyi Mori. Les sofa, quoique dépendant directement de leurs commandants, étaient fidèles à Samori avant tout et dans les luttes des années 1891 et 1892 ils se distinguèrent par une vaillance particulière /ils étaient d'ailleurs encouragés à la lutte par Samori en personne/²³⁹. Toutes les armées de province étaient elles aussi fidèles au souverain: les tentatives de révolte des fils - Managbe Mamadi et plus tard de Diaoule Karamogho citées plus haut - se terminèrent par un échec justement à cause de l'attitude des troupes refusant de trahir le souverain²⁴⁰.

Les années des défaites infligées à Samori par les troupes françaises furent le test le plus difficile de la fidélité de l'armée. Ces événements démontrèrent que le lien de l'armée avec le souverain pouvait résister aux épreuves les plus dures. Il en fut ainsi dans les années 1891-1893 quand, malgré de nombreuses batailles perdues, l'armée ne se dissipa pas et garda sa valeur de combat ce qui permit à Samori une expansion vers est et la construction du second Etat. Le lieutenant-colonel Humbert notait que depuis janvier jusqu'en mars 1892 les troupes de Samori menèrent 16 batailles perdues et croyait que les sofa qui luttèrent - comme il disait - avec fanatisme étaient démoralisés par ces défaites²⁴¹. Les luttes acharnées qui suivirent prouvent que l'esprit de combat de l'armée ne faiblit pas²⁴².

De même l'année 1898 et l'échec de Samori prouvèrent la fidélité des sofa au souverain. Quand il reculait devant l'attaque des forces prépondérantes des Français, la plupart des sofa ne le quit-

tèrent pas malgré la faim et les conditions tragiques de la retraite. Les désertions n'étaient pas grandes par rapport aux effectifs de l'armée. Les Français trouvaient sur leur chemin des sofa qui mouraient de faim - cas qui témoignent que les sofa restaient auprès de Samori jusqu'à l'épuisement complet des forces²⁴³. Si l'armée représentait une telle attitude au moment des échecs ou de la chute de l'Etat, on peut dire que les sofa réalisaient en pratique le principe de la fidélité.

La fidélité entraînait aussi l'observation des autres règles - celles de l'obéissance et de la soumission aux ordres. Le lien économique avec la personne du souverain qui avec les moyens de son trésor achetait des armes et distribuait de la nourriture aux guerriers sera traité dans le chapitre suivant.

Reste encore à se demander si on réalisait le principe de la dépendance de l'armée du souverain. Les sources montrent nettement une dépendance personnelle absolue des guerriers de tous les échelons de Samori. Le souverain nommait et révoquait les commandants²⁴⁴, il pouvait condamner à la prison, au fouet ou à la peine de mort aussi bien un simple sofa qu'un commandant remarquable, même son propre fils²⁴⁵. L'arbitraire du souverain concernait cependant des personnes isolées, et non l'armée en tant que totalité. Samori ne pouvait pas agir contre l'armée, contre la volonté du groupe de chefs militaires, contre l'attente des guerriers. Il devait compter avec l'opinion et les aspirations des sofa car c'étaient eux qui constituaient la base de son pouvoir. Tout comme l'armée dépendait du souverain, le souverain, lui, dépendait de l'armée. Cette interdépendance délimitait le droit de Samori à prendre chaque décision, elle déterminait la portée de son pouvoir. Samori l'exprima clairement lui-même en 1897 dans la conversation avec le négociateur français Nebout affirmant que malgré son désir de paix il n'a d'autre solution que de mener la guerre car c'est ce que réclament ses fils²⁴⁶. Le souverain n'était pas en état de suspendre les guerres bien que la constatation de Perroz selon lequel les sofa luttèrent uniquement pour le profit fût - comme le montrèrent les campagnes suivantes - une simplification excessive²⁴⁷.

La cour, c'est-à-dire les hommes groupés autour de la personne du souverain, était - à côté de l'Almami - le centre de pouvoir dans l'Etat de Samori. On ne faisait pas de distinction

entre les fonctions à la cour et les fonctions étatiques centrales car le souverain était le symbole de l'Etat. La cour était donc composé de divers dignitaires dont le pouvoir s'étendait sur tout l'Etat ainsi que de nombreux domestiques, aides de la famille du souverain et de sa garde - sofa adultes et bilakoro²⁴⁸. Pour déterminer la relation entre l'armée et l'institution de la cour il faut vérifier combien de chefs militaires et de sofa appartenaient à la cour et quelle était l'importance de ces gens par rapport à d'autres dignitaires.

Les groupes les plus nombreux à la cour furent: la garde personnelle du souverain, les bilakoro ainsi que les chanteurs, danseurs, griottes et domestiques. Il est difficile de dire lequel de tous ces groupes était le plus nombreux, celui de domestiques peut-être, mais ils ne jouaient pas un rôle indépendant et leur lien avec le souverain était le plus souvent indirect. Les descriptions de l'accueil des missions et légations françaises à la cour de Samori dénotent la supériorité numérique de la garde et des bilakoro sur les griottes, danseurs et autres gens dont le rôle était de glorifier le règne de Samori²⁴⁹. Aussi bien la garde que les bilakoro constituaient non seulement une partie de la cour, mais aussi une partie de l'armée. Au point de vue numérique l'armée occupait donc à la cour une place dominante. Les soldats de la garde et les bilakoro étaient privilégiés aussi car ils avaient l'accès direct à la personne du souverain qu'ils protégeaient. Mais il y avait, en dehors de l'importance du groupe et de son accès au souverain, un troisième facteur qui décidait de l'influence sur la cour et par conséquent sur le gouvernement du pays, facteur essentiel, semble-t-il - l'exercice d'une haute fonction à la cour qui est en même temps une fonction centrale. A cet égard ni la garde, ni les bilakoro ne jouaient un rôle important. Seuls les commandants de ces détachements faisaient partie des chefs militaires suprêmes quoique ce fait n'impliquât pas, comme pour les commandants des provinces, de fonctions administratives²⁵⁰.

Après de la personne de Samori il existait un conseil composé de 12 dignitaires. Ils représentaient soit des fonctions déterminées, soit, sans être spécialisés dans un domaine de l'administration, ils restaient à la disposition du souverain qui les envoyait le plus souvent dans les provinces respectives en tant que contrôleurs et exécuteurs de commissions uniques²⁵¹. A la tête

du conseil, en tant que suppléant de Samori, se tenait le griotte Morifingdian. Il était le collaborateur le plus proche du souverain²⁵². En dehors de sa fonction au conseil, il était chargé aussi de fonctions militaires. Dans la période de la révolte de la population, en 1889, il se tenait à la tête d'un détachement qui rétablissait l'ordre dans le sud du pays. Dans les années 1892-1894, au cours des luttes avec la France et de la migration à l'est, il commandait une partie des troupes faisant des conquêtes; il fut également chef des sofa dans le second Etat²⁵³.

A la tête du trésor se tenait jusqu'en 1889 Kokisi, qui lui aussi était guerrier et qui périt au cours de la guerre avec Tieba²⁵⁴. Après sa mort le trésor était administré par Maine Fode²⁵⁵. L'armée était représentée au conseil par Niamakala Amara /Amara Dieli Diabate/ qui du fait de ses responsabilités était un haut chef militaire. Un autre conseiller s'occupant des messagers et des contrôleurs envoyés en province, Amara Dieli Kouyate, combattit lui aussi comme chef des sofa et en décembre 1892, au cours des luttes avec Bonnier à Koloni, il fut fait prisonnier et fusillé. Mamadou Sise s'occupait des problèmes du service des renseignements et de la sécurité de l'Etat ce qui était lié avec l'activité de l'armée. Tasili Manghan à son tour, grâce à sa connaissance des langues, fut le négociateur principal²⁵⁶. Les légations de Samori avaient une suite militaire et les dignitaires qui se tenaient à leur tête étaient en même temps chefs militaires²⁵⁷. C'est seulement à propos du secrétaire dirigeant la chancellerie, Ansoumanà Kouyate, et à propos des spécialistes du droit musulman /Karamogho - Sako et Amara Kande/ que nous n'avons aucune information concernant leur fonction militaire.

Comme il ressort de cette revue des dignitaires exerçant des fonctions centrales et administrant des domaines déterminés, la plupart d'entre eux étaient en même temps chefs militaires. Il n'y avait pas de séparation entre les fonctions étatiques, administratives et militaires. La prise de commandement d'un détachement ou d'une armée de province toute entière ne privait pas le dignitaire des autres fonctions.

Ainsi donc, au niveau central de l'administration l'unité de l'appareil étatique et militaire était très nette.

L'organisation territoriale de l'Etat se composait de plusieurs échelons où les provinces représentaient l'unité la plus grande. Elles comprenaient les anciens kafou qui à leur tour se divisaient en villages. Si les provinces étaient /comme tout l'Etat/ une forme nouvelle, créée par Samori, les kafou et les villages étaient des unités d'organisation pré-étatiques qui ne furent pas détruites, mais adaptées aux besoins de l'administration de l'Etat.

Suivant le niveau de l'administration, le type de l'unité administrative et son origine, préétatique ou liée à la formation de l'Etat, l'attitude de l'armée à l'égard de la province, du kafou ou du village était différente.

Dans le cas de la province il y avait un parallélisme absolu de la division administrative et militaire. A chaque province correspondait une armée de province à part²⁵⁸. Le keletigi se tenait à leur tête. Il réunissait dans sa main tous les genres de pouvoir militaire, administratif, policier, fiscal et juridique²⁵⁹. Il semble que la réalisation du principe de l'indivisibilité du pouvoir appliqué à ce niveau de l'administration était possible du fait que les provinces étaient une forme nouvelle, non liée aux structures préétatiques. Il existait donc une grande liberté de déterminer la portée et le caractère du pouvoir des keletigi.

Disloquées dans la province, les troupes de sofa étaient la base du pouvoir du keletigi. La plupart d'elles étaient concentrées dans quelques grands groupes comptant chacun près d'un millier de sofa et stationnant dans la capitale de la province et dans quelques points stratégiques²⁶⁰. Mais une partie de forces armées était dispersée en petits groupes de quelques personnes dans les kafou et villages respectifs de la province²⁶¹. Cette dispersion était liée aux échelons inférieurs de l'administration où le système devenait plus compliqué et où l'unité de l'appareil étatique et militaire caractéristique des autorités centrales et provinciales n'existait pas.

Samori profita de l'existence des grandes familles, villages et kafou qu'il inséra dans la structure étatique. En conséquence il ne pouvait ni supprimer l'importance des supérieurs dans ces communautés, ni ôter aux chefs tous leurs droits coutumiers. C'est pourquoi le souverain limitait l'ingérence dans les affaires intérieures des communautés. Cela concernait surtout les lou et

les villages /dougou/. Leurs chefs continuaient à exercer leurs fonctions, qui plus est, ils n'étaient pas désignés par le souverain, mais entraient en fonctions conformément à la coutume²⁶². Samori exerçait son pouvoir sur les lou et les dougou par l'intermédiaire des prestations et devoirs qu'il leur imposait et par le fait qu'en tant que juge suprême de l'Etat il s'était réservé le droit d'infliger la peine de mort et de corriger les jugements des chefs locaux quand le condamné interjetait appel de la justice qu'on lui avait faite dans le lou ou dans le dougou²⁶³.

Les chefs des grandes familles et villages étaient tenus de cueillir les prestations au profit de l'Etat et d'envoyer les gens pour les travaux et le service militaire. On profitait à cette occasion du fait qu'avant la formation de l'Etat c'étaient les chefs également qui réunissaient une partie de récoltes devant par la suite servir à toute la communauté, en tant que réserve, dans les années de disette par exemple. Le fait qu'après la formation de l'Etat, son trésor s'emparait de cette partie de récoltes en entier ou bien partiellement fit affaiblir l'autorité des chefs en les privant de la possibilité de disposer de ces biens²⁶⁴. Mais le droit des chefs à percevoir les prestations fut affermi par l'Etat ce qui fit accroître leurs pouvoirs dans ce domaine.

Pour ces raisons entre autres la plupart des chefs de lou et de dougou ne combattaient pas l'organisation étatique, mais au contraire profitaient de son existence pour réaliser ses buts et soutenir son activité. Les cas de révolte étaient possibles, bien entendu - qu'il s'agit des villages isolés, ou bien - à la suite d'une exploitation prolongée et trop pénible pour la population /comme au temps de la guerre avec le Kenedougou/ - des régions entières. De telles révoltes étaient étouffées par l'armée²⁶⁵. Mais au fond le phénomène de la menace du recours à la force était plus fréquent que ce recours lui-même. Après la première conquête et l'établissement des principes de la dépendance ainsi que du volume des prestations, les opérations armées n'étaient d'habitude plus nécessaires. Il suffisait que la population et le groupe de chefs se soient rendus compte de la supériorité militaire écrasante du souverain et de son appareil de contrainte.

Cette supériorité était marquée par les garnisons de sofa, composées de quelques bolo, disloquées dans la province. Les villages à leur tour, pas tous sans doute, mais les plus importants

au point de vue de leur signification et étendue, abritaient de petites garnisons composées de quelques sofa. Ce fait est confirmé par de nombreuses mentions dans les sources²⁶⁶. Deux ou trois sofa ne seraient pas bien sûrs en état de s'opposer à la révolte des habitants du village. Ils remplissaient des fonctions d'ordre en temps de paix, dans les conditions de la stabilité intérieure acquise grâce au fait qu'à tout instant ils pouvaient appeler au secours des forces armées plus importantes.

Les kafou eux non plus ne furent pas détruits et leur organisation subsista à la construction de l'Etat. L'ingérence du souverain allait dans ce cas plus loin que pour le lou et le dougou. Elle concernait non seulement les prestations et la justice, mais aussi l'élection du mansa et le placement à son côté d'un représentant du pouvoir étatique. Mais pour préserver l'autorité du mansa le souverain devait confier cette fonction à un membre du clan régnant dans le kafou depuis longtemps et il devait compter avec d'autres droits coutumiers concernant l'élection du mansa. Aussi la décision du souverain n'était-elle pas indépendante, elle était limitée par les lois existantes qu'il ne pouvait pas transgresser s'il ne voulait pas détruire toute l'organisation du kafou²⁶⁷.

Les clans régnant dans les kafou constituaient une force sociale considérable. Samori réussit à intéresser ce groupe par la participation au gouvernement du pays, par le pouvoir allant au-delà des limites territoriales du kafou et des limites imposées autrefois au mansa par le droit coutumier, par la richesse qu'ils ne pourraient pas acquérir dans le cadre du système préétatique²⁶⁸. L'intérêt que le groupe de chefs verrait dans l'existence de l'Etat était le meilleur moyen de garantir sa stabilisation intérieure. Samori cependant devait compter avec la possibilité de la révolte des kafou et avec d'autres formes de la résistance - mauvaise exécution des ordres, accaparement de la partie de récoltes qui devait être transférée à l'Etat, protection des gens poursuivis par le souverain etc. Pour éliminer ce genre de phénomènes le souverain institua l'office des dougoukounasigi. C'étaient des représentants de Samori résidant auprès du mansa dans le village principal /la capitale/ du kafou²⁶⁹. Cet office n'existait pas avant la formation de l'Etat. Les dougoukounasigi étaient nommés par les keletigi et ils étaient responsables devant eux. Leur tâ-

che consistait à veiller sur l'exécution des ordres du souverain et du gouverneur de la province, sur la quête des prestations et l'envoi des hommes aux travaux et à l'armée. Les dougoukounasigi protégeaient aussi les marchands fournissant les armes à l'Etat et observaient l'état d'esprit de la population²⁷⁰. Ils n'avaient pas par contre de droits judiciaires qui étaient réservés au mansa. Le mansa était également chargé de l'organisation de la quête des prestations tandis que le dougoukounasigi surveillait le bon fonctionnement de cette organisation. Pour se faire obéir, les dougoukounasigi disposaient d'un petit détachement de sofa - comptant une dizaine d'hommes. Ces sofa de même que les représentants du souverain étaient désignés d'entre les guerriers les plus âgés qui ne pouvaient plus participer aux expéditions, mais étaient assez habiles pour s'assurer l'obéissance de la population des kafou subordonnés²⁷¹.

Au niveau du kafou le pouvoir était partagé entre le mansa et le dougoukounasigi. Dans ce cas l'appareil de l'administration n'était pas identique à l'armée. Si cependant de nombreuses questions d'organisation étaient confiées au mansa, les dougoukounasigi disposaient d'un pouvoir plus important car ils étaient autorisés à contrôler et à surveiller l'activité du mansa et qu'ils disposaient d'autre part d'un détachement armé.

A tous les échelons de l'administration, à commencer par la cour et les autorités centrales, en passant par la province, le kafou, jusqu'au village, le rôle de l'armée était donc décisif quoique pas toujours identique, ce qui était lié au maintien des unités d'organisation préétatiques en tant qu'échelons inférieurs de l'administration.

Le fait que toute infraction au système, chaque réflexe de rébellion ou de résistance pouvait provoquer des représailles infligées par de nombreux détachements de l'armée permanente était d'une importance capitale pour l'administration efficace du pays²⁷². De fortes garnisons stationnaient dans les capitales des provinces, près des pistes dont la protection était importante pour les livraisons d'armes et à proximité des centres commerciaux, par exemple près de la ville la plus grande du premier Etat - Kankan²⁷³. La conscience que l'armée peut intervenir à tout moment était la base de la stabilité du système de l'administration.

Les fonctions administratives étaient étroitement liées aux fonctions de renseignement, notamment sur l'état des esprits à l'intérieur du pays. Les informateurs principaux dans ce domaine se recrutaient principalement parmi les dougoukounasigi ce qui fait que le service des renseignements et le système de la sécurité furent eux aussi liés à l'armée. Les problèmes du service des renseignements en dehors des frontières de l'Etat étaient résolus différemment. En période des guerres cette activité était menée par l'armée²⁷⁴. En période de paix on utilisait avant tout les marchands ambulants Dioula et en même temps on expédiait d'autres agents qui devaient apprendre par exemple la conservation des armes ou les méthodes de commandement²⁷⁵.

La j u r i d i c t i o n de degré inférieur resta entre les mains des chefs des grandes familles, des villages et des kafou. Les appels étaient transmis aux keletigi et au souverain lui-même, quant aux affaires passibles de peine de mort, on les soumettait aux autorités centrales et à Samori²⁷⁶. Ainsi ce n'était qu'au niveau de l'administration de la province /et du pays tout entier/ qu'avait lieu la fusion du pouvoir militaire et juridique - conformément au principe de l'indivisibilité du pouvoir. L'armée assurait en revanche l'exécution des peines à tous les échelons. Cette pratique avait moins d'importance dans les grandes familles et dans les villages dans lesquels le prestige des chefs et le contrôle ainsi que l'influence du groupe social garantissaient le plus souvent la soumission aux décisions du tribunal. En cas de résistance du condamné l'exécution de la peine était assurée par la présence des sofa, de même que dans le kafou²⁷⁷.

Le système des appels aux autorités centrales assurait à Samori un contrôle permanent de la juridiction. Les tribunaux du souverain devaient prendre en compte aussi bien les lois coutumières que la loi musulmane, si l'inculpé était un adepte de l'islam. L'administration de la justice reposait entre les mains des membres du conseil désignés parmi lesquels se trouvaient des marabouts musulmans²⁷⁸. D'autre part Samori, au cours de ses audiences publiques hebdomadaires de vendredi, jugeait personnellement les sujets qui arrivaient avec leurs problèmes à Bissandougou²⁷⁹. Les litiges entre les villages étaient tranchés par les mansa, ceux entre les kafou - par les keletigi; les appels étaient reçus par le souverain et par les membres du conseil²⁸⁰.

L'exécution des sentences de Samori et des membres du conseil était surveillée par les sofa. De même les peines de mort ou de mutilation qu'on prononçait à l'échelon central, étaient exécutées soit par les sofa, soit par les bilakoro²⁸¹.

Une analyse des rapports entre l'armée et les autres institutions étatiques démontre leur union étroite, notamment aux échelons supérieurs de l'administration. L'armée était une institution qui assurait le bon fonctionnement de tout l'appareil étatique, qui garantissait le respect des décisions du souverain, des keletigi, des dougoukounasigi, et, dans une grande mesure, aussi celles du mansa, des dougoutigi et des loutigi. Aussi l'interdépendance de l'armée et de la totalité de l'appareil étatique fut-elle très puissante.

De ce fait les transformations dans l'armée entraînaient des changements dans l'administration de l'Etat tout entier. Au moment des conquêtes et de l'édification de l'Etat, le rôle de l'armée était décisif, le commandement centralisé, concentré dans la main de Samori, ce qui provoquait la centralisation de tout pouvoir. Une fois la formation du premier Etat terminée, une certaine décentralisation eut lieu qui s'exprima par la division en provinces et en même temps en armées des provinces. Le recrutement d'une partie de l'armée par conscription y était lié. La révolte des sujets des années 1888-1889, son étouffement par la force et ensuite la restructuration de l'armée et son réarmement aboutirent à la centralisation du pouvoir basée sur l'armée permanente. La division en provinces ne fut pas supprimée certes, mais compte tenu de l'accroissement de la puissance de l'armée ainsi que des frais d'achat des armes modernes, ce qui nécessitait un prélèvement efficace des prestations plus élevées, le renforcement du pouvoir central était net. Il fut maintenu dans le second Etat.

1.4. Les bases économiques du fonctionnement de l'armée.

Finances. Commerce. Transport

Aussi bien du fait des effectifs importants des troupes qu'en raison du prix élevé des armes, l'entretien de l'armée était très coûteux. Aucune autre institution étatique ne grevait le trésor par les dépenses aussi lourdes. Ce poids retombait avant tout sur la population assujettie bien qu'une partie de fonds

avec lesquels on entretenait l'armée vint d'autres sources: du butin et des revenus acquis dans le commerce extérieur.

L'approvisionnement de l'armée nécessitait une organisation développée qui était d'ailleurs surveillée par l'armée elle-même et qui fut jointe à l'appareil administratif de l'Etat. D'autre part, étant donné l'existence de divers types des troupes, on appliquait un approvisionnement différent aux troupes issues du recrutement et à celles qui étaient permanentes.

La dime était la prestation principale dans l'Etat de Samori. Ce système était déjà connu plus tôt, dans le cadre du kafou, quand on nommait cette prestation saghale²⁸². Samori maintint ce type de paiements, mais il changea leur nom contre celui de diaka, terme issu du mot arabe zakat. Ainsi le souverain appuya-t-il son droit à percevoir la dime sur les prescriptions de l'islam, mais cela n'altéra pas le volume traditionnellement admis de cette prestation²⁸³.

Les diaka étaient déposées en nature; on fournissait les produits agricoles, le bétail, les articles de l'artisanat. En dehors de la perception de la dixième partie de récoltes ou de produits on appliquait un système différent. Dans chaque village on désignait un champ dont on envoyait la récolte au souverain. La superficie du champ était fixée de telle sorte que la récolte qu'il assurait représentât un dixième des récoltes de tout le village. La population fournissait dans ce cas son travail - elle s'occupait de la semence et de la moisson, surveillée par le dougoukou-nasigi et les sofa²⁸⁴. Sur les champs désignés on cultivait le millet, le riz, le sorgho, le maïs, les yams et d'autres plantes servant de base d'alimentation en Afrique occidentale²⁸⁵. Certains produits ou plantes plus rares, comme par exemple l'huile de palmier, le beurre karite, les noix de kola étaient fournis au souverain suivant un système encore différent: on fixait pour les villages une quantité déterminée de ces biens qu'ils étaient obligés de fournir soit de leurs récoltes, soit en les achetant²⁸⁶.

La diaka des cultivateurs de bétail et des artisans était présentée sous forme de dixième part de leur production²⁸⁷. La population du territoire aurifère Boure fournissait au souverain sa tribut en sable d'or²⁸⁸.

Fresque toute la population soumise payait la dime. Il y eut pourtant des exceptions car le souverain en dispensa ceux des ka-

fou /d'ailleurs peu nombreux/ qui dans la première période des conquêtes servaient de base aux actions de Samori ou qui s'étaient joints volontairement à l'Etat qui se formait²⁸⁹.

Les prestations moude et ousourou constituaient la source supplémentaire des revenus perçus auprès de la population. La moude était un paiement au profit du marabout qui séjournait dans chaque kafou et qui s'occupait de la propagation de l'islam. Cette prestation n'était pas bien pénible car il s'agissait d'entretenir un nombre restreint de personnes. Tous les kafou la payaient, sans dispenses, une fois par an, le jour où on célébrait la fin du Ramadan. Le souverain lui-même offrait certains biens à l'imam de la mosquée de Bissandougou²⁹⁰.

Les ousourou étaient des taxes de marché. Elles représentaient la dixième partie de la valeur des marchandises. Cette prestation était perçue par les mansa et destinée, selon la décision de Samori, à couvrir leurs propres besoins. En échange ils veillaient au maintien de l'ordre sur les marchés, secondés dans l'exercice de ces fonctions par de petits détachements de sofa²⁹¹.

Une partie de revenus fiscaux provenait de l'administration de la justice. Car la plupart des peines consistaient soit à imposer une amende, soit à confisquer les biens²⁹². Seules les peines charnelles, les mutilations et la peine de mort n'apportaient pas de bénéfice au groupe gouvernant bien que dans le cas de ces peines il fût également possible d'infliger supplémentairement une condamnation de nature matérielle. Comme la plupart des affaires étaient jugées par les chefs de village et par les mansa, c'est à eux que revenaient les amendes. Les affaires passibles de peine de mort liée à la confiscation des biens, les appels ainsi que les différends entre kafou apportaient des bénéfices aux autorités centrales. Ceux-ci cependant ne représentaient qu'une petite partie de revenus fiscaux comparés au volume des prestations.

L'armée remplissait de nombreuses fonctions garantissant la perception régulière des prestations et, d'autre part, elle était le consommateur principal des biens accumulés par l'Etat. La perception de la diaka effectuée dans les villages par les chefs et dans les kafou par les mansa, était surveillée par les dougoukounasigi.

Les dougoukounasigi gardaient une partie de prestations nécessaire pour leur propre subsistance et pour l'approvisionnement

de leur détachement de sofa²⁹³. En outre dans de nombreuses capitales des kafou et dans de grands villages on élevait des bâtiments appartenant à Samori et servant à accueillir le souverain au cas où il se trouverait dans le village. Ces résidences contenaient bien entendu des provisions de vivres. Y descendaient également des envoyés de Samori et des délégations des pays étrangers. Les officiers français envoyés à Samori en missions officielles nous laissèrent leur description. Ils remarquèrent l'ordre, la propreté et la bonne organisation de ces lieux²⁹⁴.

Après avoir gardé les denrées nécessaires pour sa propre subsistance et pour l'approvisionnement de résidences, chaque dougoukounasigi était censé envoyer une partie de récoltes due à l'Etat au siège de l'administrateur de la province /keletigi/²⁹⁵. Formellement tous les biens ainsi réunis appartenaient au souverain. Selon la coutume 2/3 de prestations restaient chez le keletigi et étaient destinés à entretenir l'armée de province permanente ainsi que la cour de l'administrateur. Un tiers était transporté à Bissandougou²⁹⁶. Etant donné qu'on envoyait dans la capitale 1/3 de prestations des quatre provinces frontalière ainsi que la totalité de prestations de la province centrale /où cependant se trouvaient les kafou exemptés des charges au profit de l'Etat/ - Samori disposait de la partie la plus grande de biens et pouvait entretenir au centre du pays l'armée la plus nombreuse et la mieux armée.

La décentralisation dans le partage des prestations et la pratique d'en laisser une grande partie dans les provinces étaient étroitement liées avec la dislocation des troupes armées. On dirigeait les livraisons là où stationnaient les détachements de sofa. De ce fait une grande partie de prestations restait chez les keletigi et était distribuée aux guerriers de leur entourage. Etant donné que certains groupes de bolo stationnaient en dehors de la capitale de la province, une partie convenable de prestations était envoyée dans ces garnisons²⁹⁷. Enfin de petits détachements de sofa entourant les dougoukounasigi et séjournant dans les capitales des kafou ainsi que dans de grands villages recevaient une partie de récoltes gardées par les dougoukounasigi²⁹⁸.

L'organisation de la perception et du partage des prestations qui vient d'être présentée ici fut décrite par les officiers coloniaux français qui connaissaient l'Etat de Samori de leur propre

expérience²⁹⁹. Leurs informations sont confirmées par les traditions orales recueillies par Y. Person³⁰⁰.

Par ailleurs nous possédons de nombreuses informations détaillées qui témoignent de l'assemblage dans plusieurs villages où résidaient des sofa de provisions considérables de vivres, notamment de millet et de riz³⁰¹.

Ainsi le système fiscal était inséparablement lié avec l'organisation de l'armée permanente qui était nourrie par l'Etat. Ceci n'empêchait pas les sofa professionnels de reprendre le travail de la terre dans la période des pluies, quand les guerres s'arrêtaient. Cependant dans le cas des grandes garnisons comptant plusieurs milliers d'hommes, stationnant dans un village, il ne pouvait s'agir que d'un travail supplémentaire, complétant l'approvisionnement en vivres car on ne trouverait pas dans les environs assez de terre cultivable pour tout le monde. D'autre part, bien que leurs femmes habitassent dans les garnisons, les guerriers ne vivaient pas dans le cadre des grandes familles tandis que l'organisation des travaux agricoles était étroitement liée avec le fonctionnement de ces familles.

Les sofa s'occupaient aussi des travaux agricoles dans le cas des campagnes de guerre de longue durée pendant lesquelles on assiégeait parfois les forteresses des ennemis durant des années. Les constructions en bois /diassa/ dont on entourait la forteresse assiégée /tata/ se transformaient alors en petits villages et les minces livraisons de vivres /ce qui était lié à l'éloignement du théâtre de la guerre/ exigeaient qu'on entreprit le travail agricole³⁰². Il s'agissait pourtant des travaux supplémentaires imposés par la situation extraordinaire.

L'approvisionnement des sofa issus du recrutement était organisé différemment. Dans ce cas chaque village était obligé d'entretenir les guerriers qui en provenaient³⁰³. Ce devoir n'était pas très pénible la plupart du temps car les sofa de recrutement revenaient dans leurs villages dans la période des pluies et s'occupaient des travaux agricoles qui se situaient à cette époque-là³⁰⁴. Ils étaient donc eux-mêmes producteurs de vivres et au cas où ils resteraient au village pendant la période sèche, ils auraient droit à une partie de récoltes venant du partage. Un certain accroissement de l'exploitation de la campagne pouvait être lié au fait que l'Etat réclamait une partie de récoltes plus grande que celle qui

aurait échouée au guerrier appelé dans l'armée au moment du partage des récoltes. D'autre part ce système permettait aux chefs de détachements de garder une partie de livraisons pour eux en donnant aux simples sofa moins de vivres que ce qu'on leur a envoyé de la campagne. L'accroissement de l'exploitation survenait dans les périodes des tensions et des difficultés. Une description détaillée du mauvais approvisionnement de l'armée assiégeant Sikasso et du partage inégal des livraisons entre le groupe des chefs et les simples sofa nous a été laissée par L. Binger³⁰⁵.

La description de Binger montre encore un problème différent. Il en découle que dans la situation critique, quand on manquait de vivres pour l'approvisionnement de l'armée, Samori pouvait augmenter les prestations au-delà de la dixième partie traditionnelle des récoltes; il en allait de même des autres charges connues par la population et acceptées par elle. Binger souligna le délabrement de nombreux villages par une exploitation excessive³⁰⁶. Après l'épuisement des provisions réunies pour la période de guerre, le souverain renforça l'exploitation de la campagne, interdit le commerce de blé, exigeant qu'on lui envoyât une partie toujours plus grande des récoltes³⁰⁷. Ce fut là une activité fort risquée /ce que confirma la rébellion de la population/, mais Samori y fut forcé par le siège de la capitale du Kenedougou qui se prolongeait. Quoi qu'il en fût le volume de la dime /diaka/ et d'autres charges fiscales n'était pas une norme infranchissable pour le souverain. En cas de besoin il pouvait augmenter les charges imposées à la population. En pratique l'application de ces charges dépendait du rapport des forces entre le souverain et l'appareil étatique d'une part et la population soumise de l'autre.

A mesure qu'évoluait l'organisation de l'armée et qu'on abandonnait le recrutement des sofa tout en développant l'armée permanente, l'organisation des finances changeait elle aussi. L'importance des livraisons de vivres pour les sofa de recrutement baissait et les magasins d'Etat, dont on approvisionnait l'armée permanente, se remplissaient avant tout grâce aux diaka.

En dehors de l'approvisionnement en vivres l'armée avait besoin des livraisons de produits d'artisanat et de la prestation des travaux spécialisés. Il s'agissait surtout des métiers tels que les forgerons, selliers, tanneurs, charpentiers. Du point de vue militaire le métier de forgeron était le plus important de tous. Son exercice exigeait une spécialisation la plus poussée.

Par ailleurs les forgerons étaient en même temps armuriers. Ils réparaient les armes à feu et fabriquaient des munitions³⁰⁸.

Selon la tradition orale Samori veillait à ce que les forgerons captifs à la guerre ne fussent pas vendus. On les incorporait dans cette part de butin qui échouait au souverain³⁰⁹. On installait les forgerons dans les villages où stationnaient des troupes armées et dans les endroits où se trouvait le minerai de fer car ils s'occupaient aussi de la fonte de ce métal³¹⁰. Beaucoup de forgerons étaient installés à proximité de la résidence du souverain car Samori était le principal acquéreur d'armes et propriétaire de fusils que les sofa n'obtenaient que pour utilisation. Aussi le souverain avait-il constamment besoin d'un service artisanal de ces armes. Jusqu'en 1892 les forgerons habitaient près de Bissandougou /à 50 km environ de distance/, dans le village Tere et aussi en haut de la montagne Toukoro³¹¹. Quand Samori résidait à Niakho, il développa dans cette capitale provisoirement élevée des établissements de service d'armes et de production des cartouches³¹².

Après avoir étouffé la révolte des sujets, quand Samori se mit à réorganiser et à réarmer son armée, on commença à fabriquer sur place une partie de fusils modernes Kropatschek. Ce travail était fait par les forgerons sous la direction d'un joaillier de Kankan Siagha Moussa qui avait travaillé un certain temps dans une armurerie à Saint Louis au Sénégal où il avait acquis les qualifications nécessaires³¹³. On copiait les armes européennes avec beaucoup d'exactitude, coulant les parties les plus compliquées par la méthode de la cire perdue. Pour rayer le canon on construisit un piston spécial. Ces ateliers, en dehors de la production des fusils à tir rapide, continuaient à s'occuper de la réparation de divers types de fusils plus anciens. Dans les années 1891 et 1892 un certain nombre de fusils fabriqués à Terre et à Niakho tomba entre les mains d'Archinard et d'Humbert. Dans le second Etat de Samori les ateliers furent installés dans la capitale Dabakala³¹⁴. En somme on produisit dans les deux Etats de Samori près de 200 exemplaires de ces armes³¹⁵.

L'entreprise de rassembler dans des camps militaires les gens exerçant d'autres métiers, moins spécialisés et chers, nécessitait également des démarches organisationnelles et économiques. Aussi bien les forgerons que les charpentiers, tanneurs et selliers tra-

vaillaient pour les besoins de l'armée et étaient nourris des magasins d'Etat³¹⁶. Une grande partie d'artisans étaient esclaves. Grâce à ce fait le souverain avait plus de facilité à organiser les occupations de ces gens, à déterminer les charges ainsi que l'endroit du séjour et du travail. Une partie d'artisans cependant étaient libres et certains d'entre eux, comme Siagha Moussa, faisaient partie des dignitaires d'Etat.

Les esclaves étaient utilisés non seulement aux travaux spécialisés. Samori installait un certain nombre d'entre eux sur la terre. Après des années d'activité de l'Etat, Bissandougou se trouva entourée de nombreuses colonies d'esclaves, bien peuplées et parfaitement aménagées³¹⁷. Le souverain était le propriétaire de tous ces gens et des récoltes qu'ils obtenaient. Si un village était situé sur le territoire appartenant aux grandes familles du lieu, Samori leur payait la prestation usuelle de même que tout colon nouveau payait les maîtres de la terre et de l'eau³¹⁸. Les taxes n'étaient pas grandes, elles étaient symboliques plutôt car elles provenaient des lois coutumières concernant de simples agriculteurs. Le souverain pouvait disposer à sa convenance de tout le reste des récoltes des colonies d'esclaves. Bien sûr, voulant maintenir ces propriétés en bon état économique, Samori ne pouvait pas les exploiter trop brutalement. Il obtenait un accroissement des prestations non pas en augmentant l'exploitation, mais en installant sur la terre de nouveaux prisonniers.

L'activité de l'armée avait une importance capitale pour le développement des propriétés du souverain car seules les guerres continuelles, l'acquisition du butin et le rapt d'esclaves garantissaient l'afflux permanent de la main d'oeuvre. La terre ne manquait pas, beaucoup de territoires attendaient des colons et si une terre était en possession des agriculteurs locaux, leur droit avait un caractère sacré lié à la priorité de leur arrivée sur les lieux. Ceci ne posait pas - conformément à la coutume - d'obstacles au développement de la nouvelle colonisation. Aussi l'acquisition des esclaves était-elle la condition la plus importante pour le développement de l'action de colonisation. Ils étaient fournis par l'armée.

Parmi les sofa qui avaient des mérites on recrutait les chefs des villages d'esclaves appelés fortigi. Leur tâche était d'organiser et de surveiller le travail des esclaves, de réunir les ré-

coltes dans les greniers se trouvant dans le village et d'en envoyer une partie aux magasins de la capitale. A la tête de tous les fortigi se tenait le senekekountigi, haut fonctionnaire de la cour, responsable devant le souverain de l'état des villages d'esclaves et des livraisons des vivres qui en provenaient³¹⁹.

Les colonies d'esclaves constituaient la propriété de Samori séparée du trésor de l'Etat dans lequel rentraient les prestations de la population soumise. Le souverain destinait les biens fournis par ses esclaves à couvrir les besoins de sa très grande famille, de ses femmes, fils, parents ainsi que de sa cour. Certaines femmes, ayant le plus d'influence, recevaient à leur disposition les livraisons d'un village déterminé. A d'autres on fournissait chaque jour des greniers du souverain une ration de vivres.

Etant donné que Samori entretenait avec des revenus des ses propriétés d'esclaves la cour qui en dehors de la famille du souverain et des dignitaires comportait aussi la garde et les serviteurs, cette partie de revenus fiscaux avait également de l'importance pour le fonctionnement de l'armée. Car grâce aux propriétés de Samori on entretenait non seulement le détachement formé de fils du souverain, mais aussi les bilakoro et la garde du corps adulte³²⁰.

Aussi le rapport de l'armée avec l'institution des colonies d'esclaves se présentait-il de la triple manière: l'armée était le fournisseur de main-d'oeuvre /esclaves/, les chefs des propriétés provenaient de l'armée, une partie de revenus était destinée à l'entretien des bilakoro, du détachement de fils de Samori et de sa garde du corps.

Etant donné que l'Etat de Samori était vaste et que les prestations étaient destinées avant tout à l'entretien de l'appareil d'Etat et de l'armée il était nécessaire de bien organiser le transport des biens dans les centres de pouvoir et dans les endroits de stationnement des troupes. Les prestations étant pour la plupart des produits agricoles, il s'agissait des biens ayant un volume et un poids importants. Ce qui accentuait encore la nécessité d'un transport efficace.

Dans la partie de l'Afrique où se trouvait l'Etat de Samori, l'utilisation des animaux de somme n'était pas possible à une grande échelle à cause de la mouche tsé-tsé. L'élevage du bétail ne pouvait se développer que sur les territoires situés plus haut,

où le climat était convenable. Les chevaux étaient des animaux très chers, destinés aux besoins de l'armée. Leur utilisation pour le transport n'entraînait pas en ligne de compte. On n'utilisait pas non plus le transport sur roues bien que la roue elle-même fût connue, ne serait-ce que grâce aux contacts avec l'Afrique du Nord. Mais les bêtes de trait manquaient et il n'y avait pas de routes. Dans l'Etat de Samori les possibilités d'utilisation du transport fluvial, très développé dans d'autres parties de la savane, étaient réduites. Le Niger passait cependant à l'extrémité du territoire de l'Etat étudié, dans son cours supérieur, moins favorable pour la navigation. La navigation sur le Milo avait peu de possibilités de développement. Les rivières ne reliaient pas entre eux les provinces et les centres de pouvoir respectifs. On les traitait dans l'Etat de Samori comme des lignes de démarcation plutôt que comme voies de transport. Cette tendance s'exprima nettement dans les négociations avec la France où le cours des fleuves Tinkisso ou Niger déterminait les déplacements des frontières³²¹.

Dans cette situation le rôle principal dans le développement du transport dans l'Etat de Samori incombait aux porteurs. L'Etat imposa à la population des devoirs concernant le transport des prestations et l'obligation de fournir les porteurs constituait une charge considérable. Chaque village apportait sa part des prestations à l'aide de ses propres hommes. Le contrôle de l'organisation du transport était assuré par les dougoukounasigi. Chaque convoi recevait un chef en la personne du sofa désigné par le fonctionnaire mentionné plus haut³²². L'armée surveillait l'ordre sur les voies des livraisons, elle veillait à ce que les caravanes ne fussent pas attaquées et pillées³²³. Ceci était particulièrement important dans le cas des expéditions armées au-delà des frontières de l'Etat. L. Binger décrivit le fonctionnement du transport dans la période où la plupart des troupes de Samori assiégeaient pendant de nombreux mois Sikasso. C'était une situation extrême, la guerre se poursuivait loin du territoire du pays et elle était longue. L'approvisionnement de l'armée de Samori devint de ce fait fort difficile et le devoir de transporter les prestations était parfois au-dessus des forces de la population soumise. Binger avait vu de nombreuses caravanes, comptant depuis quelque dizaines jusqu'à quelques centaines de porteurs, souvent femmes et enfants. Chacun portait près de 15 kilos de millet,

de riz ou de poudre et de cartouches. Les porteurs étaient exténués, souvent ils avaient faim. Leur marche était surveillée par les sofa armés d'armes à feu et par les griottes. Plus loin se trouvaient les troupes et plus le devoir de fournir les prestations était dur. D'autre part les porteurs ne pouvaient pas s'enfuir car ils étaient étroitement surveillés et en plus ils ne connaissaient pas tous le chemin du camp et celui de retour pour regagner leur village³²⁴. Selon Binger près de 200 porteurs arrivaient chaque jour à Sikasso. Le siège dura 15 mois. Ce qui voudrait dire que près de 90 mille hommes avaient transporté l'approvisionnement pour l'armée de Samori. Certains porteurs pouvaient être appelés à ce travail deux ou plusieurs fois. D'après Binger c'était là un travail si dur qu'une partie de porteurs mouraient sur le chemin de retour et tous étaient affreusement fatigués et exténués³²⁵.

Compte tenu du danger d'être pillées auquel les caravanes étaient exposées, l'armée surveillait les chemins de passage des porteurs ainsi que les convois eux-mêmes³²⁶.

Le butin constituait une partie importante - quoique variable suivant les circonstances - des revenus fiscaux. De l'importance de butin dépendaient les charges imposées à la population du pays. On ne renonçait certes pas à la diakha, à l'ousourou et à la moude, mais en cas de guerre favorable et d'acquisition de butin on limitait le transport des vivres et d'autres biens dans l'armée se trouvant en campagne. Elle se nourrissait alors elle-même³²⁷.

Les dépouilles de guerre avaient une grande importance dans la première période de l'activité des troupes de Samori, quand l'Etat n'existait pas encore, et aussi après sa constitution, quand il n'était pas très grand et que le nombre de sujets était limité. Dans cette période Samori, pour gagner l'armée à sa cause, proclama qu'il mettrait $\frac{2}{3}$ de butin à la disposition des sofa se contentant d'un tiers pour lui-même tandis que la coutume attribuait au chef la moitié de butin³²⁸. Les proportions mentionnées du partage des proies étaient très avantageuses pour l'armée et elles étaient sans doute une des raisons des succès de Samori. Ces règles subsistèrent après la formation de l'Etat à cette différence près que le butin devint une des bases de l'entretien des troupes à côté du système des prestations et des obligations, des propriétés du souverain et du commerce extérieur. Dans la nouvelle situation, après la formation d'un grand Etat, le butin permettait

aux sofa et au groupe de chefs militaires de s'enrichir plus qu'ils n'auraient pu en exploitant leurs propres sujets³²⁹. D'autre part les proies de guerre facilitaient ou même étaient la condition de l'existence des domaines de l'économie tels que les villages d'esclaves de Samori ou le trafic des esclaves.

Le butin qu'on partageait entre les guerriers et le souverain comprenait avant tout les prisonniers, les produits agricoles et le bétail. Moins grandes étaient les proies sous forme d'articles d'artisanat fabriqués en Afrique, de tissus de coton, d'outils, d'armes blanches. Exceptionnellement on prenait le butin comprenant les produits d'importation, les étoffes européennes et indiennes, les produits de luxe, les armes à feu et les chevaux. Une telle répartition des biens de divers types et de diverses origines dans la totalité du butin est attestée par mentions directes des sources³³⁰ et par nos informations générales sur le caractère de l'économie des sociétés analysées.

Une partie du butin distribuée parmi les sofa était destinée avant tout à être consommée et à élever le niveau de vie des soldats. Les sofa mangeaient les blés et le bétail conquis au cours des guerres, ils portaient sans doute les vêtements et les tissus pris sur l'ennemi et utilisaient les armes blanches venant de la même source³³¹. L'importance des outils agricoles qui tombaient entre leurs mains était moins grande: ils pouvaient les vendre ou s'en servir au moment où ils s'occupaient du travail de la terre. Les esclaves affectés aux soldats remplissaient dans le camp militaire de nombreuses besognes auxiliaires, les femmes préparaient les repas et étaient les concubines de leurs propriétaires³³². Ainsi une partie de butin attribuée à l'armée assurait aux sofa une consommation abondante et leur permettait de faire retomber de nombreux devoirs sur les serviteurs.

La destination de la partie de butin appartenant au souverain était plus variée. Samori avait le monopole du commerce et de la possession des armes à feu. Il visait également à obtenir le monopole ou du moins le droit à la priorité dans le commerce de l'or et des chevaux³³³. La proie en armes, chevaux et or appartenait donc du souverain. Bien sûr une telle proie était rare. D'ailleurs Samori donnait les armes à utiliser à ses guerriers sans cesser d'être leur propriétaire. Les chefs militaires les plus remarquables recevaient les chevaux. L'or constituait une marchandise im-

portante dans le commerce extérieur, il était aussi l'objet de thésaurisation³³⁴.

L'utilisation la plus variée fut celle des esclaves: une partie d'entre eux étaient envoyés pour être vendus, une partie étaient installés dans les villages d'esclaves, une partie étaient incorporés dans l'armée. Les élus entraient dans le groupe de serviteurs entourant le souverain, les petits garçons devenaient bilakoro, de belles femmes pouvaient devenir concubines de Samori³³⁵.

L'armée était le fournisseur de tous ces types d'esclaves. Une grande importance pour son fonctionnement avait non seulement la partie de prisonniers qui étaient distribués parmi les soldats, mais aussi celle qui revenait au souverain. L'introduction d'une partie d'hommes dans les troupes et des garçons parmi les bilakoro était extrêmement importante et pour les méthodes du recrutement et pour les méthodes de l'éducation de l'équipe des chefs militaires. L'organisation des villages d'esclaves et la destination d'une partie des esclaves à la vente étaient des facteurs importants du point de vue économique.

Dans la période de la construction de l'Etat déjà, Samori attachait un poids immense au bon armement des sofas. Il profita de son ancienne expérience de marchand et des contacts avec les Dioula pour faire venir les fusils et les chevaux. Samori n'hésitait pas à consacrer à ces achats la plupart des proies qui lui échouaient en partage à la suite des conquêtes réussies³³⁶. Une interdépendance caractéristique se produisit ainsi: les achats d'armes assuraient aux troupes de Samori l'avantage sur ses ennemis, cet avantage permettait des conquêtes réussies, la prise de butin et d'autres achats d'armes. Au début Samori achetait les armes chez les Dioula.

Les esclaves étaient la marchandise principale contre laquelle on achetait les armes et les munitions³³⁷. On ne les transportait pas directement de l'Etat de Samori à Sierra Leone, mais le plus souvent à l'Etat Peul à Fouta Djallon situé sur le chemin. Contre les marchandises acquises /bétail le plus souvent/ on achetait alors les armes aux Anglais³³⁸.

En dehors des esclaves Samori envoyait à Sierra Leone certaines quantités d'or qu'il recevait comme tribut de la région de Boure ainsi que de l'ivoire. Notamment à partir de 1890, quand l'achat d'armes exigeait des moyens de plus en plus grands, le

souverain ordonna d'organiser dans tout le pays de grandes chasses et il acquit ainsi la marchandise nécessaire³³⁹.

Le commerce avec Sierra Leone était scrupuleusement surveillé et protégé par le souverain. Les marchands recevaient une protection spéciale. La province sud-ouest s'étendait justement le long d'une piste commerciale. Son keletigi disposait des troupes puissantes, armées mieux que celles des autres provinces, et les détachements respectifs étaient disloqués de manière à pouvoir surveiller les voies commerciales³⁴⁰.

Le commerce marchand et l'achat des marchandises chez les Dioula ne suffisaient pas à Samori car ils n'assuraient pas de livraisons régulières au volume désiré et ne permettaient pas le contrôle total du commerce sans parler du fait qu'une partie de bénéfices restait entre les mains des Dioula. Le souverain ne renonça jamais à ce système d'approvisionnement en armes, mais il développa parallèlement un système à part des caravanes étatiques.

Selon la tradition la première caravane propre de Samori fut envoyée à Sierra Leone au début des années 70, et selon les sources écrites en 1878³⁴¹. Samori était déjà à cette époque le souverain d'un grand Etat stabilisé à l'intérieur ce qui rendait possible ce genre d'entreprises. Les chefs de ses caravanes recevaient la marchandise des magasins d'Etat, on leur attribuait des porteurs et des esclaves provenant du butin de guerre. A Sierra Leone, séjournèrent en permanence des envoyés spéciaux de Samori chargés de faciliter les achats aux caravanes qui arrivaient³⁴².

Au retour d'une expédition commerciale, le chef de la caravane transmettait au souverain toutes les marchandises achetées. On le récompensait avec des dons sous forme de biens accessibles sur place - esclaves, produits alimentaires, tissus³⁴³. L'activité de ce genre apportait à Samori d'importants revenus et elle lui garantissait le monopole de l'achat et de la possession des armes à feu dans un degré plus grand que le commerce pratiqué par les marchands Dioula.

Quant aux chevaux on les faisait venir du nord, notamment de Bamako. On y achetait des montures élevées dans la région de Beledougou et à Macina³⁴⁴. Cette piste était menacée par l'activité des forces politiques étrangères à Samori. Bamako fut occupée par les Français lors de la campagne de 1882-1883. Pendant la guerre de Samori avec la France qui dura jusqu'en 1886 les

livraisons de chevaux étaient donc limitées. La paix avec la France ouvrit de nouveau ces pistes aux marchands et aux caravanes envoyées par le souverain³⁴⁵. Ce qui n'empêchait pas les Français de contrôler les livraisons de chevaux qu'ils pouvaient interrompre au moment voulu. Samori en était conscient et il tendait à s'emparer de la seconde piste menant au pays des Mossi³⁴⁶. C'était - suppose-t-on - une des raisons principales de l'invasion du Kenedougou en 1887 car cette piste était contrôlée par les troupes de Tieba. L'échec de cette guerre fit que la cavalerie demeura une formation importante, mais d'élite, et que son développement considérable s'avéra impossible³⁴⁷. On continua cependant à acheter des chevaux d'autant plus que dans le climat local ils ne vivaient pas longtemps. Les achats pouvaient être effectués grâce à la vente des esclaves. On payait de 7 à 10 esclaves pour un cheval³⁴⁸.

L'armement des troupes en armes à feu et leur équipement en chevaux grâce auxquels Samori avait l'avantage sur de nombreux adversaires africains et qui lui permettaient de mener de longues guerres défensives avec la France provenaient des achats effectués à l'extérieur du pays. Ce qui décidait de l'interdépendance la plus étroite de l'armée et du commerce extérieur. Ce commerce offrait à l'armée des possibilités plus grandes que celles qui existaient grâce à l'économie locale. Mais d'autre part il constituait une barrière difficile à franchir fixant les limites de l'autonomie de l'Etat. Samori fit beaucoup pour rendre son armée indépendante de cette restriction: il profitait de la rivalité franco-anglaise ce qui lui permettait d'acheter les armes des types les plus récents. En outre il essayait, non sans succès, d'organiser sa propre fabrication de fusils à tir rapide. Toutes ces démarches ne pouvaient pas cependant supprimer la dépendance susmentionnée.

Comme il résulte de ces études les bases économiques de l'armée de Samori étaient assez différenciées contenant aussi bien les formes développées de l'exploitation de la population soumise et la prise de butin que l'organisation de nouvelles entreprises économiques telles que les villages d'esclaves ou les caravanes étatiques. On essayait de surmonter les restrictions de l'économie locale grâce au commerce extérieur. Toutes les formes de l'activité fiscale étaient surveillées et protégées par l'armée. De mê-

me une grande partie de marchandises d'exportation était livrée par les soins de l'armée, l'importation étant déterminée par les besoins de celle-ci. L'armée en tant que l'institution étatique la plus puissante et en tant que groupe social d'une grande importance numérique existait et fonctionnait grâce à un système développé de l'exploitation de l'économie. Elle exerçait en même temps une pression pour obtenir une telle évolution de l'économie et du système fiscal qui fût conforme à son intérêt et veillait à ce que toute l'organisation fonctionnât de manière efficace.

1.5. L'armée et les processus et structures sociales

Les processus sociaux liés à la formation, au développement et au fonctionnement de l'armée de Samori présentaient deux aspects principaux. Le premier concernait la stratification dans l'armée elle-même, le second - le rapport entre l'armée en tant que groupe social et le reste de la population.

J'ai déjà présenté plus haut la stratification intérieure de l'armée et son intensification croissante à mesure que cette institution se développait. Le nombre de chefs militaires /keletigi, sofakoun et bolokountigi/ peut être évalué à 350 personnes. Aussi ce groupe, privilégié à tous les égards, constituerait-il près de 1% des effectifs de l'armée.

La fonction qu'ils remplissaient était la base du pouvoir et du prestige des chefs militaires. Quant à la relation entre la fonction et la richesse elle fut plus complexe. Les principes de la distribution du butin ne favorisaient pas les chefs inférieurs dans un degré qui leur assurerait un avantage matériel important sur les sofa. Ce qui comptait davantage c'était la grâce du souverain qui, de sa partie du butin, faisait de riches présents aux meilleurs guerriers et bien sûr aux commandants³⁴⁹. De même le fait qu'à commencer par le bolokountigi, les commandants recevaient à leur disposition une monture décidait de la richesse de ces hommes³⁵⁰. Ainsi le niveau élevé de la vie des chefs militaires était-il le résultat de l'activité de l'Etat, du système d'attribution des meilleurs armes, de chevaux, de récompenses pour les succès remportés sur le champ de bataille. Vraisemblablement, en dehors des revenus officiels, il y en avait également qui étaient officieux. Il pouvait s'agir soit du butin gagné dans la lutte

mais non distribué, soit d'une partie de récoltes destinée pour les sofa et prise par les commandants.

Dans l'enrichissement du groupe de chefs militaires le rôle le plus grand était donc joué par les biens meubles qu'ils réunissaient - qu'ils vinssent du butin, des récompenses et des dons offerts par le souverain, ou de l'interception d'une partie de contributions dues à l'Etat ou attribuées par l'Etat à l'armée.

Les chefs militaires profitaient sans doute plus que les autres sofa du travail des esclaves. Les sofa trouvaient dans les esclaves une aide sur le champ de bataille et pendant la marche. Les chefs, eux, en dehors de leurs domestiques pouvaient employer une partie des esclaves au travail de la terre agrandissant ainsi leur richesse.

Les sources cependant témoignant de cet emploi des esclaves par les chefs militaires sont peu nombreuses. Elles concernent avant tout le groupe des plus hauts dignitaires - keletigi³⁵¹. Les administrateurs des provinces recevaient du souverain de nombreux droits fiscaux. Ils agissaient au nom du souverain et administraient ses champs. Les récoltes étaient envoyées dans leurs capitales, ils en gardaient une partie pour eux, envoyant une autre partie à Bissandougou. Les dougoukounasigi³⁵² jouissaient des droits semblables de garder une partie des prestations /mais à une échelle moins grande, bien entendu/.

Nous pouvons constater ici les premières formes d'accumulation de richesse en biens immeubles. Ceci avait lieu quand un chef militaire disposant de nombreux esclaves les installait sur la terre. La propriété portait dans ce cas sur les travailleurs et non sur la terre que l'on trouvait en abondance. Pourtant le lien étroit entre la possibilité de l'exploitation des esclaves et la terre qu'ils travaillaient est évident. Si on ne les faisait pas travailler sur la terre, une partie seulement pourrait être incorporée dans l'armée ou dans le service, la plupart devraient être vendus.

Une forme primitive de disposer de la terre fut ébauchée par le droit des keletigi à réunir les récoltes des champs de Samori situés dans la province donnée. Enfin certains dignitaires d'Etat supérieurs qui étaient à la fois chefs militaires obtenaient à leur disposition de Samori des villages peuplés d'esclaves. Les revenus de ces villages étaient destinés à les nourrir³⁵³.

Comme il en ressort, à l'intérieur du groupe des chefs militaires il existait aussi des différences de l'importance et du type des richesses rassemblées. Elles étaient fonction de l'échelon de la hiérarchie militaire et étatique. Les possibilités les plus grandes et les plus variées de s'enrichir étaient celles des keletigi. Quand ils étaient à la tête d'une expédition de guerre, c'est à eux qu'échouait la part destinée au commandant. Et quand Samori prenait la part prévue pour le souverain, les keletigi recevaient de riches cadeaux. Ces administrateurs interceptaient une partie de tributs et disposaient de l'alimentation distribuée parmi les sofa. Les keletigi avaient en outre la possibilité de tirer des revenus du commerce extérieur. Les caravanes étaient certes la propriété du souverain et celui-ci détenait le monopole de l'achat des carabines, mais malgré cela l'armée de la province sud-ouest par laquelle passait le chemin à Sierra Leone fut la mieux armée /sans compter l'armée de la province centrale/³⁵⁴. Il en résultait l'influence de Langama Fali et ensuite de Bilali. A leur tour les commandants et les administrateurs des provinces du nord surveillaient le commerce des chevaux. En dehors de la grande variété de leurs revenus, les keletigi avaient des possibilités de s'enrichir toutes particulières grâce au fait qu'ils agissaient à l'intérieur des provinces, loin de la capitale, et qu'il était difficile de les contrôler.

Les dignitaires de la cour se trouvaient dans une situation différente. Eux aussi recevaient de riches cadeaux du souverain. En outre Samori leur confiait l'utilisation de certains villages peuplés d'esclaves³⁵⁵. Mais la proximité du souverain limitait les possibilités de ces hommes notamment en ce qui concerne l'appropriation d'une partie de biens meubles appartenant à l'Etat.

Les chefs militaires d'échelon inférieur /sofakoun et bolokountigi/ s'enrichissaient avant tout grâce au butin et aux cadeaux qu'ils recevaient du souverain et des keletigi³⁵⁶. Une autre situation était celle des dougoukounasigi qui étaient guerriers mais qui commandaient seulement de petits détachements. Leurs fonctions administratives prévalaient sur les fonctions militaires. De ce fait la participation des dougoukounasigi au partage du butin n'était pas grande. Par contre leur existence reposait sur cette partie de prestations d'Etat que, conformément à l'habitude, ils gardaient pour eux. Dans ce système de

répartition il y avait, bien entendu, des possibilités d'enrichissement au détriment du souverain. Mais il n'apparaît pas, à la lecture des descriptions laissées par les officiers français, que les dougoukounasigi vivaient dans le luxe³⁵⁷.

Les différences du niveau de vie des simples sofa résultaient avant tout de leur appartenance à divers types de formations militaires. Les gardes de Samori /et sans doute les gardes du corps des keletigi/ étaient les mieux entretenues³⁵⁸. Les simples sofa appartenant aux troupes permanentes et nourris des magasins d'Etat avaient, eux aussi, un bon niveau de vie. Leurs détachements ne connaissaient pas la faim ni l'indigence. Même dans les moments critiques on veillait à ce qu'ils fussent tout au moins suffisamment alimentés.

Sur le fond du niveau de vie de toute la société c'était la preuve d'une certaine aisance³⁵⁹. La situation relativement la moins bonne était celle des sofa de recrutement qui faisaient leur service pendant six mois. Pour se nourrir ils travaillaient eux-mêmes pendant la période des pluies, puis, pendant le service, le village leur envoyait des vivres³⁶⁰. Ils avaient quelque possibilité d'améliorer leur niveau de vie du fait de participer au partage du butin.

En somme on peut donc affirmer que l'armée était une institution hautement hiérarchisée et qu'à différents groupes de sofa correspondaient différents degrés de richesse. Par rapport au niveau de vie du reste de la population, le niveau de vie des sofa était plus élevé.

La séparation de l'armée du reste de la société était renforcée par différents facteurs. Parmi les plus importants il faut citer un système d'organisation et des fonctions à part, un mode de vie différent, une attitude différente vis-à-vis du souverain et des dignitaires d'Etat et des bases de subsistance différentes. Tout cela favorisait chez les sofa de divers grades la formation d'un sentiment de particularité. Le processus de la formation de l'armée en tant que groupe social à part traversait plusieurs étapes. Dans la période de la construction de l'Etat et des conquêtes, l'armée, composée de volontaires, était une institution nouvelle, inconnue jusque-là de la société, indépendante des divisions sociales et politiques antérieures et non encore formée. Après la constitution d'une organisation politique ayant un ter-

ritoire et un nombre de sujets déterminés, on imposa à la population diverses obligations et parmi elles le service militaire. Dans le période où, à côté des sofa permanents, l'armée utilisait les hommes recrutés pour la durée de la guerre, mais qui étaient des agriculteurs, la limite séparant l'armée du reste de la société se fit floue. On peut parler ici de l'apparition d'un groupe intermédiaire entre les agriculteurs et les guerriers faisant leur service en permanence. Après la grande révolte au moment du réarmement et de la transformation du système d'organisation de l'armée dans les années 1889-1891 Samori renonça au recrutement et renforça l'armée permanente. Ce type d'organisation subsista jusqu'à la fin du premier Etat, il existait aussi pendant toute la durée du second Etat. On observa alors une séparation définitive et assez nette de l'armée en tant que groupe à part, séparé du reste de la population.

Pour l'époque de la formation de l'Etat de Samori nous ne disposons pas de données numériques. En revanche, à partir des années 80, les sources permettent d'évaluer les effectifs de l'armée et les transformations qu'elle subissait. On peut aussi comparer les effectifs des troupes avec le nombre de toute la population ce qui permet de calculer grosso modo les charges que subissaient les sujets. En 1885 la population de l'Etat comptait près de 1 000 000 hommes tandis que l'armée se composait de 25 à 30 mille hommes ce qui représente de 2,3 à 2,7%. En 1887 avant le départ des troupes contre le Kenedougou, au moment culminant du développement de l'Etat et de l'armée en tant qu'une de ses institutions principales, la population comptait toujours 1 000 000 et l'armée près de 35 mille hommes ce qui correspondait à 3,2% de tous les sujets. Après la reconstruction de l'armée à la veille de la guerre avec la France, le nombre d'habitants était évalué à 547 milles et l'armée à 10-15 milles, c'est-à-dire 1,9-2,7% de la population. Dans le second Etat en 1896 il y avait probablement 540 mille hommes et l'armée comptait près de 15 mille sofa c'est-à-dire 2,8% de sujets.

Ces rapports se trouvent illustrés par le tableau ci-dessous³⁶¹.

Année	Population	Effectifs des troupes	Pourcentage
1885	1 100 000	25-30 000	2,3-2,7
1887	1 100 000	35 000	3,2
1891	547 000	10-15 000	1,9-2,7
1896	540 000	15 000	2,8

Comme on le voit, dans les années précédant l'attaque du Kenedougou, l'armée était non seulement la plus nombreuse, mais elle constituait le pourcentage le plus élevé du nombre de sujets. Cela peut vouloir dire que dans ces années la population subissait les charges les plus lourdes liées à l'entretien de l'armée. Il n'est pas exclu cependant qu'un développement de l'armée si considérable entraînait avec lui des conquêtes et un butin important. L'échec subi à Sikasso limita l'afflux de butin et la révolte des sujets contraignit le souverain à diminuer la pression fiscale et, par conséquent, les effectifs de l'armée. Théoriquement il aurait pu tendre à abaisser le niveau de vie de l'armée, mais ç'aurait été une voie périlleuse étant donné qu'au cours de la révolte intérieure la fidélité de l'armée devenait l'unique garantie de la subsistance de l'Etat. La diminution des effectifs des troupes en revanche se faisait en quelque sorte automatiquement car de nombreux soldats sont tombés dans la guerre perdue.

Le poids que les sujets supportaient pour assurer l'entretien de l'armée était, dans les années 1885-1887 moins important car une partie des troupes venait du recrutement. Cette partie se composait d'hommes qui produisaient eux-mêmes les vivres dont ils avaient besoin. Ainsi les frais de leur entretien n'étaient liés qu'à l'obligation de transporter les prestations dans les camps militaires ainsi qu'à celle de fournir à l'Etat les moyens de l'achat d'armes pour ces soldats. Ces moyens, l'armée les acquérait en partie elle-même, prenant les esclaves.

L'armée des années 1891 et 1896 était moins nombreuse et en même temps, bien que le nombre de sujets eût diminué, elle constituait un pourcentage moins important du nombre d'habitants. Mais c'était là une armée permanente car on avait renoncé au recrutement. Aussi tous les sofa, et non une partie comme c'était le cas avant 1889, vivaient des livraisons des magasins d'Etat, c'est-à-dire des prestations. De plus, le coût de l'armement

était plus élevé car Samori commença à acheter les fusils modernes /plus chers/ à culasse et à répétition³⁶². Il y avait donc des facteurs élevant les frais d'entretien de l'armée. Etant donné cependant qu'une grande partie de moyens destinés à l'achat des armes provenait des expéditions en quête d'esclaves et des chasses à l'éléphant, on peut supposer que les prestations payées par la population diminuèrent, quoique sans doute pas très sensiblement.

En ce qui concerne l'entretien des simples sofa, les frais n'étaient liés qu'à leur alimentation et équipement. Les membres du groupe gouvernant par contre vivaient dans le luxe ce qui entraînait une pression fiscale plus grande sur les sujets. La composition et l'importance numérique du groupe gouvernant variaient à mesure que l'Etat évoluait. Un rôle capital dans ces transformations était joué par l'armée, par son attitude vis-à-vis des structures sociales préétatiques et des groupes gouvernants dans le kafou ainsi qu'à l'égard du groupe gouvernant l'Etat.

Dans le chapitre concernant le passage du kafou à l'organisation étatique j'ai essayé de montrer la constitution de l'armée qui se formait en dehors des structures connues jusqu'alors, ses membres qui descendaient de différents groupes sociaux mais dont l'origine perdait de l'importance vis-à-vis du nouveau rôle social qu'ils étaient amenés à jouer.

Dans la nouvelle situation politique l'attitude des anciens groupes gouvernants n'était pas homogène. Certains chefs des villages et des kafou se défendaient avec acharnement contre Samori et ils périssaient dans la lutte ou dans la captivité. D'autres essayaient de s'adapter à la situation modifiée. Ils se rendaient à Samori ce qui leur permettait de conserver leurs fonctions. Ils les remplissaient désormais dans l'intérêt de l'Etat. Mais si ces hommes étaient assoiffés de carrière, de pouvoir et de richesse, ils ne pouvaient se contenter de leurs anciennes fonctions. Le chemin à la carrière conduisait avant tout à travers l'armée. Beaucoup de chefs étaient trop âgés pour le service militaire. Mais ceux dont l'âge le permettait, devenaient chefs militaires. Il était encore plus fréquent que les jeunes gens de ces familles optaient pour ce genre de carrière³⁶³. Ainsi donc le rapport entre les anciens groupes gouvernants et l'armée était tel que de nombreux membres de ces groupes se faisaient sofa et tâchaient

de devenir chefs militaires car cela leur permettait de conserver voire de consolider leur position sociale.

Bien sûr la situation des chefs des grandes familles et des villages d'une part et celle des chefs des kafou entiers était différente. Les différences du niveau de vie entre les gens occupant ces échelons du pouvoir étaient considérables dans la période préétatique déjà. Elles se maintinrent dans l'Etat de Samori. En revanche celui qui devint soldat - s'il était courageux et avait de la chance - pouvait acquérir la dignité de commandant.

Pour évaluer l'importance numérique du groupe gouvernant il semble donc justifié de tenir compte des groupes exerçant le pouvoir à l'échelle de la grande famille, du village et du kafou. Je pense cependant qu'il est indispensable de faire la différence entre la position du mansa et les autres chefs qui, à moins de devenir sofa, ne changèrent pas leur mode de vie et n'acquiescent pas la richesse. Je compterais donc comme appartenant au groupe gouvernant tous les mansa, et parmi le reste des chefs et leurs familles /fils/, ceux qui obtinrent dans l'armée au moins le grade de commandant de bolo. Ces gens-là seront donc considérés comme assumant les fonctions de commandement. Le groupe gouvernant comprendra bien entendu tous les dignitaires d'Etat, de la cour et de province, les administrateurs des kafou /dougoukounasigi/ ainsi que les chefs militaires - keletigi, sovakoun et bolokountigi. De riches marchands entrèrent eux aussi dans le cadre de ce groupe.

L'évaluation de l'importance numérique du groupe gouvernant n'est pas facile et elle ne peut que rester hypothétique. Elle est plus difficile que dans le cas de l'armée permanente car il est nécessaire de fixer les dimensions d'une famille moyenne. La grande famille était une unité principale de la période préétatique. Tous les groupes sociaux vivaient dans son cadre. Dans la période étatique en revanche la situation changea. La population soumise continuait de vivre à l'intérieur des grandes familles. Il en fut différemment des simples sofa qui ne se mariaient pas. Ils avaient des servantes et des concubines, le plus souvent parmi les esclaves³⁶⁴. Mais ces femmes ne vivaient pas dans l'aisance et travaillaient pour gagner leur vie. Si on voulait considérer les rapports de ce genre comme familiaux, il s'agirait des petites familles composées du père, de la mère et des enfants. Et il serait difficile de considérer les membres de ces familles, à l'exception du sofa lui-même, comme appartenant à un groupe privilégié.

Les dignitaires menaient une vie différente de celle des sofa. Dans le cas des chefs des kafou ils avaient conservé leurs grandes familles. Les chefs militaires /bolokountigi et sofakoun/ à leur tour avaient chacun quelques concubines. Les plus hauts dignitaires militaires /keletigi/ pouvaient en avoir une quinzaine. Le souverain lui-même avait quelques dizaines de concubines et de femmes et un très grand nombre d'enfants³⁶⁵. L'importance numérique d'une famille était donc variable: elle dépendait de l'échelon de la hiérarchie étatique et militaire. Il est donc difficile d'évaluer l'importance d'une famille moyenne du membre du groupe gouvernant. Une conclusion pourtant semble justifiée - l'activité de l'Etat /et de l'armée/ provoqua la rupture ou le relâchement du rapport des sofa et des dignitaires d'Etat avec les structures des grandes familles: les sofa avaient tout au plus de petites familles, les dignitaires, eux, avaient des familles plus nombreuses, formées souvent autrement que les familles traditionnelles eu égard aux nombreuses concubines choisies parmi les esclaves et aux mariages très nombreux - même pour une société pratiquant la polygamie. Une telle situation était le résultat de la richesse des dignitaires d'une part et des diverses raisons de la politique extérieure ou intérieure de l'autre. Car le mariage était souvent une confirmation de l'alliance avec un clan déterminé, une grande famille, un village ou bien un kafou conquis ou allié³⁶⁶.

Si nous étudions la stratification sociale et les différences de niveau de vie, il est important de constater que parmi les membres d'une seule famille /assez nombreuse/ de dignitaires ces différences étaient fort considérables. Les sources expliquent le mieux ce phénomène sur l'exemple de la famille de Samori. Seules deux ou trois femmes favorites et leurs fils vivaient dans le luxe. Les autres femmes habitaient en commun dans des villages à part, elles recevaient tous les jours des livraisons de vivres, mais leur habillement et leur niveau de vie étaient modestes³⁶⁷. Le détachement de fils de Samori nés de ces femmes était entretenu par le souverain dans une aisance plus grande, les jeunes gens avaient des chevaux et de beaux habits³⁶⁸.

D'habitude, dans la famille de dignitaires, seules les femmes les plus importantes et leurs enfants vivaient au même niveau que leur mari et père. Si la famille était plus nombreuse, le niveau de vie des autres membres était suffisant, mais non luxueux. Par conséquent il semble possible d'adopter, pour évaluer l'importance

numérique du groupe gouvernant, le multiplicateur 10. Nous obtenons alors, semble-t-il, le nombre hypothétique le plus bas de tout le groupe gouvernant avec les membres les plus proches de la famille vivant à un niveau semblable.

Comme j'ai essayé de l'établir plus tôt, le nombre de chefs militaires dans la période du plus grand épanouissement de l'armée s'élevait à près de 350 personnes. On peut ajouter à cela 10 personnes ayant des fonctions à la cour et étant à la fois guerriers. Nous savons en outre que l'Etat de Samori se composait de près de 160 anciens kafou. A leur tête il y avait 160 mansa laissés au pouvoir aux côtés desquels opéraient 160 dougoukounasigi. Ces derniers étaient en même temps guerriers. Les mansa par contre étaient pour la plupart des hommes âgés et ne servaient pas dans l'armée. Le service militaire était fait par leurs fils, mais à ce moment-là ils se trouveraient dans le groupe des chefs militaires.

Au total le groupe de chefs militaires et de fonctionnaires étant à la fois soldats /dougoukounasigi/ comptait 520 personnes environ /350 + 10 + 160/. Le groupe gouvernant comprenait aussi des gens ne servant pas dans l'armée. C'étaient des mansa, des griottes et des marabouts ainsi que de riches marchands, des fournisseurs d'armes, des chefs des caravanes, des intermédiaires, des administrateurs des ateliers de production des fusils. Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes appartenant à ces groupes. Les recensements faits par les services des renseignements français prouvent qu'il y avait une quinzaine d'intermédiaires dans le commerce d'armes et une quantité analogue de griottes remarquables³⁶⁹. Les riches marchands à Kankan étaient sans doute également au nombre de quinze, pas plus³⁷⁰. En somme tous ces groupes ne dépassaient pas, à mon avis, une centaine de personnes. Avec la groupe de mansa /160/ cela ferait 260 personnes. Et si nous y ajoutons les dignitaires et les chefs militaires, on obtient le résultat de 780 personnes. Je veux souligner encore une fois que, bien que ces chiffres résultent de nos informations sur l'organisation de l'Etat et celle de l'armée, ils ne sont qu'hypothétiques. Nous obtenons là le plus probablement un ordre de grandeur plutôt qu'un chiffre exact.

Si le groupe gouvernant comptait 780 personnes, on peut croire qu'avec les familles on approcherait du chiffre de 7800 personnes dont le niveau de vie était élevé du fait de leur appartenance

au groupe gouvernant. Ce groupe correspondrait à 0,7% de toute la société ce qui semble assez probable. Ils convient de remarquer ici que $\frac{2}{3}$ du nombre hypothétique de membres du groupe gouvernant étaient constitués par les dignitaires et les chefs militaires tandis qu'un tiers seulement par les dignitaires, fonctionnaires et chefs n'appartenant pas à l'armée. Ces proportions correspondent bien au rôle dominant de l'armée dans l'administration de l'Etat dont il a été question dans les chapitres précédents. Cette domination devait trouver son reflet dans la composition du groupe gouvernant.

1.6. Les fonctions intérieures et extérieures de l'armée

Dans la période de la construction de l'organisation étatique, l'armée était la force principale qui a rendu possibles les transformations politiques. Elle était en même temps un groupe social nouveau et le rôle particulier qu'elle joua fut de donner une chance de carrière aux gens d'origine diverse.

Au moment où l'Etat fut formé, l'armée ne perdit pas les traits susmentionnés. Mais en dehors de l'expansion extérieure qu'elle permettait, elle remplit à l'intérieur du pays une fonction politique importante. Celle-ci consistait à stabiliser le système aussi bien dans le domaine politique que social. Ainsi ses tâches devinrent plus nombreuses et plus compliquées.

La fonction politique intérieure de l'armée consistait avant tout à exercer la pression sur les sujets pour qu'ils remplissent les ordres du souverain, à punir les rebelles et à entretenir l'ordre intérieur. On peut trouver le plus d'informations sur les méthodes d'action de l'armée dans ce domaine dans les descriptions des peines et des représailles auxquelles on soumettait la population en cas de refus de fournir les prestations, les porteurs ou en cas de révolte armée³⁷¹. Ces descriptions proviennent des sources françaises car les Français utilisaient ce genre d'actions de Samori à des fins de propagande. Il n'est donc pas exclu qu'il s'agit là des descriptions exagérées. On ne peut pas les rejeter cependant d'autant plus qu'un matériel de source tout différent qu'est la tradition orale nous transmet des informations analogues. Ces témoignages proviennent le plus souvent des peuples conquis et exploités par Samori³⁷², mais on trouve des faits semblables, quoique

décrits avec plus de sobriété, dans les traditions favorables à Samori³⁷³. Car la contrainte était une forme d'action politique acceptée par le groupe gouvernant et par toute l'armée.

Le maintien de l'ordre était lié avec l'observation permanente de l'état d'esprit des sujets. C'était la tâche des dougoukou-nasigi³⁷⁴. En cas de résistance on essayait de réagir rapidement et de façon décisive, pour étouffer la révolte dans son germe. Le monopole du souverain pour la possession des armes à feu lui assurait en avantage sur ses sujets. Ceux-ci n'avaient pas le droit de posséder les armes quoique cette interdiction ne fût pas toujours respectée³⁷⁵.

Les sources françaises, bien qu'hostiles à Samori, reconnaissent que l'ordre régnait dans l'Etat³⁷⁶. C'était, bien sûr, un ordre avantageux pour le groupe au pouvoir bien que les sujets connussent eux aussi la valeur de la sécurité se souvenant des années des luttes acharnées entre les petits centres du pouvoir qui avaient précédé la formation de l'Etat de Samori. On peut donc affirmer que l'ordre intérieur imposé par l'armée à l'aide des représailles ou de la menace de leur application était maintenu grâce à la supériorité incontestable de l'armée sur les sujets, à la surveillance permanente de l'état des esprits et à la réaction rapide à toute forme des troubles ainsi qu'aux avantages que la paix intérieure assurait non seulement au groupe gouvernant, mais à toute la population du pays. Il n'est pas exclu que cette paix compensait à la population le poids des charges subies au profit de l'Etat. On peut supposer aussi que l'exploitation des sujets était modérée par la politique à long terme de Samori. Le fait qu'en dehors des prestations le butin constituait une source importante de revenus permettait une telle politique. Aussi les révoltes de la population éclataient-elles le plus souvent dans le cas de l'ébranlement de la politique de l'Etat provoqué par les insuccès dans la confrontation avec les forces extérieures. Cela se produisait au cours des guerres prolongées qui n'apportaient pas le succès ainsi qu'en cas de défaites qui entraînaient un accroissement de l'exploitation de la population.

Samori se heurta à la résistance d'une partie de la population au cours de la première période des guerres avec la France. Les révoltes étaient punies, comme en témoignent les sources, avec beaucoup de sévérité³⁷⁷. La résistance fut provoquée par l'aspira-

tion de Samori à maintenir sous son pouvoir les habitants des territoires qu'il était contraint de céder à la France. Samori s'efforça alors de faire passer la population des territoires perdus dans son Etat. Cela se produisit après la conclusion des traités de Kenieba-Koura et de Bissandougou quand le souverain envoya des sofa avec l'ordre de faire sortir un maximum d'habitants des provinces Sieke, Boure et Diouma. La résistance provoquait des représailles, la mise à feu des villages et le pillage des biens meubles³⁷⁸. Des motifs analogues étaient à la base du conflit entre Samori et Archinard après la conclusion du traité de Niakho en 1889³⁷⁹. Les troupes de Samori emmenaient aussi la population lors de leur retraite à l'est dans les années 1892-1893³⁸⁰ ainsi qu'au cours de la dernière guerre en 1898³⁸¹. Pendant les luttes, une partie de sujets réussit à se cacher tandis qu'une autre s'enfuit ne voulant pas quitter ses villages³⁸².

L'aspiration de Samori à enlever les sujets des territoires qu'il perdait était liée au fait qu'en présence d'une abondance de terres, l'homme et les possibilités de son exploitation compaient plus pour le souverain que le règne sur un terrain déterminé. Pour la population rurale en revanche il n'était pas indifférent si elle vivait dans ses propres villages, ce qui était lié à un système de croyances, de coutumes, de lois ainsi qu'à des divisions sociales, ou bien si elle devait vivre dans les villages organisés par le souverain et par ses fonctionnaires. C'est pourquoi, en cas de migration forcée et surveillée par l'armée, la population se défendait. Il s'agissait le plus souvent de défense passive, telle que la dissimulation et les fuites plutôt que de révolte ouverte³⁸³.

Une révolte ouverte des sujets eut lieu dans l'Etat de Samori pendant l'étape finale de la campagne perdue de Sikasso. La population était alors épuisée par une longue exploitation d'une intensité plus grande que d'habitude et surtout par le devoir extrêmement pénible d'assurer les transports pour l'armée assiégeant Sikasso. Les premiers à se révolter furent les habitants de la province sud-ouest, n'appartenant pas pour la plupart au peuple Malinke et Dioula, se distinguant par leur langue et leur culture et par conséquent liés moins étroitement avec l'Etat. De plus, cette province étant située le plus loin de Sikasso, le devoir de transporter les prestations y était le plus pénible. Le départ de

la majorité de sofa pour la guerre avec le Kenedougou affaiblit la surveillance sur la population. La révolte se déclara déjà en février 1888³⁸⁴.

Un autre territoire où la révolte engagea la plupart de la population fut la vallée du Niger. La population y fut encouragée à la résistance par des envoyés français du lieutenant-colonel Gallieni, il y eut donc, en plus du facteur de l'exploitation excessive au cours d'une guerre manquée, une intervention extérieure³⁸⁵.

La révolte des sujets qui se répandait sur d'autres territoires jusqu'à la deuxième moitié de 1888 se caractérisait par la spontanéité des actions. Des villages et des kafou se révoltaient, des groupes armés se formaient à tour de rôle tuant les envoyés et les représentants de Samori. Mais ces groupes opéraient indépendamment les uns des autres, ils ne se concertaient pas et n'avaient pas d'autre but que de détruire sur leur territoire l'autorité qui avait menacé leur niveau de vie³⁸⁶.

Vers la mi-juin 1888 Samori envoya à Bissandougou son fils Diaoule Karamogho à la tête d'un détachement de sofa. La plus grande partie de l'Etat était alors envahie par la révolte bien que les kafou situés dans la vallée du Milo, le centre commercial de Kankan et la capitale Bissandougou fussent restés fidèles à Samori. Karamogho devait agir avec prudence car ses forces n'étaient pas suffisantes pour étouffer rapidement la révolte. En outre ne sachant pas quel serait le comportement des Français, il était obligé de guetter leurs mouvements et prendre en compte la possibilité d'une intervention armée de leur part.

Karamogho étouffait donc la rébellion dans la mesure de ses possibilités maîtrisant successivement les kafou révoltés³⁸⁷. La lutte était dirigée aussi par une femme de Samori - Sarankenyi qui avait organisé le recrutement dans les kafou restés fidèles et qui arma les sofa d'armes à feu stockées à Bissandougou³⁸⁸. D'autres commandants de petits détachements de sofa laissés dans l'Etat ne menaient pas d'actions importantes contre les rebelles se contentant de défendre les villages où ils stationnaient et attendant le retour de Samori. Une telle attitude fut adoptée par exemple par Fila Kali stationnant dans le nord du pays³⁸⁹.

Fin août 1888 Samori revint du Kenedougou. Il mena avec lui seulement une partie de troupes. D'autres se retiraient plus len-

tement et devaient repousser la poursuite envoyée par le souverain du Kenedougou³⁹⁰. La guerre était perdue.

Gallieni escomptait qu'à la suite de la défaite, de la perte de l'autorité du souverain, du mécontentement et souvent du désespoir des sujets qui avaient déclenché la révolte, l'Etat de Samori se désagrègerait complètement. Aussi n'attaqua-t-il pas l'adversaire, mais attendit le cours prévu des événements³⁹¹. Il se trompa cependant dans ses calculs car le retour de Samori marqua le début d'une lutte énergique et couronnée de succès avec la révolte. Ce fut la une lutte sanglante et cruelle. Les villages conquis des révoltés étaient incendiés, les hommes tués, le reste de la population rendu captif³⁹². Dans les premiers mois de 1889 la situation était déjà maîtrisée par Samori et vers la moitié de l'année la révolte fut définitivement étouffée³⁹³.

La cause principale des échecs des rebelles et du succès de Samori résidait dans la divergence dans l'organisation des opérations ainsi que dans l'armement. Les actions de la population étaient incohérentes, limitées aux villages ou kafou isolés. On ressentait l'absence d'un commandement homogène, il était empreint de particularisme. Le but des insurgés était de revenir à la situation qui existait avant la formation de l'Etat. Contrairement à ce genre de démarches, l'action de Samori était méthodique, le commandement centralisé et les objectifs fixés aux armées respectives correspondant à une idée d'ensemble. Dans la lutte avec la révolte des sujets on put observer nettement la supériorité de l'organisation étatique, son efficacité plus grande et sa capacité de réaliser des objectifs donnés.

Les détachements des rebelles se formaient spontanément parmi la population masculine des villages ou des kafou. On revenait au système de participation à la lutte selon l'appartenance à des classes d'âge. On aurait pu croire que la participation massive à la lutte de toute la population masculine mènerait à la formation de très nombreuses troupes et par conséquent assurerait la supériorité sur l'armée de Samori. Mais le particularisme des objectifs et des actions dont il a été question plus haut, lié à la volonté du retour à l'organisation préétatique segmentaire s'y opposa. L'armée de Samori en revanche avait gardé tous ses principes d'organisation et pour cette raison entre autres elle réussit assez vite à surmonter la révolte de la population.

On peut croire que les événements des années 1888-1889 détachèrent l'armée du reste de la société sur le plan psychologique également. Au cours de la lutte on prit conscience de l'incompatibilité absolue des intérêts. La division de l'armée de la société fut ensuite renforcée par la réforme supprimant le recrutement et ne conservant que l'armée permanente.

Après de rudes combats avec les Français dans les années 1891 et 1892 Samori décida de retirer ses troupes à l'est. A côté de l'armée marchaient les sujets qui y étaient forcés³⁹⁴. Dans les années 1893-1894 se forma le second Etat de Samori avec capitale à Dabakala. Aussi bien le transfert de ses propres sujets du premier dans le second Etat que le conquête du nouveau territoire et l'imposition à la population locale de pouvoir politique et de prestations étaient possibles grâce à l'activité de l'armée.

L'armée effectuait à cette époque une action particulièrement compliquée, réunissant trois éléments: défense contre une agression étrangère, conquête des nouveaux terrains et édification de l'Etat et enfin conservation en état de dépendance d'une partie de sujets³⁹⁵. Les actions défensives consistaient à retarder la marche des Français; depuis 1893 Samori ne tenait plus à sauver le territoire du premier Etat. L'armée eut alors pour tâche principale de construire - tout en le conquérant - le nouvel Etat. La rapidité avec laquelle cette tâche fut accomplie témoigne de la grande efficacité de l'armée dans l'exécution de l'objectif cité.

Une des dernières manifestations de l'armée liée à l'étouffement de la résistance des sujets fut le pillage de Kong. Celle ville était le centre commercial le plus grand du second Etat. En 1894, en vertu de l'accord conclu avec le souverain de Kong - Karamogho Oule Wattara³⁹⁶, elle passa sous l'autorité de Samori. Kong ne garda pas longtemps l'autonomie qu'on lui avait alors octroyée. Samori le soupçonnait d'être favorable aux Français et le pilla vers la moitié de 1897³⁹⁷. L'action avait un caractère répressif. Samori proclama qu'il forçait ainsi ses sujets à l'obéissance et à la fidélité. Mais le pillage d'un centre de commerce devait entraîner à la longue des résultats négatifs. Il provoqua la baisse des livraisons d'armes et de munitions ainsi que les difficultés dans l'exportation des esclaves. Le souverain était sans doute conscient de ces dangers et malgré cela Kong fut pillé.

Cela témoignerait d'une situation intérieure difficile du second Etat dans laquelle Samori se décidait à entreprendre même des actions spoliatrices vis-à-vis de ses sujets car le manque de moyens l'y forçait. Une exploitation revêtant des formes si brutales implique un grand effort de l'armée pour maintenir l'ordre. Et on peut croire que le mécontentement des sujets, quibique caché, fut non moins grand. Un tel état de chose faisait que le second Etat était beaucoup plus faible que le premier, malgré son armée plus puissante³⁹⁸. Une grande partie de cette armée devait cependant surveiller la population sans quoi une révolte était imminente.

Les fonctions extérieures de l'armée consistaient à faire des conquêtes et à défendre son territoire. Cet aspect de l'activité de Samori est à la fois le mieux connu et le mieux décrit dans la littérature car les Français s'intéressaient à cet Etat avant tout comme à un adversaire. On écrivit donc de nombreux travaux sur les guerres de la France avec Samori, sur le siège de Sikasso et sur la guerre avec le Kenedougou liés avec la politique française. On consacra moins de place à la guerre avec les Toucouleurs³⁹⁹. Je n'ai pas l'intention de répéter ces descriptions, mais je voudrais établir comment l'armée remplissait ses fonctions défensives et offensives.

Les guerres avec de petites organisations politiques apportaient à Samori des succès. Il lui était facile de vaincre et d'envahir les kafou voisinant avec son Etat étant donné la supériorité écrasante de l'armée du type étatique. En conséquence, jusqu'au moment où il se trouva devant le problème de la défense contre les Français, Samori mena de nombreuses conquêtes réussies. L'accroissement rapide du territoire et du nombre de sujets prouve que les guerres avaient principalement pour but d'envahir de nouveaux territoires et de les insérer dans le cadre de l'organisation étatique. La prise de butin au cours de ces guerres avait une grande importance économique et constituait peut-être pour le simple sofa l'objectif essentiel. Mais pour le souverain les plus importantes étaient les conquêtes. L'armée remplissait bien cette tâche sans négliger de prendre le butin.

Jusqu'au commencement des guerres défensives avec la France l'Etat de Samori menait continuellement des guerres agressives. Au moment où le repoussement des attaques d'une puissance européenne devint la tâche la plus importante et la plus difficile de l'armée, cette fonction agressive dut être limitée. Samori profitait de tou-

tes les possibilités pour se libérer de la pression française afin de pouvoir mener des guerres agressives. C'était la raison principale des concessions territoriales faites à la France dans le traité conclu à Bissandougou le 23 mars 1887. Le souverain voulait à cette époque avoir les mains libres afin de lutter avec le Kenedougou⁴⁰⁰. Des guerres d'agression incessantes ainsi que les efforts déployés pour ne pas supprimer ou limiter la possibilité de les mener montrent que la structure sociale et politique de l'Etat de Samori impliquait la guerre en tant que facteur indispensable de la durée et du développement du système. L'armée qui était l'élément principal de cette structure puisait dans la guerre les revenus, le prestige et y trouvait une occupation considérée comme honorable. Le souverain le comprenait bien et il l'exprima dans son entretien avec la mission française⁴⁰¹. Archinard le comprenait lui aussi et il eut la perversité de réclamer à Samori la cessation des toutes les guerres⁴⁰². Il savait que Samori n'accepterait pas une telle condition ce qui fournirait à la France une occasion de l'attaquer. L'acceptation de cette condition signifiait pour Samori le mécontentement de l'armée, donc les tensions, le déclenchement des luttes intérieures et le relâchement de l'Etat - ce qui favorisait aussi l'expansion française. Samori ne pouvait pas arrêter l'expansion continue de son Etat. Elle ne pouvait être freinée que par les échecs extérieurs ou par la révolte des sujets qui subissaient des charges liées avec ces guerres sans en tirer de profits - ceux-ci étant interceptés en entier par le groupe au pouvoir et par l'armée.

Une fois l'Etat formé, les possibilités des conquêtes successives furent limitées. Les territoires situés au sud étaient habités par une population vivant à un degré de développement inférieur. Cette direction de l'expansion n'était donc pas intéressante. Dans le voisinage en revanche - à l'est et dans le nord-ouest se formèrent d'autres Etats: celui des Toucouleurs et le Kenedougou. L'expansion de Samori était une des raisons des guerres avec ces Etats.

Les guerres avec les Toucouleurs ne se transformèrent pas en grand conflit, mais elles se concentraient autour des frontières. Les deux côtés pillaient l'adversaire sans chercher à s'emparer de son territoire car ils savaient que l'équilibre des forces existant excluait une telle possibilité⁴⁰³. Les luttes avec le Kenedougou par contre qui au début ressemblaient à un conflit de fron-

tière et aboutirent au pillage des terrains entre Baoule et Bagoé, se transformèrent en une grande guerre. L'attaque venait de Samori qui voulait s'emparer de tout l'Etat de Tieba, l'incorporer au sien et contrôler ainsi toute la piste du commerce des chevaux. Comme on le sait, le long siège de Sikasso ayant duré presque dix-huit mois, ne réussit pas et Samori perdit la guerre. L'armée subit alors de grosses pertes, en plus de nombreux sofa périrent aussi les chefs remarquables: Langama Fali, Fabou et Maninka Mori⁴⁰⁴. Malgré cela l'armée resta fidèle à Samori, elle combattit avec bravoure, ne se laissa pas démoraliser et se retira de Sikasso en maintenant un ordre et une valeur de combat permettant de repousser efficacement la poursuite de l'ennemi.

Cette armée s'avéra trop faible pour prendre Sikasso d'assaut. La tactique de conquête des tata ouest-soudanais prévoyait trois méthodes d'action: prise par la première attaque, par la ruse ou la corruption, par un long siège et la faim⁴⁰⁵. Les troupes de Samori appliquèrent toutes les méthodes, on manque seulement d'informations au sujet des tentatives de corruption. Les attaques étaient plusieurs fois renouvelées et menées avec beaucoup de courage. Mais Sikasso était la forteresse la plus robuste de toute l'Afrique occidentale. On peut croire donc que bien que Samori dût se retirer à cause de la révolte de ses sujets, le siège plus long n'aurait pas non plus donné de résultat.

Après avoir quitté Sikasso les troupes de Samori menaient avec succès des luttes défensives. Il serait difficile pourtant de s'y appuyer pour juger de l'efficacité des actions de l'armée étant donné que Tieba ne poursuivait pas l'ennemi avec beaucoup d'énergie. Il avait peur de la défaite absolue de Samori et des avantages que la France aurait pu en tirer⁴⁰⁶.

Pour la deuxième fois la guerre avec le Kenedougou se produisit dans les années 1893-1894, au cours de la marche vers l'est et de la construction par Samori du second Etat. C'étaient des combats en campagne car l'Almami n'avait pas l'intention de conquérir la capitale du Kenedougou et menait les opérations au sud de ces pays. Réarmées, pourvues de fusils modernes, les troupes de Samori s'avérèrent alors plus fortes et le Kenedougou essuya de rudes échecs⁴⁰⁷.

L'armée de Samori passa par les épreuves les plus lourdes au cours des guerres défensives avec les Français. L'exemple de ces

combats nous permet de suivre la capacité croissante des sofa à remplir les fonctions défensives.

Les premières luttes avec les Français à Keniera en 1882 apportèrent aux troupes de Samori un échec rapide⁴⁰⁸. Les sofa n'étaient pas prêts à combattre contre une artillerie et une infanterie tirant par salves. Ils reculaient devant un adversaire moins nombreux, mais supérieur au point de vue de l'organisation et de la densité du feu. Les campagnes suivantes étaient une période où l'armée de Samori acquérait de l'expérience et apprenait à lutter dans la nouvelle situation. Les sofa n'étaient pas en mesure de gagner les batailles respectives. Ils adoptèrent donc la tactique du harcèlement de l'adversaire⁴⁰⁹. Les forces françaises étaient trop faibles pour régner sur les territoires conquis. Les Européens s'efforçaient donc de bâtir des forts où ils stationnaient pendant l'hiver⁴¹⁰. Mais les forces de Samori les coupaient de leurs arrières et contre-attaquaient. Par conséquent l'étendue territoriale de l'Etat de Samori fut la plus grande au bout de quelques années de guerre avec la France, après la campagne de 1884-1885, quand les troupes de Samori et de Manigbe Mori occupèrent Boure, Sieke et Diouma, chassèrent le détachement français du fort de Nafadie, livrèrent un combat réussi au commandant du Haut-Fleuve le major Combes et installèrent le camp militaire à Gale, à 50 km environ du fort français de Kita⁴¹¹. Le résultat de la campagne de 1884-1885 montra qu'au bout de quelques années de guerre les sofa et leurs chefs avaient appris à lutter contre les troupes françaises. Il est vrai qu'une année plus tard le lieutenant-colonel Frey remporta une victoire brillante sur Manigbe Mori, le repoussa de Gale et dispersa ses sofa⁴¹², mais la France, épuisée par une rude guerre et d'autre part obligée à étouffer la révolte de Mamadou Lamine⁴¹³, entreprit des négociations de paix.

Une nouvelle guerre avec la France éclata au mois de mars 1891. L'Etat de Samori fut alors attaqué par un fort détachement, armé d'artillerie et de fusils à tir rapide, comptant 600 tirailleurs sénégalais et un peloton de spahis, et commandé par Archinard qui depuis un certain temps déjà se préparait à attaquer le souverain noir⁴¹⁴. Les troupes françaises rencontrèrent une résistance acharnée de l'armée de Samori réorganisée et mieux armée. Archinard prit et brûla Kankan, certes, mais il ne pouvait avancer plus loin et le détachement du capitaine Hugué envoyé pour

faire une reconnaissance dans la direction de Bissandougou, marcha en luttant incessamment, harassé par les adversaires. Les combats les plus acharnés eurent lieu près des passages par les bras des fleuves et par les marigots. Le plus important d'entre eux fut mené à Diamanko⁴¹⁵.

Après le retrait des troupes françaises qui n'avaient laissé qu'une seule garnison à Kankan, en mai et en juin 1891, les sofa occupèrent les terrains autour de la ville⁴¹⁶. C'était une tactique utilisée déjà dans les années 1882-1885.

Au cours de la campagne de 1891-1892, lors du commandement du lieutenant-colonel Humbert, les combats furent encore plus acharnés. Une colonne française comptait 276 spahis, 4 canons 80 mm, près d'un millier de tirailleurs sénégalais et de formations auxiliaires⁴¹⁷. En janvier ce détachement partit de Kankan dans la direction de Bissandougou et de Sanankoro. Il marcha au milieu de rudes combats dont les plus acharnés eurent lieu près des marigots Sombiko et Diamanko au bord desquels s'étaient fortifiés les détachements d'élite, à peine plus nombreux que les forces françaises, de la garde de Samori. Les Français réussirent à briser ces barrières grâce à l'artillerie et aux attaques débordantes de la cavalerie. Les pertes furent importantes des deux côtés⁴¹⁸. Humbert occupa donc Bissandougou, mais au prix d'un rude combat et d'un grand nombre de morts. Non moins acharnées furent les luttes pour l'accès de Sanankoro et de Kerouane menées à Oussako, Faradougou, Baratoumboun et à Kerouane même ainsi que la bataille pour s'emparer des magasins de vivres, de poudre et d'armes sur la montagne Tourkoro⁴¹⁹. Les sofa ne réussirent pas à les gagner, Samori perdit aussi bien les villes qui étaient des centres de pouvoir que les provisions amassées. La résistance des troupes noires fut très forte. Humbert estimait qu'au cours de la campagne on avait livré 16 grandes batailles ce qui prouve que les défaites ne décourageaient pas les soldats de Samori⁴²⁰.

Les années 1891-1892 démontrèrent une très grande valeur de combat de l'armée de Samori. Elle ne put tout de même pas retenir les Français. La disproportion des forces et des moyens ainsi que celle des systèmes d'organisation et de commandement fut trop grande.

C'est pourquoi, au cours de la campagne de 1892-1893, que dirigea, du côté français, le colonel Archinard, fraîchement nommé gou-

verneur du Soudan Français /le commandement des troupes étant confié au lieutenant-colonel Combes⁴²¹/ Samori changea de méthode de combat. Le souverain renonça à défendre coûte que coûte chaque lopin de terre car étant donné la perte de Bissandougou, de Sanankoro et plus tôt de Kankan, une telle défense aurait été insensée. En revanche on appliqua à une grande échelle la tactique consistant à se retirer laissant à l'ennemi un terrain totalement détruit, brûlé, privé de population qu'on enlevait⁴²².

Combes qui voulait couper Samori de Sierra Leone et détruire complètement les forces de l'ennemi divisa ses effectifs en deux parties. Une, commandée par le capitaine Briquetot d'abord et par le capitaine Dargelos, ensuite, attaqua Bilali trois fois. Les Français remportèrent des succès vainquant en janvier - avril 1893 le keletigi de la province sud-ouest⁴²³. Combes, lui, devait livrer une lutte à Samori lui-même. Cette fois-ci le souverain n'accepta pas la bataille, il brûla sa résidence provisoire de Gueleba et se retira à l'est⁴²⁴. La campagne de 1892-1893 apporta donc un changement capital des projets de Samori qui s'apprêtait déjà à construire le second Etat et qui se limitait, dans sa lutte avec les Français, à retarder la marche de l'ennemi. La retraite de Samori était bien entendu le résultat des batailles perdues, mais le souverain la dirigeait avec efficacité et l'armée exécutait bien ses ordres. Grâce à cela la retraite ne dégénéra pas en fuite chaotique et Samori put se détacher des Français et s'occuper de la construction du second Etat. Les luttes avec le colonel Bonnier en novembre et décembre 1893, à Tenetou, bien que sanglantes et acharnées, avaient elles aussi pour but de retarder la progression de l'adversaire⁴²⁵.

Dans le second Etat de Samori, en dehors de quelques escarmouches sans grande importance militaire, les troupes de Samori se battirent avec les Français en deux grandes campagnes. La première c'était la lutte avec l'expédition du colonel Monteil, la seconde - la guerre de 1898 terminée par la chute de l'Etat.

Les luttes avec Monteil démontrèrent une fois de plus la capacité de combat des sofa et l'utilité de la tactique de la défense des passages fluviaux fortifiés. Le colonel qui était parti de la Côte d'Ivoire en février 1895 avec un détachement de 700 spahis et tirailleurs sénégalais et avec l'artillerie livra de rudes batailles à Satama, près de Dabakala, au bord de la rivière Ba et

dans la localité de Sokola qu'il envahit s'emparant des provisions de vivres. Malgré cette victoire Monteil, attaqué et harcelé par les sofa, dut battre en retraite. Il occupa et brûla Dabakala, certes, mais il fut blessé, perdit de nombreux soldats et tout en luttant reculait péniblement vers le sud. Son détachement décimé gagna la côte en avril 1895. La défaite de Monteil retarda considérablement le moment de la chute de Samori⁴²⁶. Elle fut le résultat d'une guerre défensive adroitement menée.

Le coup définitif ne fut porté au souverain que par la campagne de 1898. Au mois de février des luttes acharnées se poursuivaient à Kong où les Français avaient construit un fort⁴²⁷. Après une interruption de quelques mois /quand les Français étaient occupés par la lutte avec le Kenedougou/, au mois de mai, la guerre avec Samori fut reprise. Peut-être l'échec rapide de Sikasso que Samori n'avait pu prendre malgré un long siège contribua-t-il à faire tomber la volonté de la lutte chez l'Almami, peut-être était-ce le résultat de son âge avancé. En tout-cas il n'accepta pas la grande bataille, mais brûla Dabakala, emmena avec lui une partie de sujets et commença une nouvelle pérégrination qui cette fois-ci ne pouvait lui apporter de succès car la plupart des terres ouest-africaines étaient déjà occupées par les Français ou par les Anglais. L'armée souffrait de la faim, les commandants et le souverain se rendaient compte mieux que les autres de leur situation désespérée. Pourtant les cas de désertion étaient rares, la plupart des sofa restèrent fidèles à Samori. L'armée combattit encore en quelques batailles acharnées dont deux les plus grandes à Doue et à Tiafeso. Le 29 septembre 1898 un petit détachement français commandé par le capitaine Gouraud pénétra dans le camp de Samori à Gouelemou et avant que les sofa aient eu le temps de saisir leurs fusils, les Français prirent le souverain. Sur ordre de Samori les sofa rendirent les armes⁴²⁸. Ce fut la fin de la guerre et la chute de l'Etat.

Le déroulement des guerres avec la France prouve la grande valeur de l'armée de Samori et sa capacité d'assumer les tâches militaires les plus difficiles. La résistance fut longue, les guerres avaient commencé en 1882 et elles se terminèrent en 1898. Les facteurs militaires et économiques furent décisifs pour leur résultat. Samori ne pouvait pas gagner. Quelle fut pourtant la cause d'une résistance si longue et si tenace?

L'Etat de Samori était adapté à poursuivre des guerres incessantes, toute sa structure politique et sociale était liée à l'activité de l'armée. Ce caractère militaire de l'Etat permit d'organiser une résistance acharnée contre les Français. Mais pour profiter des possibilités existantes une volonté de lutte fut nécessaire. Cette volonté ne manqua pas pendant des années au souverain ni à ses soldats. Ils luttaient pour l'indépendance de leur pays et aussi parce que l'expansion française menaçait leur position sociale élevée acquise par les armes. L'échec signifiait la fin de participation au pouvoir et au partage des prestations et de butin. La guerre défensive avait donc également son aspect social et politique.

Les guerres offensives et les expéditions en quête de butin étaient conditionnées par la situation intérieure. Leur intensité et leur succès dépendaient entre autres de l'effort plus ou moins grand que l'armée devait fournir pour maintenir l'ordre à l'intérieur du pays.

L'interdépendance des fonctions extérieures et intérieures de l'armée résultait entre autres du fait que dans chaque domaine de la vie politique et sociale de l'Etat de Samori elle jouait le rôle décisif.

Notes

¹ Ch. Monteil, 1929; R. Mauny, 1961; N. Levtzion, 1973; Wa Komissoko, 1975; L. Madina Tall, 1977; M. Tymowski, 1979.

² Pour la description de l'organisation sociale des Malinke et des Dioula je me suis appuyé sur les travaux des ethnographes et anthropologues: M. Delafosse, 1912, t.3, p.93-123; L. Tauxier, 1921; Ch. Monteil, 1924; H. Labouret, 1934; 1941; Cl. Meillassoux, 1963; A. Letniev, 1964, p.39-61; Y. Person, 1968, p.54-73; Voir aussi dans la littérature polonaise B. Nowak, 1974a, p.5-14. Ainsi que Leynaud, 1967 /je cite après Y. Person, 1968, p.84/ et V. Paques, 1954; O. Konare, 1981; A.Zajączkowski, 1970.

³ G. Dieterlen, 1951, p.130-210; 1955, p.39-76 et 1959, p.119-138; E. Bernus, 1960, p.291-293.

⁴ Y. Person, 1968, p.58.

⁵ Ibidem, p.66-67; aussi M. Delafosse, 1955, p.176, 479; idem 1912, t.3, p.147-149.

- ⁶ Une définition générale de la grande famille, basée sur une vaste littérature du sujet est donnée par K. Zawistowicz-Adamska, 1971, p.35-53. Lou chez les populations Mande - voir les travaux de Delafosse, Tauxier, Monteil, Labouret et Nowak cités dans la note 2.
- ⁷ L. Tauxier, 1921, p.16 et suiv.; E. Bernus, 1960, p.296-297.
- ⁸ L. Tauxier, 1921, p.218.
- ⁹ E. Bernus, 1960, p.305-309.
- ¹⁰ M. Delafosse, 1912, t.3, p.37-39 et 98-109; Y. Person, 1968, p.54-56.
- ¹¹ Ainsi décrivait leur développement Ch. Monteil, 1924 et 1929.
- ¹² B. Nowak, 1974a, p.15-19 et 55-62.
- ¹³ Cl. Meillassoux, 1975a, p.3-48.
- ¹⁴ L. Binger, 1892, t.1, p.283; B. Nowak, 1974b, p.244-246.
- ¹⁵ Y. Person, 1968, p.58-59.
- ¹⁶ Ibidem, p.70.
- ¹⁷ M. Delafosse, 1912, t.3, p.115-118; D. Zahn, 1963, p.125 et suiv.; Y. Person, 1968, p.56-57.
- ¹⁸ Y. Cisse, 1964, p.175-226.
- ¹⁹ Leynaud, 1967 /je cite après Y. Person, 1968, p.84/.
- ²⁰ Y. Person, 1968, p.64-73.
- ²¹ E. Peroz, 1889, p.400-401.
- ²² La longue liste de Peroz fut analysée par Y. Person, 1967a, p.31 et 1975, p.2071-2086.
- ²³ A. Kouroubari, 1959, p.545; Fofana Kalil, 1963, p.7. ANSOM, Sénégal IV/85 - Rapport de la Mission dans le Ouassoulou - 6 juillet 1886.
- ²⁴ Fofana Kalil, 1963, p.9.
- ²⁵ L'histoire du Moriouledougou fut décrite suivant les traditions orales par Y. Person, 1968, p.161-168, 175-186 et 189-191.
- ²⁶ Fofana Kalil, 1963, p.9-10; A. Kouroubari, 1959, p.545; E. Peroz, 1889, p.390-392; L. Binger, 1892, t.1, p.144-147.
- ²⁷ Voir note 25.
- ²⁸ L'histoire du Kabasarana fut notée suivant les traditions orales par Y. Person, 1968, p.168-175, 191-201.

- 29 Ibidem, p.155-159; 186-189, 315-319, 339-341.
- 30 Ibidem, p.177-178 /Berete/, p.185 /clans Kanarà et Konate/, p.201-209 /Mori Soulemani en Kissi/, p.209-214 /Fode Drame en Sankaran/.
- 31 E. Peroz, 1889, p.381-383, 338.
- 32 Fofana Kalil, 1963, p.10-11; A. Kouroubari, 1959, p.546. En dehors des traditions orales, la relation de B. Anderson, 1870 et 1971 a beaucoup d'importance pour les premières années d'activité de Samori.
- 33 Y. Person, 1968, p.274-275. Selon Fofana Kalil, 1963, p.10 Samori avait au début sept guerriers permanents.
- 34 ANSOM, Sénégal, IV/85 - Rapport... 6 VII 1886.
- 35 Fofana Kalil, 1963, p.10.
- 36 Ibidem, p.11.
- 37 ANSOM, Sénégal, IV/85, Rapport... 6 VII 1886.
- 38 Y. Person, 1968, p.286-287.
- 39 Fofana Kalil, 1963, p.11-12; E. Peroz, 1889, p.392.
- 40 Les traditions orales citées plus haut en parlent longuement. Dans les sources françaises de la première période les rapports de Borgnis-Desbordes de la campagne 1880-1881 /ANSOM, Sénégal IV/73 bis/ et des combats à Keniera, ANSOM, Sénégal IV/75 - Rapport... 20 III 1882.
- 41 Y. Person, 1970, p.1016.
- 42 E. Peroz, 1889, p.398; Y. Person, 1968, p.299-300; ANSOM, Sénégal IV/75, Rapport... 20 III 1882.
- 43 Y. Person, 1968, p.293, 303; 1975, p.2089.
- 44 Voir chapitre sur le recrutement.
- 45 M. Tymowski, 1981a, p.6-7, 12-15.
- 46 Sur Aguibou en Dinguiraye et sur l'Etat des Toucouleurs voir Y. Saint-Martin, 1970; O. Oloruntimehin, 1972, p.152, 189; J. Méniand, 1931, t.1, p.351-356.
- 47 ANSOM, Sénégal IV/93 - Historique succinct de nos relations avec Samory /par Archinard/; J. Méniand, 1931, t.2, p.140-142, lettres d'Archinard à Samori des mois d'avril et mai 1889. Archinard le proposait sachant, comme il écrivait à Paris, que "ces grands empires noirs dans lesquels se produisent constamment des révoltes ne peuvent se soutenir que par la guerre" - ANSOM, Soudan I/1 - Com. sup. à M. le Sous Secr. d'Etat - 9 I 1881.
- 48 AS, 1 C 202, Mission Bonhoure, Lefillatre, Nebout, Rapport... 22 XI 1897.

- 49 A. Kouroubari, 1959, p.547; Y. Person, 1968, p.316.
- 50 Ibidem, et Fofana Kalil, 1963, p.13.
- 51 ANSOM, Sénégal IV/93 - Note sur les pays... 21 II 1889, /Archinard/, Y. Person, 1968, p.319-325.
- 52 ANSOM, Sénégal IV/93 - Note.
- 53 Y. Person, 1968, p.325-326.
- 54 ANSOM, Sénégal IV/93, Note... ; Y. Person, 1968, p.327-328.
- 55 A. Kouroubari, 1959, p.546-547; Fofana Kalil, 1963, p.12-13.
- 56 A. Kouroubari, 1959, p.547; Fofana Kalil, 1963, p.14; E. Peroz, 1889, p.397-398; L. Binger, 1892, t.1, p.148; Voir aussi A. Mévil, 1899, p.6-8.
- 57 Y. Person, 1970, p.881-882.
- 58 Y. Person, 1968, p.200-201.
- 59 Voir chapitre sur le recrutement à l'armée.
- 60 Y. Person, 1968, p.346; 1975, p.2089.
- 61 Ibidem.
- 62 E. Peroz, 1889, p.408; L. Binger, 1892, t.1, p.70-71; M. Legassick, 1966, p.99; A. Mévil, 1899, p.19-20; Y. Person, 1970, p.893-895.
- 63 Voir chapitre sur l'armement. Aussi L. Binger, 1892, t.1, p.104.
- 64 Par exemple à l'époque des luttes avec les Français dans les années 1882-1885, les armées qui luttaient du côté de Samori comptaient quelques milliers de sofa, si le recrutement universel avait donc lieu, il était limité aux provinces menacées. Voir chapitre sur les effectifs de l'armée ainsi que les notes 82 et 83.
- 65 ANSOM, Sénégal IV/77, Rapport de Borgnis-Desbordes, 1883; Sénégal IV/85. Rapport de Tournier - 6 VII 1886; M. Legassick, 1966, p.98-99.
- 66 E. Peroz, 1889, p.407.
- 67 Ibidem, p.408. Comme il résulte des ces chiffres dans le cas de recrutement 1:10 on n'arrivait pas non plus à recruter tous ceux qui y étaient obligés.
- 68 Ibidem, p.408; M. Legassick, 1966, p.99.
- 69 M. Tymowski, 1981a, p.430, 434.
- 70 La liste des commandants des troupes de Samori faite par le service des renseignements français le montre clairement - AS 1 D 169 - Renseignements divers... /fin 1893/.

- 71 Ibidem.
- 72 Y. Person, 1970, p.892.
- 73 ANSOM, Sénégal IV/93 - Com. sup. à gouv. 18 XII 1888; Soudan I/1 - Com. sup. à gouv. 24 IV 1891; 20 IV 1891; Soudan I/2 - Com. sup. à gouv. 22 I 1892; 12 II 1892. /Voir aussi chapitre sur l'attitude de l'armée vis-à-vis du souverain/.
- 74 ANSOM, Sénégal V/85, Rapport de Tournier; E. Peroz, 1889, p.408; L. Binger, 1892, t.1, p.104.
- 75 E. Peroz, 1889, p.409; L. Binger, 1892, t.1, p.103.
- 76 AS, 1 D 169, Renseignements... No 39. Aussi ANSOM, Soudan IV/2 - Note sur Bilali... 25 XI 1892.
- 77 ANSOM, Soudan I/2 - Com. sup. à gouv. 14 I 1892; G. Humbert, 1893; aussi L. Binger, 1892, t.1, p.97-98.
- 78 ANSOM, Sénégal IV/85 - lettre 14 XI 1885.
- 79 Ibidem, Rapport... 6 VII 1886.
- 80 E. Peroz, 1889, p.407-408.
- 81 ANSOM, Sénégal IV/75 - Rapport... 20 III 1882.
- 82 ANSOM, Sénégal IV/81 - Rapport... 4 X 1885.
- 83 ANSOM, Sénégal IV/84 - Opérations... 1 II 1886.
- 84 L. Binger, 1892, t.1, p.99-100.
- 85 Ibidem, p.122.
- 86 Y. Person, 1970, p.898.
- 87 Ibidem, p.899.
- 88 Ibidem, p.901.
- 89 AS, 1 D 119, Rapport Archinard. Edition imprimé du rapport: L. Archinard, 1891; ainsi que J. Méniand, 1931, t.2, p.158.
- 90 G. Humbert, 1893, p.85-111; Lt. Gatelet, 1901, p.218-222; L. Arlabosse, 1932, p.474-479; E. Peroz, 1894, p.150 et suiv.
- 91 ANSOM, Soudan I/2 - Com. sup. à gouv. 22 I 1892 et 14 III 1892.
- 92 ANSOM, Soudan I/2 - Situation du Soudan à la date du 23 Oct. 1891; aussi Soudan V/1.
- 93 Y. Person, 1970, p.899-900; idem, 1971, p.134 /remarques sur le réarmement de l'armée de Samori/.
- 94 ANSOM, Soudan I/2 - Com. sup. à gouv. 22 I 1892.

- 95 G. Humbert, 1893, p.141.
- 96 Rapports des luttes de Combes - ANSOM, Soudan V/1 et V/2. Aussi A. Kouroubari, 1959, p.554-557; E. Peroz, 1894, p.265 et suiv.
- 97 Lt. col. Baratier, 1912, p.68-72; J. Suret-Canale, 1968, p.266-268; Y. Person, 1975, p.1404 et suiv.; idem, 1971, p.135-137.
- 98 La correspondance du souverain du Kenedougou avec les Français contient de nombreuses informations sur les luttes de Samori avec Babemba - AS, 15 G 73, lettres 1-3, et 7-27; aussi ANSOM, Soudan I/6 - Rapport politique - 31 I 1894; Rapport... 2 VI 1894; 8 VIII 1894; 29 VIII 1894. Ces combats furent décrits en détail d'après les traditions orales par Y. Person, 1975, p.1565-1569, 1737-1739. Voir aussi B.Holas, 1957a.
- 99 P.L. Montell, 1902, p.6, 25-29.
- 100 C'est une appréciation tirée des sources anglaises, je cite après Y. Person, 1970, p.901.
- 101 AS, 1 G 202, Mission Nebout à Dabakhala.
- 102 ANSOM, Soudan V/4 - Rapport sur les opérations... de Lartigue, 31 XII 1898; idem, 1899.
- 103 Ibidem et Gén. Gouraud, p.189-209. De même Y. Person, 1970, p.901.
- 104 R.S. Smith, 1976, p.120-124; H. Fisher, 1972-1973.
- 105 M. Legassick, 1966, p.107.
- 106 Y. Person, 1970, p.899.
- 107 M. Legassick, 1966, p.97.
- 108 Col. de Lartigue, 1899, p.131.
- 109 E. Peroz, 1889, p.408.
- 110 ANSOM, Sénégal IV/85 - Rapport... Tournier, 6 VII 1886, Puissance de Samory. Division décimale dans l'armée: J. Gallieni, 1891, p.273 /d'après E. Peroz/. Y. Person, 1970, s.952-954.
- 111 Ibidem, p.954.
- 112 L. Binger, 1892, t.1, p.97-98.
- 113 E. Peroz, 1889, p.409; Y. Person, 1970, p.955.
- 114 E. Peroz, 1889, p.355, 409; ANSOM, 1 G 202 - Rapport... Nebout 22 XI 1897.
- 115 En tant que leur acquéreur principal. Voir M. Legassick, 1966, p.106-107.
- 116 L. Binger, 1892, t.1, p.97.

117 Voir chapitre concernant les effectifs, notes 81-83 et 91-92, 94.

118 Les informations sur la disposition des troupes de Samori recueillies par les services des renseignements français en témoignent - ANSOM, Sénégal IV/93 - Com. sup. à gouv. 19 IV 1889 et 29 IV 1889; Soudan V/1 - Rapport... 23 X 1891.

119 L. Binger, 1892, t.1, p.103; M. Legassick, 1966, p.98; Y. Person, 1970, p.956.

120 ANSOM, Sénégal IV/75 - Rapport... 20 III 1882.

121 ANSOM, Sénégal IV/81 - Rapport... 4 X 1885.

122 ANSOM, Sénégal IV/93 - Com. sup. à gouv. 18 IV 1889.

123 ANSOM, Soudan I/1 - Com. sup. à gouv. 4 XI 1891; Soudan I/2.

124 ANSOM, Sénégal IV/95 - Situation politique 19 IX 1890; Soudan I/2 - Situation politique 23 X 1891; Soudan V/2 - Com. sup. à sous-secrétaire d'Etat, 31 X 1893.

125 Y. Person, 1970, p.1015-1044.

126 Y. Person, 1975, p.1750-1759.

127 E. Peroz, 1889, p.398, 403-405.

128 Une critique pertinente de ces informations a été faite par Y. Person, 1975, p.2083-2086.

129 Ibidem, p.2092-2093.

130 L. Binger, 1892, t.1, p.84 et suiv.

131 Ibidem, p.103; E. Peroz, 1889, p.409.

132 Ibidem, p.359-360.

133 Le plan de Bissandougou fait par la mission de Peroz, ANSOM, HS 162; E. Peroz, 1889, p.359 appelle les bilakoro garde de palais.

134 Ibidem, p.409-410.

135 Y. Person, 1975, p.2095-2097; E. Peroz, 1889, p.359-360.

136 Deux fils: Diaoule Karamogho et plus tard Sarankenyi Mori. Selon les estimations de Y. Person cinq fils assumaient la fonction de keletigi et onze étaient chefs militaires d'échelon inférieur /1975, p.2095-2097/.

137 E. Peroz, 1889, p.355.

138 Ibidem.

139 AS, 1 G 202 - Rapport - 22 XI 1897.

- 140 ANSOM, Soudan V/4 - Rapport... 31 XII 1898.
- 141 Y. Person, 1970, p.864, note 77.
- 142 E. Peroz, 1889, p.410.
- 143 L. Binger, 1892, t.1, p.96-97; M. Legassick, 1966, p.99.
- 144 AS, 1 G 202, Rapport, 22 XI 1897; Y. Person, 1970, p.848.
- 145 AS, 1 D 169... Renseignements... Chefs de guerre, No 54; ANSOM, Soudan I/2, Situation du Soudan 23 X 1891; Y. Person, 1970, p.847.
- 146 ANSOM, *ibidem*. Voir aussi E. Peroz, 1895, p.38; Gén. Mangin, 1930, p.144-151; J. Méniand, 1931, t.2, p.251; gén. Gouraud, 1939, p.75-76; Gatelet, 1901, p.210-211; Y. Person, 1975, p.1309-1310.
- 147 *Ibidem*.
- 148 A. Person, 1970, p.847.
- 149 AS, 1 D 169, Renseignements...
- 150 J. Gallieni, 1891, p.273 /d'après Peroz/; Y. Person, 1970, p.954.
- 151 AS, 1 D 169 - Renseignements... ; Y. Person, 1975, p.2092-2093.
- 152 *Ibidem*. D'autres remarques sur les changements des personnes exerçant la fonction de keletigi également d'après Y. Person qui en dehors des matériaux d'archives cités plus haut profita d'abondantes traditions orales.
- 153 Y. Person, 1970, p.855, note 19 cite encore un - Niouma-Mori mort très tôt car en 1866 /à la page 2094 il donne la date 1865/. De même pour la date de la mort de Masaran Mamadi - p.855 - 1866, p.2094 - 1867. La mort des frères successifs à Sikasso en 1888 est un fait généralement connu - voir note 154.
- 154 La mort de deux frères du souverain et celle de Langama Fali devant Sikasso fut décrite dans la correspondance avec les Français par Tieba lui-même, AS, 15 G 72 No 3,4; aussi AS, 1 G 164, Mission du cap. Peroz à Sikasou... /conversation avec Tieba/; aussi J. Méniand, 1931, t.1, p.447.
- 155 AS, 1 D 169, Renseignements... Fils de Samory; Y. Person, 1970, p.1103-1107.
- 156 Trahison et mort de Diaoule Karamogho ANSOM, Soudan I/1, Télégramme 14 II 1891; Gén. Gouraud, 1939, p.210; Y. Person, 1975, p.1505-1507. D'autres changements et noms de keletigi *ibidem*, p.2092-2093.
- 157 *Ibidem*. Voir aussi: ANSOM, Soudan IV/2. Note sur Bilali; AS, 1 D 169, Renseignements... Chefs de guerre... No 39.

- 158 AS, 1 D 169, Renseignements. Dans ce recueil deux rapports mentionnés.
- 159 ANSOM, Soudan V/4 - Rapport sur les opérations... Prise de Samory.
- 160 E. Peroz, 1889, p.410; L. Binger, 1892, t.1, p.20, 90.
- 161 J. Gallieni, 1885, p.424 donne une description détaillée de l'équipement des guerriers ouest-africains.
- 162 M. Legassick, 1966, p.100-101; ANSOM, Sénégal IV/85 - Rapport... 6 VII 1886 /Origines de Samory/.
- 163 L. Binger, 1892, t.1, p.98-99.
- 164 J. Méniand, 1931, t.1, p.65; L. Binger, 1892, t.1, p.83, 130; L. Gallieni, 1885, p.449; E. Peroz, 1895, p.149.
- 165 L. Binger, 1892, t.1, p.100 cite le prix de 8 à 24 esclaves pour un cheval suivant la qualité, pour une qualité moyenne - 10 esclaves; aussi E. Peroz, 1889, p.395.
- 166 ANSOM, Sénégal III/11, Mission Peroz, 1887; No 169, 24 II; Sénégal IV/90, télégramme 18 VII 1888; aussi J. Méniand, 1931, t.1, p.65.
- 167 AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897 /sur le rapprochement avec Babemba et le commerce des chevoux/; A. Kouroubari, 1959, p.555 /sur les chevaux importés du pays des Mossi, en passant pas Kong, dans le second Etat de Samori/.
- 168 Une position particulièrement favorable était celle des keletigi de la province sud-ouest par laquelle passaient les routes à Sierra Leone. Aussi bien Langama Fali, que plus tard, Bilali disposaient d'une partie d'armes à feu qui passaient par leurs mains.
- 169 ANSOM, Sénégal III/11, Mission Peroz 1887, No 184, 5 III 1887; Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 17 I 1892.
- 170 AS, 1 D 169, Renseignements... Forgerons et acheteurs s'armes; ANSOM, Sénégal III/11, Mission Peroz 1887, No 177 - 1 III 1887; No 184 - 5 III 1887; Sénégal IV/93 - Note sur les pays... 18 VIII 1889; Sénégal IV/95 - Com. sup. à Sous-Secrét. d'Etat 4 XI 1890; Soudan I/1 - Gouv. à Com. sup. 23 X 1891; Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 12 II 1892; E. Peroz, 1889, p.410; C. Fyfe, 1962, p.499-501, 517, 519.
- 171 B. Schnapper, 1960, p.115-117; Y. Person, 1970, p.907.
- 172 Ibidem, p.908.
- 173 Ibidem, p.909-910 et 936-938. Aussi M. Legassick, 1966, p.100-102.
- 174 ANSOM, Sénégal III/11, Mission Peroz 1887, No 177, 1 III 1887.

- 175 Convention du 2 VII 1890 - voir Y. Person, 1970, p.936, 1196.
- 176 E. Peroz, 1889, p.410.
- 177 Les types des armes furent cités dans une lettre au commandant par E. Peroz, ANSOM, Sénégal, III/11, Mission Peroz, No 177, 1 III 1887; aussi Sénégal IV/85 - Rapport... 6 VII 1886.
- 178 ANSOM, Sénégal IV/93, Télégramme 15 IX 1889.
- 179 E. Peroz, 1895, p.170. Aussi ANSOM, Sénégal IV/93 - Historique succinct de nos relations avec Samory et Tieba - Archinard et Levasseur /1889/. L. Binger, 1892, t.1, p.90.
- 180 Voir notes 91-94.
- 181 ANSOM, Soudan V/1 Instruction - 19 XI 1892; Soudan V/2 - Com. sup. à Sous-Secr. d'Etat - 31 X 1893; J. Méniand, 1931, t.2, p.299.
- 182 L. Binger, 1892, t.1, p.96; ANSOM, Sénégal IV/75, Rapport... Borgnis-Desbordes 20 III 1882.
- 183 Y. Person, 1970, p.921.
- 184 AS, 1 D 118 - Rapport... Archinard; L. Archinard, 1891; J. Méniand, 1931, t.2, p.149, 163.
- 185 AS, 1 G 202, Rapport /Nebout/, 22 X 1897; Bouys, 1943, p.12.
- 186 L'opinion du gén. Baratier citée d'après Y. Person, 1970, p.923.
- 187 L'assortiment des types d'armes dont disposait Samori au moment d'être pris par les Français en témoigne, AS, 1 D 169, Capture de Samory; ANSOM, Soudan V/4 - Rapport - de Lartigue, 31 XII 1898. Aussi Y. Person, 1970, p.937-938. Les informations sur le commerce de Samori avec la colonie allemande au Togo se trouve à Zentralarchiv Potsdam en RDA, ancien Reichskolonialamt et dans Amtsblatt für Achutzgebiet Togo. L'information sur ces matériaux m'a été fournie par le dr Peter Sebald et Dorothea Ernst. Sur le commerce de Lomé - voir P. Sebald, 1977, p.36-40. Sur le commerce des armes allemandes par l'intermédiaire des marchands de Bouna - J. Holden, 1970, p.102.
- 188 E. Peroz, 1889, p.410; L. Binger, 1892, t.1, p.90; ANSOM, Sénégal IV/85 - Rapport... 6 VII 1886.
- 189 T.M. Bah, 1981, p.319.
- 190 AS, 1 D 169, Capture de Samory: ANSOM, Soudan V/4, Rapport... de Lartigue, 31 XII 1898. Gén. Gouraud, 1939, p.198.
- 191 L. Binger, 1892, t.1, p.33, 60, 70-71, 99-100.
- 192 ANSOM, Soudan I/1, Gouv. à com. sup. 23 X 1891.

- 193 ANSOM, Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 17 I 1892.
- 194 Sur le travail des forgerons voir note 182. La fabrication de poudre en Afrique fut décrite par J. Gallieni, 1885, p. 423. La fabrication des munitions - ANSOM, Sénégal IV/93 - télégrammes 1 III et 23 III 1889.
- 195 E. Peroz, 1889, p.412.
- 196 Ibidem, p.411; H. Frey, 1888, p.54.
- 197 ANSOM, Sénégal IV/75, Rapport... 20 III 1882; Sénégal IV/81 - Rapport... 4 X 1885; J. Méniand, 1931, t.1, p.161.
- 198 Fofana Kalil, 1963, p.11.
- 199 Une description détaillée de différents types des fortifications fut donnée par J. Gallieni, 1883, p.64-86. Un excellent ouvrage sur les forteresses du type tata fut publié par T.M. Bah, 1971.
- 200 Fofana Kalil, 1963, p.13 /sur les luttes des années 60 et 70/; ANSOM, Sénégal IV/75, Rapport... 20 III 1882 /sur le siège de Keniera/; L. Binger, t.1, p.92-101 /sur le siège de Si-kasso, à la page 97 une carte montrant la disposition des diassa autour de la fortesse/.
- 201 Ibidem, p.97-98; ANSOM, Sénégal IV/75, Rapport... 20 III 1882.
- 202 Une analyse de ce siège a été faite par T.M. Bah, 1971, p.266-278, et, avec quelques corrections de détail, par Y. Person, 1970, p.758-772.
- 203 ANSOM, Sénégal IV/81, Rapport... 3 X 1884 et Rapport... 4 X 1885; Sénégal IV/84, Opérations... 22 I 1886; H. Frey, 1888, p.25-30; J. Méniand, 1931, t.1, p.161 et 233-256.
- 204 Ibidem.
- 205 E. Peroz, 1890, p.18-21; J. Méniand, 1931, t.1, p.56-57.
- 206 Voir note 203.
- 207 ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886.
- 208 ANSOM, Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 12 I et 26 I 1892. Aussi le rapport d'Humbert, 1893.
- 209 AS, 1 D 169, Renseignements... Chefs de guerre... No 54.
- 210 AS, 1 G 202, Rapport... 22 XI 1897 /Nebout/.
- 211 ANSOM, Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 22 I et 30 I 1892; aussi G. Humbert, 1893, p.141; Lt. Col. Monteil, 1902, p.32.
- 212 ANSOM, Soudan I/1, Com. sup. à gouv. 10 IV 1891; Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 26 I et 1 II 1892; sur la capture des courriers 6 II 1892.

- 213 Sur les destructions voir plus haut. Le retrait à l'ouest voir note 97.
- 214 L. Binger, 1892, t.1, p.59-70.
- 215 ANSOM, Sénégal IV/77, Rapport... 27 IV 1883; J. Méniand, 1931, p.170-174.
- 216 H. Labouret, 1925, p.341-342 donna la date erronée /mai 1895/ citée ensuite dans la plupart de travaux. La date correcte fut donnée par Lt. Gatelet, 1901, p.303 et par le gén. Gouraud, 1939, p.147. Elle fut définitivement fixée par E. Bernus, 1960, p.273-275 /16 mai 1897/, récemment Y. Person, 1975, p.1899 note 20 reporte la date au 18 mai. Voir aussi Kodjo Niemkey, 1975.
- 217 Le rapport des forces est, grâce à la littérature, bien connu, aussi bien en ce qui concerne la comparaison avec l'Etat de Kenedougou qu'avec celui des Toucouleurs. Par contre les guerres avec les Toucouleurs étaient très peu étudiées jusqu'à la parution du travail de Y. Person, 1968, p.492-494; 1970, p.1098-1100.
- 218 AS, 1 G 202, Rapport... /Nebout/, 22 XI 1897; Y. Person, 1970, p.843.
- 219 H. Claessen, 1970, p.198; H. Claessen, P. Skalník, 1978b, p.621 /où la bibliographie complète/.
- 220 M. Tymowski, 1981a, p.435.
- 221 Plus bas j'examinerai successivement les principes cités.
- 222 Fofana Kalil, 1963, p.11.
- 223 Voir chapitre sur la hiérarchie du commandement dans l'armée de Samori.
- 224 Notamment au cours des audiences de vendredi et des audiences extraordinaires liées par exemple à l'accueil des légations étrangères: ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886; E. Peroz, 1889, p.358, 368-369, 382, 399; L. Binger, 1892, t.1, p.34, 51, 71, 76-77, 104-106.
- 225 Fofana Kalil, 1963, p.13; A.Kouroubari, 1959, p.547; Y. Person, 1970, p.811-813.
- 226 Voir note 218.
- 227 ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886; Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 31 I 1892.
- 228 E. Peroz, 1889, p.409; L. Binger, 1892, t.1, p.103.
- 229 Ibidem, p.103-105.
- 230 AS, 1 D 169, Renseignements..., Chefs sofas réfugiés dans la région...; Gén. Gouraud, 1939, p.196.

- 231 ANSOM, Sénégal III/1, No 171, Peroz à com. sup. 24 II 1887; E. Peroz, 1889, p.326.
- 232 AS, 1 D 169, Renseignements... Fils de Samory; Y. Person, 1970, p.1104.
- 233 Ibidem, p.1105-1106.
- 234 Idem, 1975, p.1505-1507.
- 235 E. Peroz, 1889, p.408.
- 236 ANSOM, Sénégal IV/93, Com. sup. à gouv. 18 IV 1889; Soudan I/1, Com. sup. à gouv. 24 IV, 1 V 1891; Côte d'Ivoire, IV/7, télégramme 2 IX 1898; Soudan V/4, Combats de Doue et de Tiafesso; Prise de Samory; Gén. Gouraud, 1939, p.191, 192, 196-197, 199, 201; L. Binger, 1892, t.1, p.18.
- 237 Au moment de la prise de Samori la garde, commandée par ses fils, se trouvait dans un camp voisin et elle rendit les armes sur un ordre explicite de l'Almami, ANSOM, Soudan V/4, prise de Samory; Gén. Gouraud, 1939, p.206.
- 238 La liste des keletigi et d'autres chefs remarquables AS, 1 D 169, Renseignements... Voir aussi le texte et les notes 152-157.
- 239 Voir note 146.
- 240 Voir notes 232-234.
- 241 ANSOM, Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 3 III 1892.
- 242 Il s'agit aussi bien des luttes avec Combes /ANSOM, Soudan V/2 - Rapport 31 X 1893/ qu'avec Bonnier à Tenetou /Soudan I/6 - 17 I 1894 et Soudan IV/1 - dossier b/.
- 243 Voir note 236.
- 244 E. Peroz, 1889, p.404-405; L. Binger, 1892, t.1, p.104.
- 245 Comme c'est arrivé dans le cas de Diaoule Karamogho. Sur la juridiction E. Peroz, 1889, p.406-407, 416. Sur les condamnations des sofa ibidem, p.331-332 et AS, 1 D 169, Renseignements... Chefs retenus en prison... et L. Binger, 1892, t.1, p.109.
- 246 AS, 1 G 202, Rapport... 17 XI 1897.
- 247 E. Peroz, 1889, p.385.
- 248 L'énumération des personnes proches de Samori, des membres de sa famille, des conseillers, des chefs militaires est donnée par AS, 1 D 169, Renseignements...
- 249 ANSOM, Sénégal, IV/85, Rapport... 6 VII 1886; E. Peroz, 1889, p.357-362 et 364-367.
- 250 C'était lié au campement de la garde dans la province centrale.

- 251 E. Peroz, 1889, p.358, 366, 413, 414; Fofana Kalil, 1963, p.14-15; ANSOM, Sénégal III/11 - série de dépêches de Peroz de 1887. La description la plus complète du conseil est donnée par Y. Person, 1970, p.867-874 et 1975, p.2091.
- 252 Ibidem, ainsi que AS, 1 D 169, Renseignements... Chefs de guerre... No 50. Le rôle de premier plan de Morifingdian fut reconnu par les Français dans le jugement rendu sur Samori - A. Mévil, 1899, p.267-269; Gén. Gouraud, 1939, p.225; Gén. Ingold, 1961, p.192-193.
- 253 Y. Person, 1975, p.2091-2093.
- 254 E. Peroz, 1889, p.358; Y. Person, 1975, p.2091.
- 255 AS, 1 G 202, ... Rapport... /Nebout/, 22 XI 1897.
- 256 Y. Person, 1970, p.870; 1975, p.1482, 2091.
- 257 ANSOM, Sénégal IV/84, Com. sup. à gouv. 4 II 1886; H. Frey, 1888, p.165; E. Peroz, 1889, p.324; J. Méniand, 1931, t.1, p.251.
- 258 E. Peroz, 1889, p.408; Y. Person, 1970, p.1020-1044.
- 259 E. Peroz, 1889, p.404.
- 260 ANSOM, Sénégal IV/93, Télégramme 29 IV 1889; Sénégal IV/95, Situation du Soudan Fr. 30 IX 1890; Soudan I/2, Situation du Soudan 23 X 1891; Soudan V/1, Situation... 23 X 1891; Soudan V/2, Com. sup. à Sous-Secr. d'Etat 31 X 1893; E. Peroz, 1889, p.409.
- 261 E. Peroz, 1889, p.406; L. Binger, 1892, t.1, p.78, 150.
- 262 Voir texte et notes 3, 4, 5 et E. Peroz, 1889, p.406 ainsi que Y. Person, 1970, p.1015-1020.
- 263 E. Peroz, 1889, p.406-407.
- 264 Voir texte et notes 40-41, 52 ainsi que ANSOM, Sénégal IV/93 - Note sur les pays... 18 VIII 1889.
- 265 ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886; Sénégal IV/90 - Télégramme 6 VIII 1888; Sénégal IV/93, Journal de marche 5 II - 2 VI 1889 et Historique succinct... Sur les luttes avec la révolte de la population E. Peroz, 1889, p.331.
- 266 E. Peroz, 1889, p.406; L. Binger, 1892, t.1, p.78, 150; ANSOM, Sénégal IV/81 - Rapport 4 X 1885; Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1887; Soudan I/1 - Télégramme 20 IV 1891.
- 267 ANSOM, Sénégal IV/93, Note sur les pays... 18 VIII 1889; E. Peroz, 1889, p.352. Voir aussi texte et notes 21-22.
- 268 AS, 1 D 169, Renseignements...; L. Binger, 1892, t.1, p.63.
- 269 Ibidem, p.19, 27, 53, 66, 150; Y. Person, 1970, p.1018-1020.

270 E. Peroz, 1889, p.406; L. Binger, 1892, t.1, p.33, 35.

271 Voir note 269.

272 Il faut se rappeler qu'au fur et à mesure que l'on perfectionnait les armes dont disposaient les sofa, leur supériorité sur le reste de la population devenait de plus en plus grande.

273 Voir note 260. Près de Kankan, depuis l'étouffement de la révolte stationnait un détachement d'élite de sofa. A cause du lieu de stationnement et plus tard d'une bataille livrée aux Français à cet endroit on appelait ce détachement sofa de Dabadougou. Une de leurs tâches était, bien entendu, de surveiller la ville.

274 ANSOM, Sénégal IV/81, Rapport... 4 X 1885; Sénégal IV/88, Télégr. 25 XII 1886; E. Peroz, 1889, p.322.

275 Sur les Dioula L. Binger, 1892, t.1, p.44. Sur le travail de Siagha Moussa, forgeron de Samori, dans les ateliers français Y. Person, 1970, p.921. Sur le même forgeron, sous le nom de Datah Moussa et sur les autres Fofana Kalil, 1963, p.18. L'information sur les bilakoro envoyés au service des Français et transmettant ensuite les informations sur l'approvisionnement et les mouvements des troupes fut donnée au capitaine Gouraud par Samori en personne, après sa capture. Gén. Gouraud, 1939, p.218-219.

276 E. Peroz, 1889, p.331-332, 405-407.

277 Ibidem, p.407; L. Binger, 1892, t.1, p.36.

278 Fofana Kalil, 1963, p.15; E. Peroz, 1889, p.414.

279 Ibidem, p.368-369.

280 Ibidem, p.406-407; Fofana Kalil, 1963, p.15; Y. Person, 1970, p.885-886.

281 L. Binger, 1892, t.1, p.35-36; E. Peroz, 1889, p.416.

282 Voir chapitre sur les formes préétatiques de l'organisation et note 3 ainsi que Y. Person, 1970, p.875.

283 ANSOM, Sénégal IV/93, Note sur les pays... 18 VIII 1889. Aussi Y. Person, loc. cit.

284 E. Peroz, 1889, p. 353-354, 412-413; L. Binger, 1892, t.1, p.26, 33-34, 71.

285 E. Peroz, 1889, p.354; ANSOM, Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 16 II 1892; Lt. col. Monteil, 1902, p.26-27. Sur les types des plantes cultivées en Afrique occidentale: R. Mauny, 1953 et 1961, p.235-254; T. Lewicki, 1963, p.52-89 et 1974; R. Bedaux, 1978.

286 Y. Person, 1970, p.876. Aussi L. Binger, 1892, t.1, p.48.

287 Ibidem. C'était particulièrement important pour les pasteurs car il est évident que l'introduction de la dime sur le cheptel serait une exploitation excessive et aboutirait à la destruc-

tion des troupeaux. Samori adopta dans ce cas les modèles des autres pays, voir: A.H. Ba, J. Daget, 1962, p.67.

288 ANSOM, Sénégal, Note sur les pays... 18 VIII 1889; E. Peroz, 1889, p.413.

289 ANSOM, Sénégal IV/93, Note...; E. Peroz, 1889, p.404; Y. Person, 1970, p.875-876.

290 Ibidem, p.877; Fofana Kalil, 1963, p.15.

291 ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886 /sur les droits de douane représentant un dixième de la valeur des marchandises, imposés aux marchands étrangers/. Y. Person, 1970, p.877 affirme que les droits de douane dans l'Etat de Samori étaient supprimés à l'exception des taxes pour le passage des rivières. Cette remarque concerne sans doute les Dioula locaux et non tous les marchands. Sur les taxes de marché L. Binger, 1892, t.1, p.35 et Y. Person, loc. cit.

292 E. Peroz, 1889, p.407; L. Binger, 1892, t.1, p.35.

293 ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886; E. Peroz, 1889, p.412; L. Binger, 1892, t.1, p.33, 34.

294 E. Peroz, 1889, p.353-354; L. Binger, 1892, t.1, p.34, 53; ANSOM, Sénégal III/11, No 162, télégramme 18 II 1887.

295 E. Peroz, 1889, p.412-413.

296 Ibidem, ainsi que L. Binger, 1892, t.1, p.71 sans donner les proportions. Y. Person, 1970, p.1026.

297 ANSOM, Sénégal IV/77, Rapport... 27 IV 1883 sur les dépôts de millet et de riz dans les villages - garnisons. De même Soudan I/2, télégramme 16 II 1892. Aussi Sénégal IV/81, Rapport... 4 X 1885.

298 ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886; L. Binger, 1892, t.1, p.53; Y. Person, 1970, p.1019.

299 Cela concerne avant tout E. Peroz, membre de la mission Tournier à Kenieba Koura en 1886 ainsi que le chef de la mission à Bissandougou en 1887 et L. Binger qui au cours de son voyage /1887-1889/ passa par l'Etat de Samori et ensuite rencontra le souverain à Sikasso.

300 Y. Person, 1970, p.874-881 et notes 9-14 à la p.889.

301 Voir note 296 ainsi que Lt. Col. Monteil, 1902, p.25, 26 et AS, 1 G 202, Rapport... 17 VI 1897 - sur le second Etat de Samori.

302 L. Binger, 1892, t.1, p.84, 95, 98-100.

303 Ibidem, p.71; E. Peroz, 1889, p.412-413.

304 Ibidem, p.408.

- 305 L. Binger, 1892, t.1, p.99-100.
- 306 Ibidem, p.65, 66, 69-70, 109.
- 307 Ibidem, p.34-35; Y. Person, 1970, p.763
- 308 ANSOM, Sénégal IV/75, Rapport... 20 III 1882; Sénégal IV/93, télégrammes 1 III et 23 III 1889; Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 17 I 1892; AS, 1 D 169, Renseignements... Forgerons et acheteurs d'armes; A. Kouroubari, 1959, p.564; Fofana Kalil, 1963, p.18; L. Binger, 1892, t.1, p.96-98.
- 309 Y. Person, 1970, p.920.
- 310 Ibidem. Voir aussi note 308.
- 311 Gén. Arlabosse, 1932, p.431; J. Méniand, 1931, t.2, p.262-263; M. Legassick, 1965, p.104-105; Y. Person, 1970, p.921 et 997, /note 99 - distinction entre Tere et Toukorof.
- 312 ANSOM, Sénégal IV/93, Télégramme 1 III et 23 III 1892 d'après les rapports du capitaine Bonnardot. Aussi AS, 1 G 203, Mission chez Samory 1889 à Niako /Bonnardot/.
- 313 A. Kouroubari, 1959, p.564; voir note 183.
- 314 AS, 1 G 202, Rapport... 22 XI 1897.
- 315 Voir texte et notes 185-187.
- 316 Y. Person, 1970, p.921 d'après les traditions orales. Il est évident que les agglomérations de forgerons ne pouvaient pas vivre du travail agricole pendant la saison des pluies comme le faisait dans le système préétatique une grande partie de forgerons dispersés dans de nombreux villages.
- 317 E. Peroz, 1889, p.353, 369.
- 318 Y. Person, 1970, p.837.
- 319 Ibidem, p.837-838.
- 320 Le coût du transport des biens était dans ce cas le plus bas car les villages d'esclaves entouraient Bissandougou et dans le second Etat Dabakala /AS, 1 G 202, Rapport... 22 XI 1897 et Lt. col. Monteil, 1902, p.30/.
- 321 Sur les conditions du transport en Afrique occidentale précoloniale R. Mauny, 1961, p.394-409; sur la navigation M. Tymowski, 1967 et R. Smith, 1970. Le rôle des fleuves comme lignes de démarcation dans l'Etat de Samori fut déterminé dans les traités de Kenieba Koura, 28 III 1886 /Niger et Tinkisso/, de Bissandougou 23 III 1887 [aussi Niger, Tinkisso /Bafing/] et de Niakho 21 II 1889 /Niger/. Le texte de ces traités: Kenieba Koura - ANSOM, Sénégal IV/93, Historique... ainsi que Sénégal IV/84 - Com. sup. à gouv. 4 III 1886 et Sénégal IV/85 - Rapport... 6 VII 1886, Clauses d'exécution. A Bissandougou - AMAE, Mémoires et documents, Afrique 122, p.230-231. A Niakho - ANSOM, Sénégal IV/93, Historique...;

AMAE, Mémoires et Documents, Afrique 123, Sénégal et dépendances, p.30-31 et Rouard le Card, 1897, p.231-232.

- 322 E. Peroz, 1889, p.413; L.Binger, 1892, t.1, p.33, 70-71, 87.
- 323 L. Binger, 1892, t.1, p.109.
- 324 Ibidem, p.33, 70-74.
- 325 Ibidem, p.73.
- 326 ANSOM, Soudan I/6, Rapport politique, Jarvier 1894; Sénégal IV/85, Note du vice-consul de France à Manchester du 6 XI 1885; Sénégal IV/93, Historique... .
- 327 ANSOM, Sénégal IV/75, Rapport... 20 III 1882; L. Binger, 1892, t.1, p.74.
- 328 ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886; E. Peroz, 1889, p.390.
- 329 C'était lié cependant à la destruction des territoires situés en dehors de l'Etat de Samori.
- 330 ANSOM, Sénégal IV/75, Rapport... 20 III 1882; Sénégal IV/81, Rapport... 3 X 1884; Sénégal IV/88, télégramme 14 I 1887; L. Binger, 1892, t.1, p.74, 82.
- 331 Voir note 327.
- 332 L. Binger, 1892, t.1, p.98-100.
- 333 Ibidem, t.1, p.26 /chevaux/; E. Peroz, 1889, p.413 /armes à feu, or/; ANSOM, Soudan I/1, Télégramme 20 IV 1891 /armes à feu/.
- 334 Le trésor de Samori accaparé par la France: ANSOM, Soudan V/4, Rapport... Prise de Samory 3 XII 1898; ainsi que Gén. Gouraud, 1939, p.209, 224; Y. Person, 1970, p.932.
- 335 E. Peroz, 1889, p.359; Gén. Gouraud, 1939, p.206-207 /sur les femmes et les concubines/. Autre destination des esclaves voir plus bas.
- 336 Fofana Kalil, 1963, p.18; E. Peroz, 1889, p.395; J. Gallieni, 1885, p.435; Y. Person, 1970, p.924 et suiv.
- 337 L. Binger, 1892, t.1, p.27, 40, 82, 100; E. Peroz, 1889, p.395. Y. Person, 1970, p.925-926 discute avec la description trop partielle de Binger sans nier toutefois que les esclaves constituèrent une des principales marchandises d'exportation. Voir aussi ANSOM, Sénégal IV/73 bis, Rapport sur l'expédition 1880-1881.
- 338 C. Fyfe, 1962, p.499, 517; M. Legassick, 1966, p.100-101; Y. Person, 1967, p.13-14; ANSOM, Sénégal IV/77, Rapport... 27 IV 1883; AS, 1 D 169, Renseignements...
- 339 ANSOM, Soudan I/1. Com. sup. à gouv. 1 XII 1890 /défenses d'éléphant/. Or - voir notes 333 et 334 et A. Kouroubari, 1959, p.555. Armes - Y. Person, 1970, p.878.

- 340 Y. Person, 1967; ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886, Sénégal IV/93, Historique...; Soudan I/1, Gouv. à com. sup. 23 X 1891; Soudan I/2, télégramme 31 III 1892.
- 341 Y. Person, 1970, p.394.
- 342 AS, 1 D 169, Renseignements... Forgerons et acheteurs d'armes; C. Fyfe, 1962, p.499.
- 343 Y. Person, 1970, p.935-936.
- 344 ANSOM, Sénégal III/11, No 183, Télégramme 2 III 1887; Sénégal, IV/90, Com. sup. à gouv. 18 VII 1888; L. Binger, 1892, t.1, p.130; J. Méniand, 1931, t.1, p.65.
- 345 Sur les obstacles de la part de Combes et Frey ANSOM, Sénégal IV/84, Com. sup. à gouv. 4 II 1886; Traité de Kenieba Kou-ra et suivants, voir note 321.
- 346 A. Kouroubari, 1959, p.555 /à travers Kong/. Aussi E. Bernus, 1960, p.270.
- 347 Sur les obstacles faits par Tieba: J. Méniand, 1931, t.2, p.136 et M. Legassick, 1963, p.106; Y. Person, 1970, p.747-749. Sur l'importation des chevaux, malgré tout, des Mossi par Kong L. Binger, 1892, t.1, p.316-317, t.2, p.105. Par Sikasso, depuis le temps de l'alliance secrète de 1895, AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897.
- 348 E. Peroz, 1889, p.395; L. Binger, 1892, t.1, p.27, 83, 100.
- 349 Fofana Kalil, 1963, p.15; E. Peroz, 1889, p.391; Y. Person, 1970, p.878.
- 350 J. Gallieni, 1891, p.273 /d'après Peroz/; Y. Person, 1970, p.954. Plus fréquents que les informations sur les dons pour les dignitaires sont les témoignages de leur richesse: habits, armes luxueuses, chevaux, nombreuses femmes, meilleure nourriture. E. Peroz, 1889, p.357-362; L. Binger, 1892, t.1, p.99, 104; AS, 1 G 202 Rapport /Nebout/; ANSOM, Soudan V/4, Rapport... Gouraud; et Gén. Gouraud, 1939, p.201, 206, 211.
- 351 Y. Person, 1970, p.1024 et 1192.
- 352 Voir note 293.
- 353 E. Peroz, 1889, p.363; Y. Person, 1970, p.837 et 838-839.
- 354 Un témoignage important sur le rôle de la province occidentale est fourni par le journal de G.H. Garrett publié dans: T.J. Alldridge, 1910, p.210-333. Aussi ANSOM, Soudan IV/2, Note sur Bilali; AS, 1 D 169, Renseignements... Forgerons et acheteurs d'armes.
- 355 Voir note 353.
- 356 Voir note 350. Aussi L. Binger, 1892, t.1, p.98.

- 357 E. Peroz, 1889, p.406; L. Binger, 1892, t.1, p.19, 27, 66, 150.
- 358 E. Peroz, 1889, p.409-410; AS, 1 G 202, Rapport... /Nebout/, 22 XI 1897.
- 359 Gén. Gouraud, 1939, p.201, 209.
- 360 L. Binger, 1892, t.1, p.99-100.
- 361 Pour les données concernant les effectifs des troupes voir chapitre correspondant dans cette partie et notes 78-102. Sur le nombre de la population pendant différentes périodes Y. Person, 1975, p.2089-2090. Voir aussi dans cette partie texte et notes 43, 60, 61.
- 362 Voir chapitre concernant l'armement et notes 172-180 ainsi que chapitre sur les bases économiques de l'activité de l'armée.
- 363 AS, 1 D 169, Renseignements...; ANSOM, Sénégal IV/84, Com. sup. à gouv. 4 II 1886; L. Binger, 1892, t.1, p.63.
- 364 L. Binger, 1892, t.1, p.98; J. Méniand, 1931, t.1, p.249-250.
- 365 Sur les familles des dignitaires: H. Frey, 1888, p.158; L. Binger, 1892, t.1, p.98. Sur la famille du souverain AS, 1 D 169, Renseignements...; 1 G 202, Rapport... /Nebout/; ANSOM, Soudan V/4, Rapport... Gouraud; E. Peroz, 1889, p.359, 366; L. Binger, 1892, t.1, p.156, 159; Gén. Gouraud, 1939, p.206-207; Y. Person, 1975, p.2095-2097.
- 366 Fofana Kalil, 1963, p.12; Gén. Gouraud, 1939, p.207; Y. Person, 1970, p.829-831.
- 367 E. Peroz, 1889, p.359; L. Binger, 1892, t.1, p.156; Gén. Gouraud, 1939, p.207.
- 368 E. Peroz, 1889, p.356; AS, 1 G 202, Rapport... Nebout.
- 369 AS, 1 D 169, Renseignements... .
- 370 Il s'agit naturellement des chefs des familles de marchands.
- 371 ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886; Sénégal IV/90, Com. Sup. à gouv. 30 VII 1888; Sénégal IV/93, Note sur les pays... et télégramme 18 IV 1889; E. Peroz, 1889, p.331.
- 372 Y. Person, 1975, p.2038-2039.
- 373 A. Kouroubari, 1959, p.547; Fofana Kalil, 1963, p.11-14.
- 374 E. Peroz, 1889, p.406; L. Binger, 1892, t.1, p.19, 26, 66.
- 375 ANSOM, Soudan I/1, Com. sup. à gouv. 20 IV 1891.
- 376 ANSOM, Sénégal IV/93, Instruction 19 X 1888; E. Peroz, 1889, p.381.

377 ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport... 6 VII 1886; Sénégal IV/93, Note sur les pays...; E. Peroz, 1889, p.331.

378 ANSOM, Sénégal IV/87, Com. sup. à gouv. 3 II 1887; Sénégal IV/88, Lettre de Gallieni à Samori 10 III 1887; télégrammes du 2 au 27 XII 1886; Sénégal IV/93, Instruction 19 X 1888, Note sur les pays...; E. Peroz, 1889, p.323; L. Binger, 1892, t.1, p.69.

379 ANSOM, Sénégal IV/93, Note sur les pays...; J. Méniand, 1931, t.2, p.139-148, 151-153.

380 ANSOM, Soudan I/6, Com. sup. à gouv. 17 I 1892; Soudan V/2, Com. sup. à S.Secr. d'Etat 31 X 1893; G. Humbert, 1893, p.335; E. Peroz, 1894, p.174 et suiv.; J. Méniand, 1931, t.2, p.294, 487.

381 ANSOM, Soudan V/4, Prise de Samory...; Gén. Gouraud, 1939, p.189-192.

382 ANSOM, Soudan V/3, Rapport du Com. de la Région du Sud, 1 II 1895.

383 Ibidem.

384 ANSOM, Sénégal IV/50, Com. sup. à gouv. 22 VIII 1888; Sénégal IV/93, Le Sous Secr. d'Etat à Com. sup. Instruction, 19 X 1888; Historique succinct...; Y. Person, 1970, p.1051-1052.

385 J. Gallieni, 1891, p.428; ANSOM, Sénégal IV/93, Note sur les pays...; Fofana Kalil, 1963, p.20.

386 Y. Person, 1970, p.1050.

387 ANSOM, Sénégal IV/90, Com. sup. à gouv. 22 VIII 1888; Y. Person, 1970, p.1064-1067.

388 Gén. Gouraud, 1939, p.207; Y. Person, 1970, p.1061.

389 Ibidem.

390 Ibidem, 1062, 1084-1088.

391 ANSOM, Sénégal IV/93, Historique... /avec le jugement d'Archinard au sujet de cette politique/.

392 AS, 7 G 41, Rapport Roiffé, 1 X, 29 X, 16 XII 1888; Y. Person, 1970, p.1062.

393 AS, 1 G 203, Mission chez Samory 1889 à Niakho /Bonnardot/.

394 Voir note 380.

395 Lt. col. Baratier, 1912, p.69-72; J. Suret-Canale, 1968, p.266-267; Appréciation d'Y. Person, 1975, p.1553-1554.

396 H. Labouret, 1925, p.341-342; D. Traoré, 1950, p.96-97; B. Holas, 1957a, p.52-55; E. Bernus, 1960, p.271; aussi A. Kouroubari, 1959, p.555-556.

- 397 E. Bernus, 1960, p.273-275.
- 398 Sa chute rapide en 1898 témoigne de cette faiblesse.
- 399 A. Mévil, 1899; Lt. Gatelet, 1901; Lt. Col. Baratier, 1912; J. Méniaud, 1931; L. Arlabosse, 1932; M. Chailley, 1968; A. Kanya-Forstner, 1969; M. Crowder /ed./, 1971; Y. Person, 1968, 1970, 1975.
- 400 ANSOM, Sénégal III/1, No 166, Cap. Peroz à Com. sup. 24 II 1887, No 174, 25 II 1887.
- 401 AS 1 G 202, Rapport... /Nebout/.
- 402 ANSOM, Sénégal IV/93, Historique...; Soudan I/1, Com. sup. à M. le Sous Secr. 9 I 1891.
- 403 Y. Person, 1968, p.492-494; 1970, p.1098-1100.
- 404 AS, 15 G 72, No 3, 4; J. Méniaud, 1931, t.1, p.447; A. Kouroubari, 1959, p.552.
- 405 T.M. Bah, 1971, p.244-265.
- 406 Y. Person, 1970, p.1084-1089; M. Tymowski, 1980, p.37-40.
- 407 AS, 15 G 73, Lettres 13 et 24; ANSOM, Soudan I/6, Rapport politique, janvier 1894; Gouv. à M. le Ministre, 8 VIII et 20 VIII 1894; Télégramme 13 VIII 1894; Soudan I/7, Télégramme 10 X 1894; Rapport politique 16 I 1895; Soudan I/8, Rapport... 2 IX 1895; Soudan I/9, Rapport... 1 I 1896.
- 408 ANSOM, Sénégal IV/75, Rapport... 20 III 1882.
- 409 ANSOM, Sénégal IV/77, Rapport... 27 IV 1883; Sénégal IV/81, Rapport 3 X 1884; Rapport... 4 X 1885; Sénégal IV/84, Opérations... 1 II 1886; H. Frey, 1888, p.26-30, 107-108.
- 410 Construction des forts à Niagassola et à Nafadie - voir rapports mentionnés dans la note 409, dans Sénégal IV/81; J. Méniaud, 1931, t.1, p.170-174 et 188-191 /Bamako/, p.182 et 200-203 /Niagassola, Siguiri, Kita/, p.236 /Nafadie/.
- 411 ANSOM, Sénégal IV/81, Rapport... 3 X 1884; Rapport... 4 X 1885; Sénégal IV/84, Opérations... 1 II 1886.
- 412 Ibidem; H. Frey, 1888, p.145-158.
- 413 J. Gallieni, 1891, p.16, 45-46, 74; J. Méniaud, 1931, t.1, p.279-284, 287-293; A. Kanya-Forstner, 1969, p.133-134; A. Bathily, 1970, p.20-32.
- 414 L. Archinard, 1891; Lt. Gatelet, 1901, p.180; J. Méniaud, 1931, t.2, p.151-155.
- 415 Lt. Gatelet, 1901, p.181-183; J. Méniaud, 1931, t.2, p.164-165; Y. Person, 1975, p.1299.

- 416 Ibidem, p.1305-1309.
- 417 G. Humbert, 1893; Lt. Gatelet, 1901, p.215-217; J. Méniaud, 1931, t.2, p.260.
- 418 G. Humbert, 1893, p.85-111; E. Peroz, 1895, p.155-167; Lt. Gatelet, 1901, p.218-222; L. Arlabosse, 1932, p.474-478; Y. Person, 1975, p.1325.
- 419 G. Humbert, 1893, p.188-212; E. Peroz, 1895, p.221-238; Lt. Gatelet, 1901, p.224-231; Y. Person, 1975, p.1327.
- 420 ANSOM, Soudan I/2, Com. sup. à gouv. 14 III 1892.
- 421 ANSOM, Soudan V/1, Instructions... 19 XI 1892; J. Méniaud, 1931, t.2, p.291-297.
- 422 Y. Person, 1975, p.1328-1330; E. Peroz, 1894, p.265 et suiv.
- 423 Lt. Gatelet, 1901, p.258-260, 262-263, 265-267; J. Méniaud, 1931, t.2, p.298-300; Y. Person, 1975, p.1394-1414. D'après les rapports du cap. Briquelot et du cap. Dargelos, AS, 1 D 136, 1 D 138.
- 424 ANSOM, Soudan V/2, Com. sup. à M. le S. Secr. d'Etat, 31 X 1893; Lt. Gatelet, 1901, p.264-265; Y. Person, 1975, p.1414-1423.
- 425 Lt. Gatelet, 1901, p.284-290; G. Bonnier, 1926, p.198-202, 214-222; J. Méniaud, 1931, t.2, p.483-490; Y. Person, 1975, p.1480-1482.
- 426 P.L. Monteil, 1902, p.22-32; Y. Person, 1975, p.1659-1661.
- 427 E. Bernus, 1960, p.275.
- 428 AS, 1 D 169, Capture de Samory; ANSOM, Soudan V/4, Prise de Samory. Rapports Gouraud, de Lartigue et cartes des batailles de Doue et Tiafeso ainsi que du camp de Samori à Gouelemou; Gén. Gouraud, 1939, p.189-207, carte p.193.

2. L'ARMÉE DU KENEDOUGOU

2.1. De l'organisation segmentaire des Senoufo à la formation de l'Etat de Kenedougou

Le territoire sur lequel se forma l'Etat de Kenedougou était habité avant tout par la population agricole des Senoufo. D'autre part un rôle important dans la formation de cet Etat fut joué par les marchands Dioula dont les colonies étaient dispersées le long des pistes commerciales conduisant à Bamako et à Segou, ou bien au pays des Mossi, à Bobo-Dioulasso ou Kong et Worodougou /c'est-à-dire au pays des noix de kola/¹.

La population Senoufo n'avait pas formé avant XIX^e siècle sa propre organisation étatique, mais vivait dans le cadre d'une organisation segmentaire. Une grande famille dite narigba² constituait chez les Senoufo l'unité fondamentale de la vie sociale. Elle se composait d'une demi-douzaine ou d'une douzaine de familles de base /gbaugi/. La grande famille habitait et vivait en commun dans une demeure dite gdala. Souvent le gdala formait tout un village, mais si le village était habité par plusieurs narigba on distinguait les gdala des fondateurs du village /segbo/ et ceux de leurs frères cadets et parents /senianenga/. Les étrangers habitaient dans les quartiers à part, délimités dans le village³.

Les liens du sang et la foi qu'ils descendaient d'un même aïeul mythique formaient en outre chez les Senoufo cinq clans totémiques: Soro, Yeo, Siloue, Sekongo et Touo⁴. Ces clans, tout en jouant un certain rôle dans les croyances et dans les divisions sociales des Senoufo, n'étaient pas des associations qui auraient pu avoir une influence décisive sur la vie des gens. L'organisation reposait sur les grandes familles, les villages et les classes d'âge.

A la tête de la grande famille se tenait l'homme le plus âgé dont l'autorité et le prestige, de même que chez les autres peuples d'Afrique, venaient du fait qu'il était l'incarnation des

aïeux et se trouvait le plus près de toutes les générations défuntes. A ce titre le chef du narigba distribuait parmi ses membres les champs à cultiver, assignait et surveillait les travaux, assemblait et ensuite répartissait les récoltes. Le chef était en outre juge ainsi que supérieur des cérémonies et fêtes organisées dans le grande famille. Après la moisson, au moment du partage des récoltes, les petites familles respectives recevaient chacune sa part; mais on ne partageait pas tout et une partie de céréales restaient à la disposition du chef. Celui-ci avait pour devoir de couvrir des greniers communs les frais des cérémonies concernant tout le narigba et de doter les jeunes gens qui fondaient une famille⁵. La partie des récoltes qui restait à la disposition du chef constituait donc un surplus qui pouvait être destiné à des fins différentes. Tout le narigba en profitait, mais le fait que le chef avait le droit d'en disposer pouvait être la base de son pouvoir croissant. Quand l'Etat se constitua, on essaya d'intercepter ce surplus en imposant des prestations et des tributs.

Dans le système segmentaire préétatique organisé dans le cadre des grandes familles et des villages, l'activité du chef du narigba était contrôlée de diverses manières. Tout d'abord un conseil composé d'hommes les plus âgés opérait à ses côtés. Sa fonction chez les Senoufo n'était que de conseiller. Les membres respectifs du conseil assumaient les devoirs de seweleo /chefs des champs cultivables/, de sapioukmo /chef des travaux des champs/, de gboudoungziene /chefs des greniers/ et avec le chef de la grande famille ils administraient les domaines déterminés de la vie, du travail et du partage des biens⁶.

En dehors de cette restriction il y en avait une autre. Chaque chef opérait dans le cadre de sa classe d'âge et il devait respecter, tout comme les autres membres, toutes les règles du comportement humain.

L'organisation de la vie d'un village, s'il était composé de quelques grandes familles, reposait sur les principes semblables. Le village était une unité de base de l'organisation territoriale des Senoufo. Dans la phase préétatique ils ne formaient pas d'unités ou organisations plus importantes⁷. Ils avaient tendance par contre à diviser le village quand il devenait trop peuplé et trop étendu et que ses champs étaient trop éloignés. Une partie de la population, le plus souvent une grande famille quittait

alors le village. Ainsi se formaient les vogou, c'est-à-dire, de petits hameaux qui se développaient peu à peu pour devenir des villages indépendants⁸. La période préétatique se caractérisait donc par la tendance à répandre les membres respectifs de l'organisation humaine et à former de nouveaux segments, indépendants du village dont étaient originaires les colons. Il n'y avait pas de centralisation ou de cumul de pouvoir ni de hiérarchie qui y est liée.

L'existence des associations liées à la fête de l'initiation, appelées lo ou poro, était un élément important de l'organisation sociale et politique des Senoufo. La fête de l'initiation symbolisait le passage du jeune homme dans le groupe de personnes adultes. Dans le cadre des lo /poro/ on organisait des cérémonies qui étaient à la fois des degrés succesifs de l'initiation⁹. On y participait suivant l'âge ce qui fait que l'activité des lo /poro/ était fortement liée avec la division en classes d'âge. De même que chez les autres peuples d'Afrique occidentale cette division constituait un cadre d'organisation dans lequel on réunissait les gens non seulement pour des cérémonies, mais aussi pour des travaux communs et - en cas de nécessité - pour la lutte.

Le territoire du futur Etat de Kenedougou était habité également par les marchands Dioula. Leur organisation était la même que celle des autres Dioula, ce que j'ai décrit dans la partie précédente.

Les familles Dioula qui habitaient pendant longtemps sur le territoire en question avaient tendance à emprunter de nombreuses coutumes des Senoufo et elles se fondaient peu à peu avec la société locale¹⁰. D'autre part les Dioula apportaient certains modèles d'organisation inconnus chez les Senoufo. Le plus important d'entre eux fut le modèle étatique.

Le Kenedougou n'était pas le premier Etat qui fonctionna sur le territoire peuplé par les Senoufo. Il fut précédé par l'Etat de Kong bien que la domination de ce dernier sur le territoire en question fût éphémère. Entre l'activité de ces deux Etats il n'y eut pas de continuation directe. L'existence du Kong cependant eut une certaine signification pour le processus de la formation du Kenedougou.

Kong était un grand centre urbain dont les origines remontaient au XIII^e siècle et dont le développement rapide eut lieu aux XVI, XVII et XVIII siècles¹¹. C'était une ville commerciale,

créée par les Dioula et gouvernée par leur clan Wattara. Au début du XVIII^e siècle les Wattara menèrent des conquêtes heureuses et formèrent un vaste Etat dont la domination s'étendait également sur le territoire du Kenedougou¹². L'autorité du Kong y était représentée par les chefs du clan des Traore qui descendaient des Mande, certes, mais qui avaient adopté beaucoup d'éléments de la culture des Senoufo et qui employaient la langue de ce peuple¹³. La décomposition de l'Etat de Kong eut lieu déjà dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle¹⁴. Les conquêtes du Kong, quoique provisoires, ébranlèrent l'équilibre de l'organisation segmentaire des Senoufo ainsi que celle des autres peuples. Après sa désagrégation on vit surgir de nombreux petits chefs qui essayèrent de s'emparer du pouvoir et de l'étendre sur les territoires privés de maîtres. Parmi ces chefs se trouvèrent également les Traore qui commencèrent une activité indépendante¹⁵.

La construction de l'Etat fut, sur le territoire peuplé par les Senoufo et se trouvant plus tard sous l'autorité du Kenedougou, un processus plus long que chez Samori. Il existait, certes, de nombreuses possibilités et, qui plus est, des surplus de production suffisants ainsi que le modèle d'organisation créé par le Kong, mais cela n'entraînait pas automatiquement la formation de l'Etat.

Dans la littérature ancienne on exprimait l'opinion que le Kenedougou s'était formé relativement tard et rapidement. La plupart des chercheurs suivaient les opinions de M. Collieaux d'après lequel Tieba n'était que le cinquième souverain du clan des Traore et qui situait les origines du Kenedougou dans les années 30 du XIX^e siècle¹⁶.

Les chercheurs représentant cette opinion ne firent pas attention aux traditions orales du clan des Traore parues déjà en 1892. Elles furent recueillies et notées par le capitaine Quiquandon durant son séjour dans cet Etat où, du 21 mai 1890 jusqu'au 26 mars 1891, il assumait auprès de Tieba les fonctions du résident français¹⁷. Pour juger de la vraisemblance de ces traditions il est important d'évoquer les circonstances dans lesquelles elles furent notées. Quiquandon séjournait au Kenedougou relativement longtemps et il gagna la confiance du souverain de cet Etat, l'aidant à conquérir Loutana et Kinian. Tieba, lui, avait intérêt à montrer aux Français la splendeur de son clan, aussi encourageait-il la trans-

mission au capitaine des différents éléments de la tradition orale du clan. Quant à Quiquandon il ramassait scrupuleusement toutes les informations sur le Kenedougou et il n'avait aucune intention de les changer car une bonne connaissance de l'Etat africain était nécessaire aux Français pour bien mener leur politique coloniale. Tieba tenait donc à informer le résident de l'histoire de son clan et le capitaine voulait enregistrer ces renseignements. Pour l'examen des origines du Kenedougou il est important, bien sûr, d'établir le rapport entre la tradition du clan des Traore et la formation de l'Etat. Ce fut un clan régnant et ses activités se caractérisaient dans le passé par une tendance incessante à prendre le pouvoir, tendance couronnée de succès. Aussi la tradition est-elle consacrée principalement à la construction de l'Etat, ce processus étant présenté du point de vue des personnes luttant pour le pouvoir. Pour l'analyse des phénomènes politiques elle constitue donc un matériel très précieux quoique, bien entendu, partial.

Selon les traditions notées par le capitaine Quiquandon, Tieba était le 21^e souverain du clan des Traore et non cinquième comme le voulait Collieaux¹⁸. Pour ajouter de la splendeur au clan, la tradition tirait ses origines du Mali du XIII^e siècle¹⁹. Mais l'activité politique des Traore commença au moment où ils s'établirent dans la région de Folona. Les débuts d'une action armée et politique indépendante sont liés à la personne de Kasina Traore. Il profita de la décomposition de l'Etat de Kong et à la fin du XVIII^e siècle commença ses propres expéditions guerrières et conquêtes. A cette époque déjà les Traore, bien qu'ils se considéraient comme Dioula, qu'ils fussent adeptes de l'islam et eussent le sentiment de leur particularité, se servaient du langage des Senoufo parmi lesquels ils vivaient²⁰.

Les combats qui se terminèrent par la construction de l'Etat de Kenedougou avaient duré cent ans. Les Traore rivalisaient alors aussi bien avec les Wattara régnant au Kong et qui ne voulaient pas accepter la perte de leur vaste Etat, qu'avec d'autres chefs qui essayaient de profiter de la désintégration du Kong. Au début les combats avaient un caractère local et ils se limitaient au petit territoire de Folona. Au moment où Kasina Traore commençait ses conquêtes il n'avait sous ses ordres qu'une quinzaine de guerriers. Leurs expéditions, dont le but était surtout la rapine, ar-

rivaient jusqu'aux territoires sud de la région du Kenedougou²¹. Les chefs Traore successifs ne menaient pas de conquêtes jusqu'à l'entrée en fonctions du sixième successeur de Kasina - Daoula-Ba. Celui-ci occupa la région de Kenedougou et y transféra son siège. Comme dit la tradition, Sikasso était encore à cette époque-là un petit village et Daoula-Ba s'installa à Fengolo²².

La même tradition précise qu'au moment où Daoula-Ba conquérait le Kenedougou la capitale de cette région se trouvait dans la bourgade de Niokho où résidait le chef N'Zie Diara Souba. Les conquêtes de Daoula-Ba effrayèrent la population qui commença une migration à l'est pour échapper à la dépendance. Ce fut notamment le cas des habitants de la partie orientale du Kenedougou où se trouvaient de nombreux villages entièrement indépendants²³. Daoula-Ba et ensuite un de ses successeurs belliqueux Kassa conquéraient un à un les villages respectifs. Leur armée devait être déjà plus nombreuse, composée de quelques dizaines de sofa peut-être, étant donné qu'ils arrivaient à prendre même des localités bien peuplées et entourées d'enceintes solides. La tradition mentionne les combats pour le village et le tata à Belegiasso²⁴. La même tradition cite les noms successifs des chefs Traore et conte d'autres succès militaires du clan. Pour examiner les transformations politiques il importe de connaître le fond des événements. Le territoire sur lequel avaient lieu les luttes n'était pas, comme il apparaît des sources, homogène au point de vue de l'organisation. Il y avait là des territoires où les villages respectifs étaient indépendants, donc qui se caractérisaient par le système politique segmentaire typique pour les Senoufo. Mais la tradition parle aussi des unités d'organisation territoriale, et sans doute politique aussi, plus importantes. Elle contient les noms des régions ou bien des districts: Folona, Kenedougou et plus tard d'autres, tels que Kaboila, Niengouelendougou, Dioma, Natie, Bougoula, Gnadougou, Kapolondougou, Ngolasso, Zegoueledougou²⁵. Ces districts devinrent dans le futur Etat de Kenedougou la base de la division administrative²⁶. Il se maintinrent aussi dans la période coloniale en tant que cantons²⁷. Ce furent là des divisions territoriales qui renouaient avec le passé préétatique puisque nous trouvons, dans la tradition orale, non seulement leurs nom, mais aussi les informations sur leurs chefs combattus par le clan des Traore. Comme on le voit, des ensembles plus importants qu'un

village isolé, au caractère territorial et politique, commencèrent à se former avant la constitution de l'Etat de Kenedougou. Dans la littérature française on admit de les appeler cantons, même pour la période précoloniale. Les Traore n'étaient donc pas les seuls chefs qui luttaient pour le pouvoir sur le territoire peuplé par les Senoufo. De tels chefs furent nombreux et seule la lutte armée pouvait décider du succès de l'un d'eux.

L'apparition de nombreux chefs aspirant à étendre leur pouvoir au-delà des limites d'un seul village peut être liée avec les influences de l'Etat de Kong. Les souverains de cet Etat, et surtout le plus grand conquérant d'entre eux, Sekou, se servaient d'une armée recrutée justement parmi les Senoufo²⁸. La chute du Kong laissa ces groupes de guerriers ainsi que leurs commandants abandonnés à leur sort. Ils ne voulaient sans doute pas perdre leur position sociale et ils commencèrent la lutte pour le pouvoir. Les Traore qui se trouvaient parmi eux étaient les plus adroits et ils réalisaient victorieusement leur programme des conquêtes.

Menant de nombreux combats les Traore entraient en alliance avec d'autres chefs de districts ou de villages. Ils augmentaient ainsi leurs propres forces armées lesquelles, dans la première période de leur activité, devaient être assez minces. Autour du chef il y avait toujours pourtant un groupe de guerriers permanents. Au début ils se recrutaient avant tout du clan même des Traore. Car nous avons beaucoup d'informations sur de nombreux fils de chacun des chefs successifs²⁹.

Bientôt cependant la composition de l'armée permanente s'élargit; y adhéraient des volontaires étrangers au clan des Traore ainsi que les hommes qui étaient tombés dans la dépendance. De même une partie d'esclaves pris au cours des guerres était incorporée à l'armée. Ainsi par exemple sous Massa Tohoma Traore on vit venir au Kenedougou et proposer ses services un certain Souranama Wattara originaire de Kong. Il devint chef militaire et mena des conquêtes réussies grâce aux achats des chevaux en échange des esclaves. Souranama développa l'armée en y introduisant certains hommes faits prisonniers³⁰. Cependant le nouveau commandant de l'armée essaya de se soustraire au contrôle de Massa Tohoma Traore. Les paysans Senoufo vinrent alors devant le souverain et affirmèrent, selon la tradition, qu'ils appartenaient à Massa Tohoma et non à deux maîtres et qu'ils refusaient de fournir à Souranama boeufs, moutons, poules ainsi que belles filles, comme il le ré-

clamait³¹. C'est la première information incluse dans la tradition dont il ressort que la population assujettie payait des prestations et que par conséquent l'entretien de l'armée ne reposait pas uniquement sur la prise de butin. Selon cette version de la tradition orale, après la mort de Massa Tohoma eut lieu un complot dans lequel Souranama avec un membre d'une ligne latérale du clan des Traore essayèrent de supprimer les descendants de Tohoma avec leur chef Tiemokonko. Presque tout le monde périt dans le massacre à l'exception de Daoula, frère de Tohoma, qui réussit à s'échapper. Ce même Daoula était depuis longtemps un commandant remarquable disposant d'un détachement de guerriers à part, indépendant de ceux de Souranama³².

Une version un peu différente de la tradition fut notée par Collieaux qui ne connaissait pas les ancêtres lointains du clan des Traore et qui considérait Tiemokonko comme oncle de Daoula et frère de Nianamagha, l'ancêtre du clan³³. La version de Quiquandon, recueillie plus tôt et dans des meilleures conditions, paraît plus vraisemblable. Toutefois du point de vue des études sur le déroulement de la construction de l'Etat, ce qui importe avant tout ce ne sont pas les noms des souverains, mais plutôt leurs actes et les événements accompagnant leur activité. La version de Collieaux confirme l'information sur le massacre des frères de Daoula qu'elle situe en 1850³⁴. Collieaux rattachait ce massacre à la guerre que les Traore menaient avec Pigueba /Pintieba/ Wattara de Kong; Quiquandon lui aussi place cet événement dans le chapitre concernant la guerre avec le Kong, la tradition pourtant contient les informations témoignant qu'il s'agissait de la guerre avec l'Etat de Gwiriko³⁵. Dernièrement Y. Person, s'appuyant sur les traditions successives qu'il avait recueillies, confirma la version notée par Quiquandon³⁶. Aussi les Traore de Kenedougou luttèrent avec les chefs de Gwiriko. C'était un petit Etat avec capitale à Bobo Dioulasso, surgi après la désintégration du Kong et gouverné par les membres du clan des Wattara. Pour cette raison les Wattara de Kong prêtaient leur aide aux chefs de Gwiriko.

Daoula vainquit ses adversaires et devint le premier souverain du Kenedougou qui occupa un territoire bien peuplé depuis Tengrela à l'ouest et Nielle près de Korhogo au sud, jusqu'à Kinian au nord et le cours supérieur de la Volta Noire à l'est³⁷.

Les conquêtes de Daoula durèrent une quinzaine d'années. Col-lieaux situe son règne entre 1845 et 1860, Y. Person entre 1850 et 1865³⁸. Ce souverain portant le titre de Faama se battit avec un succès variable avec de nombreux adversaires. Après une des batailles perdues son fils Tieba fut rendu prisonnier au Gwiriko et les autres enfants furent tués. Daoula rassembla alors de nouveaux guerriers et vainquit dans les batailles suivantes. Il eut assez de moyens pour racheter son fils vendu entre-temps à un marchand de Bobo³⁹. Finalement la guerre avec le Gwiriko se termina par la défaite de ce petit Etat qui depuis ne retrouva jamais une importance et des forces qui lui auraient permis de menacer à nouveau le Kenedougou⁴⁰.

Durant les combats Daoula profitait, comme avant, des alliances avec d'autres chefs des districts ou de grands villages ce qui l'aidait à compléter ses forces et à endurer les périodes des échecs quand l'armée permanente qui l'entourait se réduisait à une poignée de guerriers⁴¹.

Daoula trouva un tel allié, pendant les luttes avec le Gwiriko, en la personne du chef du village Tiola de Ganadougou, du nom de Babemba. Quand les luttes avec le Gwiriko cessèrent, celui-ci appela Daoula à combattre le village de Zanadougou qui n'admettait pas son pouvoir. Daoula constata, comme dit la tradition, que le village était riche et valait la peine d'être pillé, aussi accorda-t-il son aide à son allié. Après avoir pris le village en question il en conquit et pilla d'autres, situés dans la même région⁴². Ce fut, d'après la tradition orale, le moment décisif dans le règne de ce souverain. Jusque-là il remportait des succès, mais il lui arrivait de perdre et ses forces étaient modestes. Après les combats au Ganadougou Daoula réorganisa son armée. Tout d'abord les effectifs de sofa augmentèrent à un point qui permit la division en plusieurs détachements. A la tête de chacun d'eux on mit un membre du clan des Traore⁴³. Ces détachements pouvaient participer à de nombreuses luttes locales et chacun d'eux était suffisamment fort pour que son intervention fit pencher la balance du côté de Daoula. Les Traore commencèrent donc, tout comme au Ganadougou, à entrer dans les luttes parmi d'autres chefs et à étendre leur pouvoir. L'armée de Daoula vivait du butin pris dans les guerres incessantes⁴⁴, ce qui faisait que le poids de son entretien n'était pas trop grand pour la population assujettie. C'était une armée perma-

nente car la tradition souligne l'expérience guerrière des sofa ou parle des "vieux sofa de Daoula"⁴⁵. Une partie de guerriers montait des chevaux. La cavalerie était très utile dans le combat en champ ouvert. Pourtant pour conquérir du territoire il fallait prendre les villages fortifiés - tata. C'est pourquoi la plupart de sofa combattaient à pied, armés d'arcs, de lances, d'épées et de hâches⁴⁶. Pendant les combats avec le Gwiriko et au Ganadougou on n'employait pas encore les armes à feu. On s'en servit pour la première fois au cours de la guerre au Zegoueledougou⁴⁷ après l'envahissement duquel Daoula commença la guerre avec Folona. Il y occupa de nombreux villages et imposa un chef qui lui convenait⁴⁸.

Collieaux propose la chronologie suivante des événements: jusqu'en 1855 guerres avec le Gwiriko /chez Collieaux avec le Kong/; 1856 guerre au Kapolondougou et au Ganadougou, 1857-1858 - au Zegoueledougou, vers 1860 mort de Daoula dans sa capitale Bougoula⁴⁹. Ce ne sont, bien entendu, que des dates approximatives, car on ne peut pas avoir une certitude absolue quant à la chronologie rapportée par la tradition orale.

Au temps de Daoula, outre le développement de l'armée et les conquêtes, on vit apparaître aussi un autre moyen d'imposer la dépendance. Voici que certains villages ne se décidaient pas à engager la lutte armée, mais voyant la supériorité des troupes de Daoula, ils se rendaient dépendants⁵⁰. Ces capitulations étaient forcées bien entendu par la menace du recours à la force. Néanmoins ce fut là un phénomène important qui transformait les rapports intérieurs sur le territoire déjà conquis par Daoula. Car à l'intérieur de l'Etat en voie de formation on trouvait des régions et des villages qui avaient combattu et après avoir échoué avaient été pillés ainsi que d'autres, qui n'avaient pas entrepris la lutte et au prix des prestations et des tributs évitèrent le pillage et l'asservissement de la population. Les dons et le transfert des otages, le plus souvent fils du chef local, servaient de garantie à ces accords⁵¹.

Le processus de la construction de l'Etat fut donc sérieusement avancé sous le règne de Daoula - le Kenedougou occupa un territoire important, on imposa à la population des prestations qui, avec le butin, permettaient d'entretenir une armée nombreuse. On vit apparaître des échelons dans la hiérarchie du pouvoir politi-

que. Le pouvoir du Faama Daoula semblait fort et fondé sur une base solide de la supériorité militaire sur les ennemis.

Cependant après sa mort vers 1860 /ou 1865/ il s'avéra que l'organisation qu'il avait créée n'était pas stable et ne devait pas durer. Aussi bien des facteurs intérieurs que des influences extérieures la faisaient éclater. Il y eut une série de quelques brefs règnes qui affaiblirent l'autorité du pouvoir central⁵². Les troupes furent divisées en deux parties. L'une avait à sa tête Daouda, la seconde Salla. Les deux armées agissaient l'une indépendamment de l'autre ce qui contribua à la division de toute l'organisation créée par Daoula⁵³. Qui plus est, les deux armées essayèrent beaucoup d'échecs et de défaites. Une menace particulière était liée avec l'apparition autour de Kinian d'un centre de pouvoir puissant créé par le guerrier du nom de Fafa qui était au début un allié des Toucouleurs et se tenait à la tête d'un important détachement armé. Vers 1865 il se révolta et fonda un petit Etat indépendant - le Fafadougou. Il occupa en même temps la partie nord des terres qui se trouvaient avant sous l'autorité de Daoula Traore⁵⁴. Ni Daouda ni Salla ne purent s'y opposer et l'échec dans la lutte avec Fafa provoqua la révolte des autres sujets. Les Traore perdirent le pouvoir sur les territoires déjà conquis. Au moment critique, selon la tradition, huit villages à peine se trouvaient entre leurs mains⁵⁵.

Dans les combats avec Fafa on vit se distinguer particulièrement un des fils cadets de Daoula Traore - Tieba. Il obtint l'aide des Toucouleurs et vainquit les troupes de Fafa gagnant de nombreux fusils dont étaient armés ses adversaires⁵⁶. Cela permit à Tieba d'occuper les villages révoltés et de récupérer peu à peu les territoires perdus. Au cours des luttes Salla mourut, l'incapable Daouda fut privé de pouvoir qui passa à Tieba dont l'autorité était indiscutable. Cela ne passait vers 1870⁵⁷.

Le nouveau souverain transféra la capitale dans la localité qui, dans le langage des Senoufo, s'appelait Sougokan et dont était originaire sa mère. Il lui donna dans la langue Dioula le nom de Sikasso et se mit à y construire sa résidence fixe⁵⁸. Le transfert de capitale était dans l'histoire de la lutte du clan des Traore pour l'édification d'un Etat un événement ordinaire. Le rôle de capitale fut joué tour à tour par les localités de Lanfiala, Fengolo et Bougoula⁵⁹. Toutefois le fait que Tieba entreprit à Sikasso de

grands travaux de fortification peut indiquer qu'il avait dès le début l'intention d'y installer la capitale une fois pour toutes. Comme nous le savons Sikasso le demeura jusqu'à la fin de l'existence du Kenedougou.

La construction des fortifications de la capitale était étroitement liée à la reconquête par Tieba d'une grande partie des territoires perdus par ses prédécesseurs. Car seuls les prestations et les travaux forcés fournis par des sujets et esclaves relativement nombreux pouvaient assurer les moyens convenables à une si grande entreprise. L'agrandissement du territoire et le développement de la capitale dépendaient donc l'un de l'autre et se poursuivaient parallèlement.

Tieba organisa dans les années 70 et au début des années 80 de nombreuses expéditions armées et ses succès firent affluer à son armée des volontaires de plus en plus nombreux⁶⁰. En outre on incorporait dans l'armée les esclaves ce que confirme le terme de Diouladion /littéralement: esclaves Dioula/ transmis par la tradition et déterminant une partie de guerriers de Tieba⁶¹. Le souverain entreprit quelques expéditions à Fologna où il profita des disputes opposant entre eux les chefs locaux pour leur imposer son pouvoir⁶². Ensuite il lutta avec le nouveau souverain du Fafadougou - Dioma, aussi bien sur le territoire du Ganadougou qu'autour des villages Fo et Kinian, sur le territoire de l'ennemi⁶³. Les guerres avec Dioma avaient lieu dans les années 1882-1886. A la même époque les troupes de Tieba atteignirent le fleuve Bagoë à l'ouest et luttèrent avec la population Tourka, vivant dans la montagne, au sud-est de Sikasso⁶⁴. Jusqu'en 1886 Tieba recouvra presque tout le territoire sur lequel avait régné Daoula. C'était conforme au programme politique de son règne⁶⁵. Mais le souverain n'eut pas le temps de terminer la guerre difficile avec le Fafadougou quand on vit surgir à l'ouest un nouvel adversaire, encore plus redoutable, en la personne de Samori. Une attaque des troupes de Tieba en direction du fleuve Bagoë au moment où Samori avançait vers l'est et venait de traverser le fleuve Baoule provoqua le conflit entre ces deux souverains⁶⁶.

On peut admettre qu'avant l'expédition de Samori contre Sikasso en 1887 qui constitua un grand danger pour Tieba, mais qu'il réussit à repousser, le Kenedougou avait déjà formé son organisation. Elle fut assez forte et stable pour supporter une rude guerre

avec un adversaire puissant, menée sur son propre territoire. Cette organisation fonctionnait efficacement malgré sa complexité /que nous allons décrire par la suite/ et la différence visible qui existait entre la stabilité relative des principes selon lesquels elle devait fonctionner d'une part et la fluidité des réalités de l'autre.

Sans doute la dynastie et l'armée étaient-elles les institutions les plus stables. La dynastie fonctionnait sans interruption pendant quelques dizaines d'années, quant à l'armée elle ne fut jamais dispersée jusqu'en 1898 et elle garda son organisation jusqu'à la chute du Kenedougou. Comme ces deux institutions interdépendantes fonctionnaient de manière ininterrompue, elles avaient continuellement avantage sur les forces de désintégration et maintenant, malgré les révoltes et la résistance, un système politique centralisé fondé sur une exploitation systématique des sujets sur son territoire. C'est pourquoi nous pouvons considérer cette organisation comme une organisation étatique primitive.

L'armée et son organisation seront objet de considération dans les chapitres suivants. Ici je me bornerai à affirmer que vers la moitié des années 80 du XIX^e siècle les effectifs de l'armée étaient fort importants et s'élevaient à près de 10 milliers de guerriers divisés en unités appelées bolou, liées avec la division de l'Etat en provinces et commandées par les membres de la famille des Traore ainsi que par les chefs qui avaient gagné les grâces de Tieba et obtinrent du souverain de hautes fonctions militaires. A la tête de l'armée toute entière se tenait Tieba et parmi les commandants il y avait la fonction du commandant suprême.

La dynastie se forma pendant toute la période de la constitution du Kenedougou et fut liée avec cet Etat de manière indéchirable ce qui s'exprimait par l'identification de l'Etat et de la dynastie au pouvoir⁶⁷. Les règles de la succession du pouvoir ou plutôt de la prise du pouvoir différaient de celles connues en Europe. Avant tout il s'agissait d'une grande famille où des liens puissants réunissaient non seulement parents et enfants, mais avant tout les frères entre eux. Etant donné que ses membres respectifs étaient dignitaires ou souverains, chacun d'eux avait de nombreuses femmes et concubines, et par conséquent un grand nombre d'enfants⁶⁸. C'était donc là un groupe très nombreux. Conformément au système traditionnel des croyances et au droit coutumier, le plus

âgé des hommes était le chef de cette grande famille. Mais il n'était pas forcément souverain. Autrement dit l'institution de la monarchie dépassait le cadre du système traditionnel de la prise du pouvoir. Il en fut ainsi au temps de Tieba qui n'était ni le fils aîné de Daoula, ni l'homme le plus âgé du clan, mais qui tenait la cinquième place dans l'ordre d'aïnesse. Jusqu'en 1892 vécut Daouda Traore, privé de pouvoir dans les années 60, et c'est lui qui fut considéré comme chef de la famille⁶⁹. Tieba lui témoignait toujours du respect, il le recevait somptueusement à Sikasso, suivait toujours Daouda un peu en arrière, en signe de considération. De même en recevant ses frères aînés, il se levait pour les saluer. D'autre part Tieba donnait ses fils à élever à ses frères, ce qui était une autre preuve de respect et était conforme à la coutume observée dans les grandes familles⁷⁰.

Cependant ce ne fut pas à Daouda ni aux frères aînés, mais à Tieba d'être un souverain d'une autorité indiscutable⁷¹. Ainsi les deux systèmes de transfert du pouvoir - grandfamilial et dynastique - existaient-ils l'un à côté de l'autre sans être identifiés. Il est curieux que cela ne provoqua pas sous Tieba de conflits ou de luttes. La base de la prise du pouvoir était différente dans les deux systèmes. Dans le cas de la grande famille c'était la coutume voulant qu'on respectât le droit d'aïnesse. Dans le cas du pouvoir étatique le plus grand rôle était joué par les capacités et surtout par les succès militaires remportés. Sans ces succès l'Etat, son appareil, son armée ne pouvaient pas exister. Voilà pourquoi Daouda avait perdu le pouvoir et que celui-ci fut pris par Tieba lequel, en tant que commandant, se distingua par maintes expéditions armées réussies⁷².

Ce principe fut brièvement formulé par le capitaine Quiquandon qui écrivit que le "Kenedougou n'est pas l'héritage de Tieba, il est sa conquête"⁷³. On voit bien ici le rôle de l'armée dans la formation du pouvoir étatique.

A côté de la règle de confier le pouvoir au Kenedougou au meilleur chef militaire et à l'homme politique le plus adroit, il y eut d'autres coutumes également. Il était chose évidente que le souverain devait descendre du clan des Traore. On considérait comme plus juste de transmettre le pouvoir à l'un des frères du souverain plutôt qu'à son fils - cela faisait partie du système traditionnel.

Grâce à cela ce fut le frère de Tieba Babemba et non un de ses fils Fou ou Ahmadou⁷⁴ qui monta sur le trône après lui.

Il n'est pas possible de déterminer le moment de la formation de l'Etat aussi bien à cause de l'état des sources dont on dispose - et c'est là le plus important - parce que nous avons à faire à un processus et non à une révolution brusque. Ce processus dura près de cent ans dans le cas du Kenedougou, il ne se passa pas sans troubles et perturbations, voire sans régression comme ce fut le cas après la mort de Daoula. Pendant le règne de Tieba la situation se stabilisa. Ni sous la règle de ce souverain, ni sous celui de son successeur Babemba, on ne vit le processus en question régresser ou être freiné. Aussi une hypothèse semble-t-elle justifiée d'après laquelle la première période du règne de Tieba - depuis 1870 environ jusqu'en 1887 - était décisive pour l'affermissement de l'organisation qui revêtit la forme d'un Etat primitif. Pendant cette période les éléments si importants d'un Etat que le territoire, la population, le pouvoir dynastique, l'organisation militaire, juridique et fiscale, la localisation de la capitale, les principes de la division territoriale et de celle de la société, furent déjà formés et déterminés. La résistance de l'organisation fut confirmée par le dénouement favorable de la guerre avec Samori. Aussi peut-on considérer la formation de l'Etat dans cette période comme accomplie. Le rôle de premier plan joué par l'armée dans la formation et l'affermissement de tous les éléments et traits susmentionnés de l'Etat fut caractéristique pour ce processus. Le Kenedougou se forma dans un processus tumultueux des guerres, par la voie d'une contrainte armée appliquée aussi bien vis-à-vis de la population que l'on asservissait que des autres prétendants au pouvoir, tels que les chefs locaux successivement éliminés que les Traore devaient vaincre pour construire leur Etat.

Le succès des conquêtes assurait le progrès de l'édification de l'Etat s'il y avait des buts politiques précis et déterminés. Ces buts furent formulés par les souverains et chefs militaires à la fois du clan des Traore, l'armée étant devenue, elle, l'instrument de leur réalisation. Une interdépendance étroite entre le chef-souverain /et plus largement entre la dynastie/ et l'armée est un trait caractéristique du processus de la formation de l'Etat de Kenedougou.

2.2. L'organisation des troupes du Kenedougou

2.2.1. Recrutement

L'origine des soldats faisant leur service auprès des Traore variait au cours de la formation de l'organisation étatique. Dans le période initiale des combats c'était un groupe de guerriers permanents descendant du même clan ainsi que des clients et des esclaves incorporés par les Traore dans leur détachement⁷⁵. Ce n'était pas là une armée nombreuse, aussi, en cas de besoin, les Traore la complétaient-ils par les alliances avec les chefs locaux des villages ou des régions. Les armées alliées étaient recrutées le plus souvent par la mobilisation des jeunes gens des classes d'âge déterminées⁷⁶.

A mesure que croissait le territoire conquis, l'armée permanente devenait de plus en plus nombreuse tandis que le rôle des troupes alliées diminuait. L'armée permanente accueillait toujours les hommes d'origine diverse, ceux qui étaient arrachés par force à la société traditionnelle et d'autres qui la quittaient volontairement. C'étaient donc en premier lieu les esclaves qu'on incorporait dans l'armée. On procédait ainsi avec une partie d'hommes adultes rendus esclaves, appartenant au souverain et qui n'ont pas été vendus ni voués au travail de la terre⁷⁷ de même qu'avec les petits garçons dont on confiait l'éducation aux sofa adultes et qui devenaient ensuite des guerriers expérimentés⁷⁸. Les esclaves étaient appelés Diouladion /Diouladiou/ ce qui désignait littéralement leur statut juridique d'esclave vis-à-vis des Traore /qui étaient d'origine Dioula/⁷⁹ sans refléter cependant leur statut social car le service dans l'armée correspondait à un statut supérieur que l'appartenance à la population agricole. En dehors des esclaves l'armée contenait des volontaires. Ils devenaient de plus en plus nombreux à mesure que croissaient les succès guerriers des Traore et avec eux l'espoir de la prise d'un butin abondant⁸⁰.

Même dans la période du plus grand développement de l'armée permanente sous Tieba et Babemba on ne renonça pas entièrement aux troupes alliées. Les villages qui se trouvaient dans un état de dépendance lâche étaient obligés de fournir des contingents humains à l'armée du Kenedougou⁸¹.

Aussi bien les détachements propres du Kenedougou que les détachements alliés peuvent être considérés comme unités spécialisées dans la lutte. Ils réunissaient les hommes d'origine diverse dont la profession était la guerre /dans le cas de l'armée permanente/ ou dont l'âge les prédestinait à remplir cette fonction - comme dans le cas des troupes des alliés. Ces derniers employaient au début le système de recrutement basé sur les classes d'âge, mais la nécessité de participation fréquente dans les guerres, les avantages qu'ils pouvaient en tirer ainsi que le modèle d'organisation du Kenedougou faisaient que les alliés disposaient sans doute de détachements permanents.

Le caractère permanent de l'armée était lié aussi à l'armement. L'emploi des armes à feu à partir de la fin du règne de Daoula et sa généralisation sous Tieba firent qu'abstraction faite du désir de la lutte il fallait compter aussi avec les capacités de manier ces armes et, dans une certaine mesure, avec le nombre de fusils accessibles. Pourtant les armes à feu n'éliminèrent pas absolument l'utilisation des arcs jusqu'aux derniers moments de l'existence de l'Etat⁸².

En cas d'invasion étrangère le souverain pouvait appeler sous les armes toute la population masculine apte au combat, aussi bien les agriculteurs que les marchands Dioula⁸³. Ce droit existait plutôt en théorie qu'en pratique. Le principe du service militaire de toute la population masculine remontait à l'époque préétatique et n'était nullement conforme aux besoins et aux possibilités de l'Etat. Une grande masse d'hommes serait difficile à commander et à nourrir, et son armement en fusils serait impossible /puisque même une partie des troupes permanentes avait des arcs/. Une armée composée de population assujettie et surtout d'agriculteurs, les plus exploités par l'Etat, pourrait devenir plus dangereuse pour le Kenedougou que pour l'envahisseur. Enfin, chose la plus importante, la conception générale de la guerre défensive appliquée au Kenedougou par deux fois, contre Samori dans les années 1887-1888 et contre la France en 1898 supposait que la défense de la forteresse principale et capitale de l'Etat, Sikasso, déciderait du résultat de la guerre⁸⁴. La concentration des grandes masses humaines à Sikasso était, bien entendu, impossible, la ville était défendue par l'armée permanente qui était suffisamment nombreuse et à laquelle suffisaient les provisions d'aliments amassées dans les greniers de la capitale.

Aussi le principe du recrutement de toute la population masculine en cas d'invasion étrangère doit être interprété comme une obligation pesant sur la population de défendre ses propres villages, souvent entourés d'enceintes solides⁸⁵; la population ne passait pas sous le commandement centralisé de l'Etat, pas plus qu'elle ne participait dans les grandes batailles décisives pour le résultat de la guerre.

2.2.2. Effectifs

Les effectifs de l'armée dans la période préétatique et à l'époque de la formation de l'Etat sont impossibles à établir à cause des lacunes existant dans les sources. La tradition orale en revanche laisse croire que jusqu'au début du règne de Daoula l'armée était peu nombreuse et que son accroissement eut lieu au cours du règne de ce souverain. Nous ne sommes pas en mesure de constater quels étaient les effectifs de l'armée de Daoula que la source qualifie de très puissante⁸⁶. On peut supposer seulement qu'étant donné que le souverain put la diviser en détachements commandés par ses frères et parents et que le territoire occupé par Daoula était un peu plus grand que celui où régnait en 1890 Tieba, l'armée de Daoula devait être au point de vue de son importance numérique proche de celle dont disposait Tieba l'année susmentionnée. Cependant, à côté des facteurs tels que le territoire et la population conquis, un grand rôle était joué par le facteur organisationnel et par la stratification sociale, et à ce point vue, comme nous l'avons constaté dans le chapitre précédent, l'époque de Tieba était décisive car au temps de ce souverain le processus de la construction de l'Etat était le plus avancé et son organisation relativement stable.

L'organisation étatique exerçait sur les effectifs de l'armée une influence complexe. D'une part le système perfectionné de la perception des prestations permettait un accroissement des effectifs de l'armée. D'autre part cette tendance pouvait être freinée par les divisions sociales plus affirmées déjà, qui mettaient la plus grande partie de la population soumise - agriculteurs et marchands - en dehors de l'armée. Ce n'étaient pas là, bien sûr, des divisions infranchissables, pourtant leur existence même mettait sans doute une barrière à l'accroissement rapide du nombre de guer-

riers. En outre un rôle important pour la formation de l'armée était joué de plus en plus par la quantité d'armes à feu dont disposait le souverain. Pour ces raisons le résultat de la comparaison des effectifs de l'armée de Daoula à la fin de son règne avec ceux de l'armée de Tieba vers 1890 ne peut être considérée qu'à titre d'indication.

Des difficultés semblables se rapportent aux débuts du règne de Tieba. Nous savons qu'après l'échec de l'organisation créée par Daoula, les Traore ne régnaient à un moment que sur huit villages⁸⁷. Tieba reconstruisit peu à peu aussi bien l'armée que le territoire de l'Etat. Il n'est pas possible d'étudier les étapes de cette reconstruction du point de vue de l'accroissement du nombre de guerriers. En revanche au sujet des effectifs de l'armée en 1890, avant la prise de Loutana et de Kinian /c'est-à-dire avant la victoire remportée sur le Fafadougou/ nous possédons des informations vraisemblables car provenant du capitaine Quiquandon qui avait pris part aux combats menés près de ces bourgades. Au contraire des autres informations figurant dans les sources françaises les données du rapport Quiquandon ne semblent pas exagérées. D'habitude les officiers français jugeaient bon d'accroître le nombre de leurs adversaires. Dans ce cas le capitaine décrivait ses alliés et comme il avait combattu à leurs côtés /à Kinian avec de grands renforts envoyés par la France de Segou/, il n'avait aucun intérêt à accroître exagérément les forces du Kenedougou. D'autant plus que les luttes avec Fafadougou durèrent longtemps: deux mois et demi à Loutana et six mois à Kinian⁸⁸. Aussi Quiquandon pouvait et tenait à donner une information exacte sur l'importance de l'armée de Tieba. Le problème est que ni à Loutana ni à Kinian ne combattirent toutes les troupes de Kenedougou. Une partie des troupes avait dû rester sur place pour défendre le pays contre une éventuelle invasion étrangère et aussi pour maintenir la paix intérieure. Ce fut pourtant une partie moins importante, surtout au moment des luttes à Kinian où Tieba avait amassé le plus grand nombre possible de ses troupes car le succès était très difficile à remporter et Tieba en avait très besoin.

A Loutana combattirent 3600 sofa à pied et 800 cavaliers⁸⁹. A Goulasso 6 mille hommes d'abord, et après l'arrivée des renforts 8640. Parmi ces 8640 sofa, 1400 étaient montés et possédaient des

fusils, 5600 combattaient à pied ayant des armes à feu et 1640 fantassins étaient armés d'arcs⁹⁰. Quiquandon évaluait la totalité de forces du Kenedougou à près de 15 mille hommes dont 2000 cavaliers⁹¹ ce qui, à la lumière des informations sur les effectifs de l'armée luttant à Kinian, est une estimation vraisemblable. L'information antérieure que le capitaine envoya en juillet 1890 par un courrier donnait des chiffres inférieurs ce qui était dû vraisemblablement à la connaissance insuffisante de l'ensemble des forces de Tieba⁹².

D'autres informations contenues dans les sources sont moins certaines. Avant Quiquandon les effectifs de l'armée de Tieba étaient évalués par le capitaine Binger qui estimait que l'armée toute entière du Kenedougou comptait de 4 à 5 mille hommes⁹³. Cependant l'opinion de Binger ne reposait pas sur ses propres observations mais sur ce qu'il avait appris séjournant dans le camp de Samori lors du siège de Sikasso.

Une appréciation des effectifs de l'armée de Kenedougou semblable à celle de Quiquandon fut donnée par le lieutenant Marchand, lui aussi résident français à Sikasso, qui connaissait bien l'organisation de l'Etat et son armée. Dans une dépêche envoyée le 8 mai 1892, Marchand parlait de 9 mille fantassins et 1750 guerriers montés combattant sous les ordres de Tieba près du village Tiere⁹⁴. Et le capitaine Braulot, messenger français envoyé en 1897 à Babemba, écrivit à son tour que l'armée du Kenedougou avait 7 mille cavaliers et plus de 10 mille sofa à pied⁹⁵. C'était une information recueillie auprès des espions français envoyés à Sikasso à l'occasion des préparatifs français à la guerre. Braulot lui-même, dans le compte rendu de sa mission, jugea les rapports des espions exagérés⁹⁶. Cependant il s'avéra bientôt que dans beaucoup de questions concernant la politique extérieure du Kenedougou, la raison était du côté des espions et non du capitaine Braulot que Babemba avait réussi à séparer des informations véritables devinant le caractère secret de sa mission⁹⁷. Je pense donc que l'appréciation des effectifs de l'armée faite par les espions était proche de la vérité. Peut-être exagéra-t-on le nombre de chevaux.

Cette opinion serait confirmée par les renseignements transmis par le colonel Audeoud dans son rapport sur la prise de Sikasso. La capitale était défendue selon le colonel par 10 mille fantassins et par 2 mille cavaliers⁹⁸.

Au moment si décisif Babemba rassembla dans la capitale la majorité de ses troupes permanentes. Mais il laissa en dehors de Sikasso un certain nombre de chevaux car en cas d'un long siège ils risquaient manquer de fourrage. En dehors de la capitale restèrent aussi de petits détachements d'infanterie qui devaient harceler l'adversaire par des assauts incessants. Traversant le Kenedougou avec ses soldats, le capitaine Gouraud eut quelques escarmouches avec de tels détachements comptant jusqu'à une trentaine de sofa⁹⁹.

Bien entendu, les effectifs de l'armée du Kenedougou subissaient des variations fréquentes. Le nombre de sofa recrutés dans différentes régions de l'Etat n'était pas égal et oscillait entre quelques centaines et 2 mille hommes selon la situation du moment et les possibilités de la région¹⁰⁰.

Les chiffres rapportés plus haut permettent d'évaluer l'armée permanente du Kenedougou avec les troupes alliées à la fin du règne de Tieba et sous celui de Babemba à près de 15 mille hommes dont près de 2 mille cavaliers¹⁰¹. Bien sûr ces chiffres subissaient sans cesse certaines variations, plus grandes sans doute pour la cavalerie étant donné la vie brève des chevaux dans cette zone climatique. Les pertes dans l'infanterie étaient plus faciles à compenser car on trouvait toujours des volontaires ou des esclaves qu'on pouvait incorporer dans l'armée.

2.2.3. Types des troupes, détachements, armées

Suivant leur armement et leur équipement les troupes se divisaient en infanterie et cavalerie. Les cavaliers étaient armés de fusils car le fait qu'ils possédaient un cheval témoignait par lui-même de leur rang social supérieur. Ils étaient donc assez riches et influents pour obtenir des armes à feu. La plupart des fantassins dans les années 90 avaient également des fusils et les détachements armés d'arcs constituaient, comme il résulte des rapports de Quiquandon, près d'un tiers de toute l'infanterie¹⁰². La division suivant l'armement avait une certaine signification pour les chefs du Kenedougou car elle les informait sur la puissance de feu de leur armée et sur sa mobilité. Mais on ne formait pas de détachements d'infanterie à part avec ou sans fusils, ni de détachements de cavalerie et d'infanterie séparés. Seulement en cas de reconnaissance on envoyait la cavalerie qui était plus rapide¹⁰³. Aussi la distinction mentionnée fut-elle sans doute effectuée par

les Européens pour leur permettre d'évaluer les forces de l'ennemi. En réalité les guerriers avec des armes différentes, cavaliers et fantassins, formaient des unités qui marchaient, campaient et même combattaient ensemble quoique, dans ce dernier cas, il y eût des différences entre les cavaliers dont les attaques et les débordements étaient plus rapides et l'infanterie qui attaquait plus lentement et de front¹⁰⁴.

Les détachements de sofa dits bolou étaient formés non pas suivant l'armement, mais en fonction de la division de l'Etat et du lien des unités respectives avec différents chefs.

Les troupes composées d'esclaves appartenant à Tieba lui-même et ensuite à Babemba constituaient un groupe à part. Les guerriers qui les formaient vivaient dans les villages situés sur un territoire gouverné par le souverain en personne. Bien sûr ce groupe était trop nombreux pour former un seul détachement. Le souverain pouvait donc diviser ses guerriers en quelques unités et mettre à leur tête des commandants de confiance, le plus souvent eux aussi esclaves d'origine¹⁰⁵.

En dehors des troupes dépendant directement du souverain et stationnant sur le territoire gouverné par lui, il y avait d'autres détachements dépendant des membres du clan des Traore ou des dignitaires élevés au pouvoir suprême par la volonté du souverain. Chacun de ces dignitaires et commandants recevait une province à gérer et tous les sofa venant de cette province formaient un détachement qui se groupait sous un drapeau déterminé et qui avait pour chef l'administrateur de la province¹⁰⁶. Les effectifs de ces détachements /bolou/ étaient très variés et allaient de 100 à 2000 hommes; le plus souvent ils comptaient 500-700 guerriers¹⁰⁷. Quand le nombre de guerriers rendait difficile le commandement par une seule personne, le chef divisait son armée en deux ou trois détachements et désignait des commandants auxiliaires qui dépendaient de lui¹⁰⁸.

Le troisième type des troupes était constitué par les détachements alliés. Ils étaient commandés par les chefs /ou par les fils des chefs/ des régions attachées au Kenedougou par des liens plus lâches et dans lesquelles le pouvoir était resté entre les mains des clans locaux¹⁰⁹.

Aussi la division de l'armée en détachements était-elle liée avec la division territoriale de l'Etat. Nous ne connaissons pas

exactement le nombre de provinces et de détachements qui existaient sous Tieba, Quiquandon n'ayant cité qu'à titre d'exemple la province et le détachement de Babemba résidant à Fengolo ainsi que la province et le détachement de Momo qui était une des soeurs de Tieba connue pour son courage militaire et résidant à Bougoula¹¹⁰. Ces territoires /que les Français appelèrent plus tard cantons/ étaient bien sûr plus nombreux. Collieaux cite 18 provinces gouvernées directement par le souverain et par les membres du clan des Traore ou par les chefs désignés par le souverain ainsi que neuf territoires alliés¹¹¹. Cette division se rapporte au règne de Babemba, mais à la fin de celui de Tieba elle devait être la même. Ainsi donc l'armée serait divisée en 18 détachements provinciaux et en 9 détachements de troupes alliées. Il en résulterait qu'en dehors des détachements les plus forts au point de vue numérique dépendant directement du souverain et de quelques membres du clan les plus remarquables /comme Ahmadou et Babemba sous Tieba ou Fou et Issaka sous Babemba¹¹²/ la plupart de détachements comptaient quelques centaines d'hommes chacun. Les troupes composées de ses propres détachements et de ceux de province étaient commandées par le souverain lui-même ou par les commandants, portant le titre de kountigi, qu'il désignait. Chacune de ces armées comptait quelques milliers d'hommes.

Outre les détachements que je viens de mentionner, formés en fonction de la division territoriale, il y avait encore des détachements spéciaux qui entouraient le souverain et constituaient une sorte de sa garde du corps. Aussi bien les effectifs que l'importance de ces gardes ne cessaient de croître dans les années 80 et 90. Selon le capitaine Quiquandon en 1891 Tieba était entouré d'un détachement de 30 guerriers, particulièrement bien exercés, habillés de boubou identiques et armés de fusils modernes - modèle 1882¹¹³. Une autre fois le capitaine nota qu'au cours de la marche à Loutana, Tieba était entouré par un détachement de 20 cavaliers et par des garçons appelés soldassi¹¹⁴. Ces garçons étaient vingt eux aussi. Ils assuraient un service permanent auprès du souverain, jouissaient d'une confiance particulière du Faama et un d'eux, baïonnette au canon, montait toujours la garde à l'entrée de la maison de Tieba¹¹⁵. Ainsi donc, suivant Quiquandon, Tieba était entouré en 1891 par deux types de gardes - l'une, comptant 30 sofa adultes, et l'autre, composée d'une vingtaine de garçons qui étaient cependant ap-

tes au combat et qui avaient toute la confiance du souverain. Les deux gardes étaient bien armées en fusils modernes et mieux exercées que les autres soldats comme le prouvent leur tenue uniformisée et leur capacité de se servir de baïonnette.

Les descriptions ultérieures du Kenedougou confirment que l'importance et les effectifs de la garde s'accrurent sous le règne de Babemba. Le capitaine Braulot, envoyé comme messenger au début de 1897, informa que la garde de Babemba, commandée par son homme de confiance Karamogho Tie, comptait 127 hommes armés de fusils à tir rapide modernes. Dans un autre endroit de son rapport le capitaine mentionne 70-80 gardes à pied et 30 cavaliers, tous avec des armes à tir rapide. Selon Braulot cette garde demeurait toujours auprès du souverain et ne quittait Sikasso qu'aux côtés de Babemba¹¹⁶. Une monographie de la région de Sikasso écrite au début de l'époque coloniale évaluait les effectifs de la garde en 1898 à 200 guerriers¹¹⁷.

L'accroissement numérique de ce détachement entre 1891 et 1897 fut donc très important. Il était lié à l'élargissement des fonctions de la garde qui se produisit à cette époque. Au début ce détachement n'avait pour but que de monter la garde auprès du souverain et de veiller à sa sécurité. Cependant l'apparition dans l'armée de Kenedougou d'un nouveau type des fusils à culasse et à tir rapide apporta un changement. Les souverains n'acquéraient ces fusils qu'à grand peine et ils n'en avaient jamais plus de 150-200¹¹⁸. Ce furent là des armes tellement supérieures aux anciens fusils à pierre et à piston qu'un petit détachement disposant d'armes de nouveau type était beaucoup plus fort que les autres unités, plus grandes, mais moins bien armées. Les souverains décidèrent de ne pas éparpiller les fusils des nouveaux types dans divers détachements de l'armée, mais ils en équipèrent leur garde. On peut même affirmer que les effectifs de la garde dépendaient du nombre de ces fusils. Un tel armement d'un détachement du corps renforçait bien entendu la sécurité du souverain. Mais avant tout il entraîna l'accroissement de la centralisation de l'Etat car aucun autre détachement ne pouvait se comparer à la garde du souverain.

Indépendamment des divisions mentionnées plus haut en types de détachements et genres d'armes, il y avait encore une division, faite à chaque fois selon les besoins de la guerre qu'on menait

et de la situation intérieure du moment de l'Etat. C'était une division en armées allant sur le champ de bataille et en détachements stationnant dans l'Etat et surveillant l'ordre intérieur¹¹⁹.

2.2.4. Hiérarchie des grades militaires. Commandants et leur origine

Les guerriers faisant partie de l'armée du Kenedougou se divisaient en deux groupes: les koursoutigi /qui remplissaient des fonctions auxiliaires/ et les sofa /qui portaient les armes à feu/. Ceux d'entre les sofa qui s'étaient distingués par leur courage et avaient mérité la confiance du souverain ou des grands chefs de l'armée s'appelaient sofa kong. On leur confiait le commandement de petits détachements comptant de 10 à 20 hommes¹²⁰.

Au-dessus des sofa kong se trouvaient les commandants des détachements entiers provenant des provinces déterminées. Ils portaient le titre de kountigi¹²¹. Les détachements provinciaux plus grands étaient divisés en deux unités ou plus. Dans ce cas leur commandement était confié à plusieurs personnes. Il y avait donc un échelon intermédiaire entre un sofa kong et un kountigi, mais les commandants de ce niveau intermédiaire étaient nommés provisoirement, suivant le besoin. Peut-être à ces échelons de commandement pensait l'auteur de la monographie de la région de Sikasso, écrite au début de l'époque coloniale, quand il citait les titres du commandant de la cavalerie - soniebla et de l'infanterie - simaniebla¹²².

Chaque kountigi pouvait être désigné commandant d'une armée entière partant pour une campagne ou d'une partie d'armée composée de quelques détachements de province. Cela dépendait de la volonté du souverain qui, théoriquement, était totalement libre de prendre des décisions concernant le commandement, mais qui en pratique observait quelques principes permanents.

Le commandement était le plus souvent octroyé aux membres éminents du clan des Traore. Sous Tieba ces fonctions étaient remplies avant tout par son frère Babemba et par son fils Ahmadou¹²³. En dehors d'eux de nombreux membres du clan des Traore exerçaient le commandement des détachements de province. Une soeur de Tieba, Momo¹²⁴, jouissait d'une autorité considérable, les frères et parents du souverain: Kassa, Fafitini, Moumourou-M'Fa, Tiemohotohoma ainsi qu'Ansoumana et Bembanitien¹²⁵ étaient commandants.

Ainsi les frères et les parents formaient-ils une grande partie du groupe des chefs militaires et des chefs des provinces. Mais il n'en était pas ainsi de tous les membres du clan des Traore. Il n'y avait pas de règle selon laquelle chacun d'eux, en raison de sa naissance, deviendrait dignitaire d'Etat et chef militaire. Certains d'entre eux ne faisaient pas une telle carrière. Nous connaissons par exemple l'histoire intéressante de Mama Traore et de son fils Massa qui luttèrent avec Tieba pour le pouvoir. Après une longue résistance Mama fut vaincu et tué tandis que son fils Massa réussit à s'enfuir et devint un des chefs militaires du Fafadougou. Ce n'est qu'au moment du siège de Kinian que Massa passa avec sa famille du côté de Tieba¹²⁶.

Ce fut là un exemple de l'échec des individus énergiques luttant pour le pouvoir. Sans doute une partie des membres du clan ne faisait pas de carrière et n'obtenait pas de postes de commandants à cause du manque de capacités. Il y allait en outre de la confiance du souverain qui préférait choisir ses collaborateurs parmi ses frères les plus proches, nés de la même mère. Il y avait donc différents facteurs qui décidaient de la carrière militaire des membres du clan - les capacités, l'étroitesse de la parenté avec le souverain, mais aussi la soumission à ses ordres.

Certains commandants acquéraient une position toute particulière. C'était le cas de Babemba et d'Ahmadou sous Tieba ainsi que du fils de Tieba Fou et du frère de Babemba Issaka sous Babemba¹²⁷.

Indépendamment des membres du clan des Traore la carrière militaire était accessible aussi aux hommes de confiance du souverain, recrutés tant parmi les volontaires que parmi les anciens esclaves. La grâce du souverain les élevait au rang des chefs de province et à celui des kountigi¹²⁸.

L'origine de ces hommes était fort variée. On trouvait parmi eux les anciens chefs des villages ou des régions qui après l'incorporation de leur unité territoriale dans le Kenedougou étaient devenus chefs militaires dans l'armée de cet Etat¹²⁹. Certains commandants provenaient des clans exerçant le pouvoir dans les régions qui étaient envahies par des pays hostiles au Kenedougou. Par exemple l'ancien chef du Kinian, chassé par Fafa, collaborait avec Tieba¹³⁰.

Le groupe d'anciens esclaves était relativement nombreux parmi les chefs militaires. Ces hommes ne devaient leur carrière qu'à leur activité dans l'armée et à la grâce du Faama¹³¹.

Parmi les commandants étrangers au clan des Traore il y en avait un qui exerça la fonction de commandant en chef. Au moment du siège de Sikasso cet homme était Fanianama /Nfa Nianama/¹³² et quand ce brave guerrier succomba, la fonction fut reprise par son fils Nienigale. Il prit part aux combats avec Loutana et ensuite devant Goulasso où il périt¹³³. A Kinian la fonction du commandant en chef fut reprise par un certain Mori dont les liens de famille ne sont nulle part mentionnés par Quiquandon¹³⁴. Il ne pouvait en tout cas être fils de Nienigale lequel était très jeune.

Les chefs issus du groupe des hommes de confiance du souverain obtenaient donc de l'avancement grâce à diverses raisons dont la grâce du souverain était la plus importante. On pouvait l'acquérir avant tout grâce à un service fidèle, grâce aux capacités et au courage militaire que Tieba, d'après Quiquandon, appréciait le plus¹³⁵. L'origine, elle, n'était pas sans importance, notamment dans la deuxième génération des chefs, car les pères tâchaient de familiariser leur fils avec les activités guerrières, de leur transmettre leurs expériences, leur prestige et l'accès à la personne du souverain ce qui facilitait le début de la carrière.

Parmi les chefs étrangers au clan des Traore un rôle important, surtout sous Babemba, était joué par le commandant de la garde du corps du souverain. Ce fait était lié à l'accroissement de l'importance de la garde elle-même dont il a été question plus haut. Rien d'étonnant donc que son commandant devenait un des hommes les plus puissants dans l'armée et dans l'Etat. Sous Tieba cette fonction n'était pas encore de premier ordre. Quiquandon n'y fit pas attention bien qu'il parlât de la garde elle-même. Le commandant en chef des sofa mentionné par le capitaine n'était pas chef de la garde, mais commandait des détachements beaucoup plus grands. Le capitaine Braulot en revanche, écrivant en 1897, au moment d'énumérer les noms des commandants principaux souligna le rôle de premier plan de Karamogho Tie qui se trouvait à la tête de la garde¹³⁶.

Le troisième groupe de chefs militaires était composé de chefs des villages et des régions qui avaient gardé leur fonctions en tant qu'alliés du Kenedougou. Quand Tieba ou Babemba réclamaient leur aide, ils arrivaient avec leurs troupes et, durant toute la campagne, se tenaient à leur tête se soumettant bien entendu à l'autorité générale du commandant en chef de toute l'armée qu'était soit le souverain du Kenedougou, soit un des kountigi désigné par lui¹³⁷.

Il est difficile de fixer avec exactitude le nombre des chefs militaires de ces trois groupes: provenant du clan des Traore; provenant de divers groupes d'hommes libres et d'anciens esclaves que la volonté du souverain avait portés au pouvoir; et enfin provenant des clans des chefs des villages et des régions alliés. Ce nombre, même au moment de l'épanouissement et d'une certaine stabilisation de l'Etat sous Tieba et Babemba, était sujet aux changements. On ne peut donc que le fixer de façon hypothétique et approximative, le résultat des calculs ne pouvant être utilisé qu'à titre indicatif.

Le nombre général de guerriers permanents s'élevait, comme j'ai essayé de l'établir, à près de 15 mille. Les effectifs des bolou étaient fort variables, le plus souvent de l'ordre de quelques centaines de personnes. Si on admettait une moyenne de 500 hommes, nous aurions affaire à une trentaine de détachements et à autant de commandants. Il y aurait parmi eux aussi bien les chefs des provinces portant le titre de kountigi que leurs adjoints désignés au cas où une armée de province trop nombreuse était divisée en quelques détachements ainsi que les commandants des troupes alliées. Il faudrait y ajouter le chef de la garde et le dignitaire désigné par le nom du commandant en chef. Nous recevions ainsi le nombre de 32 commandants.

On arrive à des résultats analogues analysant le tableau des provinces de l'Etat de Kenedougou à la fin du règne de Babemba rapporté par Collieaux et tracé d'après les traditions et les relations orales. L'auteur cita là 18 provinces¹³⁸. A leur tête se tenaient 14 personnes car certains réunissaient sous leur autorité quelques unités territoriales à la fois. En même temps l'auteur informa que dans certaines provinces il y avait des chefs et leurs adjoints supplémentaires. Il n'en cita que deux par leur nom, dans un cas il affirma qu'il y en avait trois /sans donner leurs noms, mais en indiquant les lieux de leur résidence/. A propos de deux provinces Collieaux écrit qu'elles étaient gouvernées au nom de Babemba par de nombreux petits chefs-adjoints. Au total nous aurions donc 13 commandants /le souverain était le quatorzième/, 5 adjoints connus par leur nom ou par le nom de l'endroit où ils séjournèrent et "de nombreux" chefs dans deux provinces. Le terme "nombreux" ne signifie sans doute pas plus de 5 personnes par province, nous aurions donc affaire en tout à 28 commandants environ.

A ce chiffre il faut ajouter les chefs des troupes alliées qui étaient neuf d'après Collieaux ainsi que le chef de la garde non mentionné parmi les chefs territoriaux. Nous obtenons de cette manière le nombre de 38 commandants.

Thierno Moctar Bah qui rassemblait les traditions orales aux alentours de 1970, obtint de Mamadou Fofana de Sikasso une liste de commandants de Tieba à l'époque du siège de la capitale par Samori. Cette tradition cite 22 personnes dont 5 frères et cousins de Tieba, la soeur du souverain, ses trois fils et treize autres commandants dont un exerçait la fonction de commandant en chef¹³⁹. La liste contient les noms des commandants de Tieba qui prirent part à la défense de Sikasso. Elle ne mentionne donc pas ceux qui se trouvaient en dehors de la forteresse ni ceux qui se trouvaient à la tête des troupes alliées. Ainsi le résultat de trois tentatives basées sur des sources différentes, quoique non identique, est pourtant rapproché, et le nombre de chefs militaires supérieurs oscillant entre trente et quarante semble probable.

Outre tous ces dignitaires les plus hauts il existait un groupe de commandants inférieurs /sofa kong/ qui se tenaient à la tête de petits détachements comptant de 10 à 20 hommes. Dans l'armée de 15 mille il y en avait donc près d'un millier. Aussi bien les sofa kong que les chefs supérieurs prenaient part à la lutte au même titre que les autres guerriers et souvent ils périssaient¹⁴⁰. Pour cette raison la composition du groupe de commandants subissait des changements relativement fréquents. Les exemples que je viens de rapporter de succession du poste parmi les commandants issus du groupe de volontaires et d'anciens esclaves ainsi que la position héréditaire dans le cas du clan des Traore et des clans des chefs des troupes alliées faisaient que le groupe de dignitaires et de commandants considéré plus largement, avec leurs familles, démontrait une certaine stabilité et durabilité.

La hiérarchie dans l'armée s'exprimait dans la différenciation de la position sociale et politique. Les chefs supérieurs étaient dignitaires d'Etat et l'échelon plus élevé de commandement dans l'armée correspondait à une étendue plus grande de pouvoir. La hiérarchie trouvait son reflet aussi dans la différenciation de fortune. Cela concernait tout particulièrement le groupe des kountigi. En tant que chefs de province ils disposaient de revenus perçus sur le territoire dont ils étaient responsables¹⁴¹. D'autre

part ils participaient dans un degré plus grand que les autres guerriers dans le partage du butin à l'issue des expéditions¹⁴². Au pouvoir et à la richesse s'ajoutait le prestige social lié à la fonction exercée.

Cependant les kountigi ne pouvaient pas disposer de toutes leurs richesses pour couvrir leurs propres besoins. Un de leurs devoirs était d'équiper les guerriers de leur province en chevaux et en armes à feu¹⁴³. Comme on le sait par les recherches ethnologiques une personne faisant des dons ou distribuant des biens parmi les gens gagne de cette façon un prestige social et un pouvoir supplémentaires¹⁴⁴. C'était précisément ce qui se produisait dans le cas des chefs supérieurs entretenant leurs soldats. Le devoir d'entretenir les troupes renforçait donc la position sociale des kountigi.

2.2.5. Armement et fortifications

Les guerriers du Kenedougou étaient équipés d'armes blanches ainsi que de fusils ou d'arcs. Ils combattaient à pied ou à cheval, mais la cavalerie n'était pas un type des troupes séparé et dans un détachement on trouvait aussi bien des cavaliers que des fantassins¹⁴⁵.

Les chevaux étaient réservés aux commandants et aux gens riches car, comme partout en Afrique occidentale, le cheval était un symbole du prestige, du pouvoir et de la richesse. Les effectifs de la cavalerie étaient, malgré son coût considérable, importants et s'élevaient à près de 2 mille guerriers. Cet état de choses était dû au fait que le Kenedougou avait un accès relativement facile au pays des Mossi d'où on faisait venir les chevaux¹⁴⁶, ainsi qu'à un autre marché des chevaux de Beledougou et de Macina - à Bamako. L'importation des chevaux du pays des Mossi n'était empêchée par aucune raison politique sérieuse. Dans le cas de Bamako le commerce était facilité par une longue alliance du Kenedougou avec la France, mais limité par le fait que les Français achetaient eux aussi cette marchandise¹⁴⁷. Une abondance relative des fournitures et un accès au marché plus facile que dans le cas des autres pays de cette région faisaient qu'en dépit des pertes importantes des chevaux au cours des campagnes de guerre¹⁴⁸ leur nombre était rapidement renouvelé.

Les guerriers montés étaient armés de sabres, de lances et de fusils à pierre ou à piston¹⁴⁹. La puissance de feu de la cavalerie n'était pas grande car le chargement des fusils par le canon, long et pénible, exigeait qu'on appuyât la crosse par terre. Aussi au cours d'une attaque tirait-on une ou deux fois /dans le cas des fusils à deux canons/ et ensuite on luttait avec des armes blanches jusqu'à une interruption pour charger les fusils.

L'infanterie avait les couteaux et les sabres ainsi que les fusils de vieux types ou les arcs¹⁵⁰. Comme il résulte des informations recueillies en 1891 par le capitaine Quiquandon, près de 2/3 de sofa à pied avaient des fusils et 1/3 des arcs¹⁵¹. Egalement L.Binger qui était à Sikasso pendant que Samori assiégeait la forteresse remarqua le grand rôle des archers¹⁵². Les arcs étaient une arme dangereuse pour les ennemis et on les craignait autant que les armes à feu car on employait des flèches empoisonnées qui provoquaient la mort même dans le cas d'une petite blessure¹⁵³. Les armes à feu supplantaient cependant les arcs en raison de leur portée et de leur efficacité plus grandes. On essayait d'ailleurs de réunir les avantages des deux types d'armes en enrobant les balles d'un venin toxique¹⁵⁴. Mais on n'arrivait pas à empoisonner toutes les flèches et tous les obus probablement parce que la préparation d'une quantité suffisante de poison demandait trop de travail.

Sous Babemba l'utilisation des armes à feu s'accrut considérablement. Il s'agissait pourtant des fusils à pierre et à piston que l'on chargeait par le canon. Aussi bien Tieba que Babemba achetaient ces vieux types de fusils car l'acquisition des armes modernes, chargées par la culasse, était très difficile et ses livraisons insuffisantes. Les vieux types en revanche étaient vendus en grandes quantités. Babemba en amassa beaucoup si, après la conquête de Sikasso, Audeoud trouva dans l'arsenal du souverain 3 mille fusils chargés par le canon ainsi que des quantités immenses - comme il a dit - de poudre, de balles et de pistons; en ce qui concerne les armes modernes il ne trouva que 5 fusils Lebel /c'était le type le plus récent/, quelques dizaines de fusils chargés par la culasse /Gras, Winchester, Remington/ et 50 mille cartouches pour les fusils Winchester¹⁵⁵. Bien entendu ce n'était pas la totalité d'armes à feu dont disposait Babemba. Nous savons avec certitude qu'il avait près de 150-200 fusils chargés par la culasse.

Après la défaite une partie de ses sofa à la tête desquels se trouvaient les fils de Tieba Fou et Ahmadou, s'enfuit l'arme à la main de Sikasso¹⁵⁶. Un groupe de sofa se retira emmenant une partie d'habitants de la capitale ou se sauva, chacun de son côté, en se dispersant à la campagne. Une partie se cacha craignant la vengeance des vainqueurs¹⁵⁷. Bien sûr tous ces hommes emportèrent leurs armes avec eux. Probablement celles-ci furent cachées et les Français ne les trouvèrent pas.

Il est fort caractéristique que dans son rapport des combats pour Sikasso le lieutenant-colonel Audeoud ne parla point des archers, bien qu'il fit très attention à la qualité des armes à feu dont disposaient les sofa. Il est probable donc que sous Babemba les fusils chargés par le cannon constituaient l'équipement de presque tous les guerriers.

La situation était plus difficile en ce qui concerne les fusils à culasse et à tir rapide. Leur prix était très élevé, mais il n'y a pas de doute que les souverains du Kenedougou auraient été prêts à le payer ne serait-ce qu'en limitant les achats des vieux types d'armes. Cependant ils n'avaient pas de fournisseurs permanents ne pouvant pas, comme Samori, profiter de l'antagonisme franco-anglais. On entreprit des tentatives d'achat au Togo, chez les Allemands, ce que relata le lieutenant Marchand, ainsi que chez les Anglais, comme le prouvent les types des armes prises par Audeoud à Sikasso. Ce furent pourtant des achats fort peu importants, de l'ordre de quelques exemplaires de fusils importés par les marchands Dioula ou par Kong ou par Bobo-Dioulasso¹⁵⁸.

L'alliance que Tieba conclut avec la France fit que les souverains du Kenedougou cherchèrent à obtenir les armes à culasse et à tir rapide des Français. Il n'est pas exclu que l'espoir d'obtenir ces armes fut une des raisons principales des accords. Nous disposons d'une correspondance abondante et fort intéressante que Tieba et plus tard Babemba entretenaient avec les autorités coloniales françaises¹⁵⁹. Les souverains réclamaient sans cesse les livraisons de fusils modernes, Tieba invoquait l'alliance conclue et le fait que lui-même et la France avaient un ennemi commun - Samori. Ses démarches ne restèrent pas sans succès car il réussit à obtenir des Français, par différentes voies, quelques dizaines de fusils à culasse et à tir rapide¹⁶⁰. Ces dons lui étaient remis par les commandants des postes à Bamako et ensuite à Segou, par le ca-

pitaine Quiquandon au cours de sa mission et par le lieutenant Marchand¹⁶¹.

Babemba entreprenait des tentatives analogues. Sa correspondance aborde la question des livraisons d'armes comme un des sujets les plus importants¹⁶². Babemba essayait de persuader les Français que Samori reculant devant leurs attaques dans les années 1892, 1893 et 1894 menaçait à tel point l'intégralité et l'indépendance du Kenedougou que l'assistance était à ce pays absolument indispensable¹⁶³. En août 1894 un messenger de Babemba transmit au commandant de la garnison française à Segou la nouvelle exagérée selon laquelle les troupes de Samori se trouvaient à 3 jours de route de Sikasso¹⁶⁴. La pression de Babemba et la crainte des Français devant la puissance de Samori firent qu'on envoya au Kenedougou quelques dizaines de fusils modernes et quelques milliers de cartouches¹⁶⁵. Cette méthode de pression sur l'allié perdit toutefois de son efficacité quand les Français proposèrent à Babemba de placer à Sikasso leur propre garnison qui défendrait le Kenedougou contre Samori¹⁶⁶. Le souverain rejeta cette proposition et continua ses demandes de fusils¹⁶⁷. Il n'en reçut qu'une fois 20 pièces et ensuite des exemplaires isolés dont un seul fusil le plus récent du type Lebel¹⁶⁸.

Le résultat des efforts assidus de Tieba et de Babemba fut donc modeste. Les dons des Français et les achats chez les Anglais et chez les Allemands, faits par les Dioula par Kong ou Bobo-Dioulasso leur apportèrent en définitive près de 100-150 fusils à culasse et à tir rapide. On entreprit donc la tentative de fabriquer des copies de ces fusils dans les ateliers des forgerons¹⁶⁹. On n'en exécuta pas beaucoup, vraisemblablement 30-50 exemplaires car, comme nous les savons, la garde était l'unique formation armée de fusils à culasse et à tir rapide et elle comptait selon le capitaine Braulot 127 hommes et selon les estimations françaises faites après la conquête - près de 200 guerriers¹⁷⁰.

Un rôle important dans l'armée du Kenedougou était joué par les armes défensives. On utilisait des boucliers ce qui devait être lié à l'emploi des arcs par les adversaires, notamment par les chefs des petites régions et villages où les armes à feu étaient encore une rareté et où on luttait à l'aide des arcs. Même dans les combats avec un petit Etat puissant qu'était le Fafadougou, les ennemis du Kenedougou se servirent des arcs ce qui entraîna

l'utilisation des boucliers par les guerriers de Tieba. Dans les années 1887-1888, pendant la guerre avec Samori dont l'armée était équipée de fusils, une variété de boucliers s'avéra utile. Les guerriers de Tieba attaquaient les camps de Samori cachés derrière des palissades appelées diassa en se protégeant à l'aide des grandes portes des maisons. On fixait sur ces portes des lames des grandes houes /daba/ pour que les balles ne les transpercent pas¹⁷¹. Grâce à cette tactique les hommes de Tieba arrivaient jusqu'aux palissades et, protégés par leurs "boucliers", cassaient et conquéraient les petites fortifications de Samori.

Dans les luttes avec les Français on renonça à l'emploi des boucliers car ils ne protégeaient pas contre le feu des canons et des fusils modernes¹⁷².

Dans ces luttes, comme dans la guerre avec Samori, on profita avant tout de la puissance de la forteresse de Sikasso. L'art de bâtir et de défendre les fortifications était au Kenedougou bien développé. C'était lié à la tradition de l'organisation militaire préétatique quand les villages respectifs, craignant le pillage, s'entouraient de remparts d'argile et de pierres appelés tata ou - si un tel investissement dépassait les possibilités du village - de palissades¹⁷³. Les cent ans pendant lesquels se formait le Kenedougou étaient une période des luttes acharnées pour chacun de ces villages fortifiés. Les sièges étaient longs et sanglants. Si les attaques de front échouaient, on essayait de prendre la forteresse par la faim. Ce type des luttes était encore employé par Tieba à Loutana et à Kinian¹⁷⁴.

Les expériences accumulées par les souverains du Kenedougou au cours des luttes pour les forteresses successives apportèrent non seulement le perfectionnement de la tactique du siège. Grâce à elles Tieba commença la construction d'une forteresse qui, d'après ses expériences de guerre, serait imprenable.

Tieba situa la capitale à Sikasso au début de son règne c'est-à-dire vers 1870. Dans les années 70 on reconstruisit les remparts /tata/ de l'ancien village et on y éleva la résidence de Tieba ainsi que celles des commandants - dont la plus imposante appartenait au fils du souverain Ahmadou - et de nombreuses maisons pour les guerriers¹⁷⁵. Ces constructions, ne trouvant pas de place dans le vieux village formèrent un nouveau groupe de maisons entouré de muraille /soukala/¹⁷⁶. Vers la moitié des années

80 Tieba décida de réunir à l'aide d'un seul rempart toutes les parties de Sikasso - le vieux village, les nouvelles constructions pour les sofa et sa propre résidence. Ces travaux étaient terminés au moment où, en 1887, les troupes de Samori s'approchèrent de Sikasso. La capitale du Kenedougou était déjà à ce moment-là une forteresse vaste et très puissante. Sa superficie était de 90 hectares, elle était entourée d'une forte muraille d'argile et de pierres d'une longueur de près de 4 km. La hauteur de la muraille était de 6 m, la largeur de 1,5 à 2 m à la base et 0,40 - 0,45 au sommet¹⁷⁷. L'armée de Samori s'avéra incapable de bloquer l'accès d'une forteresse aussi importante, d'ailleurs la prise de Sikasso par la faim, même dans le cas du blocage, aurait été difficile car les provisions de vivres qui y étaient réunies suffisaient pour deux ans et l'eau était fournie par le ruisseau Lotyo dont la source était située sur le territoire du tata¹⁷⁸.

Le succès remporté par Tieba dans la guerre avec Samori le fixa dans sa conviction que le développement successif de Sikasso était la meilleure garantie du maintien de l'indépendance. Tieba s'y mit en 1891 quand la guerre de Samori avec la France lui fit réaliser à quel point son allié européen pouvait être dangereux¹⁷⁹. Le capitaine Peroz, envoyé à Sikasso en décembre 1891, était le témoin de ces travaux. On élevait alors une nouvelle muraille, éloignée de 3 à 4 m de l'ancienne et mesurant 1 m à la base. Le matériau en était comme avant l'argile et les pierres. L'espace entre l'ancienne et la nouvelle muraille était rempli de terre. Le rempart ainsi formé avait environ 5 m à la base et 4 m au sommet et sa hauteur était de 4 à 6 m¹⁸⁰.

A l'intérieur de cette enceinte Tieba divisa l'espace, à l'aide de deux murailles, en trois parties formant trois tata fortifiés à part. En outre chaque résidence d'un fils de Tieba ou d'autre chef militaire se trouvant à Sikasso était entourée d'un mur et formait à elle seule une petite forteresse¹⁸¹. Enfin une muraille solide haute de 6 mètres abritait la demeure de Tieba - dionfoutou qui se trouvait sur une colline, dans la partie sud-est de la ville. Elle avait près de 350 m de long et environ 200 m de large¹⁸². Non loin on construisit un fort que les Français appelèrent donjon, à plusieurs étages, haut d'une douzaine de mètres¹⁸³.

Les luttes avec Samori montrèrent à quel point il était important pour la défense de la forteresse, de ne pas laisser l'en-

nemi approcher de son enceinte. Par conséquent, pour éloigner de Sikasso les camps fortifiés de l'ennemi, on édifiait à l'extérieur des murs des forts supplémentaires. Contre Samori on éleva quelques diassa¹⁸⁴ et en 1891 on construisit quatre petits tata extérieurs¹⁸⁵.

L'épaisseur de la muraille extérieure et l'introduction à l'intérieur de la ville-forteresse d'enceintes supplémentaires prouvent que Tieba se préparait à repousser une attaque française et qu'il construisait la forteresse de manière à ce qu'elle supportât le feu de l'artillerie.

Babemba continua les travaux de Tieba. De son temps date le nouveau quartier situé au sud-ouest et entouré de muraille dans les années 1896-1897¹⁸⁶. Selon le capitaine Braulot qui était à Sikasso au mois de mars 1897, la superficie de la ville s'accrut de 1/3 par rapport à l'état observé par le capitaine Peroz en 1891. La longueur des murailles était déjà de 8-9 km. Babemba renforça et élargit toutes les fortifications; on utilisait pour ces travaux des pierres qu'on liait avec de l'argile¹⁸⁷.

A l'extérieur des murailles, à une distance d'environ 1 km à l'est, dans le village de Souroukani entouré de muraille, Babemba plaça une forte garnison supplémentaire qui devait entraver à l'ennemi l'accès de Sikasso¹⁸⁸.

En avril 1898, quand les troupes françaises commandées par le lieutenant-colonel Audeoud s'approchèrent de Sikasso, la forteresse était encore plus solide car on ne cessait de la développer. Audeoud évalua la longueur de ses murailles à 9-10 km¹⁸⁹.

La forteresse de Sikasso était la base du système de défense de l'Etat. On l'éleva avec d'immenses frais et on la développait sans cesse se préparant, depuis 1891, à repousser l'attaque française. Le tata de Sikasso était situé au centre du territoire de l'Etat et constituait le point le plus fort de la résistance. Il était entouré de tata plus petits construits dans les villages qui étaient capitales des provinces et où stationnaient les garnisons de sofa. C'étaient Fengolo, Bougoula, Kafela, Zangaradougou, N'Gourodougou, Sina, Tiola, Ganadougou-Finkolo et Kabouela¹⁹⁰. De ces petits tata parlaient les officiers français envoyés au Kenedougou en mission et indiquant dans leurs rapports les chemins les plus commodes pour une attaque française sur cet Etat allié¹⁹¹.

L'art de construire les fortifications ne se bornait pas à élever des enceintes permanentes d'argile et de pierres. En dehors

d'elles on construisait aussi, en cas de besoin, des forts entourés de palissades - diassa, moins solides et servant plutôt des buts temporaires. Une vaste description de l'utilisation des diassa se trouve dans le rapport du capitaine Quiquandon, dans la partie consacrée à la guerre de Tieba avec Samori. Les diassa défendaient l'accès des murs de Sikasso et empêchaient les guerriers de Samori d'attaquer la forteresse elle-même. D'autre part, quand on luttait pour s'emparer des routes reliant Sikasso avec l'arrière-pays et surtout de la route à Bougoula, et quand Samori construisit au bord de cette route 4 diassa, Tieba érigea en face des forts de Samori ses propres palissades. La route passait derrière les diassa de Tieba qui la protégeaient contre les attaques des sofa de Samori¹⁹². En cas de siège du tata de l'ennemi, les troupes du Kenedougou construisaient des diassa dont elles entouraient la forteresse en en bloquant l'accès et où elles pouvaient s'abriter devant les attaques des assiégés¹⁹³.

2.2.6. Formation des sofa, tactique, conceptions stratégiques

Les guerriers s'instruisaient en participant à la lutte et en observant les sofa expérimentés, jouissant de prestige. Les esclaves et les volontaires affectés à l'armée, grâce à ces observations et à leur participation à la lutte, acquéraient des connaissances et des capacités qui leur permettaient au bout d'un certain temps d'être reconnus comme soldats à part entière¹⁹⁴. Une instruction semblable était donnée aux membres du clan au pouvoir qui devaient dans l'avenir - de par leur naissance - occuper des postes de chefs militaires. Nous savons que Tieba confiait à ses frères l'éducation de ses fils. Les garçons observaient leurs oncles, prenaient part dans leurs expéditions armées, apprenaient à faire du cheval, participaient aux combats dès qu'ils étaient capables de porter le fusil. S'ils se distinguaient dans la lutte, leur père leur donnait quelques esclaves comme germe d'un détachement armé. Avec les années les garçons gagnaient de l'expérience et commandaient des détachements de plus en plus importants¹⁹⁵.

Les souverains essayaient de maintenir la capacité de combat de leurs soldats. Ils y parvenaient en menant des guerres continues et en organisant des campagnes fréquentes¹⁹⁶. Le capitaine Peroz qui se trouvait à Sikasso en 1891 remarqua des alarmes nocturnes fréquentes renforçant la capacité de combat de l'armée¹⁹⁷.

D'autre part la qualité de l'armée était encouragée par de grosses récompenses que les souverains donnaient à ceux qui se distinguaient par leur courage et par leur dévouement au combat¹⁹⁸. L'exemple de courage donné par les commandants - et même par le souverain - qui combattaient aux premiers rangs menant leur sofa à la bataille avait lui aussi une importance considérable pour la formation militaire des soldats¹⁹⁹.

En ce qui concerne les chefs militaires, qu'ils fassent partie de la famille du souverain ou qu'ils soient d'origine différente, leur sélection et leur avancement se faisaient aussi par la pratique guerrière. On donnait de l'avancement à ceux qui par leurs actes avaient prouvé qu'ils commandaient bien un détachement, à ceux qui remportaient des succès gagnant ainsi les faveurs du souverain et l'estime des soldats²⁰⁰.

La capacité de combat et le moral de l'armée n'étaient pas renforcés que par l'exemple de courage donné par les commandants. On attachait beaucoup d'importance aux cérémonies magiques qui précédaient la bataille. Ainsi par exemple avant le siège de Sikasso Samori envoya à Tieba une poule blanche et un mouton blanc. On croyait que si les animaux pénétraient à l'intérieur de la forteresse ou si les hommes de Tieba les tuaient, Samori gagnerait certainement la guerre. Les guerriers de Tieba ne laissèrent pas les messagers avec leurs animaux franchir les murs de la forteresse tandis que Bembanitieni, parent du souverain, alla avec deux commandants connus sur l'avant-terrain pour tirer en direction de Samori deux coups de feu avec une poudre au dessus de laquelle on avait prononcé des formules magiques. L'opération devait garantir le succès à Tieba. Le fusil fut chargé d'une telle quantité de poudre qu'au premier coup de feu Bembanitieni fut légèrement blessé et au second l'arme explosa tuant le cheval sous le commandant qui avait tiré. A Sikasso on estimait qu'après ces cérémonies la victoire serait au Kenedougou ce qui affermit sans doute la volonté de la lutte chez les défenseurs²⁰¹.

Les cérémonies s'accompagnaient de danses, on agitait devant les adversaires une queue de vache et on injuriait l'ennemi²⁰². Des sacrifices précédaient la bataille et avant les batailles les plus importantes on faisait des sacrifices humains. Ce fut le cas de la guerre avec Samori quand on tua en offrande quelques membres

du clan des Traore²⁰³. En 1898 les troupes françaises marchant sur Sikasso découvrirent à Kinian le cadavre d'une femme sacrifiée par les habitants²⁰⁴. Au cours du siège de la capitale du Kenedougou par les Français, les défenseurs étaient continuellement échauffés par les griottes, les assaillants entendaient des chants, des tambours et d'autres bruits des cérémonies devant rehausser le moral des troupes de Babemba²⁰⁵.

Ces rites, cérémonies, sacrifices et attitudes adoptées vis-à-vis de l'ennemi influençaient la volonté de la lutte chez les sofa et par conséquent la valeur de combat des troupes du Kenedougou.

La formation par la pratique et par la participation ainsi que l'exemple des commandants apportaient des résultats positifs ou suffisants. Dans un domaine cependant elle ne se montra pas efficace. Les soldats ne possédaient pas une connaissance suffisante de tir. Ils connaissaient leurs armes et savaient les conserver /les réparations étaient faites par les forgerons/ de façon satisfaisante. Il n'en allait pas de même de la capacité de viser et de mener le feu par un détachement entier. Les officiers français qui observaient l'armée du Kenedougou et luttaient avec elle remarquèrent l'imprécision du tir et le feu chaotique des détachements²⁰⁶. Cet état de choses pouvait être dû à la qualité inférieure des armes à pierre et à piston et à leur portée moins grande par rapport à celle des armes à culasse et à tir rapide, mais il résultait aussi du manque d'instruction suffisante. Tieba et Babemba se rendaient compte sans doute de cette situation et ils entreprirent une tentative de l'améliorer. Quand le lieutenant-colonel Audeoud combattait en 1898 à Sikasso, il remarqua que certains détachements de sofa visaient très bien et menaient un feu organisé²⁰⁷. C'était le résultat du perfectionnement de la garde du souverain et d'une partie de ses troupes par les déserteurs de la formation française de tirailleurs sénégalais que Babemba fit venir au Kenedougou²⁰⁸. On n'entreprit pas en revanche de formation dans le domaine de la lutte à la baïonnette²⁰⁹.

Les relations des officiers français présentent les troupes allant à la guerre et marchant sans ordre. Les sofa à pieds et montés essayaient de marcher dans le premier rang; ceux qui se mirent en tête ne voulaient pas céder leur place mais ils étaient continuellement serrés et devancés par d'autres rangs. Autour de

l'armée en marche tournaient des cavaliers ou des fantassins isolés cherchant soit un esclave soit du butin²¹⁰. L'armée était accompagnée de convois, d'esclaves, de nombreuses femmes /même avec des enfants/, de troupeaux de boeufs, d'ânes et de chèvres. Surtout le retour d'une expédition, quand on portait le butin, chargeait l'armée d'immenses convois et bagages²¹¹.

Un tel tableau d'une armée en marche pouvait bien entendu paraître chaotique à un officier français. Il y régnait cependant un ordre spécifique que les guerriers comprenaient. Par exemple le désir de se mettre en avant, dicté par l'ambition du soldat et par l'envie d'attirer l'attention, faisait que les détachements marchaient rapidement et que la mobilité de l'armée augmentait. Quiquandon nota même un cas où l'armée commandée par Tieba traversa une distance de 250 km en 5 jours²¹². Cette marche fatigante, entreprise au moment d'un danger exceptionnel de la part du Fafadougou, dut être effectuée par des troupes non chargées de convois. Elle prouve une grande mobilité de l'armée du Kenedougou et son adaptation rapide aux circonstances militaires et politiques changeantes.

L'assurance des troupes marchant ou campant par des sentinelles et des gardes était presque inexistante ce qui étonna grandement Quiquandon. A sa question sur les raisons d'un tel état de choses ou lui répondit que telle était la coutume et que cela leur paraissait normal²¹³. Cette réponse ne fut cependant pas exacte car un service des renseignements adroit informait le commandant de façon détaillé sur la situation et les mouvements de l'adversaire²¹⁴. Ce système comme on peut le deviner, garantissait une protection suffisante contre une attaque inattendue. Mais même dans le cas d'une telle attaque, l'armée en marche pouvait commencer la lutte rapidement grâce à la tactique adoptée. Les camps étaient protégés par les palissades diassa ce qui permettait, même pendant la nuit, de se préparer à la lutte, quand l'adversaire attaquait inopinément²¹⁵.

La tactique prévoyait trois variantes fondamentales du combat: en campagne, siège de la forteresse ennemie et défense de sa propre forteresse.

Le combat en campagne consistait en une attaque frontale de l'infanterie et une attaque débordante de la cavalerie²¹⁶. Quelquefois on essayait de terminer les batailles par une seule atta-

que frontale de l'armée en marche. Ce fut le cas de l'expédition contre Loutana, quand Tieba, apprenant que les défenseurs avaient quitté leur tata et se trouvaient sur l'avant-terrain en train de préparer la bataille, avança violemment sur l'ennemi attirant avec lui une partie de guerriers à pied. Voyant cela la cavalerie qui marchait en arrière de la colonne alla de l'avant, devançant l'infanterie. L'attaque, bien que désordonnée, fut efficace car les défenseurs prirent la fuite. Ils s'abritèrent cependant dans la forteresse et frappèrent les sofa du Kenedougou de derrière leur muraille, blessant entre autres Tieba²¹⁷.

En dehors de la bataille décisive on pratiquait aussi, pour affaiblir l'ennemi, des attaques harcelantes, de brèves escarmouches inattendues et on organisait des embuscades comme celle dans laquelle tomba le détachement français commandé par le capitaine Morisson²¹⁸. Si les troupes du Kenedougou gagnaient une bataille et qu'une partie d'ennemis s'étaient enfuis, on partait à leur poursuite prenant prisonniers et butin et tâchant de briser complètement les forces de l'adversaire²¹⁹.

Quand ils assiégeaient une forteresse, les guerriers du Kenedougou s'efforçaient de battre aussi rapidement que possible les troupes qui venaient au devant d'eux sur l'avant-terrain²²⁰ et d'attaquer l'enceinte du tata. Pendant les tentatives de prendre la forteresse d'assaut, on employait des attaques feintes dont le but était de détourner l'attention des défenseurs, pour donner dans un autre endroit un assaut véritable²²¹. Si l'assaut réussissait et les sofa franchissaient l'enceinte, la lutte continuait car les résidences des grandes familles qui se trouvaient à l'intérieur étaient à leur tour entourées de murailles et adaptées à la défense. Il arrivait même qu'une partie du village tombait entre les mains des troupes du Kenedougou tandis qu'une autre partie demeurait libre. Un tel état de choses pouvait durer longtemps étant donné qu'on recevait l'hommage des chefs d'une partie du village²²². Si l'assaut échouait, on bloquait le tata de l'ennemi en l'entourant des camps des troupes de l'envahisseur cachés derrière les diassa. On attendait alors que l'adversaire manquât de vivres²²³. De temps en temps on renouvelait les attaques pour ôter aux assiégés tout espoir, vérifier quelle était leur ardeur au combat et maintenir chez ses propres troupes la capacité de combat. Si les adversaires jugeaient leur situation désespérée,

ils essayaient de fuir le tata assiégé. On se jetait alors à leur poursuite, mais les sofa se précipitaient souvent non pas sur l'ennemi en fuite, mais sur le village abandonné dans l'espoir de trouver un butin plus abondant²²⁴.

Le siège et notamment les assauts étaient pour l'armée du Kenedougou de rudes épreuves car l'art de bâtir les fortifications était fort développé et les défenseurs, bien cachés, infligeaient aux assiégeants de pertes considérables. Grâce à la participation du capitaine Quiquandon dans les luttes pour Loutana, Goulasso et Kinian, nous connaissons avec exactitude le nombre de soldats prenant part à la lutte et celui de pertes subies. Les chiffres sont les suivants. A Loutana des 4400 hommes de Tieba périrent 132 et 667 furent blessés²²⁵. A Goulasso, sur près de 6000 hommes, périrent 13 et 287 furent blessés²²⁶. A Kinian tombèrent 116 des 8640 hommes et 652 guerriers furent blessés. Les pertes totales à Kinian où luttèrent aussi les sofa du Segou /2865 fantassins et 661 cavaliers/ et un petit détachement de Quiquandon /15 tirailleurs et 3 spahis/ - donc 12 185 hommes en tout - furent de 162 tués et 1038 blessés²²⁷. En somme dans trois sièges successifs trouvèrent la mort 307 hommes et 1992 furent blessés. C'étaient donc des chiffres considérables pour une seule campagne. Il est difficile de constater si tous les sièges étaient payés de manière aussi sanglante par l'armée du Kenedougou. Nous savons que Kinian /Fafadougou/ était l'adversaire le plus dangereux de Tieba jusqu'au moment du conflit avec Samori. Mais d'autre part la présence de Quiquandon, les renforts du Segou et surtout l'artillerie qui avait fait une brèche dans les murs de Kinian facilitaient la tâche au souverain du Kenedougou. Il nous est donc permis de juger d'après ces trois exemples que les pertes subies au cours du siège d'une forteresse étaient d'habitude élevées.

Après la prise du tata on pillait l'endroit, on emmenait en esclavage les femmes et les enfants et on les installait dans un autre village. Les sources françaises informent qu'on tuait tous les hommes²²⁸. Comme nous savons qu'une partie d'esclaves furent incorporés dans l'armée du Kenedougou tandis qu'une autre partie furent installés sur la terre, il faut considérer les nouvelles du massacre de tous les prisonniers comme exagérées. Un observateur direct Quiquandon le confirme en affirmant qu'on tuait ceux qui étaient pris l'arme en main ainsi que ceux qui étaient des

partisans particulièrement actifs de la défense et refusaient d'accepter la supériorité de Tieba²²⁹. Seulement dans des cas exceptionnels comme celui de la mort d'un chef éminent, tombé dans la lutte, on tuait tous les hommes²³⁰.

En défendant sa propre forteresse on essayait, au Kenedougou, de faire passer les combats sur l'avant-terrain et de défendre aussi longtemps que possible l'accès des murs à l'ennemi. Cette tactique était utilisée par Tieba dans les luttes avec Samori quand il faisait sortir ses sofa de Sikasso et qu'il attaquait les diassa de l'ennemi. Il arrivait que les troupes de Tieba devenaient des assiégés et attaquaient les sofa de Samori cachés derrière des palissades. Une partie de ces batailles se faisaient en champ ouvert; on essayait de surprendre les adversaires en liquidant adroitement leurs sentinelles, on s'approchait autant que possible des forces principales et on frappait brusquement²³¹. Une tactique semblable de la défense de la forteresse de Sikasso fut employée par les guerriers de Babemba dans la lutte avec les Français en 1898. Ils attaquaient les troupes de l'envahisseur sur l'avant-terrain, s'efforçaient de l'empêcher de construire un camp et des postes d'artillerie, de l'inquiéter la nuit pour l'épuiser. Ils attiraient dans la bataille des détachements isolés qu'il était plus facile de vaincre. Dans ces luttes, les fantassins de Babemba profitaient habilement de la formation du terrain et frappaient les ennemis tout en restant bien cachés devant eux²³². Les combats défensifs prévoyaient la construction sur l'avant-terrain de fortifications supplémentaires; dans le cas de Sikasso il s'agissait de petits tata, mais on utilisait plus souvent les diassa²³³. Aussi bien les luttes sur l'avant-terrain que les fortifications extérieures supplémentaires avaient pour but de ne pas laisser l'ennemi, aussi longtemps que possible, approcher de l'enceinte elle-même. Au cours des combats avec Samori ce système s'avéra efficace, mais il échoua dans la lutte avec les Français qui disposaient d'artillerie, de fusils meilleurs et d'organisation moderne des opérations.

La forteresse constituait la ligne successive de la défense. C'est là que s'abritaient les guerriers s'ils avaient perdu une escarmouche sur l'avant-terrain ou si l'adversaire avait envahi leurs diassa. Derrière les murs se tenaient des réserves prêtes à continuer la bataille²³⁴. Même au moment où l'adversaire pénétrait à l'intérieur du tata, les luttes ne s'arrêtaient pas car l'intérieur était divisé par des murs supplémentaires²³⁵.

Si la défense du tata s'effondrait - que ce fût par suite de la faim ou d'une attaque de l'ennemi - on essayait de fuir hors de l'enceinte pour sauver la vie. Les fuites étaient isolées, entreprises par des familles et parfois générales, organisées par le commandant lui-même. Nous connaissons de tels cas de l'histoire de la défense de Kinian²³⁶. Dans le cas de Sikasso une situation si extrême n'eut lieu qu'une seule fois, en 1898, quand les Français conquièrent la forteresse. Une partie de troupes, commandée par les fils de Tieba Fou et Ahmadou, s'enfuit alors et se joignit à l'armée de Samori²³⁷. Mais le souverain, Babemba, ne s'enfuit pas. Il se suicida quand tout espoir de victoire fut perdu et que les soldats français couraient par les couloirs du dionfoutou. Avec lui se suicidèrent certains commandants de la garde²³⁸.

Le Kenedougou menait différentes sortes de guerres. Si on les divisait en fonction de leur but, c'étaient des guerres visant à accroître le territoire de l'Etat, à prendre le butin, des expéditions punitives contre les régions ou villages révoltés ainsi que des guerres défensives. Depuis la formation de l'Etat sous Tieba prédominaient les guerres d'agression qui réunissaient le plus souvent différents buts - par exemple l'expansion territoriale ou le châtement des rebelles et la prise de butin.

La conception de ce type des guerres prévoyait la prise de la forteresse principale de l'ennemi où le chef avait sa résidence, où se trouvaient les troupes les plus nombreuses qu'on avait souvent fait venir des villages alliés et où étaient accumulées les provisions d'armes, de munitions et de vivres²³⁹. La prise d'une telle forteresse portait un coup décisif à l'ennemi et en même temps elle garantissait un gros butin et de nombreux esclaves. Si le siège ne réussissait pas, on pillait les villages environnants²⁴⁰. Dans ce cas là, l'expédition n'apportait pas de résultat politique sous forme d'accroissement du territoire du Kenedougou, mais donnait des avantages matériels nécessaires à l'entretien de l'armée.

Les cas de la guerre défensive qu'on menait aux frontières de l'Etat étaient rares. Il en était ainsi dans les années 1893-1894 quand Babemba luttait avec Samori²⁴¹. Par contre si l'ennemi essayait de conquérir le Kenedougou, la guerre défensive devenait le contraire de la situation survenant dans la guerre d'agression aux buts politiques. Sa conception consistait à repous-

ser l'attaque de Sikasso. On n'essayait donc pas, quand une armée puissante marchait sur le Kenedougou, de défendre chaque bout de territoire, mais on tendait à ce que le résultat fût décidé par la défense de la capitale où on avait stocké tout ce dont le groupe au pouvoir avait besoin; d'immenses provisions de vivres, troupeaux de bétail, dépôts d'armes, de poudre et de cartouches, marchandises destinées à la vente²⁴². Toute l'armée ainsi que la population de la ville s'enfermaient dans la forteresse. Ce système fut adopté sans doute du fait du rôle exceptionnel que jouait au Kenedougou Sikasso. C'était une ville bien peuplée de près de 15 mille habitants qui remplissait d'autres fonctions aussi en dehors de celle de la capitale. Siège des autorités, Sikasso était aussi, compte tenu de son emplacement sur le croisement des routes, un centre commercial important. Enfin la ville était l'endroit où on dirigeait la plupart de prestations. Elle contenait de nombreux stocks des biens de toutes sortes accumulés par les souverains soit grâce aux prestations, soit grâce au butin ou au commerce extérieur. La défense de la ville était donc une nécessité non seulement politique, mais aussi économique. Voilà qui fut la raison d'un développement constant du tata de Sikasso et qui devint la base d'une stratégie défensive consistant à lutter pour conserver cette forteresse principale²⁴³.

Sikasso, avec les tata plus petits dans les capitales des provinces et avec les fortifications supplémentaires flanquant la forteresse principale constituait un puissant ensemble défensif qui était imprenable pour les armées des autres Etats africains.

Ce ne fut que l'attaque française qui fit échouer la conception de la défense fondée sur la lutte pour la capitale. On pourrait affirmer, bien entendu, que la supériorité française était telle que chaque défense devait tôt ou tard finir par un échec. Babemba qui par des démarches diplomatiques habiles écarta le moment de la confrontation aussi loin que possible dut accepter, en 1898, la lutte inégale. Conformément à la tradition militaire du Kenedougou il défendit Sikasso qu'il avait bien préparé à un siège. Pourtant, confronté à une armée européenne, l'art des fortifications du Kenedougou /et des autres pays d'Afrique occidentale/ s'avéra insuffisant²⁴⁴.

Le défaut le plus grand était lié à la situation de la forteresse qu'on avait construit dans une vallée. On le fit pour avoir

accès à l'eau sans laquelle tout blocus forcerait les défenseurs à capituler. Comme beaucoup d'autres tata en Afrique occidentale, Sikasso était entouré de collines. Tant que les assiégeants ne disposaient que d'arcs et de fusils, cela était sans importance. Mais une artillerie installée sur la colline surplombant la ville et la forteresse avait la tâche facilitée. Casser les murs de banco et de pierres, y faire de grandes brèches n'était pas difficile. Le bombardement permanent de la ville au-dessus de ses murs terrorisait les habitants et affaiblissait l'ardeur guerrière des défenseurs.

Malgré cela Sikasso se défendit durant deux semaines et les combats autour des brèches ainsi que la lutte dans les rues le 1-er mai 1898 furent très acharnés²⁴⁵. Babemba qui avait appliqué la conception de la guerre défensive utilisée depuis longtemps dans son Etat, se rendait compte que la chute de Sikasso signifiait la chute de tout le pays. Il ne chercha donc pas la fuite, mais la mort. Le fils de Tieba Fou, qui s'était enfui chez Samori, aurait affirmé selon la tradition orale qu'il aurait été mieux de se battre en campagne²⁴⁶. Comme on sait la conception de la lutte en campagne fut adoptée par Samori, mais son entreprise se termina elle aussi par un échec.

On peut affirmer donc que la conception de la guerre défensive élaborée au Kenedougou était efficace dans la lutte avec les adversaires locaux. Elle ne se brisa définitivement que sous les coups portés à cet Etat par une puissance européenne, mais dans le cas d'une telle confrontation il serait difficile d'attendre un autre résultat.

2.3. L'armée et les autres institutions étatiques

D y n a s t i e. Comme je l'ai déjà mentionné, la dynastie au Kenedougou ne se limitait pas à la famille élémentaire, mais embrassait la grande famille et, si l'on tient compte de la succession des générations, le clan des Traore. La conséquence la plus importante de la transmission du pouvoir dans le cadre du clan fut celle que les candidats étaient nombreux. Etant donné qu'un seul homme pouvait remplir les fonctions du souverain, les autres devaient être soit éliminés, soit désignés à d'autres postes étatiques conformément à leur origine et ambition. Dans l'his-

toire du Kenedougou présentée brièvement dans les chapitres précédents, nous trouvons des cas d'élimination de certains membres du clan qu'on assassinait ou qu'on bannissait²⁴⁷. Cela concernait avant tout ceux qui voulaient s'emparer du pouvoir suprême. Les autres, qui étaient en majorité, se contentaient des postes qu'on leur confiait.

Les sources nous présentent plus en détail la situation qui régnait au pays à l'époque du gouvernement de Tieba et de Babemba. C'est l'époque où se forma l'organisation étatique et elle est assez homogène du point de vue de la structure politique. De ce fait l'analyse du rapport entre la dynastie et l'armée considérée comme institution étatique doit porter sur l'époque du règne de deux souverains mentionnés.

Tieba lui-même était le chef de l'armée entière. Un des traits principaux qui prédestinaient un membre du clan à monter sur le trône était lié à ses capacités militaires, à sa science de commander l'armée et de mener des batailles et des guerres réussies. Tel fut précisément le cas de Tieba qui avant de prendre le pouvoir se fit connaître comme un commandant éminent et fortuné²⁴⁸. Aussi, sans être l'aîné du clan, mais seulement le cinquième dans l'ordre, Tieba fut placé devant les autres prétendants grâce à ses qualifications et à ses succès militaires. Ceux qui perdaient les guerres, perdaient le pouvoir, comme Daouda²⁴⁹.

Les conditions semblables accompagnèrent la prise de pouvoir par Babemba qui se fit connaître comme commandant de valeur aussi bien dans les luttes pour Loutana et Kinian²⁵⁰ que dans les combats avec Samori à Sikasso²⁵¹. Au moment de la mort de Tieba il y eut au Kenedougou d'autres membres du clan des Traore considérés comme commandants remarquables, notamment deux fils de Tieba: Fou et Ahmadou²⁵² ainsi que leur parent Bembanitieni²⁵³. Cependant les talents militaires de Babemba furent appréciés le plus haut. Tieba lui-même le désigna comme son successeur²⁵⁴ tandis que les guerriers et les dignitaires d'Etat ainsi que les membres du clan des Traore soutinrent cette candidature. Seul Fou qui avait compté succéder à son père refusa pendant quelque temps de se soumettre à son oncle²⁵⁵. Quiquandon qui se rendit au Kenedougou avec sa deuxième mission, s'attribuait l'élection de Babemba - plus favorable à la France - au lieu de Fou, vacillant et hostile à la France²⁵⁶. Pourtant ce ne fut pas le soutien de cet officier mais les facteurs de politique intérieure et des raisons militaires

qui décidèrent de ce choix. Sans doute un rôle important y fut joué par le fait que Babemba connaissait les Français, il se tenait à la tête de la mission de Tieba envoyée à Bamako en 1890, il avait vu le siège et la chute du Segou et par conséquent il connaissait bien l'ennemi²⁵⁷. La décision pouvait aussi être influencée par la loi coutumière qui donnait la priorité au frère du souverain, avant ses fils. Mais les talents de Babemba, politiques aussi bien que militaires, furent décisifs. Babemba en donna la preuve au cours du règne de Tieba et pour cette raison il devint souverain.

Le choix s'avéra heureux car Babemba, pendant tout son règne, réussit à retarder le conflit avec les Français et il résolut dans l'intérêt du Kenedougou celui avec Samori avec lequel, après la guerre de 1893-1894, on conclut en 1895 une alliance maintenue secrète devant les Français²⁵⁸. Babemba se montra bon commandant aussi bien dans les expéditions de rapine et celles qui avaient pour but d'aggrandir le territoire²⁵⁹ qu'au moment du danger mortel du côté de la France. Il prépara son pays à cette guerre, développa Sikasso, amassa armes, munitions et vivres, dirigea adroitement la défense de la capitale et demeura à son poste de commandant jusqu'à la mort²⁶⁰.

Le lien de la dynastie avec l'armée ne reposait pas uniquement sur le fait que le souverain était commandant suprême exerçant cette fonction réellement, menant les sofa au combat et déterminant les objectifs plus généraux, aussi bien militaires que politiques et économiques, de la guerre.

D'autres membres du clan des Traore remplissaient eux-aussi - comme je l'ai dit plus haut - les fonctions de commandants et en même temps de chefs des provinces. Dans ce cas aussi on prenait en considération les talents et les succès militaires du membre du clan et ce furent eux et non seulement l'origine de l'intéressé qui étaient considérés par le souverain avant qu'il ne prît sa décision de passer le commandement à tel ou tel autre membre du clan²⁶¹.

L'organisation de l'armée et du commandement était compliquée car d'une part le souverain était le commandant de toutes les troupes et de l'autre il y avait la division en sofa se trouvant sous le commandement direct du souverain, en sofa des provinces confiés à d'autres membres du clan ou aux commandants ne

faisant pas partie du clan des Traore et en sofa alliés commandés par leurs propres chefs²⁶². De ce fait la dépendance des troupes d'origine diverse du souverain et leur attitude envers celui-ci furent variées. Au point de vue formel tous étaient soumis au souverain et devaient lui être fidèles. En pratique cependant il était plus facile au souverain d'obtenir l'obéissance par la force que d'éveiller chez tous les soldats le sentiment également intense de la fidélité. Pourtant ce fut lui qui était d'une importance essentielle pour conférer de la cohésion à l'armée en tant que groupe de caractère politique.

La fidélité des guerriers à l'égard du souverain en tant que facteur de cohésion de l'armée trouve une vaste confirmation dans les matériaux de source²⁶³. Nous possédons d'autre part les informations d'après lesquelles les sofa appartenant à d'autres membres du clan se reconnaissaient le devoir de servir et d'être fidèles à leurs commandants directs avant tout. On le sentit sous le règne de Babemba quand le fils de Tieba Fou, prétendant lui aussi au pouvoir, ne se soumit à son oncle qu'à contre coeur et essaya de s'y opposer jusqu'à la fin du règne de celui-ci. Selon le capitaine Braulot, Fou était populaire dans l'armée et ses sofa lui étaient dévoués car il passait pour un guerrier intransigeant vis-à-vis des Français. Pour maintenir les soldats en obéissance Babemba condamnait de temps en temps à mort un des sofa appartenant à Fou²⁶⁴. Il n'y eut pas de révolte, la méthode s'avéra donc efficace pour le maintien de la discipline, mais il ne semble pas qu'il fût possible d'éveiller de la sorte, parmi les sofa de Fou, le sentiment de la fidélité au souverain.

En dehors des punitions infligées aux revêches, le souverain contrôlait l'armée en nommant et en révoquant les commandants. En théorie il disposait dans ce domaine d'une liberté d'action absolue. En pratique cependant la révocation d'un chef de province et d'un commandant d'une armée de province était un acte difficile à réaliser, notamment s'il s'agissait d'un membre du clan des Traore. Comme nous le savons, Babemba ne congédia pas Fou malgré l'attitude de celui-ci. Nous savons également qu'au moment de la prise de pouvoir Babemba laissa à leurs postes les gens qui les occupaient sous Tieba et il faisait des changements avec beaucoup de prudence²⁶⁵. Le changement des commandants issus de la couche des esclaves était bien entendu plus facile car la volonté du sou-

verain était l'unique source de leur pouvoir. Le Faama pouvait donc les révoquer ou les punir selon sa volonté et la coutume.

En 1892 Tieba, sous pression de la France, envoya l'armée du Kenedougou dans le sud pour qu'elle attaquât Samori et il mit Fou à la tête des troupes. Il donna alors à son fils l'instruction de ne pas agir trop énergiquement et de limiter l'action aux conquêtes territoriales locales et à la prise de butin. A cette armée se joignit le résident français, le lieutenant Marchand, qui réclamait une marche rapide sur Samori. En route des conflits et des scènes orageuses se produisirent et Fou incendia même le camp de Marchand²⁶⁶. Après le retour de l'armée, Tieba, voulant garder les apparences, accusa Fou et les autres commandants de ne pas avoir exécuté ses ordres. Les commandants furent exécutés et Fou condamné à 200 coups de fouet. Il fut sauvé par l'intervention de Marchand sur laquelle Tieba avait sans doute compté²⁶⁷. Comme on le voit, le souverain pouvait arbitrairement révoquer et punir les commandants. Le Faama y avait droit car il était en même temps le juge suprême dans l'Etat²⁶⁸. Il en était de même aux échelons inférieurs du pouvoir. Nous savons que Fou lui aussi condamnait à mort certains de ses commandants²⁶⁹.

Les plus difficiles à contrôler par le souverain étaient les troupes alliées dont le lien avec le Kenedougou était le plus lâche et qui avaient gardé leur organisation spécifique et leurs chefs. Il ne pouvait pas y être question d'un lien basé sur la fidélité. Il arriva plus d'une fois que ces troupes rompaient les alliances ou abandonnaient la lutte commune²⁷⁰. Le Kenedougou s'assurait l'obéissance des alliés grâce à sa supériorité militaire et au danger d'une expédition punitive en cas de rupture des accords²⁷¹.

Ainsi donc le rapport de l'armée et de la dynastie reposait sur un système compliqué de dépendances de divers type et niveau. Le souverain était le commandant suprême, les membres de son clan - de hauts commandants. L'obéissance était le résultat de la fidélité des guerriers - particulièrement forte chez les troupes commandées directement par le souverain - et de la peur inspirée par les peines, souvent très sévères. Plus le rapport personnel entre le sofa et le souverain était faible, et plus le rôle joué par la contrainte était grand. Mais la dépendance entre le souverain /et la dynastie/ et l'armée était réciproque. Car l'armée

était la base sur laquelle était fondé le pouvoir de Tieba et de Babemba. C'est par la contrainte ou par la menace d'y recourir qu'ils obtenaient l'obéissance. Sans l'armée cela ne serait pas possible et l'Etat, construit par la force, s'écroulerait à la suite des révoltes des sujets. L'armée entre les mains des souverains garantissait que la cohérence de l'organisation étatique et du pouvoir dynastique serait maintenue.

Cour et institutions centrales. La distinction de la cour en tant qu'institution étatique indépendante des autres institutions du Kenedougou, centrales aussi bien que territoriales, n'est pas facile. Car il n'y avait pas de règle qui permettrait de délimiter nettement ces institutions. Si on considérait comme cour un ensemble d'hommes personnellement liés avec le souverain et remplissant en même temps des fonctions étatiques²⁷², cette définition, en général fort utile, s'avère dans l'étude du Kenedougou trop vaste étant donné que chaque homme dans ce pays dépendait personnellement du souverain et que chaque dignitaire et chaque soldat lui devait être personnellement dévoué et fidèle. D'autre part les chefs des provinces, c'est-à-dire les dignitaires territoriaux, exerçaient de temps à autre les fonctions étatiques aux côtés du souverain. Il serait donc nécessaire, pour définir ce qu'était la cour au Kenedougou, d'introduire un trait supplémentaire caractéristique pour cette collectivité - des séjours fréquents ou même une présence permanente dans l'entourage du souverain.

L'entourage le plus proche de Tieba et de Babemba était formé par leur famille. C'était un groupe fort important car chacun de ces souverains avait de nombreux frères, de très nombreuses femmes et beaucoup d'enfants²⁷³. Plusieurs de ces personnes remplissaient d'importantes fonctions militaires /et en même temps étatiques/. La première femme du souverain administrait le palais /dionfoutou/ habité par d'autres femmes et par les enfants ainsi que par les serviteurs et les gardes. Quand Tieba était en expédition de guerre, en dehors de Sikasso, le pouvoir de sa première femme s'étendait sur toute la ville et par conséquent avait à ce moment-là un caractère politique et militaire²⁷⁴.

Les frères et les fils étaient guerriers et commandants. Certes une partie d'entre eux se laissent difficilement considérer comme appartenant à la cour car ils étaient chefs des provinces, mais les autres habitaient en permanence dans la capitale et fai-

saient partie de l'entourage le plus proche du souverain. Les chefs des provinces eux aussi avaient leurs maisons à Sikasso et ils y passaient beaucoup de temps soit en préparant une expédition de guerre soit en s'occupant avec le souverain des questions politiques. Une des sources françaises affirme carrément que les kountigi n'habitaient pas du tout dans leurs résidences provinciales, mais restaient tout le temps dans la capitale²⁷⁵. Cela est contradictoire avec ce que disent d'autres sources²⁷⁶, mais l'erreur pouvait venir du fait que ces hommes passaient effectivement le plus clair de leur temps à Sikasso ou en expédition de guerre, à la campagne²⁷⁷. Par ailleurs bien des sources montrent Tieba, et plus tard Babemba, au moment de prendre les décisions politiques les plus importantes, entourés de leurs frères, conseillers, et fils²⁷⁸. Dans cet entourage il y avait aussi bien les chefs des provinces et commandants des troupes locales que les autres membres du clan. Aussi la séparation de la cour de l'ensemble des institutions est-elle difficile. Ce type d'organisation pouvait exister au Kenedougou parce que la superficie du pays n'était pas grande et que les capitales des provinces étaient le plus souvent situées non loin de Sikasso. Cela permettait aux chefs des provinces de participer fréquemment à la prise des décisions concernant les problèmes d'Etat les plus importants.

Dans le plus proche entourage des souverains il y avait aussi des griottes et des marabouts²⁷⁹. Ils étaient les conseillers des souverains, mais ils remplissaient en même temps des fonctions militaires²⁸⁰. Il y avait encore dans l'entourage le plus proche du souverain une personnalité importante qu'était le bourreau²⁸¹.

Le souverain était entouré par une garde de garçons - soldats²⁸² et par une garde adulte armée de fusils à tir rapide²⁸³. On peut constater donc que la plupart de personnes constamment présentes dans l'entourage du Faama, liées personnellement avec lui et remplissant des fonctions d'Etat, étaient en même temps commandants ou soldats.

C h a r g e s e t a d m i n i s t r a t i o n t e r r i -
t o r i a l e d e l ' E t a t . La division territoriale de l'Etat en provinces correspondait étroitement à la division de l'armée du Kenedougou en détachements provinciaux²⁸⁴. Les détachements alliés eux aussi étaient recrutés en fonction des territoires, distingués au point de vue de l'organisation et liés au Kenedougou

par une dépendance plus lâche. A la tête de chaque détachement ainsi distingué se tenait un chef qui était à la fois commandant et administrateur de la province ou chef du district allié. Ainsi l'union de l'organisation politique et militaire de l'Etat était complète en ce qui concerne l'administration du territoire.

Le pouvoir était considéré au Kenedougou comme un tout inséparable - le souverain était en même temps juge suprême, administrateur du territoire et percepteur des prestations. S'il cédait une partie de ses droits à une personne qui se tenait à la tête d'une province, ce fonctionnaire commençait à exercer sur son territoire toutes les fonctions administratives, fiscales, juridiques, policières et bien entendu militaires²⁸⁵.

Le représentant du souverain agissait de deux manières. Premièrement il surveillait sa province en envoyant dans différents endroits les membres de sa famille - frères, fils et parents, chargés de ses commissions²⁸⁶. C'était particulièrement important quand le kountigi lui-même se trouvait hors de la province, dans la capitale de l'Etat ou en expédition de guerre. Deuxièmement, il contrôlait le territoire par l'intermédiaire des chefs des villages et des grandes familles dont il était le supérieur. Les chefs, eux, étaient désignés par les communautés locales ou parentales selon les règles du droit coutumier et dans les villages d'esclaves ils étaient désignées par les kountigi. Dans tous les cas ils constituaient l'échelon le plus bas du gouvernement du territoire. Ils s'occupaient aussi de l'administration de la justice, sauf les cas passibles de la peine de mort, et de l'accumulation des prestations d'Etat²⁸⁷.

Les chefs des grandes familles et des villages dépendaient des kountigi, mais ils pouvaient, à propos des problèmes d'importance, faire appel au souverain lui-même qui les recevait aux audiences de lundi et de vendredi²⁸⁸. Au niveau de la grande famille et du village le lien entre l'organisation étatique et militaire devenait plus faible.

Le pouvoir des kountigi sur les provinces reposait sur l'armée qu'ils commandaient et qui obligeait les sujets à l'obéissance. De ce fait la disposition des troupes était importante pour un exercice de pouvoir efficace sur le territoire de l'Etat. La plus grande garnison stationnait dans la capitale du pays - Sikasso. Même au cours des expéditions de guerre on y laissait un détache-

ment puissant susceptible de maintenir l'ordre dans le pays et en même temps jouant le rôle de réserve en cas de défaite²⁸⁹.

Les détachements provinciaux stationnaient avant tout dans les résidences des chefs des provinces. Ces résidences étaient disposées autour de Sikasso et entourées de fortifications de banco²⁹⁰. Les capitales des provinces servaient de points de résistance supplémentaires en cas d'invasion étrangère, mais surtout elles jouaient un rôle intérieur car en cas de révolte des sujets ou des alliés elles étaient suffisamment fortes pour résister à l'attaque et éventuellement se défendre jusqu'à l'arrivée des renforts.

Les capitales des provinces n'étaient cependant pas remplies de troupes en permanence car il était de règle que les sofa partaient chaque année pour une expédition de guerre plus ou moins importante. Une guerre incessante était nécessaire dans la situation où une partie de frais d'entretien de l'armée était couverte par le butin.

Le devoir de surveiller le territoire et de maintenir l'ordre retombait alors sur les détachements moins nombreux laissés sur place. Une partie en séjournait dans la capitale, mais la plupart étaient dispersés par petits groupes à travers tout le territoire. De nombreuses sources nous informent que des détachements comptant souvent entre une demi-douzaine et une douzaine de sofa surveillaient l'ordre dans les villages respectifs²⁹¹. Ces soldats contrôlaient la population et les chefs des communautés, garantissaient par leur présence l'exécution des décisions et des sentences /des chefs de différents niveaux/, observaient l'état des esprits dans le pays, surveillaient les routes et les marchés, percevaient les douanes, veillaient à ce que les prestations fussent livrées dans une quantité et dans un délai qu'il fallait²⁹².

Le nombre de soldats dans les villages respectifs était trop petit pour étouffer une révolte éventuelle de la population. On les obéissait parce que dans le cas contraire le kountigi ou le Faama envoyaient des troupes plus nombreuses qui châtaient les rebelles et, en cas de révolte plus importante, pillaient le village tout entier²⁹³. Quand les échecs de l'armée du Kenedougou donnaient à la population de tel ou autre village un espoir de recouvrer l'indépendance ou quand l'oppression devenait insupportable, les villages se révoltaient et tuaient ou chassaient les sofa qui y stationnaient²⁹⁴.

Un rôle très important dans le gouvernement du territoire de l'Etat était joué la par transmission rapide d'informations et d'ordres. A cet effet on se servait de courriers recrutés parmi les sofa. Ces courriers portaient aussi bien les ordres de nature militaire que toutes les autres commissions concernant l'administration du pays, la perception et le transport des prestations, l'envoi des hommes pour les travaux, la surveillance et l'organisation du commerce ainsi que la politique extérieure, par exemple l'accueil des missions étrangères²⁹⁵.

Ainsi donc dans chaque domaine du gouvernement de l'Etat, l'armée jouait un rôle de premier plan. On peut même affirmer qu'au-dessus de l'échelon du village chaque fonction étatique était en même temps une fonction militaire²⁹⁶. L'identification de l'organisation de l'Etat et de l'organisation de l'armée était totale. L'armée avec un commandant - souverain à sa tête, créa l'Etat de Kenedougou et ensuite ce commandant devint monarque, les commandants les plus importants - gouverneurs des provinces ou de leurs parties /quand le kountigi désignait ses remplaçants/. Seul un certain nombre de chefs groupés autour du souverain, par exemple les commandants de la garde, ne géraient aucun territoire. Ces gens là remplissaient cependant des fonctions à la cour, donc étatiques elles aussi.

Les sources n'apportent en revanche aucune preuve de l'existence d'une division des compétences autre que la division territoriale. Ce genre de division des charges selon le type des affaires ne faisait qu'apparaître - comme exemple on peut citer ici la distinction de la fonction du chef de la garde, du bourreau et à certains égards la surveillance du trésor /dont je parlerai dans le chapitre suivant/. Par principe cependant on considérait le pouvoir comme inséparable - par conséquent les fonctions et les droits militaires constituaient un des éléments du règne à côté d'autres: juridique, fiscaux, policiers et administratifs. Beaucoup indique cependant que tous ils reposaient sur la force armée.

2.4. L'armée face à l'économie et au système fiscal

Le Kenedougou se forma sur un territoire ayant une densité de la population relativement grande et une agriculture bien développée. Dans le chapitre concernant la formation de l'Etat nous

avons souligné l'importance des surplus obtenus dans l'agriculture. On cultivait avant tout le millet, le fonio, le sorgho, le riz, les yams, les plantes légumineuses, le coton²⁹⁷.

L'élevage était moins développé à cause du climat et de la mouche tsé-tsé. Il y avait cependant parmi les Senoufo, des groupes de nomades Peuls qui élevaient le bétail²⁹⁸. L'artisanat était cultivé dans le cadre des grandes familles, notamment la poterie et le tissage /ce dernier était fréquent dans les familles Dioula/; quant à la fonte de fer et le métier de forgeron ils se détachèrent des occupations agricoles²⁹⁹.

Le commerce se trouvait entre les mains des Dioula. Il était bien développé sur le territoire du Kenedougou grâce aux richesses de ce territoire et à sa situation sur le croisement des routes. Certaines routes venaient du Kong et du pays des noix de cola au sud, à Bamako, Segou et Djenne au nord; d'autres de Bobo Dioulasso /et plus loin du pays des Mossi/ à l'est, à Bougouni et plus loin à Kankan à l'ouest ou à Bamako au nord-ouest, et plus loin à Kayes ou Medine. Les Dioula qui habitaient le territoire du Kenedougou avaient donc de nombreux contacts avec les marchands habitant le long de ces pistes et les parcourant chaque année dans leur expéditions commerciales³⁰⁰. L'existence d'un réseau de pistes et le commerce bien développé donnaient du dynamisme à l'économie et faisaient entrer le territoire du Kenedougou dans le cadre de l'économie de toute l'Afrique occidentale.

Une population dense, une agriculture et un commerce bien développés ainsi que l'existence de l'artisanat et de l'élevage, des surplus importants et systématiquement gagnés permettaient au groupe gouvernant du Kenedougou de développer le système fiscal.

Les formes de l'exploitation de la population asservie étaient différentes et dépendaient de plusieurs facteurs; du type d'occupation du groupe de population donné, du degré de dépendance et de la nature du lien du village ou de la région donnés avec le Kenedougou.

La plus fréquente était la prestation sous forme de produits agricoles ce qui était lié au fait que la plus grande partie de la population du Kenedougou étaient des agriculteurs. Dans les villages qui avaient accepté la dépendance sans lutter, on laissait la population sur place et les chefs, de la partie de récoltes qu'ils percevaient de toute la communauté et qu'ils emmagasi-

naient pour elle, envoient la prestation fixée par le souverain. Auprès de ces chefs on plaçait des sofa pour veiller à l'envoi des prestations³⁰¹. Les villages conquis par la force étaient pillés et détruits. Leur population était réduite à l'esclavage. Une grande partie d'esclaves était de nouveau établie sur la terre, mais dans un autre endroit³⁰². Un tel transfert détruisait le système d'organisation observé à la campagne, rompait le lien des hommes avec la terre qui selon leurs croyances avait appartenu à leurs aïeux. Les chefs étaient tués et même s'ils gardaient la vie sauve, leur autorité se trouvait, dans les nouvelles circonstances, fort ébranlée. Théoriquement tous les biens se trouvant dans la disposition des esclaves et toutes les récoltes faites par eux appartenaient au souverain. Celui-ci cependant ne leur prenait pas tout car il voulait les exploiter pendant de longues années. On admit donc de désigner dans le village un champ à part que tous les habitants cultivaient. Toute la récolte de ce champ était envoyée au souverain³⁰³. A la tête d'un tel village on mettait un chef choisi par le souverain et non lié par les liens du sang avec la communauté qu'il devait gouverner. D'habitude le choix tombait sur un vieux soldat, souvent lui-même esclave d'origine³⁰⁴. Il veillait à ce que le champ fût bien cultivé et la récolte envoyée à terme et en entier.

Les villages d'esclaves contribuèrent à accroître la densité de la population, notamment autour des centres du pouvoir. Les sources confirment le développement des villages de ce type aux alentours de Sikasso. Ce fait fut remarqué par les envoyés français arrivant à la cour des souverains du Kenedougou et par les voyageurs traversant ce pays. Le capitaine Quiquandon parla d'un grand champ appartenant à Tieba et situé tout près de la ville. Cet auteur remarqua aussi le déplacement de la population prise à Loutana et à Kinian aux alentours de Sikasso³⁰⁵.

Des informations analogues sur le bon aménagement de la région de Sikasso et une grande densité de la population sur ces terrains furent transmises par le capitaine Monteil qui passa par le Kenedougou en 1891. Il estima que dans les villages d'esclaves, l'étendue du champ dont les récoltes étaient envoyées au souverain était calculée de manière à ce que la moitié de récoltes obtenues par le village fût expédiée en tant que prestation³⁰⁶. Cela équivaldrait à une charge très grande. D'autres textes de source ne permettent pas de vérifier cette information, plutôt exagérée.

Les prestations étaient fournies en produits agricoles et avant tout en millet, riz, coton et bétail³⁰⁷.

De même que le souverain, les kountigi organisaient eux aussi des villages d'esclaves dans leurs provinces³⁰⁸. Ils obtenaient grâce à cela un certain degré d'indépendance économique et une plus grande facilité de nourrir les troupes stationnant dans la province. Cela faisait diminuer les devoirs de la population asservie liés au transport des prestations qu'on consommait à proximité de l'endroit de leur production et de la perception de la partie de récoltes due à l'Etat.

En dehors des villages d'esclaves et de ceux dont la population était restée sur place et avait accepté le devoir de fournir les prestations, il y avait aussi des villages groupant une population d'origines diverses. Il arrivait souvent que les souverains du Kenedougou envoyaient les esclaves travailler dans un village déjà existant. Dans ce cas les charges pesant sur les habitants dépendaient de la catégorie qu'ils représentaient - celle d'anciens habitants ou celle de prisonniers de guerre déplacés. Cette situation est expliquée en détail dans l'instruction d'Archinard du 26 novembre 1892 transmise au major Quiquandon avant son deuxième voyage au Kenedougou³⁰⁹. Archinard y analysait l'emplacement de la frontière passant sur le territoire Minianka entre l'Etat de Tieba et le Segou conquis déjà par les Français. Il s'agissait d'établir l'appartenance du village de Karagona dont le chef avait reconnu l'autorité du Segou. Il s'avéra cependant que Tieba avait transmis plus tôt au chef de ce village un certain nombre de familles pour accroître sa population et y avait envoyé en plus quelques sofa en tant que ses représentants. Les habitants de Karagona chassèrent ces sofa au moment où Tieba était occupé par les luttes à Kinian. Mais quand ils partirent pour se soumettre au pouvoir du Segou, les familles d'esclaves envoyées par Tieba s'enfuirent au Kenedougou craignant d'être vendues par les habitants de Karagona. Cela se passait au moment de la collaboration de la France avec le Kenedougou grâce à quoi la mission allant au Segou fut emprisonnée par les Français, Tieba recouvra le village et y envoya de nouveau ses sofa.

Ce cas décrit par Archinard avec une abondance de détails montre qu'une population de divers degrés de dépendance habitait dans le même village. C'était une source de conflits, les an-

ciens habitants et les prisonniers arrivés constituaient des groupes à part, les intérêts de ces groupes ne se joignaient pas, sans doute les intérêts des anciens habitants étaient enfreints par les nouveaux venus - ne serait-ce que par l'occupation d'une partie des champs. La terre ne manquait pas, il est vrai, mais la distance séparant les champs respectifs du village imposait des charges de transport plus ou moins considérables. Les anciens habitants étaient unis par les liens du sang et par les croyances qui s'y attachaient, les nouveaux venus se trouvaient hors du système reliant la société villageoise.

Les avantages du système de peuplement ainsi organisé étaient en revanche très nets pour le souverain qui n'avait pas à s'occuper de la formation des nouveaux villages à partir de zéro. Les contradictions et les conflits d'intérêts surgissant à l'intérieur du village lui même étaient étouffés par la force ou par la menace d'y recourir. Quand cette menace faiblissait, le conflit se manifestait avec une intensité d'autant plus grande. On peut imaginer la tension de ces conflits en pensant au fait que les esclaves préférèrent s'évader et revenir au Kenedougou car ils s'y sentaient plus en sécurité. Ce fait prouve en outre que le sort des hommes privés de liberté, mais installés sur la terre, était à leur sens supportable. Ils avaient réellement peur d'être vendus par les habitants du village de Karagona, mais ils ne risquèrent pas la fuite pour retrouver l'indépendance. L'Etat de Kenedougou qui les avait fait esclaves, qui les avait installés sur la terre et qui percevait les tributs, était pour eux malgré tout le garant d'une certaine stabilité qu'ils avaient perdue au moment de la révolte du village de Karagona et qu'ils ne se sentaient pas les forces ni les possibilités de recouvrer eux-mêmes. Ils s'enfuirent seulement après que le Kenedougou perdit temporairement le contrôle sur Karagona.

Outre la formation des villages peuplés d'esclaves et l'installation des esclaves dans les villages déjà existants, il y avait encore une troisième forme de l'organisation des déplacements des gens et du peuplement du territoire. Voici qu'en cas de conquête d'un village ennemi on emmenait les gens qui y étaient esclaves ou otages et on les envoyait dans leurs villages d'origine. Ainsi, après la prise de Kinian Tieba libéra les hommes de Loutana qui y séjournèrent et qu'on gardait sans doute en qualité

d'otages garantissant l'alliance des deux villages. Ils furent renvoyés à Loutana déjà conquise par Tieba et chargée de tributs³¹⁰.

Les déplacements de la population étaient pour le trésor du Kenedougou un phénomène de très grande importance. Premièrement, grâce à eux, les centres du pouvoir et les lieux de la dislocation des troupes étaient entourés par des territoires d'une grande densité de la population ce qui facilitait l'approvisionnement du groupe au pouvoir et de l'armée. Deuxièmement, la densité de la population de l'Etat ne cessait de croître. Cela se passait au détriment des territoires situés en dehors du Kenedougou qu'on pillait et dépouillait de population. Troisièmement, la dépendance des colons-prisonniers était plus grande que celle des habitants des villages qui avaient accepté sans lutte la suprématie du Kenedougou ce qui offrait au souverain des possibilités plus grandes d'imposer aux esclaves la nature et le volume des tributs en tenant compte, bien entendu, des possibilités de l'économie locale et du rendement de travail d'un agriculteur ou éleveur.

En dehors des livraisons des vivres pour le souverain et les kountigi, il y avait aussi une autre forme de prestation qui consistait à faire entretenir par la population du village les sofa qui y stationnaient pour veiller à la perception des autres prestations et des douanes, pour surveiller les routes et remplir d'autres devoirs³¹¹. Les sofa exerçant la fonction des chefs des villages d'esclaves et des petites garnisons dispersées sur le territoire de l'Etat étaient donc nourris par les sujets de manière directe, sans passer par l'intermédiaire de l'appareil d'Etat lequel distribuait ces biens seulement qui étaient arrivés aux greniers d'Etat.

La livraison des prestations impliquait le travail nécessaire pour les transporter aux magasins d'Etat. Ce devoir se trouvait limité dans la mesure où on s'efforçait d'aménager et de peupler les terrains voisinant avec les résidences des autorités. Néanmoins les dimensions et le nombre d'habitants de Sikasso nécessitaient les fournitures des territoires plus éloignés également.

Pour le transport on profitait du travail des porteurs envoyés des villages fournissant les prestations et surveillés en cours de route par des sofa. Ce travail était effectué non seulement par les hommes, mais aussi par les femmes³¹². Les fournitures des prestations à Sikasso étaient nécessaires non seulement

pour assurer un bon approvisionnement à la population nombreuse et en une grande partie privilégiée de la ville. Elles étaient liées aussi avec la conception de la guerre défensive en vigueur au Kenedougou qui prévoyait la défense de la capitale fortifiée. Sa préparation à un long siège exigeait d'accumuler dans les greniers des provisions abondantes de vivres³¹³.

Le travail des porteurs était employé aussi pour l'approvisionnement des troupes menant des opérations de guerre³¹⁴. Certes une grande partie d'approvisionnement de l'armée provenait du butin, mais elle devait avoir ses propres provisions de vivres pour ne pas être condamnée à la famine en cas d'insuccès éventuels. Les porteurs transportaient aussi la poudre et les munitions nécessaires à l'armée en lutte³¹⁵. Dans le cas d'un déroulement favorable de la campagne, de la prise des tata des ennemis et de leurs provisions de vivres, l'armée consommait sur place une partie de nourriture et elle emportait le reste. Les porteurs étaient fournis alors par la population du village conquis changée en esclaves³¹⁶.

Le travail à l'édification des fortifications était une charge très lourde pour la population. Les villages plus grands avaient des enceintes /tata/ construites encore dans la période préétatique³¹⁷. Ce genre de fortifications était nécessaire du fait de l'incertitude générale et des luttes continuelles. Les murs étaient construits par tous les habitants du village dans l'intérêt commun de le protéger contre une invasion étrangère.

Les souverains du Kenedougou pouvaient profiter des capacités déjà existantes. Mais ce fut seulement aux temps de Tieba qu'on commença la construction d'une forteresse puissante à Sikasso et d'un système des forteresses plus petites liées avec la capitale. Babemba continua et développa ces travaux. Une telle entreprise était liée non point avec des capacités nouvelles car celles-ci existaient depuis longtemps, mais à la formation d'un appareil efficace de caractère étatique qui était en mesure d'organiser et de surveiller les travaux d'une telle envergure. Les murs de Sikasso contenaient, selon les calculs de G. Brasseur, près de 150 000 m³ d'argile et de pierres³¹⁸. Les travaux de construction étaient effectués principalement par les esclaves pris dans de nombreuses guerres et envoyés à Sikasso à cet effet. Ce fait est confirmé par les descriptions de Quiquandon, de Peroz et de Marchand, par les informations recueillies par les services de renseignements français, par Braulot et par Audeoud³¹⁹, ainsi que par une monogra-

phie de la région de Sikasso³²⁰ écrite au début de la période coloniale et basée sur les relations orales.

L'immensité de ce travail, bien qu'étendu sur près de trente ans, exigeait de la population un très grand effort. Le fait qu'il était exécuté avant tout par les esclaves ne signifie pas que les autres groupes de la population ne subissaient pas de charges du fait de son exécution. Une masse d'hommes construisant les murs, se traduisant par milliers au moment de la plus grande intensité des travaux, devait être nourrie. Le statut d'esclave que possédaient les travailleurs n'obligeait pas le souverain à leur assurer un approvisionnement abondant et nous savons qu'une partie d'hommes mouraient d'épuisement³²¹, mais le bon sens ordonnait de ne pas gaspiller cette main d'œuvre. L'approvisionnement des ouvriers provenait des magasins d'Etat, il faisait donc partie des prestations imposées aux sujets. Il n'est pas exclu que les constructeurs eux mêmes s'occupaient du travail de la terre pendant la saison des travaux agricoles et ne travaillaient aux fortifications que pendant la saison sèche. Sans doute l'emploi d'un tel système d'organisation était-il possible quand on ralentissait les travaux de fortification de la capitale, mais non dans les années où la construction rapide des murs était indispensable pour des raisons militaires. Dans de tels cas - un d'eux fut décrit par le capitaine Peroz en 1891³²² - tout le monde, y compris la famille du souverain, se mettait au travail. Tieba lui-même y prenait part, du moins symboliquement.

La participation du souverain à la construction des murs avait une importance de propagande - il s'agissait d'encourager tous les sujets à un travail considéré comme essentiel du point de vue du système de la défense du pays. Mais ces gestes ne changeaient pas le fait qu'entre la construction des tata villageois dans la période préétatique et l'édification du tata à Sikasso et dans les capitales des provinces au Kenedougou la différence était fondamentale. Dans le premier cas il s'agissait d'un travail collectif d'une communauté rurale menacée qui voulait se sentir en sécurité. Ce travail était fait par tous pour eux mêmes. Dans le second cas la construction des murs devint une charge pénible imposée à la population par l'appareil du pouvoir. Le travail était organisé par les gouvernants, surveillé par les sofa désignés et il servait la consolidation du pouvoir exercé par le groupe gouvernant au Kenedougou.

Les sources rapportent beaucoup moins d'informations sur les prestations fournies en produits d'artisanat que sur celles sous forme de produits agricoles, d'élevage et de travail. Malgré cela, d'après les mentions directes quoique concises des sources et d'après les connaissances que nous avons sur l'économie des Senoufo, nous pouvons constater que dans les revenus de l'Etat les prestations en objets d'artisanat ou les travaux de nature artisanale jouaient un certain rôle et que certains d'entre eux étaient indispensables pour le fonctionnement de l'armée.

Les études ethnographiques menées au début du XX^e siècle, donc peu après la chute du Kenedougou, démontrèrent que la population de cet Etat s'occupait de plusieurs métiers artisanaux. La plupart d'eux étaient cultivés dans le cadre de l'économie rurale grand familiale. Quelques uns seulement se distinguèrent des occupations agricoles et d'élevage³²³.

Parmi les premiers on comptait le tissage dont s'occupaient les hommes tandis que la fabrication du fil était le domaine des femmes. A ces métiers étaient liés d'autres, notamment la teinturerie et la couture³²⁴. D'autre part, dans le cadre des familles campagnardes on s'occupait de la peusserie - et avant tout de la production des sandales et des besaces - de la construction et de la charpenterie ainsi que de la fabrication de bière³²⁵. L'existence de ces métiers dans les grandes familles permettait à l'appareil d'Etat de percevoir une partie de prestations dans les produits tels que les tissus de coton et articles de cuir /chaussures, selles, sacs, gaines/. Quant aux métiers séparés des autres, c'étaient le travail de forgeron et la joaillerie. Les forgerons /fono/ s'occupaient de l'extraction du minerai, de la fonte de fer et de la production d'outils et d'armes. Les joailliers, travaillant avec la méthode de la cire perdue, fabriquaient des parures de cuivre et d'argent³²⁶.

Le travail des forgerons avait une importance toute particulière pour l'organisation étatique et surtout pour l'approvisionnement de l'armée. D'après le capitaine Quiquandon chaque détachement armé et chaque armée partant en campagne étaient accompagnés de forgerons qui réparaient les armes à feu et fabriquaient les cartouches - en utilisant à cet effet les douilles des cartouches déjà tirées. La poudre était fabriquée sur place, avec des méthodes connues dans toute l'Afrique occidentale³²⁷. Les forgerons qui

réparaient les armes à feu acquirent une telle adresse dans la production des éléments respectifs dont ils avaient besoin qu'ils étaient capables de confectionner un fusil complet. Une partie d'armement des sofa provenait donc de la fabrication propre, mais chère et par conséquent limitée³²⁸. En dehors des armes, les forgerons confectionnaient différents outils, avant tout houes, haches, couteaux ainsi que récipients, chaudrons, poêles. Quiquandon s'acheta même un cadenas fait à l'image d'un modèle européen et fonctionnant très bien. Comme le remarqua le résident français, ces articles n'étaient pas vendus au marché, mais on les fabriquait sur commande³²⁹.

Une demande considérable des troupes du Kenedougou de produits et de services des forgerons fit que les souverains commencèrent à créer des agglomérations des forgerons également en dehors de Sikasso, dans les provinces où stationnait une partie de troupes. Un de ces villages, Sarekene, fut conquis par le capitaine Gouraud en avril 1898. D'après sa description la terre au village était noire, couverte de scories, ce qui témoigne du volume de la production. On y trouva des barres de fer, des haches et des ciseaux³³⁰. Le village était défendu par un détachement de sofa ce qui témoigne de son importance étant donné que dans la deuxième moitié d'avril la majorité de forces du Kenedougou se défendait à Sikasso et que sur le reste du territoire on ne laissa que des unités surveillant les villes les plus importantes³³¹. Compte tenu de l'importance de la production des forgerons pour l'armée, il n'est pas exclu que les agglomérations de forgerons étaient entretenues par les livraisons de vivres provenant des magasins d'Etat. Nous n'avons pas de preuves directes pour le confirmer, mais le fait que la production des forgerons n'arrivait au marché que dans une très faible quantité et que sa majorité était destinée à l'armée, décidait sans doute de la nécessité d'assurer ainsi l'alimentation des forgerons.

En dehors des prestations imposées à la population dépendant directement du Kenedougou, le trésor recevait les livraisons des biens des villages et des régions attachés au Kenedougou par des liens plus lâches. Dans ce cas le devoir prenait la forme d'un don dont l'envoi était attendu par les souverains du Kenedougou et dont la suspension pouvait entraîner une expédition punitive. La fréquence des envois de ce genre de présents qui étaient en réalité une forme moins régulière de tribut, dépendait de la disposition des forces entre partis³³². Les dons étaient remis également

en une seule fois, au moment où un village donné acceptait la souveraineté du Kenedougou³³³. Ensuite un tel village payait des prestations régulières en tant que directement dépendant.

Quant aux territoires liés avec le Kenedougou par une dépendance lâche, en dehors des dons ils fournissaient aussi des guerriers. Il en a déjà été question plus haut.

Une grande partie de revenus d'Etat provenait du butin. Nous ne disposons bien entendu d'aucune donnée statistique, mais une telle conclusion semble découler de plusieurs facteurs tels que la fréquence des expéditions de pillage, les descriptions du butin pris par l'armée, les opinions de Tieba notées par Quiquandon ainsi que la dépendance des autres formes et moyens d'accroissement des revenus d'Etat, comme les villages d'esclaves et le commerce extérieur, des résultats des expéditions de rapine.

Les expéditions de cette nature étaient organisées chaque année tant par le souverain lui-même que par les commandants respectifs. Dès que venait la saison sèche, les guerriers partaient pour la guerre. Le caractère régulier de ces expéditions est nettement confirmé par les traditions orales recueillies par Quiquandon³³⁴ ainsi que par les administrateurs français au début de l'ère coloniale³³⁵. Ce problème fut présenté de manière à la fois concise et précise par Babemba qui à l'époque où il était encore un des commandants principaux de l'armée du Kenedougou sous le règne de Tieba, blâmait sévèrement un des commandants inférieurs pour son impassibilité. Le chef critiqué, durant trois mois de la saison sèche, n'avait organisé aucune expédition. "Est-ce qu'on se repose aussi longuement lorsque l'on a une colonne sous la main? - arguait Babemba - Les villages à prendre ne manquent pourtant pas dans les environs"³³⁶. Tieba aussi, quand il menait une guerre à des fins politiques, veillait scrupuleusement à ce qu'on prit du butin. Après la conquête du village Tiongui, il se réjouissait: "nous aurons des boeufs pour deux ans"³³⁷.

Le butin se composait le plus souvent de produits agricoles - de millet, de riz et de coton, de bétail déjà mentionné³³⁸ et surtout d'esclaves³³⁹.

Comme nous l'avons déjà indiqué en essayant de déterminer le type des guerres menées par le Kenedougou, le butin était pris dans chaque guerre d'agression. Mais les buts du souverain et ceux des guerriers n'étaient pas toujours identiques. Lorsque ce premier,

notamment dans le cas des grandes expéditions de guerre menées avec la majorité des forces armées, voyait en premier lieu les objectifs politiques, les simples sofa, eux, pensaient toujours au butin. Et ainsi au cours de la guerre avec Fologa en 1883, après les premières victoires il y eut un échec car l'armée s'était dispersée pillant les petits villages³⁴⁰. Après la prise de Kinian une partie de défenseurs réussit à s'enfuir car au moment de la rupture de la défense les sofa de Tieba commencèrent à piller la ville au lieu de poursuivre l'ennemi³⁴¹.

Le grand intérêt que les sofa portaient au problème de la prise de butin était fortement lié au principes du partage des dépouilles. Théoriquement la moitié du butin appartenait au souverain et l'autre moitié aux guerriers³⁴². En pratique cependant les parties distribuées au souverain, à ses commandants et aux simples sofa étaient variées et dépendaient de nombreux facteurs. Nous en sommes informés par les sources qui décrivent des cas concrets du partage de butin. Le zèle que les sofa mettaient à piller pouvait aussi découler du fait qu'il leur était possible de cacher de menus objets de valeur qu'ils s'approprièrent ainsi en dehors du partage officiel³⁴³.

Dans certains cas le souverain renonçait à la part qui lui était due et proclamait que tout le butin du village donné serait partagé entre guerriers³⁴⁴. Dans d'autres cas les commandants particulièrement méritants recevaient la plupart des dépouilles; Tieba par exemple veillait à ce qu'une partie convenable de butin échouât à ses frères qui se tenaient à la tête des détachements³⁴⁵. D'autres commandants aussi, n'appartenant pas au clan des Traore, recevaient de nombreux biens provenant du butin³⁴⁶. L'inégalité du partage des dépouilles pouvaient être due à différents facteurs. Premièrement, le fait que la coutume désignait l'armée comme destinataire d'une moitié de butin ne préjugait en rien la manière dont cette moitié serait partagée. Les informations rapportées plus haut sur les quantités considérables de biens octroyées aux frères du souverain et à d'autres commandants témoignent qu'ils prenaient la part du lion des dépouilles destinées à l'armée. Deuxièmement, de sa moitié de butin, le souverain pouvait récompenser les commandants et les simples sofa qui s'étaient distingués dans la lutte. Ainsi faisaient Tieba et Babemba³⁴⁷.

D'autres problèmes du partage des dépouilles apparaissaient quand on les partageait avec les chefs des armées alliées. Comme le prouve la correspondance de Tieba, le partage était effectué à la suite des négociations au cours desquelles on en déterminait les détails³⁴⁸. Le butin constituait la partie des revenus du trésor qui était distribuée immédiatement après être acquise. C'était lié à la nature du revenu de ce type, à la manière dont on l'obtenait et à la nécessité de récompenser les sofa sur le champ. L'ajournement du partage risquerait d'exercer une influence démobilisante sur les forces armées. Au cours des longues campagnes une grande partie de butin était consommée par l'armée. C'était la manière la moins chère d'entretenir les troupes qui combattaient. D'autre part elle déchargeait la population asservie d'une partie de travaux de transport.

Le partage de butin et la consommation de sa partie par l'armée faisaient que les dépouilles, ni même leur moitié n'arrivaient pas au trésor et à la disposition des souverains. Nous pouvons deviner que les dons qu'on faisait comprenaient les objets et biens de valeur tels que les armes, les chevaux, les tissus d'importation³⁴⁹.

La partie fondamentale de butin prise par le souverain comprenait les esclaves. Eux aussi étaient partagés, accordés aux commandants et même aux sofa de mérite. Mais là, autrement que pour le millet, riz, coton ou objets d'utilisation quotidienne, le souverain veillait de très près à ce qu'il obtint en entier la partie d'esclaves qui lui était due. Nous possédons à ce sujet les informations indirectes, mais éloquents sous forme de données sur l'action énergique de colonisation menée par Tieba et Babemba grâce aux esclaves qui leur échouaient³⁵⁰ ainsi que sur la vente de nombreux esclaves par les souverains en échange des armes et des chevaux³⁵¹.

La prise de butin et notamment d'esclaves était donc fortement liée à d'autres méthodes d'accroissement des revenus fiscaux de l'Etat. Les villages d'esclaves dont il a déjà été question permettaient d'obtenir des livraisons régulières des produits agricoles des terrains situés à proximité de la capitale et des endroits de la dislocation des troupes ce qui faisait baisser les frais du transport. C'était là un revenu considérable dans l'ensemble de la trésorerie, mais obtenu dans les biens analogues à ceux qui étaient envoyés par d'autres villages asservis ou qu'on gagnait à la guerre.

Le commerce avait une importance toute particulière pour les finances du Kenedougou car lui seul permettait d'accroître la diversité des biens dont disposait l'Etat.

Le revenu direct du trésor obtenu de chaque type d'activité dans le commerce extérieur était assuré par les douanes. Elles correspondaient sous Tieba à 1/10 de la valeur des marchandises et étaient payées en nature. Leur perception était liée à la contrainte routière car les marchands cheminaient par des pistes déterminées par l'Etat³⁵². D'après les relations recueillies par les autorités françaises au début de l'ère coloniale, Babemba renonça au principe de la perception des douanes, mais obligea chaque marchand à passer par Sikasso³⁵³. Le droit de préemption donnait à Babemba un revenu plus important que les anciennes douanes.

Aussi bien les douanes et la contrainte routière que l'obligation de venir à Sikasso et le droit de préemption qu'avait Babemba concernaient les Dioula qui étaient indépendants et travaillaient pour eux.

Cependant aussi bien Tieba que Babemba voulaient contrôler le commerce de plus près et en tirer les bénéfices plus grands. A cet effet ils organisèrent un système des caravanes d'Etat où toutes les marchandises destinées à la vente et achetées appartenaient au souverain de même que le bénéfice obtenu à la suite de ces opérations. Ces caravanes étaient dirigées par les marchands Dioula expérimentés qui cette fois-ci n'étaient plus indépendants, mais agissaient sur ordre du souverain. Ils étaient rétribués sous forme des dons avec lesquels le souverain les récompensait - sans doute en fonction du résultat plus ou moins avantageux de l'expédition marchande. Le souverain s'efforçait de faciliter le commerce à ses Dioula. Nous savons que Babemba essaya d'obtenir pour eux une exonération des douanes françaises qui s'élevaient à 1/10 de valeur pour les esclaves et à 1/8 pour les chevaux³⁵⁴.

Les esclaves constituaient la marchandise principale que le Kenedougou exportait par l'intermédiaire du système des caravanes d'Etat. Les souverains, grâce à leurs expéditions de guerre, acquéraient en abondance cette marchandise spécifique³⁵⁵. On exportait aussi d'autres produits locaux: une certaine quantité de blés, des tissus de coton, des articles artisanaux en fer, cuivre et argent³⁵⁶. Des stocks considérables de ces marchandises appartenant au souverain et préparées pour l'échange furent trouvés par les Français après la prise de Sikasso³⁵⁷.

On s'occupait aussi de la réexportation de certaines marchandises. Il s'agissait notamment des chevaux qu'on faisait venir du pays des Mossi. Après la conclusion de l'accord secret entre Babemba et Samori en 1895, une partie de chevaux était envoyée au sud, dans le second Etat de Samori, en échange des esclaves qu'on revenait par la suite, avec bénéfice, en les troquant contre les chevaux³⁵⁸. On réexportait aussi des produits tels que le sel du nord ou les noix de kola du sud, les tissus d'origine européenne ou asiatique, mais on le faisait plus souvent dans le cadre du commerce organisé individuellement que par l'intermédiaire du commerce d'Etat.

Les souverains faisaient venir différentes marchandises: sel, tissus, vêtements, plomb, argent, parures, objets métalliques /aussi bien de menus outils et des récipients que certains éléments de fusils/, poudre, noix de kola³⁵⁹. Mais les marchandises les plus importantes, les plus chères et les plus achetées, c'étaient des chevaux et des fusils sans lesquels il n'y aurait pas d'armée garantissant le fonctionnement régulier de tout le système.

A l'activité commerciale étaient liés: le droit déjà mentionné de préemption et même, dans le cas des fusils, le monopole du souverain³⁶⁰. L'information sur le droit exclusif du souverain à l'achat d'armes à feu vient cependant de la fin du règne de Babemba. L'action du monopole concernant, comme on peut le deviner, les armes à culasse était liée sans doute à la centralisation de l'Etat au temps de ce souverain et peut-être aussi aux préparatifs à la confrontation armée avec la France ce qui exigeait la concentration de toutes les forces du Kenedougou. Quant aux chevaux dont Tieba se réserva l'achat et la distribution, ils étaient distribués sous Babemba aussi bien par le souverain que par les kountigi ce qui prouve que leur nombre était suffisant³⁶¹.

Le rôle de supervision exercé par les forces armées était étroitement lié avec la contrainte routière, la perception des douanes, l'envoi des marchands à Sikasso pour que le souverain pût profiter du droit de préemption. De petites garnisons de sofa disloquées dans les villages frontière³⁶² percevaient des taxes et dirigeaient les marchands sur les pistes convenues. A l'intérieur de l'Etat, des garnisons analogues veillaient à ce que les marchands ne s'écartent pas de leur route et en même temps elles veillaient à leur sécurité³⁶³. Les convois d'Etat transportant

les prestations ou les marchandises destinées au commerce étaient eux aussi escortés par les sofa³⁶⁴. D'autre part la perception de toutes les prestations était surveillée par les sofa mis par les souverain aux côtés des chefs des villages où vivait la population asservie ou exerçant la fonction de chefs dans les villages d'esclaves³⁶⁵.

En cas de refus de paiement de prestation suivait une expédition punitive. De telles expéditions étaient organisées quelquefois contre les villages dépendant directement du Kenedougou³⁶⁶, mais plus souvent contre les villages alliés dont la dépendance était beaucoup moins étroite³⁶⁷.

Ainsi l'armée, de même que pour d'autres domaines de la vie de l'Etat, constituait-elle un appareil qui organisait et qui surveillait le fonctionnement des finances. Elle était aussi le fournisseur d'une grande partie de revenus provenant de butin, tant sous forme de biens que sous forme d'esclaves.

L'armée était en même temps le consommateur principal des biens accumulés par le trésor du Kenedougou. Cela était lié avec ses effectifs et avec les besoins d'équipement en armes, chevaux et vivres suffisamment grand pour que les sofa constituent pour Tieba et Babemba un soutien solide dans l'exercice du pouvoir.

Pour un bon approvisionnement du groupe gouvernant et de l'armée en biens nécessaires il fallait un système efficace de distribution des biens dont disposait l'Etat. Ce système était relativement développé et adapté au mode selon lequel le trésor recevait les biens déterminés. En ce qui concerne les dépouilles de guerre, on a déjà décrit plus haut les principes du partage de butin entre le souverain et l'armée. Dans le cas des prestations il y eut plusieurs règles. Premièrement les petits groupes de sofa dispersés sur le territoire du pays ainsi que les chefs des villages d'esclaves étaient entretenus par la population des villages dans lesquels ils stationnaient³⁶⁸. Deuxièmement, le souverain recevait les prestations qui venaient des villages qui dépendaient directement de lui, ainsi que les dons des alliés. Quant aux villages des provinces gérées par les kountigi, ils livraient des prestations au profit des chefs et des armées stationnant dans la province³⁶⁹. Les revenus du commerce étaient partagés en fonction de la sorte de marchandise et de l'existence ou de l'absence du monopole du souverain ou des kountigi la concernant.

Le souverain et les kountigi distribuèrent les biens acquis grâce aux prestations, au butin et au commerce. Une partie de ces biens était emmagasinée comme provision pour la période d'un siège éventuel et sans doute en prévision de la mauvaise récolte. Une partie était assignée aux artisans, principalement aux forgerons. Mais la plupart des biens étaient distribués parmi les soldats. En outre les membres du groupe au pouvoir recevaient des esclaves, des chevaux et d'autres biens de luxe, provenant souvent du commerce extérieur³⁷⁰. Les membres de la garde du souverain recevaient les armes à feu modernes³⁷¹. Quant aux simples soldats, ils étaient équipés des provisions du Trésor de l'Etat /qui étaient à la disposition du souverain et des kountigi/ en armes à feu des types plus anciens, en nourriture et vêtements³⁷². L'Etat leur assurait aussi les services des forgerons indispensables pour les réparations des armes.

Comme presque toutes les fonctions étatiques étaient à la fois fonctions militaires et que presque tous les dignitaires étaient commandants, la distribution des biens concernait avant tout l'armée et l'inégalité du partage était liée aux échelons du commandement militaire. En dehors des membres de l'armée, le souverain faisait des cadeaux à un groupe restreint de dignitaires: aux marabouts, aux griottes et aux forgerons³⁷³. Le système fiscal fonctionnait donc avant tout pour les forces armées et faisait que la ligne principale de division sociale passait entre la population dépendante payant des prestations et l'armée parmi les membres de laquelle on distribuait les revenus fiscaux de l'Etat.

Le système fiscal du Kenedougou imposait à la population asservie de l'Etat de très lourdes charges. Nous possédons de nombreuses sources témoignant que les souverains disposaient d'une abondance de biens, notamment de vivres³⁷⁴. C'était une abondance payée d'une rude exploitation des sujets. Cependant, malgré les prestations importantes, l'entretien de l'armée exigeait des expéditions armées incessantes et la prise de butin. Sans les dépouilles de guerre, il n'y aurait pas assez de moyens. Cet état de choses était dû à une grande importance numérique de l'armée du Kenedougou par rapport au reste de la population. En dehors du butin, on essayait d'obtenir une partie de vivres nécessaires en faisant travailler les soldats. On profitait de la division de l'année en saison humide, pendant laquelle on s'adonnait aux travaux des champs, et en saison sèche, époque des expéditions de guerre.

Compte tenu d'un tel rythme des changements climatiques et d'un tel cycle d'occupations humaines, après une période de guerre durant depuis octobre jusqu'en mai de l'année suivante, les sofa revenaient à leurs demeures pour y rester de juin à septembre. La saison des pluies rendait impossible les guerres à cette époque et favorisait la culture de la terre. Les simples sofa s'occupaient donc des travaux agricoles³⁷⁵ et les récoltes qu'ils obtenaient permettaient de ne pas franchir le seuil d'exploitation raisonnable et d'éviter ainsi le risque d'entraîner la chute du système. Comme l'affirma un officier français on ne voyait pas à Sikasso d'hommes affamés³⁷⁶. Il faut, bien entendu, tenir compte du fait que la population de la capitale était privilégiée par rapport à celle de l'arrière-pays agricole.

En guise de récapitulation, nous allons constater que l'armée, telle qu'elle était au Kenedougou au point de vue de sa forme, de son organisation et de ses effectifs, exigeait une forte pression sur la population asservie, une grande efficacité du système fiscal et des formes variées d'acquisition des biens. Toutes ces conditions étaient satisfaites par les finances du Kenedougou grâce à quoi l'Etat disposait d'une force armée puissante.

2.5. L'armée face à la société

Dans les années de son épanouissement l'armée permanente comptait près de 15 mille hommes³⁷⁷, le nombre de tous les sujets de Tieba et de Babemba étant évalué à 250 à 300 mille hommes³⁷⁸. Ces estimations semblent justifiées si on considère le nombre de la population habitant sur le territoire de l'ancien Kenedougou quelques années après sa chute³⁷⁹ et vers la moitié du XX^e siècle³⁸⁰. Si l'armée permanente comptait 15 mille, elle constituait de 5% à 6% de toute la population /suivant qu'on prend le chiffre général de 250 ou de 300 mille/. C'était un pourcentage important et qui explique les lourdes charges imposées à la population et la nécessité de compléter les revenus de l'Etat par la prise de butin continuelle et par le travail des sofa sur la terre.

Nous savons que les détachements armés étaient accompagnés par les femmes qui préparaient les repas et qui étaient les concubines des guerriers, mais ce n'étaient pas les liens grand' familiaux typiques pour cette société³⁸¹. Les plus hauts dignitaires d'Etat,

originaires du clan des Traore et d'ailleurs, fondaient des familles, et du fait de leur richesse et de leur position sociale ils avaient de nombreuses épouses. La famille la plus nombreuse fut celle du souverain lui-même, car - comme nous le savons - une des garanties des accords avec les chefs des villages et des régions vaincus consistait à prendre pour épouses, par Tieba et Babemba, des filles et des femmes choisies du vaincu³⁸². Le capitaine Quiquandon définit le nombre de femmes de Tieba comme très grand. Il nota qu'au cours de 5 mois naquirent 21 enfants du souverain³⁸³. En 1898, après la prise de Sikasso, les Français saisirent les femmes de Babemba qui étaient près de quatre cents³⁸⁴. Avec les enfants cela ferait un groupe d'au moins mille personnes, sans compter les domestiques.

Nous avons évalué plus haut le nombre de commandants et de dignitaires à près de 30 personnes³⁸⁵. Ces hommes fondaient des familles eux aussi, mais elles étaient moins nombreuses que celle du souverain. Toutes les personnes appartenant à ces familles n'étaient pas privilégiées, mais quelques femmes et quelques enfants dans la famille de chaque dignitaire l'étaient sans aucun doute. Si à titre d'orientation on prenait le multiplicateur 10 qui ne semble pas trop élevé et qui doit être proche de la limite inférieure plutôt, les personnes privilégiées des familles des dignitaires compteraient près de 300 personnes dans tout l'Etat de Kenedougou. Avec la famille du souverain cela donne le chiffre de 1300 personnes.

Ainsi le groupe de personnes les plus privilégiées et les plus riches correspondrait-il à environ 0,4-0,5% de toute la population. Alors que toute l'armée constituait, comme nous l'avons dit, de 5 à 6% de la population.

Comme il résulte de ces calculs estimatifs, la charge principale imposée à la population était destinée à l'entretien de l'armée et non à celui d'un groupe restreint de privilégiés avec leurs familles. Certes les membres de la famille du souverain et des familles des dignitaires menaient une vie plus aisée, mangeaient plus, s'habillaient mieux, avaient accès aux produits de luxe importés au Kenedougou, mais les frais de l'entretien de l'armée étaient élevés car les troupes étaient nombreuses et les armes à feu, elles aussi importées, comptaient parmi les produits les plus chers. L'appartenance à la population assujettie ou à l'armée était un critère fondamental de la différenciation sociale.

Cependant, au sein de l'armée, il y avait une stratification séparant les simples sofa des commandants.

Les divisions sociales les plus profondes étaient créées par l'exercice du pouvoir. Une trentaine de dignitaires de la cour et de chefs des provinces qui détenaient tous les pouvoirs: militaire, juridique, fiscal et administratif, se distinguait du reste de la société et du reste de l'armée principalement par le fait d'exercer le pouvoir. Leurs richesses étaient le résultat de leur position politique³⁸⁶. Quant aux autres guerriers, leur participation à l'exercice du pouvoir était variée. La masse fondamentale de soldats, concentrée dans la capitale et dans de grandes garnisons de province, n'exerçait pas le pouvoir directement, mais elle était son soutien et profitait du système formé au Kenedougou. Mais une partie de sofa, disloqués dans les villages auxquels on avait imposé la tribut ou se tenant à la tête des villages d'esclaves, exerçaient une autorité réelle sur les villages qu'ils contrôlaient³⁸⁷. On peut admettre approximativement que ce groupe comptait entre quelques centaines et un millier de sofa³⁸⁸.

Nous savons qu'on confiait ce genre de fonctions aux sofa vieux et expérimentés. On peut admettre donc que la carrière d'un jeune homme se présentant à l'armée comme volontaire ou incorporé à elle après être rendu prisonnier avait plusieurs étapes. La première consistait à appartenir à un groupe de guerriers et à participer aux expéditions de guerre ce qui donnait droit à l'approvisionnement en armes, vivres et habits du trésor d'Etat. Ce groupe constituait le noyau de l'armée permanente, il était concentré dans de grandes garnisons, ses membres ne fondaient pas de familles, il se caractérisait par une capacité de combat continuelle.

Au cours d'une demi-douzaine ou d'une douzaine d'années de service militaire de ce genre, une grande partie d'hommes périssaient comme en témoignent les informations de Quiquandon sur les dommages de guerre pendant le siège de Loutana et de Kinian³⁸⁹. Les survivants avaient deux possibilités: soit quitter les rangs de l'armée, fonder une famille ou retrouver la famille abandonnée pour la période du service, soit accepter la fonction de chef de village, de percepteur des prestations ou des douanes. On peut supposer que les rangs de l'armée étaient quittés par les hommes qui, après s'être enrichis grâce au butin, avaient où retourner et disposaient de leur personne, donc par les volontaires. Les autres

tâchaient d'obtenir les fonctions de contrôle des villages ce qui constituait la deuxième étape de la carrière d'un guerrier et qui lui apportait un certain pouvoir, le prestige, une stabilisation plus grande de la vie, la possibilité de fonder une famille peut-être bien que les sources incomplètes dans ce domaine n'apportent pas d'informations à ce sujet. Seuls de rares élus pouvaient entrer dans le cadre de la garde du corps du souverain laquelle, au moment de son épanouissement, ne dépassa pas 150-200 hommes³⁹⁰. Encore moins nombreux étaient ceux qui, grâce à leur courage et à la faveur du souverain, pouvaient atteindre les fonctions de hauts commandants. Celles-ci étaient exercées, du fait de leur appartenance au clan des Traore, par les plus doués d'entre les frères et les fils du souverain. Le groupe de sofa n'appartenant pas au clan qui avaient acquis cet échelon de pouvoir et de commandement fut donc fort restreint.

La population asservie n'était pas, elle non plus, une masse homogène. Il y avait une différence essentielle entre la population des villages qui avaient accepté sans lutte l'autorité des souverains du Kenedougou et l'obligation de payer les prestations d'une part et celle des villages qui s'étaient défendus, avaient été vaincus et auxquels on avait imposé les tributs par la force, ou dont les habitants avaient été transportés par force dans d'autres villages et y installés comme esclaves de l'autre³⁹¹.

Les différences se traduisaient tout d'abord par le volume des prestations, plus grandes si elles avaient été imposées par la force. Deuxièmement la situation d'hommes laissés dans leurs villages était différente de celle où se trouveraient ceux qu'on avait déplacés. Cela concernait non seulement le domaine économique, mais aussi, à un degré au moins égal, le domaine social de la vie, son organisation, les bases de la stratification et du prestige. Si la population du village restait sur place, la structure grand'familiale, le mode d'entrée en fonctions du chef du village et des chefs des grandes familles respectives, l'existence du conseil des supérieurs, la division en classes d'âge n'étaient pas détruits. Le placement dans le village d'un sofa de confiance du souverain et le devoir de transmettre au trésor de l'Etat une partie de récoltes, entraînaient une certaine limitation du pouvoir du chef du village. L'Etat ôta en outre aux chefs des villages une partie de leurs droits juridiques. Malgré ces modifications, la fonction même

de ce chef ne fut pas supprimée, mais seulement adaptée aux conditions et à l'organisation nouvelles. Il en était de même du problème de l'attribution de terrains. La modification consistait à délimiter le champ dont les récoltes étaient envoyées au souverain. Le reste de terrains était attribué comme avant aux grandes familles. Leurs liens avec la terre et avec les esprits des aïeux qui selon les croyances étaient ses propriétaires n'étaient donc pas rompus.

La situation des hommes déplacés était différente. Dans leur cas les principes sur lesquels reposait avant l'organisation économique et sociale du village étaient détruits. Le déplacement signifiait la rupture du lien avec la terre et avec les esprits des aïeux qui en étaient les maîtres. Il était rare d'ailleurs qu'on transportait toute la population d'un village ensemble pour l'installer dans un village nouveau. Ce changement était lié le plus souvent à la destruction de l'unité sociale qu'était le village. Une partie d'hommes tombaient au cours de la lutte, une autre partie notamment les vieux - étaient tués après le combat, une partie d'habitants - hommes, femmes, enfants - étaient vendus, une autre - jeunes hommes et garçons - incorporés dans l'armée, et ceux qui restaient étaient installés sur la terre. Ces prisonniers étaient eux aussi divisés selon les besoins du moment ou envoyés dans divers villages³⁹². Dans cette situation il se produisait la rupture des liens sociaux existants et la destruction des principes du commandement qui permettaient de désigner comme chefs des villages nouvellement formés les sofa envoyés par le souverain. Leur position ne résultait pas du lien avec la société du village, mais de la force de l'Etat qu'ils y représentaient. Si on déplaçait un groupe important de gens, ceux-ci essayaient de reconstituer ne fût-ce que certains principes de leur vie sociale et religieuse. En particulier il était possible alors de maintenir l'organisation grand' familiale. Dans le cas de déplacement des groupes peu nombreux, une telle entreprise était beaucoup plus difficile. Un petit groupe vivait souvent en conflit avec la population du village où on l'avait installé³⁹³. Un tel état de choses pouvait favoriser sa cohésion, mais rendait difficile l'intégration avec la société du village vivant selon les règles de la tradition.

Comme on le voit, le rôle de l'armée dans la transformation de la société était fort complexe. Elle constituait dans l'ensemble un groupe privilégié vivant de l'exploitation du reste de la popu-

lation. L'armée était dans cette société un groupe nouveau; elle s'était formée et développée au-delà des structures connues jusqu' alors, on y recrutait les hommes d'origine diverse.

En même temps l'activité de l'armée affaiblissait la structure grand' familiale. Aux grandes familles on arrachait par force les gens pris en esclavage et les prisonniers installés sur la terre ne pouvaient pas toujours reconstituer leurs familles, détruites par l'invasion étrangère.

L'activité de l'armée eut pour résultat également un accroissement de la stratification sociale - aussi bien au sein de l'armée elle-même qu'entre l'armée et le reste de la population et parmi les membres de la population assujettie. Deux facteurs se trouvaient à la base de cette stratification. Le premier, politique et économique, concernait la perception des prestations et leur distribution inégale. Le second, juridique, concernait la division en population libre et esclaves. Les deux divisions ne correspondaient pas entre elles. La liberté offrait cependant des chances plus grandes de carrière et de succès dans la vie³⁹⁴.

La division économique était étroitement liée à l'activité de l'Etat, elle était un phénomène nouveau par rapport à la période préétatique. Les inégalités matérielles existaient déjà, certes, dans les communautés grand' familiales et villageoises, mais l'appareil d'Etat les approfondit et fit, par son activité, que la position sociale d'immenses groupes humains dépendait du fait si un groupe donné payait une prestation au Trésor de l'Etat ou s'il participait aux avantages liés à leur distribution et s'il possédait le pouvoir consistant à les partager.

2.6. Les fonctions de l'armée du Kenedougou

Pendant la période de la construction de l'Etat, l'armée était une force fondamentale dirigée par la dynastie qui formait cet Etat. Une fois l'organisation étatique formée, le rôle de l'armée consista à la protéger et à favoriser son développement.

Dans le domaine des relations intérieures les fonctions de l'armée étaient déterminées dans la plus grande mesure par le fait qu'elle était identique avec l'appareil d'Etat. Elle remplissait donc toutes les fonctions que l'Etat devait remplir. Sa hiérarchie était en même temps une hiérarchie du pouvoir et son commandant

suprême fut en même temps souverain. Ainsi donc l'existence et l'activité de l'armée étaient-elles décisives pour la stratification sociale de la population du Kenedougou. Dans le domaine social, les fonctions de l'armée étaient toutefois complexes et elles ne se limitaient pas à stabiliser les divisions sociales. Car l'armée était une institution qui rendait possible une immense promotion sociale. Chacun - sans distinction d'origine ethnique, régionale ou classe d'âge - pouvait devenir guerrier. Dans l'armée combattaient côte à côte aussi bien les volontaires libres que les esclaves incorporés dans l'armée par la force³⁹⁵. Chaque sofa avait une chance d'avancement. Ainsi l'armée contribuait-elle à une grande mobilité sociale - volontaire ou forcée.

La question s'impose de savoir laquelle des fonctions de l'armée dans le domaine de la vie sociale prévalait - stabilisatrice ou favorisant la mobilité sociale. L'absence de données numériques suffisantes ne permet pas d'obtenir une réponse sûre. On peut seulement avancer l'hypothèse que la période de la formation de l'Etat et de l'accroissement rapide de l'armée favorisait les carrières de commandant tandis qu'après la formation de l'organisation du Kenedougou le rôle stabilisateur commença peu à peu à prédominer. Les chances de carrière existaient toujours, mais elles étaient faibles vu le grand nombre de candidats et diminuaient au fur et à mesure que se consolidait la composition du groupe gouvernant³⁹⁶.

Une importante fonction intérieure de l'armée consistait à assurer l'obéissance de la population assujettie. On y parvenait en déplaçant les esclaves, en percevant les prestations, en saisissant les fugitifs³⁹⁷, en tuant les rebelles et en organisant les expéditions punitives contre les villages et régions révoltés³⁹⁸. Le dernier type de l'activité était important au Kenedougou. L'autorité des Traore sur la population assujettie était imposée par la force et ne trouvait pas d'autre justification que la force³⁹⁹. Le manque d'idéologie étatique, l'absence de religion consacrant le règne des Traore étaient une grande faiblesse intérieure du Kenedougou⁴⁰⁰. L'armée agissait donc "à la place" de ces facteurs idéologiques qu'elle remplaçait par la contrainte. Dans ces circonstances cependant chaque défaillance, liée par exemple à un échec des troupes du Kenedougou dans une guerre, pouvait déclencher la révolte des sujets. Sans aucun doute les révoltes

étaient aussi provoquées par l'exploitation excessive de la population. Les révoltes avaient donc pour cause principale d'une part l'exploitation et de l'autre l'absence d'acceptation du pouvoir de la part de la population asservie. Le fait que l'art bien développé de construire les fortifications donnait à la population des villages révoltés un espoir d'un dénouement heureux de la révolte⁴⁰¹ jouait aussi un certain rôle.

Pour ces raisons les révoltes des villages respectifs étaient au Kenedougou assez fréquentes⁴⁰². C'était un facteur qui déstabilisait l'Etat intérieurement et qui obligeait l'armée à une capacité de combat incessante et aux expéditions punitives. On les organisait aussi bien contre les territoires alliés que contre les villages qui se trouvaient sous la domination directe du Kenedougou⁴⁰³.

Sous Tieba, après une série de conquêtes ayant pour but de reconquérir les territoires gouvernés plus tôt par Daoula, le territoire du Kenedougou fut déterminé de manière durable⁴⁰⁴. Il ne varia pas beaucoup au temps du règne de Babemba⁴⁰⁵. Aussi les conquêtes du Kenedougou furent-elles à un moment arrêtées. Il semble que cet état de choses fût lié à la situation intérieure. La nécessité d'expéditions punitives fréquentes et l'étouffement des révoltes réduisaient les possibilités des conquêtes. On se bornait donc aux expéditions de rapine qui apportaient le butin et qui étaient moins absorbantes que celles ayant des buts politiques⁴⁰⁶.

Ainsi une interdépendance existait-elle entre l'activité intérieure et extérieure de l'armée: une activité intense dans un domaine réduisait les possibilités d'action dans l'autre.

Les fonctions extérieures de l'armée ne se limitaient pas aux conquêtes /faiblissant à mesure que se stabilisait le territoire de l'Etat/ ou aux expéditions de pillage. Ces dernières étaient organisées systématiquement ce qui conduisait à une dévastation permanente de certaines régions frontière - comme le terrain entre le Kenedougou et le premier Etat de Samori⁴⁰⁷.

Une tâche importante de l'armée était de défendre le territoire du Kenedougou contre une invasion étrangère. Nous avons considéré l'activité des troupes dans ce domaine dans le chapitre concernant les conceptions et tactiques de guerre tout en soulignant que les guerres défensives étaient basées sur le système des fortifications de Sikasso. Du point de vue militaire et du point de vue

des objectifs que posait à l'armée le groupe gouvernant au Kenedougou, les guerres défensives menées contre les adversaires africains étaient efficaces. Le succès de la guerre de 1887-1888 avec Samori en témoigne. En revanche l'armée du Kenedougou s'avéra moins efficace dans la lutte à la campagne, sans la protection des fortifications. L'invasion de l'Etat de Babemba par les troupes de Samori en 1893 se solda pour les défenseurs par des batailles perdues et par des pertes de territoire. La menace concernait cependant les confins sud-ouest du pays et non son centre⁴⁰⁸. Elle fut conjurée grâce à un accord avec Samori en 1895⁴⁰⁹. Ce fut seulement l'invasion française qui apporta au Kenedougou un échec ce qui est compréhensible si l'on tient compte, des différences dans l'armement et dans l'équipement matériel des troupes, dans la technique et dans l'organisation de la lutte.

Si cependant on considérait le problème de l'efficacité de la défense du point de vue des sujets ordinaires, l'appréciation de l'activité de l'armée du Kenedougou serait toute différente. Le fait que l'on tendait à défendre Sikasso était compréhensible. C'était la capitale, siège du souverain, endroit où stationnaient les détachements les plus forts, point où on rassemblait les prestations et les provisions pour quelques années, place d'où on contrôlait les pistes du commerce extérieur. Le repoussement de l'ennemi des murs de Sikasso égalait donc pour Tieba et Babemba le maintien des bases politiques et matérielles du pouvoir. Quant aux pertes que l'ennemi leur avait infligées en marchant sur Sikasso, ils pouvaient les réparer au moment où il reculait après un siège manqué⁴¹⁰.

Pour les sujets une telle guerre, heureusement terminée du point de vue du souverain, pouvait être catastrophique. Le passage des troupes ennemies, les pillages, les enlèvements n'étaient pas alors épargnés à la population du Kenedougou. Les conceptions de la guerre défensive prenaient en considération l'intérêt du groupe gouvernant négligeant celui des sujets. L'efficacité de la défense était donc différente pour les membres des groupes sociaux respectifs. Cette situation soulignait le rôle de classe de l'armée du Kenedougou s'exprimant non seulement dans le domaine économique, social et politique, mais aussi militaire.

Notes

- 1 Sur le réseau des routes J. Gallieni, 1885, p.321, 435, 593 et carte après le texte; J. Méniand, 1912, t.2, p.250-251; A.G. Hopkins, 1973, p.59.
- 2 B.Holas, 1957, p.84-86.
- 3 Ibidem.
- 4 M. Delafosse, 1908-1909, p.77; B. Holas, 1957, p.76-77.
- 5 Ibidem, p.90-91; M. Delafosse, 1908-1909, p.101 - sur le culte des ancêtres.
- 6 B. Holas, 1957, p.90-91.
- 7 Idem, p.81.
- 8 Idem, p.80. En outre les moeurs des Senoufo font objet des travaux suivants: M. Delafosse, 1905; Ferréol, 1904; 1924; M.J. Vendeix, 1934.
- 9 Ch. Béart, 1955, p.800-806; B. Holas, 1957, p.151.
- 10 F. Quiquandon, 1892, p.373; Y. Person, 1970, p.750.
- 11 E. Bernus, 1960, p.245-253; Kodjo Niamkey, 1975.
- 12 E. Bernus, 1960, p.256-265; Y. Person, 1970, p.750.
- 13 Ibidem.
- 14 E. Bernus, 1960, p.260-265; Y. Person, 1974, p.276-281, 301-302.
- 15 F. Quiquandon, 1892, p.376 et suiv.
- 16 M. Collieaux, 1924, p.130-131; M. Delafosse, 1912, t.2, p.373-377; M. Perron, 1923, p.498.
- 17 F. Quiquandon, 1891, p.4637, 4692; J. Méniand, 1931, t.1, p.526, 570; M.Tymowski, 1980, p.38-39. Les traditions contenues dans le rapport de Quiquandon /AS 1 G 146/ publiées en 1892./voir Quiquandon, 1892/.
- 18 M. Collieaux, 1924, p.130-139 et généalogies, p.133, 134; F. Quiquandon, 1892, p.370-405. Aussi le rapport de Quiquandon dans AS, 1 G 146.
- 19 F. Quiquandon, 1892, p.370, 372.
- 20 Ibidem, p.372 - 373.
- 21 AS, 1 G 146 - rapport Quiquandon. Idem, 1892, p.373.

- 22 Ibidem.
- 23 Idem, p.374.
- 24 Ibidem.
- 25 Idem, p.376; M. Colligaux, 1924, p.169-170 cite les noms des provinces à la fin du XIX^e s. Dans la description des luttes menant à la constitution de l'Etat /p.130-145/ ces noms apparaissent aussi, déterminant les unités encore indépendantes.
- 26 Idem, p.169-170; AS, 1 G 322, Monographie... .
- 27 B. Holas, 1957, p.29-31.
- 28 Y. Person, 1974, p.279.
- 29 F. Quiquandon, 1892, p.375-376.
- 30 Idem, p.376-377.
- 31 Idem, p.377.
- 32 Idem, p.378.
- 33 M. Collieaux, 1924, p.130-134.
- 34 Idem, p.131.
- 35 F. Quiquandon, 1892, p.384.
- 36 Y. Person, 1970, p.750, 784; Idem, 1974, p.301-303.
- 37 Carte dans Y. Person, 1974, p.278 et idem, 1971, p.106.
- 38 M. Collieaux, 1924, p.131; Y. Person, 1974, p.303 /1850-1865/, mais idem, 1971a, p.107 /1845-1865/.
- 39 F. Quiquandon, 1892, p.380.
- 40 Idem, p.384.
- 41 Idem, p.381.
- 42 Idem, p.383.
- 43 Idem, p.385.
- 44 M. Collieaux, 1924, p.135.
- 45 F. Quiquandon, 1892, p.385, 401.
- 46 Idem, p.385.
- 47 Idem, p.387.
- 48 Idem, p.402-403.

- 49 M. Collieaux, 1924, p.132-136. Voir aussi note 38, datation différente selon Y. Person.
- 50 F. Quiquandon, 1892, p.386.
- 51 Ibidem; M. Collieaux, 1924, p.135.
- 52 Idem, p.133-134, 136-138.
- 53 F. Quiquandon, 1892, p.403-404.
- 54 Idem, p.404-405.
- 55 Idem, p.406.
- 56 Idem, p.407-408.
- 57 Y. Person, 1971, p.107; idem, 1974, p.303. Autrement M. Collieaux, 1924, p.137, qui après Daouda /1860-1862/ place Molo-kounafa /1862-1866/ et ensuite, à partir de 1866, Tieba.
- 58 F. Petot, 1958, p.311; G. Brasseur, 1968, p.405.
- 59 F. Quiquandon, 1892, p.372-373, 409.
- 60 Idem, p.410.
- 61 Idem, p.416.
- 62 M. Collieaux, 1924, p.140; F. Quiquandon, 1892, p.412-414.
- 63 Idem, p.414-417.
- 64 Ibidem.
- 65 F. Quiquandon, 1891a, p.4694; idem, 1891b, p.463.
- 66 M. Collieaux, 1924, p.142; F. Quiquandon, 1892, p.417; Y. Person, 1970, p.754-755.
- 67 Aussi bien par les souverains et leurs partisans que par les ennemis de l'Etat - F. Quiquandon, 1891b, p.450, 453.
- 68 F. Quiquandon, 1891a, p.4694; J. Méniand, 1931, t.2, p.322; idem, 1935, p.187.
- 69 F. Quiquandon, 1891a, p.4693; 1891b, p.461-462.
- 70 Ibidem.
- 71 En dehors du rapport de Quiquandon, l'autorité de Tieba est confirmée par le rapport du capitaine E. Peroz de sa mission à Sikasso - AS, 1 G 164 et ANSOM, Soudan III/1.
- 72 F. Quiquandon, 1892, p.405-408.
- 73 Idem, 1891a, p.4693; 1891b, p.461.

- 74 M. Collieaux, 1924, p.133; J. Méniand, 1931, t.2, p.318.
- 75 Voir notes 21, 29, 30 et AS, 1 G 322, Monographie... .
- 76 Sur les alliés F. Quiquandon, 1891a, p.4694 et 1892, p.428.
- 77 AS, 1 G 322, Monographie... .
- 78 Ibidem.
- 79 F. Quiquandon, 1891a, p.4694; 1892, p.416.
- 80 Idem, 1891b, p.451; AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; 1 G 322, Monographie... .
- 81 F. Quiquandon, 1892, p.428.
- 82 Idem, 1892, p.419; J. Méniand, 1935, p.109.
- 83 F. Quiquandon, 1891a, p.4694; 1891b, p.451.
- 84 Défense contre Samori: T.M. Bah, 1971, p.266-278; Y. Person, 1970, p.758-772; Défense contre Audeoud: ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso. Rapport... /même rapport d'Audeoud AS, 1 D 168/ et J. Méniand, 1935, p.113-186.
- 85 Sur les petits tata complétant le système de la défense de l'Etat - capitaine Braulot, AS, 1 G 206, Rapport... 20 III 1897. Aussi E. Peroz, ANSOM, Soudan III/1.
- 86 F. Quiquandon, 1892, p.385.
- 87 Ibidem, p.406.
- 88 Rapport de Quiquandon AS, 1 G 146 et idem 1891a; J. Méniand, 1931, t.1, p.529-570.
- 89 F. Quiquandon, 1891a, p.4650 /Loutana/; 1891b, p.454 /Goulasso/.
- 90 Idem, 1891a, p.4681.
- 91 Ibidem.
- 92 ANSOM, Sénégal IV/95, dépêche du 10 VII 1890 informe que Tieba a avec lui 3-4 mille fantassins et 600 cavaliers ce qui constitue près de la moitié de ses troupes. Si au moment culminant du développement de l'Etat l'armée comptait près de 15 mille hommes, on peut supposer que dans la première moitié des années 80, elle était moins nombreuse et croissait graduellement à partir de 10 mille hommes. Dans les années 70 elle serait proportionnellement plus petite, de quelques milliers.
- 93 L. Binger, 1892, t.1, p.109. Quiquandon cita encore un chiffre, de l'époque de sa seconde mission au début de 1893. Dans les combats pour le village de Soubalendougou Babemba commandait 6-7 mille hommes ce qui ne représentait bien sûr qu'une partie de ses troupes. J. Méniand, 1931, t.2, p.323.

- 94 ANSOM, Soudan I/2, dépêche 8 V 1892 /son contenu dans la dépêche Com. sup. à Gouvern. 27 V 1892/.
- 95 AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897.
- 96 AS, 1 G 206, Le cap. Braulot... 3 IV 1897.
- 97 AS, 1 G 206, Rapport... 20 III 1897.
- 98 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso. Rapport... .
- 99 Gén. Gouraud, 1939, p.164-166.
- 100 F. Quiquandon, 1891a, p.4650; AS, 1 G 322, Monographie...
- 101 Une estimation pareille était donnée par J. Méniard, 1935,
p.40 /10 à 12 mille fantassins et 2-3 mille cavaliers/.
- 102 F. Quiquandon, 1891a, p.4681.
- 103 Gén. Gouraud, 1939, p.166.
- 104 F. Quiquandon, 1891a, p.4650.
- 105 Ibidem, p.4694; idem, 1891b, p.451.
- 106 Idem, 1891a, p.4650.
- 107 Ibidem; AS, 1 G 322, Monographie... .
- 108 F. Quiquandon, 1891a, p.4694; M. Collieaux, 1924, p.178.
- 109 F. Quiquandon, 1891a, p.4694; 1891b, p.454; 1892, p.417,
428.
- 110 Idem, 1891a, p.4639, 4640, 4694.
- 111 M. Collieaux, 1924, p.169-170.
- 112 AS, 1 D 120, N^{os} 26, 29, 37, 38.
- 113 F. Quiquandon, 1891a, p.4638.
- 114 Ibidem, p.4650, 4652.
- 115 Ibidem, p.4692; idem, 1891b, p.457.
- 116 AS, 1 G 206, le capit. Braulot... 3 IV 1897.
- 117 AS, 1 G 322, Monographie... .
- 118 Voir chapitre sur l'armement et notes 155-156.
- 119 AS, 1 G 206, Le capit. Braulot... 3 IV 1897; ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz...; ibidem, Instructions pour le comm. Quiquandon /Archinard/ 26 XI 1892; F. Quiquandon, 1891a, p.4694.

- 120 AS, 1 G 322, Monographie... .
- 121 Ibidem.
- 122 Ibidem. Aussi M. Collieaux, 1924, p.177-178.
- 123 F. Quiquandon, 1891a, p.4650, 4678, 4692; idem, 1892, p.420-421.
- 124 Idem, 1891a, p.4692; 1891b, p.441.
- 125 Idem, 1891a, p.4693; 1892, p.420-422.
- 126 Idem, 1891a, p.4679; 1892, p.411, 416.
- 127 AS, 1 D 120, N^{OS} 26, 29, 37, 38; ibidem N^O 3 /Lieut. Marchand à com. sup. 28 II 1892/; 1 G 206, Rapport... 20 III 1897; 1 G 322, Monographie... .
- 128 AS, 1 G 322, Monographie...; 1 D 120, N^{OS} 17, 27, 28, 32, 39, 40, 41, 42.
- 129 Si le traité sur la dépendance était conclu sans lutte, F. Quiquandon, 1891a, p.1494; idem, 1892, p.386, 428.
- 130 AS, 1 D 120, N^{OS} 33 /allié/; F. Quiquandon, 1892, p.417.
- 131 F. Quiquandon, 1892, p.412, 413, 418.
- 132 Ibidem, p.419, 421-426.
- 133 Ibidem, p.427; idem, 1891a, p.4650, 4678.
- 134 Ibidem, p.4692.
- 135 Idem, 1891b, p.456.
- 136 AS, 1 G 206, Rapport... 20 III 1897.
- 137 AS, 1 D 120, lettre 28 II 1892 /Marchand/; F. Quiquandon, 1892, p.428.
- 138 M. Collieaux, 1924, p.169-170.
- 139 T.M. Bah, 1971, p.276, note 6.
- 140 F. Quiquandon, 1892, p.424, 426; M. Collieaux, 1924, p.133.
- 141 F. Quiquandon, 1891a, p.4694; M. Collieaux, 1924, p.170-171.
- 142 F. Quiquandon, 1891a, p.4693; 1891b, p.459, 462.
- 143 AS, 1 G 322, Monographie... .
- 144 M. Mauss, 1973, p.266 et suiv., 318 et suiv.
- 145 F. Quiquandon, 1891a, p.4650.

- 146 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz /aussi AS, 1 G 164/.
- 147 ANSOM, Soudan III/1, Instructions pour le comm. Quiquandon /Archinard/.
- 148 F. Quiquandon, 1892, p.429.
- 149 Les armes à feu des vieux types étaient moins utiles aux cavaliers qu'aux fantassins car pour les charger il fallait descendre du cheval. Elles donnaient cependant du prestige et pour cette raison les cavaliers les utilisaient.
- 150 F. Quiquandon, 1892, p.408, 419.
- 151 Idem, 1891a, p.4681.
- 152 L. Binger, 1892, t.1, p.95.
- 153 F. Quiquandon, 1891b, p.454, 455; 1892, p.419.
- 154 F. Quiquandon, 1891b, p.455.
- 155 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso...; J. Méniand, 1935, p.190.
- 156 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso...; J. Méniand, 1935, p.193; Y. Person, 1975, p.1949.
- 157 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso...; J. Méniand, 1935, p.188 /outre la description du châtement des déserteurs de l'armée française, des allusions très prudentes aux violences accomplies/; J. Suret-Canale, 1968, p.274-275 une description détaillée des pillages et actes de violence d'après P. Vigné d'Octon, 1900, p.131 et suiv. /je cite après J. Suret-Canale/.
- 158 ANSOM, Soudan I/2, Com. sup. à Gouv. 27 V 1892 /d'après les dépêches du lieutenant Marchand des 9, 10, 11 et 13 mai 1892 - armes de Kong/; ibidem, Com. sup. à Gouv. 7 V 1892 /d'après les informations de Sikasso - armes de Bobo Dioulasso/.
- 159 AS, 15 G 72 /correspondance de Tieba/; 15 G 73 /correspondance de Babemba/. Aussi 15 G 81 /différentes lettres parmi lesquelles la correspondance avec Tieba/.
- 160 AS, 15 G 72, N^{os} 4, 7, 8, 9, 10, 18; M. Tymowski, 1980, p.38-40.
- 161 Les armes de Segou et de Bamako AS, 15 G 72, N^{os} 7, 8, 10; les armes de Quiquandon, idem, 1891a, p.4638; de Marchand AS, 15 G 72, N^o 16; 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; de Peroz - ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz.
- 162 AS, 15 G 73, N^{os} 1, 13, 22, 24, 25, 26, 27.
- 163 AS, 15 G 73, N^{os} 1, 2, 3, 13, 24; ANSOM, Soudan I/6. Télégrammes 31 I, 8 VIII, 20 VIII, 29 VIII 1894.

- 164 ANSOM, Soudan I/6, Télégramme 29 VIII 1894.
- 165 ANSOM, Soudan I/6, Télégramme 31 I et 29 VIII 1894; Soudan I/7, Télégrammes 14 X et 25 XI 1894 et Lt. Gouv. à M. le Ministre, Rapport politique, 16 I 1895.
- 166 ANSOM, Soudan I/6 bis, Note du 24 X 1895; Soudan I/7, Télégramme 3 XI 1894.
- 167 AS, 15 G 73, N^o 27; ANSOM, Soudan I/7, Télégramme 26 XI 1894.
- 168 ANSOM, Soudan I/7, Télégramme 26 VI 1894 /20 fusils/; ibidem, télégrammes 22 XII 1894, 16 I 1895 et AS, 15 G 73, N^o 13 /exemplaires isolés d'armes/.
- 169 F. Quiquandon, 1891a, p.4640; idem, 1891b, p.447.
- 170 AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; 1 G 322, Monographie... Si la garde comptait entre 127 et 200 hommes et qu'on avait importé de 100 à 150 armes à tir rapide, il faut croire que 30-50 exemplaires d'armes furent fabriqués sur place. /En dehors de l'importation on prit 15 fusils au cap. Morisson, ANSOM, Soudan III/4, télégramme 27 II 1898; J. Méniand, 1935, p.108.
- 171 L. Binger, 1892, t.1, p.95 /bouclier/; F. Quiquandon, 1891a, p.4681 /arcs chez les adversaires/; 1892, p.423 /protection de daba/.
- 172 Ils ne sont pas mentionnés par Audeoud dans son rapport /ANSOM, Soudan V/4/, ni par J. Méniand, 1935.
- 173 F. Quiquandon, 1892, p.379-384, 386-403.
- 174 Idem, 1891a, p.4650-4653, 4680-4681.
- 175 Idem, 1892, p.409; M. Collieaux, 1924, p.138; F. Petot, 1958, p.311; T.M. Bah, 1971, p.205.
- 176 AS, 1 G 322, Monographie...; G. Brasseur, 1968, p.405; T.M. Bah, 1971, p.206-207.
- 177 L. Binger, 1892, t.1, p.95; AS, 1 G 146, Mission du cap. Quiquandon, plan de Sikasso; F. Quiquandon, 1891a, p.4639-4640.
- 178 Ibidem; T.M. Bah, 1971, p.140.
- 179 M. Tymowski, 1980, p.39-40.
- 180 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz.
- 181 AS, 1 D 113, Mission Marchand, N^o 37.
- 182 Plan dans le rapport Audeoud, ANSOM, Soudan V/4.
- 183 J. Méniand, 1935, p.107; T.M. Bah, 1971, p.210-212.
- 184 L. Binger, 1892, t.1, p.97-98.

- 185 AS, 1 D 113, Mission Marchand; 1 G 164, Mission Peroz.
- 186 Plan dans le rapport Audeoud, ANSOM, Soudan V/4; J. Mé-
niaud, 1935, p.105 et carte à la page 102.
- 187 AS, 1 G 206, Rapport... 20 III 1897; ANSOM, Soudan I/9,
Rapport politique... 1 I 1896.
- 188 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso.
- 189 Ibidem.
- 190 T.M. Bah, 1971, p.55-56 et carte p.273.
- 191 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz; AS, 1 G 206,
Rapport... 20 III 1897.
- 192 F. Quiquandon, 1892, p.424.
- 193 Idem, 1891a, p.4651, 4680.
- 194 AS, 1 G 322, Monographie...
- 195 F. Quiquandon, 1891a, p.4693.
- 196 Ibidem.
- 197 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz.
- 198 F. Quiquandon, 1891b, p.456.
- 199 Idem, 1892, p.406, 419, 423, 426.
- 200 Idem, 1891b, p.456.
- 201 Idem, 1892, p.419.
- 202 Idem, 1891a, p.4679, 4680; J. Méniand, 1935, p.126.
- 203 M. Collieaux, 1924, p.143.
- 204 J. Méniand, 1935, p.99.
- 205 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso; J. Méniand, 1935,
p.139-141.
- 206 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso. Aussi AS, 1 G 322,
Monographie... .
- 207 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso.
- 208 AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; J. Méniand,
1935, p.188.
- 209 Ibidem, p.108.
- 210 F. Quiquandon, 1891a, p.4650.
- 211 Ibidem, p.4639; idem, 1891b, p.440.

- 212 Idem, 1892, p.426.
- 213 Idem, 1891a, p.4650.
- 214 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz; F. Quiquandon, 1891a, p.4651; AS, 1 G 322, Monographie. Sur le service des renseignements aussi L. Binger, 1892, t.1, p.78.
- 215 F. Quiquandon, 1891a, p.4680.
- 216 Idem, 1892, p.412.
- 217 Idem, 1891a, p.4650.
- 218 AS, 1 D 230, Télégramme 3 II 1898; ANSOM, Soudan III/4, télégramme 27 II 1898; Soudan IV/6, télégramme 13 II 1898.
- 219 F. Quiquandon, 1891a, p.4691; idem, 1892, p.415.
- 220 Idem, 1891a, p.4650, 4679.
- 221 Ibidem, p.4679.
- 222 Idem, 1892, p.383, 386.
- 223 Idem, 1891a, p.4651, 4679, 4682, 4691-4692.
- 224 Ibidem, p.4691.
- 225 Ibidem, p.4650.
- 226 Ibidem, p.4678.
- 227 Ibidem, p.4692.
- 228 Ibidem, p.4653, 4678.
- 229 Ibidem.
- 230 Idem, 1891b, p.460.
- 231 L. Binger, 1892, t.1, p.106-111.
- 232 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso; J. Méniand, 1935, p.114-150, notamment 139.
- 233 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz; Soudan V/4, Colonne de Sikasso; L. Binger, 1892, t.1, p.106.
- 234 F. Quiquandon, 1892, p.420; ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso; J. Méniand, 1935, p.184-186.
- 235 Plan dans le rapport Audeoud, ANSOM, Soudan V/4.
- 236 F. Quiquandon, 1891a, p.4691.
- 237 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso; J. Méniand, 1935, p.193; Y. Person, 1975, p.1949.

- 238 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso; J. Méniand, 1935, p.186; B. Cisse, 1972, p.38-39.
- 239 Tel fut le déroulement de la guerre au Fafadougo.
- 240 F. Quiquandon, 1892, p.415.
- 241 AS, 15 G 73, N^{os} 1, 2, 5, 7; ANSOM, Soudan I/6, Dépêches et rapports des 8 VIII, 20 VIII, 29 VIII 1894.
- 242 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso; J. Méniand, 1935, p.189-190.
- 243 M. Tymowski, 1981, p.5, 13.
- 244 Les possibilités de la défense des tata ouest-africains contre une attaque d'artillerie furent longuement considérées par T.M. Bah, 1971, p.322-337. Du côté des agresseurs, ce problème fut traité par E.Peroz, 1890, p.101-150. Sur la politique de Babama - M. Tymowski, 1980, p.41-43.
- 245 ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso; J. Méniand, 1935, p.113-186.
- 246 Y. Person, 1975, p.1985, note 176.
- 247 F. Quiquandon, 1891a, p.4679; idem, 1892, p.378, 411, 416.
- 248 Ibidem, p.404-408.
- 249 Ibidem, p.403, 404, 407.
- 250 Idem, 1891a, p.4650, 4678, 4692; AS, 1 D 120, N^o 37.
- 251 F. Quiquandon, 1892, p.419, 422, 424; Y. Person, 1970, p.760-761.
- 252 AS, 1 D 120, N^{os} 29, 38.
- 253 AS, 1 D 120, N^o 36.
- 254 ANSOM, Soudan I/4, Com. sup. à Secr. d'Etat. 2 II 1893 /d'après la lettre de Sikasso du 10 II 1893/.
- 255 ANSOM, ibidem; Soudan III/4, lettre d'Audeoud au Gouverneur 27 II 1898.
- 256 J. Méniand, 1931, t.2, p.318.
- 257 ANSOM, Sénégal IV/95, Télégramme 28 II 1890; J. Méniand, 1931, t.1, p.447; AS, 15 G 72, N^o 10.
- 258 AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; ANSOM, Soudan I/9, Rapport sur la situation politique... 1 X 1895.
- 259 AS, 15 G 73, N^{os} 18, 28, 30; J. Méniand, 1931, t.2, p.329.
- 260 Voir note 238.

- 261 Voir notes 195, 200.
- 262 F. Quiquandon, 1891, p.4694.
- 263 ANSOM, Mission 4, Mission Monteil, lettre du 2 et du 4 III 1891; Soudan V/4, Colonne de Sikasso; AS, 1 G 206, Le capit. Braulot... 3 IV 1897; F. Quiquandon, 1891a, p.4693, 4694; idem, 1891b, p.460.
- 264 AS, 1 G 206, Le capit. Braulot... 3 IV 1897.
- 265 AS, 1 G 206, Rapport... 20 III 1897.
- 266 AS, 1 D 120, lettre du lieutenant Marchand du 28 II 1892.
- 267 AS, 1 D 120, lettre du lieutenant Marchand du 18 IV 1892; ANSOM, Soudan I/2, télégramme 7 V 1892.
- 268 F. Quiquandon, 1891a, p.4692; AS, 1 G 322, Monographie...
- 269 AS, 1 D 120, lettre du lieutenant Marchand du 28 II 1892.
- 270 F. Quiquandon, 1892, p.414.
- 271 ANSOM, Soudan I/6, lettre du 29 VIII 1894; F. Quiquandon, 1892, p.428.
- 272 K.Koranyi, 1963, p.139-142, 245; J.Nalepa, 1962, p.409; J. Bardach, 1965, p.128; H. Łowmiański, 1970, p.115-124.
- 273 F. Quiquandon, 1891a, p.4693-4694; J. Méniand, 1935, p.187.
- 274 F. Quiquandon, 1891a, p.4693.
- 275 AS, 1 G 322, Monographie... .
- 276 F. Quiquandon, 1891a, p.4639, 4640.
- 277 Ibidem, p.4650, 4692; AS, 1 D 120, lettre du lt Marchand 28 II 1892.
- 278 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz; AS, 1 D 120, lettre du lt Marchand, non datée; 1 G 206, Rapport... 20 III 1897; F. Quiquandon, 1891a, p.4637, 4639, 4659, 4678, 4692; J. Méniand, 1935, p.52, 57.
- 279 AS, 1 D 120, lettre du lt Marchand 18 IV 1892.
- 280 AS, 1 D 120, N^{os} 19, 39, 41.
- 281 AS, 1 D 120, N^o 22; F. Quiquandon, 1891a, p.4638.
- 282 Ibidem, p.4692.
- 283 AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; Rapport... 20 III 1897; ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso.

- 284 Voir chapitre sur l'organisation de l'armée. Source principale F. Quiquandon, 1891a, p.4694.
- 285 AS, 1 G 322, Monographie... .
- 286 Ibidem.
- 287 Ibidem.
- 288 F. Quiquandon, 1891a, p.4692.
- 289 Idem, 1892, p.412.
- 290 T.M. Bah, 1971, p.55-56 et carte p.273.
- 291 ANSOM, Soudan III/1; Mission du cap. Peroz; ibidem, Instructions pour le comm. Quiquandon... /Archinard/: AS, 1 G 206, Rapport... 20 III 1897; Le cap. Braulot... 3 IV 1897; F. Quiquandon, 1891a, p.4694; idem, 1892, p.413.
- 292 Ibidem. En outre ANSOM, Soudan I/2, Com. sup. à Gouv. 31 III 1892 /interception des courriers étrangers/; Soudan I/6, Gouv. à M. le Min. 8 VIII 1894 /percepteur/.
- 293 ANSOM, Soudan I/9, Situation politique... 1 XII 1896.
- 294 ANSOM, Soudan I/6, Gouv. à M. le Min. 8 VIII 1894.
- 295 AS, 1 G 322, Monographie...; 1 D 120, lettre du lt Marchand 28 II 1892 /commissions par courriers/; 15 G 72, N° 3; 15 G 73, N° 2 /mentions directes sur les courriers portant les lettres/; ANSOM, Soudan I/6, Rapport politique... 1 I 1894; télégramme 4 IV 1894; télégramme 29 VIII 1894 /mission aux autorités françaises/; F. Quiquandon, 1891a, p.4637-4638; AS, 1 G 206, Rapport... 20 III 1897 /accueil des missions étrangères/.
- 296 N'étaient pas chefs militaires certains marabouts, instituteurs groupés à la cour. /AS, 1 G 322, Monographie...; 1 D 120, lettre du lt Marchand 18 IV 1892/.
- 297 M. Delafosse, 1908-1909, p.40-41; B. Holas, 1957, p.59-66; 1 G 322, Monographie... Renseignements économiques.
- 298 M. Delafosse, 1908-1909, p.47-48; B. Holas, 1957, p.66-68; F. Quiquandon, 1892, p.377; P. Monteil, 1896, p.48.
- 299 B. Holas, 1957, p.69-70; M. Delafosse, 1908-1909, p.59-60.
- 300 J. Gallieni, 1885, p.321, 393, 424, 435, 593 /pistes de commerce/; B. Holas, 1957, p.71-72 /principes du commerce/; B. Nowak, 1974a, p.34-62 /organisation du commerce/, p.93 /carte des pistes/.
- 301 F. Quiquandon, 1891a, p.4693-4694; AS, 1 G 322, Monographie... .
- 302 F. Quiquandon, 1891a, p.4653, 4680; idem, 1891b, p.446, 451; ANSOM, Missions 4, Mission Monteil, lettre du 2 et 4 III 1891;

AS, 1 G 322, Monographie...; ANSOM, Soudan III/1, Instructions pour le comm. Quiquandon /Archinard/.

303 AS, 1 G 322, Monographie...; F. Quiquandon, 1981a, p.4694.

304 Ibidem.

305 ANSOM, Missions 4, Mission Monteil, lettre du 2 et 4 III 1891; P. Monteil, 1896, p.52-53 /déplacements/; F. Quiquandon, 1891a, p.4653, 4680, 4693 /de Loutana et Kinian/.

306 ANSOM, Missions 4, Mission Monteil, lettre du 2 et 4 III 1891.

307 F. Quiquandon, 1891b, p.443.

308 Idem, 1891, p.4694; J. Méniand, 1931, p.322.

309 ANSOM, Soudan III/1, Instructions pour le comm. Quiquandon /Archinard/.

310 F. Quiquandon, 1891a, p.4653.

311 AS, 1 G 206, Le capit. Braulot... 3 IV 1897.

312 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz.

313 F. Quiquandon, 1891a, p.4639. En 1898 les provisions furent aussi très importantes: J. Méniand, 1935, p.190 et ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso.

314 AS, 1 G 322, Monographie...; F. Quiquandon, 1891a, p.4639.

315 Ce fut une charge considérable étant donné la longue durée des expéditions et la grande quantité de munitions nécessaires.

316 F. Quiquandon, 1891a, p.4653.

317 T.M. Bah, 1971, p.43, 54-56; F. Quiquandon, 1892, p.370-405.

318 G. Brasseur, 1968, p.407.

319 F. Quiquandon /AS, 1 G 146 et 1891a, p.4653, 4680/: J. Marchand /AS, 1 D 113/; E. Peroz /AS, 1 G 164, ANSOM, Soudan III/1/; services des renseignements /ANSOM, Soudan I/9, Rapport politique 1 I 1896/; Braulot /AS, 1 G 206, Rapport... 20 III 1897/; Audeoud /AS, 1 D 168 et ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso/.

320 AS, 1 G 322, Monographie...; Voir aussi T.M. Bah, 1971, p.205-218.

321 AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897.

322 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz.

323 Voir note 299 et AS, 1 G 322, Monographie... Renseignements économiques.

- 324 Gén. Gouraud, 1939, p.164.
- 325 M. Delafosse, 1908-1909, p.59-60; B. Holas, 1957, p.69-71.
- 326 B. Holas, 1957, p.70; F. Quiquandon, 1891b, p.446-447.
- 327 F. Quiquandon, 1891a, p.4640.
- 328 Ibidem.
- 329 Idem, 1891b, p.446 /commandes/, p.447 /cadenas/. Aussi
1891a, p.4640.
- 330 Gén. Gouraud, 1939, p.165.
- 331 Idem, p.166.
- 332 F. Quiquandon, 1891b, p.452; idem, 1891a, p.4694.
- 333 Idem, 1892, p.427.
- 334 Ibidem, p.384, 386, 402, 415, 416.
- 335 AS, 1 G 322, Monographie... .
- 336 F. Quiquandon, 1891a, p.4693.
- 337 Ibidem.
- 338 Idem, 1892, p.415; idem, 1891a, p.4692.
- 339 AS, 15 G 72, N° 18; 1 D 120, lettre de Marchand du 28 II
1892; 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; 1 G 322, Monographie...;
F. Quiquandon, 1891a, p.4639, 4653; idem, 1892, p.414, 415.
- 340 Ibidem, p.415.
- 341 Idem, 1891a, p.4691.
- 342 AS, 1 G 322, Monographie... .
- 343 Peut-être la prise de butin était-elle une preuve de cou-
rage qui méritait une récompense supplémentaire.
- 344 F. Quiquandon, 1892, p.386.
- 345 Idem, 1891a, p.4693; idem, 1891b, p.462.
- 346 Ibidem, p.459.
- 347 Ibidem, p.451, 456, 459; idem, 1892, p.410.
- 348 AS, 15 G 72, N° 18.
- 349 F. Quiquandon, 1891b, p.441 /cheval précieux/; idem,
1892, p.407 /armes/.
- 350 Voir note 302.

- 351 AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; Le cap. Braulot... 3 IV 1897; 1 G 322, Monographie...; ANSOM, Soudan I/6, Rapport politique... 1 I 1894; F. Quiquandon, 1892, p.376, 414.
- 352 AS, 1 G 322, Monographie...; F. Quiquandon, 1891b, p.450.
- 353 AS, 1 G 322, Monographie... .
- 354 F. Quiquandon, 1891a, p.4694; idem, 1891b, p.450 /marchands de Tieba/; ANSOM, Soudan I/6, Rapport politique... 1 I 1894 /marchands de Babemba, efforts pour obtenir une exonération des douanes françaises/.
- 355 Ibidem et AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; 1 G 322, Monographie...; F. Quiquandon, 1892, p.376, 414.
- 356 Idem, 1891b, p.446; J. Méniand, 1935, p.108.
- 357 Ibidem.
- 358 AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; ANSOM, Soudan I/9, Rapports politiques... 1 X 1895; 1 I, 15 II 1896; Y. Person, 1975, p.1738-1740.
- 359 F. Quiquandon, 1891a, p.4701; idem, 1891b, p.450, 468.
- 360 AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897.
- 361 AS, 1 G 322, Monographie...
- 362 AS, 1 G 206, Le capit. Braulot... 3 IV 1897; ANSOM, Soudan III/4, télégramme 27 II 1898 /Audeoud à Gouv./.
- 363 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz; AS, 1 G 206, Le capit. Braulot, 3 IV 1897.
- 364 ANSOM, Soudan III/1, Mission du cap. Peroz.
- 365 ANSOM, Soudan III/1, Instructions pour le cap. Quiquandon /Archinar/; Soudan I/6, lettre du 8 VIII 1894; F. Quiquandon, 1891a, p.4693, 4694, 4701; idem, 1892, p.413.
- 366 ANSOM, Soudan I/9. Rapport politique... 1 XII 1896; F. Quiquandon, 1891b, p.463; 1891a, p.4701.
- 367 ANSOM, Soudan I/6, lettre du 8 VII 1894; F. Quiquandon, 1892, p.428.
- 368 AS, 1 G 206, Le cap. Braulot... 3 IV 1897.
- 369 F. Quiquandon, 1891a, p.4694.
- 370 F. Quiquandon, 1892, p.410, 412.
- 371 AS, 1 G 206, Rapport... 30 III 1897.
- 372 F. Quiquandon, 1891a, p.4650, 4694; AS, 1 G 322, Monographie... .

- 373 F. Quiquandon, 1892, p.410, 412.
- 374 F. Quiquandon, 1891a, p.4639; ANSOM, Soudan V/4, Colonne de Sikasso; J. Méniand, 1935, p.189-190.
- 375 AS, 1 G 322, Monographie... .
- 376 F. Quiquandon, 1891a, p.4639.
- 377 Voir chapitre concernant les effectifs de l'armée du Kenedougou et notes 91-101.
- 378 J. Méniand, 1935, p.40; Y. Person, 1970, p.753.
- 379 AS, 1 G 322, Monographie... Le texte date de 1903, il fut donc écrit 5 ans à peine après la chute du Kenedougou. La population du cercle de Sikasso comptait alors 164 410 personnes. Le Kenedougou comprenait aussi les territoires situés au-delà du cercle de Sikasso délimité par les autorités coloniales.
- 380 B. Holas, 1957, p.21 - le cercle de Koutiala - 202 780 hommes, p.24 - le cercle de Korhogo - 193 940 hommes, p.31 - le cercle de Sikasso - 204 405 hommes. Les chiffres concernent la moitié du XX^e siècle. Le territoire du Kenedougou comprenait toute l'étendue du futur cercle de Sikasso, la partie sud du cercle de Koutiala, la partie nord de Korhogo et un bout du cercle de Bobo-Dioulasso. Il faut tenir compte aussi de l'accroissement du nombre de la population /p. ex. le cercle de Sikasso - 1903 - 164 410 personnes, la moitié du siècle - 204 405 personnes/. A la lumière de ces données on peut évaluer hypothétiquement le nombre de la population du Kenedougou à 250-300 mille. Considérant les données de 1903 je pencherais plutôt pour l'estimation de 250 mille.
- 381 F. Quiquandon, 1891a, p.4639.
- 382 Ibidem, p.4693.
- 383 Ibidem.
- 384 J. Méniand, 1935, p.187.
- 385 Voir chapitre concernant la hiérarchie des grades militaires et notes 138, 139.
- 386 Cela concernait aussi bien les membres du clan régnant que les gens qui, esclaves d'origine, furent élevés au pouvoir par la grâce du souverain. Dans une mesure moins grande en étaient concernés ceux des commandants et dignitaires qui descendaient des familles des chefs des grandes familles et des villages. Pourtant dans leur cas aussi l'accès à une fonction étatique créait une possibilité de dépasser un certain niveau de richesse.
- 387 Voir notes 304, 365.
- 388 Avec 300 mille habitants et un village moyen de 1000 habitants il y aurait 300 villages. Dans certains stationnaient plusieurs guerriers, dans d'autres un seul sofa.

- 389 F. Quiquandon, 1891a, p.4651, 4692.
- 390 AS, 1 G 206, Le cap. Braulot... 3 IV 1897; 1 G 322, Monographie...
- 391 F. Quiquandon, 1891a, p.4694.
- 392 Ibidem, p.4653, 4680, 4693; ANSOM, Soudan III/1, Instructions pour le comm. Quiquandon /Archinard/.
- 393 Ibidem.
- 394 De nombreux esclaves étaient incorporés dans l'armée, certains d'entre eux devenaient commandants. Aussi le chemin de la carrière militaire n'était-il pas complètement fermé pour les esclaves. La différence résidait dans le fait qu'ils ne pouvaient pas choisir cette carrière ou la rejeter. Indépendamment de leur volonté on les incorporait ou non à l'armée. Ce n'est que plus tard, déjà dans l'armée, que la suite de la carrière dépendait de leur courage et d'autres traits de caractère.
- 395 Voir chapitre concernant le recrutement et notes 77-80.
- 396 Cap. Braulot /AS, 1 G 206, Rapport... 20 III 1897/ remarqua que "Babemba s'est entouré des anciens favoris de son frère". En effet la plupart des dignitaires en fonction sous le règne de Babemba avaient détenu de hauts postes également sous Tieba /AS, 1 D 120, N^{os} 16-42/.
- 397 AS, 1 G 206, Rapport... 20 III 1897; Le capit. Braulot... 3 IV 1897; 1 G 322, Monographie...; ANSOM, Soudan I/2, Com. sup. à Gouv. 25 III 1892; Soudan I/6, Gouv. à M. le Min. 8 VIII 1894; Soudan III/4, Audeoud à Gouv. Gén., 27 II 1898; F. Quiquandon, 1891a, p.4694.
- 398 F. Quiquandon, 1891a, p.4701; AS, 1 G 322, Monographie...; ANSOM, Soudan I/6, Gouv. à M. le Min. 29 VIII 1894; Soudan I/9, Situation politique 1 XII 1896.
- 399 F. Quiquandon, 1891a, p.4694 /"Dans leur esprit, Tiéba n'a juridiquement aucun droit, il n'a que la force, et on ne lui obéit comme à la force que lorsqu'il est tout près, qu'il menace"; p.4693 /"Le KénéDougou, en un mot, n'est pas l'héritage de Tieba: il est sa conquête"/.
- 400 Tieba n'appréciait pas à sa juste valeur le rôle de la religion dans l'affermissement de la cohésion intérieure de l'Etat - "Samory, disait-il un jour, veut obliger tout le monde à faire salam; il fait couper la tête à tous ceux qui refusent. Pourquoi agir ainsi? Chacun doit être libre: chez moi quiconque veut faire salam, fait salam; quiconque veut boire du dolo, boit du dolo; moi je n'en bois pas, mais mon frère Khossa en boit et nos pères en buvaient" /F. Quiquandon, 1891a, p.4693/. Le fait de boire du dolo était une cérémonie animiste.
- 401 Sur l'art de construire les fortifications - T.M. Bah, 1971, p.43, 54-56.

402 F. Quiquandon, 1892, p.379, 381, 406, 416; idem, 1891a, p.4694; idem, 1891b, p.463; ANSOM, Soudan I/6, Gouv. à Min. 29 VIII 1894; Soudan I/9, Rapport politique... 1 XII 1896.

403 Voir note 398.

404 F. Quiquandon, 1891a, p.4694 /aspiration de Tieba à obtenir les frontières du temps de Daoula/. Après avoir vaincu le Fafadougou, Tieba menait des guerres de pillage sans chercher à faire d'autres conquêtes. Les expéditions en direction de Tengrela et du sud-ouest /AS, 1 D 120, Marchand à Com. sup. 28 II 1892/ apportaient de petites conquêtes territoriales et du gros butin. Il en alla de même des influences à l'est /P.L. Monteil, 1896, p.65-74/.

405 Les pertes du temps de la guerre avec Samori en 1893-1894 /AS, 15 G 73, N^{OS} 1, 15/ furent récupérées après la conclusion d'un accord secret avec lui /M. Tymowski, 1980, p.42/. Sur le territoire de Minianka les conquêtes en direction du nord étaient impossibles car elles risquaient de déclencher un conflit avec la France /ANSOM, Soudan III/1, Instructions pour comm. Quiquandon; J. Méniaud, 1931, t.2, p.318-319/. A l'ouest le territoire était dévasté depuis la guerre avec Samori en 1888. Les seules directions d'une expansion éventuelle étaient l'est et le sud. Mais à l'est Bobo Dioulasso demeura indépendante du Kenedougou tandis qu'au sud le règne de Babemba sur Folona était lâche et n'arrivait ni à Korogho, ni à Ferkessedougou. Voir J. Méniaud, 1935, carte précédant le texte.

406 L'arrêt de l'expansion dans la direction est et sud ne peut être suffisamment expliqué par des facteurs extérieurs.

407 L. Binger, 1892, t.1, p.63, 70, 72-76.

408 Voir notes 173, 164.

409 Un rôle y fut donc joué par le facteur politique et non militaire. Sur l'accord de Babemba avec Samori de 1895; AS, 1 G 206, Renseignements... 31 I 1897; Y. Person, 1975, p.1738-1740; M. Tymowski, 1980, p.42.

410 Sur le rapport entre la conception de la défense de Sikasso et les bases matérielles et politiques du pouvoir M. Tymowski, 1981, p.5, 13. La poursuite de Samori qui reculait en 1888 /Y. Person, 1970, p.1084-1089/ peut être considérée comme un exemple de la tendance à récupérer les dommages subis au cours de la guerre. Ces dommages pouvaient être couverts aussi par d'autres expéditions en quête de butin et d'esclaves. Les greniers pleins de Sikasso assuraient au groupe au pouvoir la subsistance jusqu'à la récolte suivante.

3. PROBLÈMES, COMPARAISONS, HYPOTHÈSES

3.1. Le problème de la formation des Etats de Samori et de Kenedougou et le rôle de l'armée dans ce processus

Pour considérer les processus de la formation de l'Etat, il faut d'abord préciser la définition de celui-ci. La science classique de l'Etat et du droit met l'accent sur trois éléments principaux de cette organisation, à savoir le territoire, la collectivité humaine et le pouvoir¹. Une partie de chercheurs ajoutent à ces traits la souveraineté². Il ne fait pas de doute qu'il s'agit là d'éléments caractéristiques pour chaque Etat, mais ils caractérisent aussi d'autres types d'organisations fondées par les hommes. Voilà pourquoi il est nécessaire d'indiquer une caractéristique qui distinguerait l'Etat des autres formes d'organisation politique des sociétés humaines - tribus, systèmes segmentaires etc.

Dans la théorie marxiste on voit cette caractéristique dans la division de classe de la société et dans le système organisé de l'exploitation de classe de la population soumise³. Face à la nécessité de préciser la définition de l'Etat on accepte actuellement, aussi dans les conceptions non marxistes, la thèse de la stratification sociale hiérarchique dans l'Etat basée sur la richesse, le statut social et le pouvoir⁴. Dans l'historiographie polonaise le facteur de la stratification sociale était souligné déjà par M. Bobrzyński et St. Smolka, et ensuite par K. Tymieniecki⁵. Les opinions différentes dans la littérature plus récente sont exprimées par K. Buczek qui accepte cependant le terme limitatif d'"Etat de classe"⁶.

Le matériel abondant et différent à plusieurs égards des modèles connus de l'histoire de l'Europe et de l'Asie provenant de l'histoire de l'Afrique ranima la discussion au sujet du facteur de classe dans le processus de la formation des Etats primitifs. Dans la littérature soviétique, où ce problème éveille un grand intérêt, on avança la thèse sur l'existence d'une période transi-

toire entre le stade de l'organisation préétatique et la formation de l'Etat. Cette période dans l'histoire de certaines sociétés peut être beaucoup plus longue que ne l'admettaient les recherches plus anciennes⁷.

Dernièrement, la limitation théorique la plus poussée fut introduite par O.Tomanovskaïa qui entreprit de critiquer l'opinion de M.Fortes et Evans-Pritchard. Ces derniers avaient indiqué l'utilité restreinte des théories connues jusque-là, ils tendaient à provoquer la discussion en présentant les matériaux recueillis au cours des recherches faites sur le territoire et employaient avec prudence le terme "systèmes politiques"⁸. Tomanovskaïa au contraire, adoptant la définition théorique de l'Etat proposa qu'on employât à propos des organisations politiques africaines de la période transitoire le terme "royaume" en leur refusant le caractère de l'Etat. Elle précisa en même temps que cette restriction ne concernait pas l'"Etat des Songhay /Gao/, Sokoto, les Etats-villes est-africains et certains autres"⁹. Sa proposition avait pourtant des défauts. Tout d'abord le terme européen "royaume" reflète beaucoup moins bien la réalité africaine que le terme concernant toute l'humanité qu'est celui d'"Etat". Deuxièmement elle suggère que le "royaume" n'est pas Etat ou au moins que certains royaumes ne sont pas Etats. Troisièmement, l'expression "certains autres" Etats africains n'est pas précise et demande des études monographiques supplémentaires. Il n'est pas exclu que Tomanovskaïa décida de reconnaître comme Etats le Songhay et le Sokoto parce qu'ils étaient déjà bien étudiés et que les études tout aussi détaillées des autres organisations politiques lui permettaient de les considérer également comme Etats.

Le problème de la formation des classes dans le processus de la formation de l'Etat primitif fut abordé dernièrement par P.Skalník. Parlant de la formation et de la généralisation de la propriété privée souvent postérieures aux Etats, il propose de terme d'"emergent classes"¹⁰. Une position semblable fut prise par H. Claessen¹¹. Ces considérations conduisent au problème de la forme collective de l'exploitation de classe qui était récemment discutée dans l'historiographie polonaise aussi et dont il sera encore question plus loin.

L'aspect méthodique de l'étude de l'Etat primitif fut largement traité par H.Łowmiański¹² qui souligna l'importance du systè-

me fiscal en tant qu'expression organisationnelle /et à la fois plus facile à saisir dans les sources/ de l'exploitation de classe à l'échelle de l'Etat primitif bien que, dans d'autres parties de son ouvrage, il reconnût aussi l'importance des facteurs quantitatifs dans le développement de la trésorerie¹³. L'aspect quantitatif des transformations dans le cadre de la formation des institutions étatiques avait d'ailleurs déjà été remarqué par K.Tymieniecki, et récemment par P.Skalník¹⁴.

Dans la présente étude je considère la définition de l'Etat de classe avec la thèse, avancée d'après les recherches actuelles, sur la transformation des organisations préétatiques en organisations étatiques en tant que processus comprenant une période de transition. Le matériel africain recueilli servira à une vérification éventuelle de cette thèse, il sera aussi confronté avec la thèse sur la forme collective de l'exploitation de la population soumise par l'appareil d'Etat et par la classe gouvernante s'identifiant avec cet appareil.

3.1.1. Causes de la formation des Etats de Samori et de Kenedougou. Stimulants et freins du développement

Les deux Etats étudiés dans ce travail¹⁵ se formèrent au XIX^e siècle sur le territoire où depuis longtemps déjà il existait des conditions favorables pour la formation de l'organisation étatique. Dans les deux cas nous avons affaire aux sociétés produisant des surplus économiques suffisant pour l'entretien du groupe gouvernant, pour le développement du commerce et des villes bien avant la formation de l'Etat. Dans les deux cas il existait aussi des modèles étatiques qui pouvaient être appliqués. Ils étaient transmis parmi les Malinke et les Dioula par une tradition orale concernant l'Etat de Mali. On connaissait l'organisation des Etats de Segou et de Kaarta formés par les Bambara. Parmi les Senoufo, le modèle le plus connu était celui sur lequel reposait l'organisation de l'Etat de Kong.

L'unité ethnique de la majeure partie d'habitants de chacun des territoires étudiés était un phénomène favorisant la formation de l'organisation politique étatique. Sur un de ces territoires prédominaient les Malinke et les Dioula, sur l'autre les Senoufo et les Dioula lesquels avaient adopté la culture des Senoufo.

Les facteurs susmentionnés étaient soit indispensables pour la formation de l'Etat /surplus/, soit favorables à ce processus /modèles politiques, unité ethnique et culturelle/. Il s'avère cependant qu'ils n'étaient pas suffisants pour déclencher le processus qui nous intéresse. Entre l'existence des surplus et la connaissance des modes de la construction de l'Etat d'une part et une action ayant pour but la formation de cette organisation de l'autre il n'y avait pas de dépendance automatique. Le fait que les possibilités existaient ne devait pas forcément, mais seulement pouvait provoquer le commencement de ce processus.

Sur les territoires étudiés, pendant longtemps, durant le XVII^e et le XVIII^e siècles, se maintenait la situation d'un équilibre politique. Chez les Malinke et les Dioula il y avait à cette époque le système segmentaire des kafou /complété chez les Dioula ambulants par des liens claniques très importants pour eux/; chez les Senoufo persistait la division en villages indépendants, semblable au système segmentaire, mais composée d'unités plus petites que les kafou.

Les raisons de l'existence et de la persistance de cet équilibre ne sont pas faciles à expliquer d'autant plus que pour le XVII^e et le XVIII^e, et même pour le début du XIX^e siècle les matériaux de source sont minces. Ces raisons constituaient en même temps des phénomènes qui retardaient le processus de la construction de l'Etat.

Le manque de la pression démographique semble très probable. L'agriculture sur le territoire des deux futurs Etats avait le caractère extensif, le peuplement n'était pas très dense, les gens pouvaient se transporter sur de meilleures terres quand les champs qu'ils cultivaient devenaient inféconds¹⁶. L'action de colonisation organisée plus tard est une preuve explicite qu'il existait des possibilités d'une exploitation plus intensive de la terre et d'un peuplement plus dense avec la même technique de culture. Aussi rien ne laisse croire qu'au cours des XVII^e et XVIII^e siècles l'accroissement du nombre de la population provoquait une pression sur la transformation des structures politiques.

L'état d'équilibre acquis dans le cadre du système segmentaire était lié aussi avec l'absence d'une menace extérieure sérieuse. Le territoire d'Afrique occidentale qui nous intéresse fut inclus relativement tard dans le cadre de la traite des esclaves à longue

distance¹⁷. L'intensité de ce commerce et celle du danger extérieur qu'il impliquait étaient jusqu'à la fin du XVIII^e siècle moins grandes que sur ces territoires de l'Afrique occidentale qui étaient soit situés près des côtes, soit qui se trouvaient dans la zone de ses influences directes¹⁸. Le retard avec lequel parvinrent sur les territoires étudiés les stimulants résultant de la traite des esclaves et l'intensité plus faible jusqu'à la fin du XVIII^e siècle de ce commerce étaient surtout le résultat des conditions géographiques. Car il s'agissait là des territoires situés au fond du continent, éloignés des côtes. Ils étaient éloignés aussi d'une autre zone commerciale liée avec les pistes transahariennes. Le coût du transport d'un esclave sur la côte était relativement élevé. Ces circonstances ne faisaient pas, bien entendu, que la traite des esclaves n'existait point. Elle fut cependant limitée. Les esclaves étaient achetés le plus souvent par les marchands Dioula¹⁹. Cette marchandise ne provenait pas des guerres, mais des pillages, des agressions et de certains mécanismes sociaux tels que les punitions judiciaires, la misère et la volonté qu'elle provoquait de sauver la vie même au prix de la liberté, la succession de la position sociale²⁰. Sur les territoires étudiés il se produisait aussi parfois des luttes locales, mais elles opposaient entre elles les petites unions territoriales. Compte tenu de la technique militaire et de l'armement des XVII^e et XVIII^e siècles, les villages entourés d'enceintes ou de palissades et de haies pouvaient se considérer en sécurité. Ils ne cherchaient donc pas la sécurité en s'associant en unions politiques plus importantes.

L'absence des groupes sociaux aspirant à changer la situation politique existante était un phénomène important qui freinait jusqu'à la fin du XVIII^e siècle le développement des Etats. Le système segmentaire satisfaisait les besoins de l'élite gouvernant les petites unités territoriales /kafou, village/ ou les liens du sang /grandes familles/²¹. Le système d'unions claniques et grand'familiales était suffisant pour une activité efficace des marchands Dioula²². De même la masse de producteurs - agriculteurs, cultivateurs, artisans - trouvait la sécurité et l'assouvissement de ses besoins dans le cadre du système segmentaire. On peut donc avancer l'hypothèse que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle il n'y eut pas de défi - que ce fût du côté des facteurs intérieurs /nature, pression démographique, groupes sociaux désirant des changements politiques, troubles économiques résultant d'une organisation défectueuse/, ou

du côté des facteurs extérieurs /invasions, pression économique/ - qui aurait pu provoquer des transformations politiques et donner naissance aux processus de la construction des Etats.

Le premier témoignage d'un changement de cet état de choses sur les territoires qui nous intéressent était la formation, vers la moitié du XVIII^e siècle, de l'Etat de Kong²³. La portée de son pouvoir s'étendait aussi sur le terrain du futur Kenedougou. L'action du clan des Wattara de Kong avait cependant un caractère éphémère et à la longue elle s'avéra manquée. On peut en tirer la conclusion sur l'apparition des facteurs de formation d'Etat dont l'action était pourtant trop faible encore.

Ce fut seulement le XIX^e siècle qui apporta durablement une situation nouvelle consistant à ébranler l'équilibre séculaire des systèmes politiques segmentaires. Et ce fut seulement cette nouvelle situation qui permit de mettre à profit les possibilités économiques /surplus/ et politiques /modèles étatiques/ existant depuis longtemps déjà. La réponse à la question quels étaient les facteurs qui avaient provoqué ce changement n'est pas simple. On manque surtout de données numériques qui permettraient d'évaluer l'importance et la portée des phénomènes respectifs. Nous sommes réduits à faire des estimations basées sur les indices résultant de la situation générale des territoires étudiés. Pour cette raison une partie de conclusions doit porter le caractère d'hypothèses.

Nous savons très peu de chose sur les transformations démographiques. Elles étaient liées en tout cas avec les migrations. Tout au long du XVII^e et du XVIII^e siècles il y eut des mouvements de la population se déplaçant du nord vers le sud²⁴. Les migrations étaient dues à la crise économique et sociale qui affecta les territoires du sahel et l'extrémité nord de la savane, et surtout les territoires de l'ancien Etat de Songhay²⁵. Le déplacement de la population, principalement des agriculteurs et des cultivateurs, était lié à l'attrait plus grand des terres situées sur le territoire de la savane. Les migrations témoignent d'un faible peuplement des territoires étudiés. Sa densification graduelle conduisait à l'accroissement du nombre de la population. Certes, il existait encore, au XIX^e siècle, des possibilités considérables d'accroissement de la densité du peuplement et on ne saurait constater, parmi les raisons de la formation des Etats, la pression du milieu géographique rapportée dans les études théoriques²⁶, mais il n'est

pas exclu que la stabilisation du peuplement après la période des migrations facilita le processus de la construction des Etats. Au XIX^e siècle, du fait de l'affaiblissement progressif de l'exportation des esclaves, les pertes de la population diminuèrent. Nous ignorons cependant si cela concerne aussi ceux des territoires étudiés dont le lien avec le commerce atlantique des esclaves était plus faible que celui des régions côtières. La traite des esclaves elle-même continuait, elle était même au XIX^e siècle, après la constitution des Etats de Samori et de Kenedougou, plus intense. On enlevait cependant les hommes, en dehors du territoire de son Etat, et d'autre part, les esclaves demeuraient pour la plupart en Afrique. Aussi peut-on supposer que l'accroissement du nombre de la population, la stabilisation de peuplement, la modification du caractère de la traite des esclaves contribuèrent à faire naître la pression démographique qui joua un certain rôle dans l'ébranlement de l'équilibre des systèmes préétatiques.

Comme je l'ai déjà mentionné, la traite des esclaves continuait au XIX^e siècle sur les territoires étudiés. Mais de nombreux esclaves étaient installés par leurs propriétaires sur la terre et obligés à payer des prestations au profit de leurs maîtres²⁷. Cet état de choses faisait accroître les différences sociales et matérielles d'un côté, et de l'autre il entraînait un accroissement de la production.

Le développement du commerce était un autre facteur de dynamisation des processus politiques. Ce fait fut remarqué par Yves Person qui donna à son travail le sous-titre "Révolution Dyula"²⁸. Ces marchands créèrent en Afrique occidentale moderne un système très développé et compliqué du commerce. Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles eut lieu la déchéance des anciens centres de commerce situés dans le nord /Tombouctou, Gao, Walata/, et le développement des villes telles que Kankan, Kong, Bobo Dioulasso²⁹. Cependant, au XVIII^e siècle, autour de Kong seulement on entreprit une tentative de construire un Etat qui se désagrégea rapidement. Comme on le voit donc, le système du commerce des XVII^e et XVIII^e siècles n'était pas sur les territoires étudiés le stimulant suffisant pour la constitution et le fonctionnement de l'Etat. La thèse sur le rôle du commerce et sur le besoin d'assurer la sécurité des routes³⁰ est juste, mais ce besoin existait aussi aux XVII^e et XVIII^e siècles. Seul un ensemble de plusieurs facteurs de formation d'Etat agissant à la fois pouvait aboutir à une évolution politique.

L'appréciation statistique du volume de commerce à l'intérieur de l'Afrique occidentale au XIX^e siècle n'est pas possible, faute des sources. Il y a lieu de croire, cependant, que ce commerce se développait en ce qui concerne ses dimensions, les types des marchandises et la participation des groupes respectifs dans les échanges commerciaux. Le développement de l'industrie européenne permit d'accroître l'importation des marchandises en Afrique³¹. Il s'agissait des marchandises recherchées sur le territoire étudié. L'envie de les acquérir obligeait à rechercher les biens pouvant équilibrer le bilan commercial. L'exportation pouvait concerner les esclaves qu'on transportait dans d'autres régions d'Afrique où se trouvaient les Etats servant d'intermédiaire dans le commerce entre l'intérieur et les côtes³².

La pratique susmentionnée d'installation des esclaves sur la terre permettait une augmentation de la production ce qui favorisait le développement du commerce. Au XIX^e siècle on vit apparaître deux phénomènes nouveaux - l'accroissement du volume du surplus et la possibilité de son utilisation. Cette possibilité était très restreinte au cours des siècles précédents et elle s'accrut au XIX^e siècle à la suite du développement du marché intérieur ouest-africain lié au commerce extérieur.

Les marchands Dioula profitèrent de cette situation. Mais ils ne disposaient pas de la plupart des surplus de production. Bien sûr, les Dioula s'occupaient aussi de la production agricole et artisanale, soit eux-mêmes, soit en organisant les villages d'esclaves³³. Néanmoins les Malinke sur le territoire du futur Etat de Samori et les Senoufo sur le territoire du futur Kenedougou constituaient la plus grande partie d'agriculteurs et d'artisans. Les surplus se trouvaient entre les mains des chefs des grandes familles, des villages et, chez les Malinke, des kafou. Cependant leurs possibilités de disposer des récoltes accumulées grâce au système des prestations étaient limitées par la loi coutumière, par le contrôle des conseils des supérieurs et par le devoir de consacrer cette partie des récoltes aux besoins de la communauté.

Le pouvoir absorbant accru des marchés intérieur et extérieur ainsi que l'offre des marchandises que les gens riches pouvaient acquérir firent naître chez les chefs des grandes familles, des villages et des kafou le désir d'augmenter les prestations et d'acquérir le droit de disposer librement de ces biens³⁴.

On peut donc avancer la thèse sur l'accumulation de contradictions dans le cadre des communes qui jusqu'à la fin du XVIII^e siècle étaient intérieurement stables. Dans cette situation on observa le phénomène d'union des intérêts du groupe au pouvoir et du groupe des marchands. Le pouvoir, basé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle principalement sur le prestige et sur le système des croyances animistes, commença à créer la possibilité d'acquérir et d'augmenter la supériorité matérielle des personnes qui y prenaient part.

L'accroissement de l'aisance du groupe des chefs se faisait soit aux dépens des communes qu'ils dirigeaient, soit aux dépens des esclaves installés sur la terre. L'introduction de ces changements provoquait la résistance de la population accablée de charges nouvelles ou privée de droit de contrôle de l'activité des chefs. La grande famille, le village et le kafou en tant qu'unités d'organisation sociale n'étaient pas adaptés à remplir les nouvelles fonctions. Du point de vue des groupes gouvernant ces communautés, il était devenu nécessaire de briser l'organisation existante et d'en instituer une autre qui permettrait: d'imposer à la population des prestations plus grandes; d'assurer au groupe gouvernant le droit de disposer des prestations; d'assurer à ce groupe une montée de sa position sociale et la protection de celle-ci; la protection des routes et du commerce.

Aucun de ces objectifs n'était réalisable dans le cadre des relations sociales et politiques existantes. Leur transformation nécessitait le recours à la contrainte face à la résistance de la population qui ne voulait pas accepter la violation des moeurs et l'accroissement de l'exploitation. De même l'acquisition des esclaves qui constituaient une autre voie pour obtenir les biens nécessaires demandait l'emploi de la force ou des moyens considérables pour leur achat ce qui entraînait nécessairement un accroissement de l'exploitation de la population locale. Enfin la protection des pistes et des marchands exigeait la formation d'une organisation puissante régnant sur une étendue considérable.

Le changement de la situation politique intéressait donc non seulement les marchands, mais aussi les groupes exerçant le pouvoir chez les Malinke et les Senoufo. Etant donné la résistance de la population et le recours à la force, on vit surgir, dès le début du processus de la construction de l'Etat, un troisième groupe intéressé par son existence - les gens s'occupant de la lutte. Je

n'emploie pas encore le terme d'armée car il s'agissait au début des groupes comptant une demi-douzaine ou une douzaine de personnes qui restaient au service du chef du village ou du kafou.

L'accroissement des tensions sociales caractéristique des relations sociales dans les grandes familles, les villages et les kafou exerçait une influence décisive sur les rapports entre ces communautés. A l'exemple de nombreuses sociétés humaines on entreprit dans ces communautés également, une tentative de transformer le conflit intérieur en conflit extérieur. Autrement dit, on cherchait la solution dans l'expansion extérieure, l'attaque du voisin, la prise de sa fortune. Cet état de choses finit par ébranler l'équilibre du système segmentaire. En même temps il existait une interdépendance très étroite entre la résolution des conflits extérieurs et les transformations de la structure intérieure des communautés étudiées. L'attaque ou la défense exigeait une force armée convenable et une organisation nouvelle. De ce fait on vit apparaître de nombreux centres de pouvoir et de nombreux prétendants à la formation de l'Etat. Chacun d'eux voulait prendre place à la tête de l'organisation qui se formait et il combattait ses adversaires. Ces combats retardaient la transformation du système politique et en faisaient un processus tumultueux. Le rôle des forces armées n'en devenait que plus important. Dans la lutte pour le pouvoir gagnait celui qui savait organiser le mieux et le plus rapidement les détachements de sofa nécessaires.

Ainsi donc les stimulants de formation d'Etat avaient un caractère varié. Ils provenaient des transformations intérieures des sociétés Malinke, Dioula et Senoufo, et ils venaient de l'extérieur. Ils firent vaciller l'ancienne stabilisation. On vit apparaître des groupes sociaux intéressés par les changements. On ne saurait affirmer que ces gens - provenant du groupe des chefs des grandes familles, des villages, des kafou, d'entre les marchands, ainsi que les guerriers qui se groupaient autour d'eux - entreprirent consciemment l'oeuvre de la construction de l'Etat. Ils aspiraient plutôt à introduire des changements, à compléter la position résultant de leur prestige par une position matérielle et par une autorité sur les hommes. Il n'est pas exclu cependant qu'ils se rendaient compte de l'existence du modèle étatique, comme le prouveraient la transmission de la tradition orale sur l'ancien Mali parmi les populations Mande ainsi que la connaissance des organisa-

tions plus récentes des Bambara de Segou ou de l'Etat de Kong. Les luttes qui résultaient de l'ébranlement des systèmes segmentaires et l'apparition de nombreux prétendants au pouvoir dont seuls des individus isolés pouvaient atteindre le succès, sont liées à un autre facteur favorisant la construction des Etats. Au cours de ces luttes apparurent, par élimination, les chefs qui savaient le mieux organiser des armées, qui exerçaient l'influence la plus grande sur les détachements qu'ils commandaient, qui savaient diriger avec un maximum d'efficacité le processus de la formation de l'Etat.

Dans la littérature du sujet on considère le rôle des chefs éminents dans la formation des Etats. Bien sûr, ces hommes pouvaient agir quand la situation sociale et politique générale permettait de mettre à profit leurs capacités et quand il y avait des groupes sociaux à la tête desquels ils pouvaient se mettre³⁵.

Ce phénomène est très distinct dans le processus de la formation de l'Etat de Samori. Ce chef commençait sa carrière en tant que commandant d'un petit détachement et après de nombreuses luttes et l'élimination des adversaires, il forma un Etat vaste et bien organisé. Samori était le souverain de cet Etat non contesté par le groupe au pouvoir, il en est devenu le symbole. Son magnétisme et la grande influence qu'il exerçait sur son entourage furent remarqués par tous les auteurs des sources différentes.

La situation était différente au Kenedougou qui se formait pendant un temps plus long, au cours de la vie de plusieurs générations. Mais là aussi le succès définitif était lié à la personne d'un chef de talent qu'était Tieba. Il fit preuve de ses capacités dans la lutte contre les ennemis extérieurs et dans la lutte pour le pouvoir dans le cadre du clan des Traore. Dans son cas les sources soulignent également une influence exceptionnelle du souverain sur les sujets. Ainsi donc parmi les circonstances favorisant la formation des Etats étudiés, il faut tenir compte du fait de l'apparition d'individus remarquables qui s'étaient dégagés par la lutte d'entre tous les autres prétendants au pouvoir et qui surent prendre le commandement des groupes voulant acquérir le pouvoir et former l'Etat.

3.1.2. Groupes sociaux. Moyens et méthodes de la construction des Etats

Non moins importants de ce qui a été dit plus haut semblent les méthodes et les moyens dont l'application aboutissait à la formation des organisations étatiques.

Les deux Etats étudiés ici furent formés par la contrainte³⁶. Ils étaient édifiés par l'armée, groupée autour du chef, croissant en nombre et développant des structures d'organisation de plus en plus complexes à mesure que l'Etat se formait. Dans les deux cas au début de la formation de l'armée et de l'Etat on profita des institutions antérieures. Samori commençait sa carrière en tant que commandant au village de Diala et ensuite au kafou de Sanankoro. Une partie de ses premiers guerriers, notamment dans le cas des actions défensives, étaient recrutés dans le cadre de la participation universelle à la lutte des membres des classes d'âges /kari/ respectives. Les institutions villageoises et provenant du kafou lui servaient donc de protection en cas d'échec des actions d'agression et de pillage. Mais l'expansion et les expéditions de pillage étaient menées par les détachements de guerriers spécialisés, composés de volontaires et de prisonniers. Les succès permirent à Samori à un certain moment de se défaire de la suprématie des supérieurs du village /et du kafou/.

D'une manière analogue, quoique non identique, se formait le Kenedougou. Ce fut là un processus beaucoup plus long que dans le cas de l'Etat de Samori. Aussi, non plus un seul homme, mais la dynastie commandait les luttes qui formèrent cet Etat au cours de la vie de plusieurs générations. Cette dynastie est issue du clan, largement ramifié, des Traore. Pour la former on profita de l'institution universellement connue et dominant dans la vie des peuples d'Afrique occidentale des liens du sang grand' familiaux et claniques. Cependant la manière du transfert du pouvoir différait des lois coutumières. Devenait souverain non pas l'ainé du clan, mais le commandant le plus doué et ayant le plus de succès. Le rôle des fonctions de commandement dans la prise de pouvoir au Kenedougou montre que le fonctionnement des communautés préétatiques admises au service de l'organisation de l'Etat était sujet à des changements considérables et que ces changements étaient liés au fonctionnement de l'armée.

Les débuts de l'armée du Kenedougou étaient liés également avec l'exploitation des structures préétatiques. Les premiers détachements se formèrent autour du clan des Traore et furent composés de membres de ce clan ainsi que de ses clients. Les succès entraînaient une affluence de volontaires et l'incorporation de prisonniers dans les détachements. Les échecs apportaient une baisse des effectifs des troupes. Les Traore, menant ces luttes pendant quelques dizaines d'années, entraient en alliance avec les chefs des villages et des régions, pour devenir plus forts et faire plus de conquêtes. Ces alliances facilitaient en outre la reconstruction des forces après les échecs essuyés.

Ainsi, dans le cas de deux Etats étudiés ici, pendant la période de leur formation on constituait l'armée sans rompre le lien avec les institutions préétatiques /villages, kafou, recrutement selon les kari, clan et sa clientèle/. Et dans les deux cas on rompit ce lien quand les armées devinrent assez fortes pour se développer elles-mêmes. Un accroissement rapide des effectifs de l'armée était dû à l'affluence de volontaires et à l'incorporation des prisonniers. Ainsi apparaissait un nouveau groupe social ayant des buts, des règles de recrutement et d'action ainsi qu'une organisation à part. Ce groupe croissait aux dépens du reste de la société grâce aux prestations perçues systématiquement auprès de la population asservie et grâce au pillage des étrangers. Aussi bien l'imposition des prestations que la prise de butin exigeait de la force. Le système fiscal était formé par la contrainte armée.

La division en population asservie, payant des prestations d'une part et en population étrangère, pillée lors des expéditions armées et habitant en dehors du territoire où on percevait les prestations de l'autre, était liée à la formation de la portée territoriale des Etats naissants.

Le commandement de l'armée, les problèmes de l'administration du territoire, de la perception et du partage des prestations, du maintien de l'ordre et de l'administration de la justice exigeaient un système de charges hiérarchiquement ordonné. Ce système était fortement lié avec les échelons de commandement et il avait à sa tête le commandant - souverain.

L'établissement de l'armée, des échelons de commandement qui étaient en même temps échelons de gouvernement du territoire et des sujets, la formation du système fiscal entraînaient des trans-

formations sociales profondes. La ligne de la division principale passait entre la population payant des prestations /aussi bien hommes libres qu'esclaves d'origine/ et l'armée vivant de ces prestations. Les anciennes divisions selon les classes d'âge ainsi qu'en hommes libres et esclaves perdirent leur importance de premier ordre. Les liens du sang ainsi que les liens territoriaux au niveau des villages, des régions ou des kafou subsistèrent, mais ils furent inclus et adaptés à l'organisation étatique.

L'Etat se formait entre autres dans l'intérêt du groupe des chefs des villages, des régions et des kafou ainsi que dans l'intérêt des marchands. Mais ce n'étaient pas là des relations simples et directes.

Le déroulement des luttes ne garantissait pas le succès à tous les chefs des communautés. L'état de tension sociale les poussait à imposer les charges à la population ou à défendre leurs positions contre une attaque étrangère, mais le résultat de ces entreprises n'était pas certain. Le processus des transformations s'accomplissait impétueusement à travers les luttes des centres de pouvoir petits mais nombreux. C'était l'étape de l'ébranlement politique du système existant jusque-là. La situation de nombreux chefs était instable et incertaine. Le retour aux structures pré-étatiques, segmentaires et statiques, des XVII^e et XVIII^e siècles n'était plus possible. En revanche la formation de l'Etat pouvait apporter la stabilisation recherchée. Cette hypothèse est confirmée par le fait que dans les deux Etats étudiés les structures des villages /et chez Samori celles des kafou aussi/ persistèrent formant un échelon inférieur de gestion dans lequel les chefs des communautés avaient gardé une partie de leurs droits. Outre cela de nombreux chefs et leurs fils servaient dans l'armée des deux Etats où ils exerçaient des fonctions de commandement. Ce fait prouve le soutien que ces chefs et les membres de leurs familles avaient prêté aux Etats en voie de formation. On peut tirer une conclusion analogue en s'appuyant sur les informations au sujet des alliés soutenant les Traore.

Quant aux marchands, ils existaient aussi dans les sociétés pré-étatiques. La stabilisation sociale et politique était pour les Dioula une des garanties de la sécurité du commerce. On avançait aussi l'opinion que le problème des garanties et de la sécurité pour les marchands, ce qui était lié au contrôle des pistes, était

une raison du soutien prêté par les Dioula aux organisations étatiques³⁷. On peut l'admettre avec cette réserve que de telles garanties devinrent indispensables quand tout le système avait perdu son équilibre et que le danger que les brigands présentaient pour le commerce était devenu grave.

Les marchands soutenaient l'organisation étatique non seulement par égard à la sécurité des pistes et du commerce. Je pense qu'un rôle très important était joué par la formation du marché sous l'effet de la stratification matérielle et sociale croissante provoquée par la constitution et le fonctionnement des Etats. L'accroissement de l'exploitation par l'appareil d'Etat aboutissait à la formation d'un groupe d'acquéreurs riches ce qui favorisait le commerce. Quant à l'appareil d'Etat lui-même il devint l'acheteur le plus important des marchandises coûteuses du commerce à longue distance telles que les chevaux, les armes à feu, les tissus, les objets en métal, les produits de luxe.

Pendant ni le groupe des chefs, ni les marchands n'étaient capables d'accomplir les changements politiques. Ceux-ci furent effectués par le nouveau groupe social qu'était devenue l'armée. L'armée aussi s'empara d'une grande partie d'avantages résultant de l'organisation qu'elle avait créée.

Le rôle exceptionnel de l'armée dans la formation des Etats étudiés était lié à la nécessité du recours à la force. L'application de la contrainte économique à l'égard de la masse de producteurs vivant dans le cadre d'une économie faiblement liée avec le marché n'était pas possible. La contrainte basée sur les autorités universellement reconnues dans la société renforçait les structures traditionnelles, préétatiques, au lieu de conduire aux changements. Les transformations de l'organisation politique peuvent être effectuées aussi à la suite d'une décision commune des différents groupes sociaux. La thèse sur le contrat social est avancée dans beaucoup de travaux théoriques³⁸, donc il ne faut pas l'omettre, mais au contraire il faut la confronter avec les exemples étudiés ici. La formation de l'Etat faisait retomber sur la plus grande partie de la société d'importants et pénibles devoirs et prestations. Ce genre de sacrifice aurait pu être accepté sans résistance seulement dans le cas d'un danger extérieur considérable et de longue durée. Il aurait fallu en outre que la population se rendit compte de ce danger et qu'elle manifestât une volonté de

se défendre en formant une organisation convenable. Nous n'avons pas d'éléments pour affirmer qu'une telle situation avait lieu sur les territoires étudiés. En ce qui concerne le Kenedougou, les sources nous informent au contraire que la population asservie considérait le pouvoir étatique comme illégal et ne se soumettait qu'à la force. Cet état de choses est confirmé par de nombreux cas de révoltes des villages fortifiés qui refusaient de payer les prestations. On étouffait ces révoltes par la force. Comme on le voit, c'était l'Etat justement qui apparaissait aux sujets comme une force extérieure contre laquelle il fallait se défendre. En luttant contre l'Etat ils concluaient entre eux une sorte de contrat social, mais c'était là un contrat qui avait pour but de reconstituer l'indépendance de la communauté dans le cadre de la structure préétatique.

On peut tirer des conclusions semblables en analysant la révolte des sujets de Samori en 1888. Elle n'avait pas de commandement homogène, ses participants considéraient l'Etat comme une force extérieure qu'il fallait détruire et visaient à reconstituer le système segmentaire des communautés villageoises et des kafou indépendants.

Aussi ce n'était pas le contrat social mais la contrainte militaire qui était la base de l'existence des Etats étudiés. Mais cela concerne les Etats déjà formés. Reste à se demander si la situation était différente dans les étapes initiales de la formation des Etats et si le contrat susmentionné y avait lieu mais était par la suite rompu?

On pourrait le croire d'après les informations que nous possédons sur les débuts de l'activité de Samori. Comme nous le savons, le village de Diala, voulant se défendre contre les attaques, en fit de bon gré son keletigi. Cependant le but des habitants de Diala /et plus tard du kafou de Sanankoro/ était de maintenir leur organisation actuelle. Si Samori avait rempli le contrat, la situation sur le terrain de son activité serait demeurée inchangée et l'Etat n'aurait pas pu se former. Mais Samori avait conclu en même temps un autre contrat. Il promit aux sofa qui s'étaient présentés sous son commandement de les entretenir et de les faire participer dans le butin à des conditions plus avantageuses que celles du partage traditionnel. Les succès faisaient accroître ses rangs. Le but de ce groupe n'était pourtant pas de

défendre le village de Diala /ni, plus tard, le kafou de Sanankoro/, mais d'organiser des actions d'agression dont il vivait. Samori respecta l'accord conclu avec ses sofa, mais c'était là un accord dans lequel le reste de la société, les futurs sujets de l'Etat qui se formait, ne participaient pas. L'armée permit à Samori de rompre les liens de la dépendance qui l'attachaient au kafou de Sanankoro.

En ce qui concerne le Kenedougou, nous ne trouvons dans les sources aucune trace d'accords conclus entre le groupe au pouvoir en train de se former /dynastie, armée/ et les sujets. L'argument ex silentio serait, bien entendu, insuffisant. Mais la façon même dont l'Etat se forma: par la voie des conquêtes et de la contrainte à l'égard de la population asservie, témoigne du manque d'un accord de ce genre.

On peut par contre constater l'existence des accords coutumiers que concluaient entre eux les souverains - commandants et les membres du groupe gouvernant en train de se former. Ils concernaient les principes de rémunération des guerriers par une partie déterminée de butin, l'habitude de faire des dons supplémentaires aux plus courageux, le principe d'entretenir l'armée grâce aux prestations payées par les sujets. Il existait aussi des règles traditionnelles selon lesquelles on collaborait avec les alliés qui à l'issue d'une guerre réussie recevaient une part déterminée de butin.

Dans les deux cas - de l'Etat de Samori et du Kenedougou - nous avons donc affaire à l'apparition des droits coutumiers réglant les rapports dans le cadre des forces armées. Ils déterminaient les principes de la supériorité et de la hiérarchie ainsi que ceux du partage des revenus. Il est évident d'ailleurs que sans ce genre de principes l'Etat n'aurait pas pu se former. Ces droits coutumiers nouveaux, en train de se former, ne concernaient pas la population asservie qui n'était pas traitée comme partenaire, mais comme objet d'opérations - militaires, politiques et économiques. Aussi, dans les deux cas, n'y avait-il pas de contrat social englobant toute la population et permettant de construire l'Etat. Au contraire, les Etats se formaient au milieu des luttes et des conflits, contre la volonté et les intérêts directs de la majorité de la population qui était réduite par force au rôle de sujets et chargée de prestations au profit de l'Etat. L'emploi

de la force était possible grâce au fait que le groupe aspirant au pouvoir et formant aussi bien une élite étroite que son arrière plan plus large - était identique avec l'armée.

Les processus de la construction des Etats étudiés ici diffèrent considérablement entre eux au point de vue de leur durée. Le processus de la construction du Kenedougou dura beaucoup plus longtemps que celui de l'Etat de Samori. Il se déroula aussi de façon plus compliquée, se brisant et régressant quelquefois, pour redémarrer ensuite avec d'autant plus de force. Le Kenedougou se forma définitivement dans les années du règne de Tieba, c'est-à-dire entre environ 1865 et 1892. De même le processus de la construction de l'Etat de Samori se situa dans les années 60, 70 et 80 du XIX^e siècle. Aussi le début de la formation du Kenedougou fut-il beaucoup plus ancien alors que la fin du processus de la construction des deux Etats eut lieu dans la même période.

Les différences dans la durée du processus, ses perturbations dans le cas du Kenedougou et la période de formation plus courte dans le cas de l'Etat de Samori ainsi que le fait que les deux Etats se formèrent définitivement dans les mêmes décennies se laissent expliquer si l'on tient compte des transformations dans la technique de la lutte et dans l'armement.

On a déjà souligné, dans la littérature du sujet, l'immense rôle des armes à feu dans les transformations économiques et politiques qui se produisaient dans l'Afrique moderne³⁹. La propagation de ces armes se faisait lentement et graduellement. Bien sûr elles furent connues et utilisées le plus tôt sur le littoral, ensuite au fond du continent. Dans certaines régions on ne s'en servait guère jusqu'à la conquête coloniale - soit à cause de leur coût élevé, soit à cause des interdictions religieuses ou de moeurs⁴⁰.

Sur les territoires à l'intérieur de l'Afrique occidentale qui nous intéressent dans ce travail, les armes à feu arrivèrent relativement tard. Dans les premières décennies du XIX^e siècle encore elles étaient une rareté⁴¹. Ce fut seulement Samori qui en équipa ses sofa à une grande échelle ce qui lui permit de vaincre les chefs rivaux qui, eux aussi, voulaient créer des Etats. Pour le Kenedougou, nous savons exactement que les armes à feu n'y étaient pas utilisées jusqu'à l'époque de Daoula, c'est-à-dire jusqu'à la moitié du XIX^e siècle environ. Les fusils con-

stituèrent l'armement d'une partie de guerriers au début du règne de Tieba. Les armes à feu furent propagées au temps de ce souverain à tel point que le nombre de guerriers armés d'arcs était dans l'armée près de deux fois plus bas que celui de guerriers armés de fusils.

Le réarmement de l'armée du Kenedougou coïncida dans le temps avec le renforcement de l'organisation étatique. On peut donc constater que l'emploi des armes à feu contribua à accélérer la construction des Etats. Etant donné que les Etats se formaient sur la voie de la contrainte intérieure et extérieure, la force de l'armée, son efficacité, son armement et sa supériorité sur les adversaires /que ce fût la population dépendant de l'Etat ou les autres centres de pouvoir/ décidaient de la rapidité et de l'extension de ce processus.

L'influence de l'équipement de l'armée en armes à feu sur le résultat des luttes avec la population dépendant de l'Etat et introduite par force dans le cadre du système de l'exploitation économique et de la dépendance politique est particulièrement évidente. Les membres des communautés villageoises, des régions et des kafou ne pouvaient pas se permettre d'acheter beaucoup de fusils. Non seulement parce que ceux-ci étaient trop chers. Le système social égalitaire, l'absence de différences de fortune bien distinctes ainsi que les coutumes déterminant les moyens de profiter des surplus rendaient de tels achats difficiles aux membres des communautés préétatiques traditionnelles.

Les chefs et les groupes de guerriers réunis autour d'eux étaient, dès le début de leur activité, mieux adaptés à l'achat des armes à feu car ils en trouvaient les moyens plus vite et plus facilement /avant tout grâce au butin/ et pouvaient en disposer avec plus de liberté. On peut inverser ce raisonnement - les organisations qui étaient capables de s'équiper en armes à feu avaient des chances de se transformer en Etats. Les armées du nouveau type, aspirant à un changement de système, avaient plus de chances de succès.

L'influence de l'utilisation des armes à feu sur le résultat des luttes entre les différents centres de pouvoir étatique en train de se former était plus compliquée. Beaucoup de chefs avaient la possibilité d'acheter des armes à condition d'accumuler des dépouilles suffisantes. L'apparition d'un grand nombre de pe-

tits centres de pouvoir disposant de fusils pouvait mener soit à un état d'équilibre des forces, soit à de longues luttes acharnées. Cependant les armes à feu ne parvenaient pas à chacun de ces centres en même temps. Différents facteurs décidaient de la priorité. Dans le cas de Samori, c'étaient ses contacts avec les marchands Dioula. Samori savait de sa propre expérience comment organiser les achats. Ce fut là un atout qui s'avéra très important dans la lutte pour le pouvoir avec les Berete, Sise et autres concurrents. Un autre facteur d'importance était de prendre rapidement une décision convenable. Les armes à feu coûtaient cher. Samori n'hésita pas, dès le début de son activité indépendante, à consacrer une grande partie de dépouilles qui lui échouaient à l'achat des fusils. A la longue cette décision s'avéra très juste car l'armée de Samori vainquit tous les adversaires locaux. Il se forma une interdépendance caractéristique entre l'armement, les conquêtes réussies, la prise de butin et l'organisation de l'Etat. De bonnes armes permettaient de mener des guerres victorieuses lesquelles à leur tour permettaient un équipement encore meilleur en fusils. Une fois acquise, la supériorité de Samori fut grâce à cela maintenue jusqu'à l'élimination des autres centres de pouvoir. Le bon armement de l'armée de Samori fit que le processus de la construction de l'Etat était rapide. Les conquêtes ne furent arrêtées que par le Kenedougou et par l'Etat des Toucouleurs, et ensuite par la France. Samori les répéta une fois encore conquérant en un clin d'oeil le territoire et les populations autour de Djimini quand il construisait son second Etat. La rapidité de cette action était due à l'équipement de l'armée qui dans les années 1892-1894 avait une supériorité écrasante sur les populations de cette région.

Les souverains du Kenedougou avaient devant eux une tâche plus difficile car leurs adversaires possédaient les armes à feu. Cela concerne le Fafadougou et probablement le Kong qui avaient des contacts commerciaux développés et pouvait avoir importé les armes plus tôt. Le Kong, après la désagregation de l'Etat à la fin du XVIII^e siècle ne menaçait pourtant pas les souverains du Kenedougou de manière directe. Le Gwiriko qui, de même que le Kenedougou, se forma après la décomposition du Kong et qui faisait concurrence aux souverains Traore, s'avéra plus faible. Le vrai danger venait donc du côté du Fafadougou et des révoltes de la population asservie. Tieba qui avait commencé à équiper son armée

de fusils ne parvint à vaincre le Fafadougou que grâce à une alliance avec la France et à l'aide que ce pays lui avait fournie. Dans les affrontements avec sa population révoltée en revanche il obtint l'avantage grâce aux armes à feu. C'est pourquoi il recouvra relativement vite tout le territoire sur lequel avait régné Daoula et renforça les autorités centrales suffisamment pour empêcher la décomposition de l'Etat. Au Kenedougou les armes à feu ne résolvaient cependant pas tous les problèmes de la stabilisation intérieure car la supériorité de l'armée sur les sujets était limitée par l'art très développé de construire les fortifications que possédait la population. C'était la cause des révoltes fréquentes des villages fortifiés et des luttes acharnées que les souverains menaient avec les rebelles.

Ainsi le facteur technique jouait-il un grand rôle dans les manières différentes dont se formaient les deux Etats. Le Kenedougou qui avait commencé à se former à l'époque où on n'y utilisait pas de fusils, se forma plus longtemps. Le processus s'accéléra dès que l'armée de Tieba obtint les fusils. Samori commença son action plus tard par équiper ses sofa en armes à feu et son Etat se forma rapidement. Quant à l'art de construire les fortifications, bien que développé dans les deux pays, il se trouvait à un niveau plus élevé au Kenedougou ce qui rendait difficile aux souverains de la dynastie des Traore le contrôle systématique de leurs sujets. C'était là un facteur important affaiblissant le Kenedougou intérieurement.

La légitimation du pouvoir est reconnue comme un des facteurs fondamentaux servant la formation et la consolidation de l'Etat⁴². A cet égard la situation dans les deux armées étudiées et dans les deux Etats n'était pas identique, et les divergences existantes influençaient considérablement le rapport entre l'armée et la société.

Samori commença son activité par les conquêtes et la participation dans le partage de butin était la raison pour laquelle de nombreux volontaires affluaient dans son armée. Dans cette première période de la formation de l'Etat l'intérêt commun était le facteur principal reliant le chef et ses sofa. A côté de cet intérêt on vit apparaître et se développer un facteur nouveau, gagnant peu à peu de l'importance et renforçant le premier facteur. C'était la fidélité des sofa à l'égard du souverain. Elle persista jusqu'à la chute de l'Etat.

Le principe de la fidélité consolidait l'Etat et surtout renforçait la cohésion du groupe au pouvoir. C'était pourtant un principe insuffisant car son influence n'embrassait pas toute la société. Les sujets restaient en dehors de sa portée. Par ailleurs la fidélité basée sur l'unique motif de la communauté des intérêts du souverain et de l'armée ne pouvait pas suffire à la longue. Les gens cherchent dans la vie, pour justifier leurs actions, des motifs plus profonds que ceux dictés uniquement par l'intérêt. Assez tôt, car en 1875 déjà, Samori comprit l'existence de ce genre des besoins. Il lança alors le mot d'ordre de la guerre sainte musulmane. Ce geste donna à ses conquêtes un aspect religieux et fit accroître l'ardeur des guerriers convaincus de lutter avec les païens pour une cause juste. En 1884 Samori prit le titre d'Almami qui était un mot déformé d'origine arabe signifiant le chef des fidèles. Ainsi l'idéologie de l'islam devint-elle le moyen principal de légitimation du pouvoir de Samori. Les facteurs cités plus haut ne disparurent pas pour autant, mais ils furent considérablement complétés et renforcés par la religion mahométane.

L'islam permit à Samori d'étendre l'activité propageant la légitimité de son pouvoir sur les groupes sociaux autres que l'armée. La légitimation d'un Etat s'accomplit à différents niveaux et peut concerner différents groupes sociaux⁴³. Il est évident qu'un Etat dont la légitimité n'est reconnue et respectée que par un groupe restreint de personnes exerçant le pouvoir est en réalité faible. Plus de groupes sociaux reconnaissent l'Etat dans ses actions et dans son existence, plus la force de l'Etat est grande. La situation où toute la société reconnaisse pleinement la légitimité de l'Etat dans toutes ses actions est rare et ne se produit le plus souvent qu'au moment des grands dangers. Elle nécessite en outre un degré de conscience élevé et un sens de la solidarité politique. Les groupes gouvernant les Etats aspirent bien entendu à créer une situation où un maximum de groupes sociaux les reconnaîtraient comme légitimes. De telles actions furent entreprises par Samori et l'islam en devint l'instrument.

Le maintien des bons rapports avec les marchands était pour le souverain une chose très importante. Les marchands Dioula n'étaient pas tous musulmans /comme on le crut avant/, mais beaucoup d'entre eux confessaient l'islam⁴⁴. Des musulmans particulièrement nombreux habitaient à Kankan, la plus grande ville dans le premier

Etat de Samori. Le souverain sut attacher à sa personne les marchands Dioula par des intérêts communs. Il était à la fois un grand fournisseur de marchandises et leur grand preneur. Au moment cependant où l'intérêt commun fut soutenu par des liens religieux, les marchands commencèrent à reconnaître en lui le souverain non seulement parce qu'il leur offrait des conditions d'échange avantageuses et qu'il leur garantissait les bénéfices. La légitimation de son pouvoir parmi les Dioula acquit la sanction idéologique.

La propagande de l'islam parvenait aussi à d'autres groupes sociaux. Cette religion avait été adoptée dans le passé et continuait à être adoptée au XIX^e siècle par une partie de la population des campagnes⁴⁵. Pour elle Samori devenait un souverain légitime non seulement parce qu'il avait conquis leurs kafou et maintenait son pouvoir par la force. Il l'était aussi en tant que chef des fidèles. Propageant l'islam Samori agissait prudemment et ne l'imposait pas par la force⁴⁶. Personne n'était obligé à adopter cette religion, celui qui l'avait adoptée cependant, gagnait un contact plus facile avec les membres du groupe gouvernant. Samori facilitait le passage à l'islam soutenant les écoles coraniques et entretenant les marabouts⁴⁷. Grâce à ces méthodes la portée de l'islam augmentait contribuant à consolider la position de Samori en tant que souverain légitime.

Le souverain se servit de la bannière de l'islam dans les années particulièrement dangereuses 1892-1894, quand son premier Etat tomba sous les attaques françaises. Commencant sa pérégrination vers l'est et la construction de son second Etat, Samori lança l'idée d'un pèlerinage à la Mecque⁴⁸. Elle devait éveiller l'ardeur de ces sofa qui étaient musulmans et justifier par des motifs autres que la défaite la nécessité de la migration.

L'aspiration de Samori à légitimer son pouvoir par la propagation de l'islam et l'adoption du titre de chef des fidèles fit porter l'acceptation de l'Etat au-delà du groupe gouvernant et de l'armée apportant ainsi certains succès. Néanmoins une grande partie de la société habitant à la campagne, chargée de prestations et subissant des charges au profit de l'Etat n'admettait pas sa légitimité. Il s'agissait là avant tout des sujets qui étaient animistes. L'argument qu'on employait à l'égard d'eux était la contrainte armée ou la menace de son utilisation. Mais vis-à-vis

de cette population aussi Samori entreprit une tentative de légitimer son pouvoir. Elle était liée à la cérémonie de boire le dege, boisson dont la consommation commune constituait une cérémonie symbolisant la conclusion d'une alliance ou la reconnaissance de la supériorité d'une partie par une autre⁴⁹. Depuis le moment de cette cérémonie, la supériorité de Samori, quoique imposée par la force, acquérait pour les animistes une sanction idéologique. Il n'est pas exclu que les animistes eux aussi ressentaient les avantages découlant de la stabilisation politique et de la sécurité garantie par l'Etat. Pour cette raison, dans les années avantageuses pour l'Etat, ils pouvaient renoncer à la résistance. Dans un tel cas non seulement les efforts de propagande, mais aussi le rôle objectif rempli par l'Etat influait sur les attitudes des gens prêts à accepter cet Etat.

Mais les périodes des tensions apportaient une exploitation accrue, l'incertitude et les souffrances des sujets. Cela provoquait leur résistance contre les autorités. Dans de telles situations le souverain recourait de nouveau à la violence - l'armée brisait la résistance des sujets. Il en fut ainsi en 1888 quand la longue guerre perdue avec le Kenedougou et l'exploitation accrue des sujets déclenchèrent dans l'Etat de Samori une révolte de la population étouffée au bout de quelques mois des luttes acharnées par les armées qui retournèrent de Sikasso. Samori employa la force quand, après les guerres perdues avec la France, il déplaçait ses sujets des territoires qu'il était obligé de céder sur d'autres sur lesquels il régnait.

Dans l'Etat de Samori, la légitimation du pouvoir, l'action de propagande et idéologique trouvaient une résonance différente dans divers groupes sociaux. La force des détachements armés cependant demeura toujours un soutien définitif pour le pouvoir étatique.

Le Kenedougou atteignit dans le domaine de la légitimation du pouvoir un degré d'évolution inférieur par rapport à l'Etat de Samori - aussi bien en ce qui concerne les méthodes d'action que la portée sociale des méthodes utilisées. Les souverains de la dynastie des Traore, bien qu'ils fussent eux-mêmes musulmans, semblaient inconscients du rôle que l'islam aurait pu jouer dans l'affermissement de leur règne. Une telle attitude dominait même dans la période du développement le plus poussé de l'Etat, c'est-à-dire

sous Tieba et Babemba. Une déclaration caractéristique de Tieba fut notée par le capitaine Quiquandon. Le souverain critiquait l'attitude de Samori qui, selon Tieba, était intolérant, soutenait l'islam et faisait tuer les infidèles. Pourquoi agir ainsi? - demandait Tieba et opposait à la politique de Samori la sienne propre. Il affirmait qu'au Kenedougou chacun pouvait confesser la religion qui lui convenait. Le souverain citait l'exemple de son propre clan: lui-même était musulman tandis que son frère Kassa buvait du dolo, c'est-à-dire était animiste, ce qui ne les empêchait nullement dans leur collaboration⁵⁰.

Ainsi Tieba /de même que d'autres souverains du Kenedougou/ n'utilisait-il pas l'islam comme idéologie pouvant intégrer l'Etat et légitimer son pouvoir. Peut-être ne comprenaient-ils pas le rôle que pouvait jouer l'idéologie musulmane, peut-être le fait que la majorité des Senoufo étaient animistes⁵¹ excluait-il la possibilité d'influencer les attitudes des sujets au moyen de l'islam. Cette religion ne pouvait donc décider que de la cohésion du groupe gouvernant. Si par contre le souverain avait commencé à soutenir énergiquement l'islam, la discordance entre le groupe gouvernant et les sujets serait devenue encore plus grande. On peut donc avancer l'hypothèse que les souverains du Kenedougou n'avaient pas la possibilité d'affermir et de légitimer leur règne par la propagande musulmane et pour cette raison ne se servirent pas de cette méthode.

Une certaine influence sur la masse des sujets pouvait être obtenue par la propagation des pouvoirs magiques dont auraient disposé les souverains⁵². Cette possibilité était cependant affaiblie par la multitude et par le particularisme des croyances animistes. A la magie du souverain les sujets opposaient leur propre magie. Il ne restait donc aux souverains que la force armée comme argument principal pour convaincre leurs sujets. Dans cette situation chaque affaiblissement de l'armée, son échec ou l'éloignement nécessité par les opérations de guerre, provoquait la résistance des sujets contre les charges étatiques. A la force on essayait de répondre par la force, on comptait sur la solidité des enceintes villageoises /tata/ et sur le succès de guerre. Des révoltes éclataient donc souvent au Kenedougou, on refusait obéissance aux souverains, on arrêtait les livraisons des prestations. L'étouffement de ces révoltes absorbait une grande partie des forces ar-

mées du Kenedougou. Des luttes fréquentes et le manque de stabilisation intérieure rendaient d'autant plus difficile l'arrangement entre le groupe gouvernant et les sujets. La conception de la guerre défensive adoptée au Kenedougou et consistant à défendre Sikasso ne pouvait pas faire naître parmi les sujets l'opinion que l'Etat accomplissait envers eux des fonctions utiles. Car l'Etat ne défendait pas sa population contre les invasions étrangères, les pillages et les rapt, se bornant à maintenir le contrôle sur les biens qui constituaient la base du pouvoir.

A l'égard des groupes sociaux plus étroits occupant au Kenedougou une position dominante, exerçant le pouvoir ou servant de soutien à ce pouvoir, on appliquait d'autres méthodes de légitimation de l'Etat telles que le principe des liens du sang grand' familiaux dominant dans l'organisation du groupe exerçant le pouvoir suprême dans l'Etat et le principe de la fidélité respecté dans l'armée.

Le groupe des plus hauts dignitaires, chefs des provinces /kountigi/ se composait avant tout de membres du clan des Traore. Les liens du sang étaient étroitement surveillés aussi bien par les souverains que par d'autres membres du clan. L'appartenance à ce dernier donnait accès aux hautes charges, au commandement des troupes et aux dignités. Par ailleurs le fait que le commandement se trouvait entre les mains des parents était pour les souverains une garantie sérieuse quoique pas absolue, que le groupe agirait solidairement.

Pour entretenir les liens claniques, chaque année, le souverain avec ses frères et parents se rendait cérémonieusement à un champ appartenant au clan, situé non loin de Sikasso, pour y travailler ensemble aux semailles⁵³. Ce genre de cérémonies et la présence de tous les membres du clan renforçaient le sentiment de l'unité. La récolte de ce champ ayant une signification symbolique appartenait au souverain.

Une autre méthode de renforcer les liens claniques consistait à entretenir et à honorer la fonction du chef du clan. Le souverain lui-même pouvait, mais ne devait pas forcément, l'être. Ni Tieba, ni Babemba n'exerçaient cette fonction. Car le souverain était choisi non pas selon le principe de l'aînesse, mais suivant ses capacités militaires et politiques. Chaque souverain respectait cependant les droits traditionnels de l'aîné des Traore l'en-

tourant de vénération, lui assurant une participation considérable dans les revenus de l'Etat et demandant son conseil dans les affaires d'Etat importantes⁵⁴.

Le principe du respect des liens du sang par les membres du clan régnant ne doit pas bien sûr être idéalisé, on ne peut pas y voir une règle reconnue universellement et sans exception. Il n'en était pas ainsi. Nous connaissons les exemples des révoltes des membres respectifs du clan, de la lutte pour le pouvoir, de l'hostilité réciproque et de rivalité⁵⁵. Ces faits étaient cependant des infractions à la solidarité clanique et les hommes les commettant en étaient conscients. Le principe lui-même était considéré comme juste et obligatoire. Sa violation portait atteinte à l'une des bases principales de l'organisation de l'Etat.

Dans le cas des commandants n'appartenant pas au clan des Traore ainsi que pour l'armée tout entière on devrait observer le second principe affermissant et légitimant le pouvoir. C'était le principe de la fidélité. Au Kenedougou la situation était à cet égard plus compliquée que dans l'Etat de Samori. Dans ce dernier Etat il s'agissait de la fidélité au souverain lui-même qui était le fondateur de l'Etat et son unique symbole. Aucun des frères ou des fils de Samori, et à plus forte raison aucun de ses chefs et dignitaires n'acquiesçaient une autorité pouvant faire concurrence à celle du souverain. Les sofa pouvaient, bien entendu, être fidèles à leurs commandants, mais cela n'altérait point la fidélité d'un échelon supérieur qu'ils devaient au souverain.

Au Kenedougou le clan régnant gouvernait depuis une centaine d'années. Le clan avait de nombreuses branches. A chaque fois il y avait un grand nombre de prétendants au pouvoir. Les frères et parents du souverain remplissaient de hautes fonctions dans l'Etat et dans l'armée. Dans le cas de la mort du Fama chacun d'eux pouvait espérer monter sur le trône. Dans ces circonstances le principe de la fidélité ne concernait pas uniquement la personne du souverain. Qui plus est, nous connaissons des cas où les sofa mettaient la fidélité à leur commandant au-dessus de la fidélité au souverain. Un tel morcellement de la fidélité était possible parce que chacun des membres du clan des Traore avait théoriquement droit à l'autorité supérieure. D'après les convictions courantes ce morcellement devait être compensé par la fidélité des chefs respectifs à l'égard du souverain.

Ainsi deux principes: des liens du sang dans le cadre du clan régnant et de la fidélité des sofa à l'égard des commandants /et de la fidélité des commandants au souverain en tant que chef suprême/ se complétaient l'un l'autre formant un système compliqué de rapports et de dépendances. Ils constituaient un fondement suffisant pour légitimer le pouvoir étatique vis-à-vis des membres du groupe gouvernant. Les fonctions de ces principes étaient cependant limitées à ce même groupe. Car aucun des principes susmentionnés ne fut adopté ou reconnu par des masses plus vastes des sujets. Dans les matériaux de source nous ne trouvons aucune trace d'une action que les souverains auraient entreprise afin de fournir à leurs sujets des éléments témoignant de la légitimité du pouvoir. L'emploi de la contrainte obligeait, bien entendu, les sujets à accepter la souveraineté de l'Etat. Il pouvait éveiller la crainte, mais non le sentiment que les souverains agissaient justement et conformément à la loi. L'armée était un groupe social qui pouvait former et respecter parmi ses rangs les principes de légitimation de l'Etat. Mais elle n'était pas capable de faire respecter ses principes par le reste de la société du Kenedougou.

Comme on le voit, les moyens employés dans les deux Etats pour la légitimation du pouvoir vis-à-vis de la société n'étaient pas identiques. L'Etat de Samori se trouvait à cet égard à un niveau d'évolution supérieur. Le processus de légitimation y était plus avancé ce qui s'exprima avant tout dans le domaine de l'action idéologique exercée sur la population asservie. La comparaison des deux Etats montre clairement quelles étaient les limites d'influencer le processus de la formation de l'Etat par l'armée. L'armée pouvait briser par la force la résistance des groupes sociaux intéressés par le maintien des structures préétatiques. Elle pouvait aussi de façon systématique, par la contrainte ou par la menace de son utilisation, maintenir la population asservie dans l'obéissance et la forcer à payer des prestations aux profit de l'Etat. Enfin l'armée pouvait protéger l'organisation ainsi créée contre la destruction - à la suite d'une révolte intérieure ou d'une attaque étrangère.

Mais jouant un rôle si grand dans la formation de l'Etat, l'armée était pourtant limitée dans son activité et certains domaines de la vie politique et sociale échappaient à son influence. Tel était le cas des attitudes et convictions des gens sur lesquelles la contrainte ne pouvait pas exercer une influence aussi simple

et directe que sur leurs actions. La force et la menace de son utilisation ne pouvaient pas persuader les sujets à reconnaître l'Etat comme leur propre organisation. Même la défense contre une attaque étrangère n'était pas un argument pour la population considérant l'Etat et son armée comme une force extérieure. Il fallait là une action idéologique. Une telle fonction, l'armée pouvait la remplir vis-à-vis d'elle-même, propageant parmi les sofa le principe de la fidélité. Mais elle ne la remplissait pas et ne pouvait pas le faire à l'égard du reste de la société. Cet état de choses déterminait les limites de l'activité de l'armée tendant à organiser et à maintenir l'organisation étatique. Tout en étant un moyen très efficace de la construction de l'Etat, l'armée ne pouvait cependant pas être le moyen unique et elle ne pouvait pas non plus opérer à toutes les étapes du processus politique avec une efficacité égale. Au fur et à mesure que se développait l'organisation étatique, l'action au moyen de la force devenait insuffisante et nécessitait un emploi parallèle d'autres méthodes ce qui ne signifiait pas bien entendu l'abandon de la contrainte.

3.2. L'armée et le fonctionnement des structures étatiques primitives. L'évolution de ces structures

Dans les deux Etats l'armée était l'institution principale opérant en liaison étroite avec le souverain qui assumait les fonctions de commandant en chef. Les structures de toutes les autres institutions dépendaient de l'armée en étaient adaptées à son organisation. La hiérarchie de l'administration était une hiérarchie du commandement. Les divisions territoriales correspondaient à la division de l'armée en détachements. L'efficacité du fonctionnement des institutions étatiques et l'exécution des décisions résultaient directement du soutien que l'armée leur fournissait.

La situation n'était cependant pas identique dans les deux Etats. Dans l'Etat de Samori on a vu se former déjà certaines institutions indépendantes de l'armée, par exemple les écoles coraniques⁵⁶. Un certain nombre, pas très important, il est vrai, de dignitaires étatiques n'assumait pas de fonctions de commandement dans l'armée. A la cour du souverain appartenaient les marabouts et les juges musulmans qui n'étaient pas en même temps chefs militaires⁵⁷. Par contre au Kenedougou l'appareil étatique et militaire

au-dessus de l'échelon du village était le même⁵⁸. Dans les deux Etats on garda les structures villageoises /chefs des villages/, et sous l'autorité de Samori les chefs des kafou /mansa/. Ces structures furent introduites dans le système étatique, mais on créa aussi un système qui permettait leur contrôle par les représentants de l'Etat et de petites garnisons militaires.

Le rapport entre l'armée et les autres institutions étatiques possède une importance fondamentale pour déterminer le type de l'Etat, le degré de son évolution, il permet donc de définir les ressemblances et les différences entre deux organisations politiques étudiées ici. Une identification complète de la hiérarchie dans l'armée avec l'appareil du pouvoir dénote à mon avis un degré inférieur de l'organisation étatique. L'apparition et l'accroissement de l'importance des institutions moins étroitement liées avec l'armée ou dépendant d'elle indirectement et remplissant des fonctions à part est un symptôme d'un développement plus avancé de l'Etat. Nous pouvons constater qu'à cet égard les deux organismes étudiés étaient des Etats à une étape initiale du développement. L'Etat de Samori était cependant plus avancé que le Kenedougou car l'identification de l'armée et de la structure étatique y était déjà ébranlée, quoique à un degré minime.

L'organisation des deux armées était semblable, mais non identique. Les sources de recrutement des guerriers dans la période où chacun des Etats se consolida et fixa ses structures, démontrent une grande ressemblance. L'armée contenait des volontaires et des prisonniers de guerre. Le recrutement d'une partie de sujets était également appliqué dans les deux Etats à cette différence près que chez Samori ce système tendait à disparaître tandis qu'au Kenedougou il fonctionna tout au long de l'existence de l'Etat. La différence entre l'armée permanente et l'armée de recrutement était pourtant difficile à saisir au Kenedougou car les guerriers étaient en même temps paysans et cultivaient la terre. Dans les deux Etats on connaissait la possibilité du recrutement universel en cas d'invasion étrangère, mais c'était là un système rarement employé. Samori ne s'en servit qu'en situation extrême, quand il menait la première guerre avec la France. Le recrutement concerna alors les provinces menacées. Au Kenedougou la conception de la guerre défensive basée sur la défense de Sikasso excluait la participation d'une grande masse de sujets. Il n'y avait pas assez de place pour

eux dans la forteresse de Sikasso. Leur tâche était de défendre leurs propres villages fortifiés.

Une des formes de recrutement consistait au Kenedougou en l'exploitation des troupes alliées. Leur lien avec l'organisation étatique et l'armée était pourtant plus faible que celui des autres types des troupes. Dans l'Etat de Samori ce genre de troupes n'existaient pas, sauf au Kabasarana qui gardait une certaine indépendance. Cette situation prouve une plus grande unification politique de l'Etat de Samori par rapport au Kenedougou où une partie de territoires étaient liés au centre principal du pouvoir par une dépendance moins étroite.

De même le fait que les sofa de Samori étaient concentrés dans de grandes garnisons où les travaux agricoles n'étaient qu'une tâche marginale tandis que l'armée du Kenedougou, disloquée dans les provinces, s'occupait pendant la saison humide de la culture de la terre témoigne que l'isolement de l'armée par rapport au reste de la société était plus poussé dans l'Etat de Samori. Cet état de choses était sans doute le résultat des possibilités économiques plus grandes de cet Etat ainsi que de la proportion entre le nombre de la population payant des prestations et les effectifs de l'armée - moins avantageuse au Kenedougou.

Les effectifs des deux armées étudiées à l'époque de leur épanouissement étaient différents. Au temps de ses plus grands succès, l'Etat de Samori avait en 1887 une armée comptant près de 35 mille hommes. En 1891 et dans le second Etat, l'armée comptait environ 15 mille sofa. Quand au Kenedougou, il disposait aussi bien à la fin du règne de Tieba que sous Babemba d'environ 15 mille guerriers.

Ces différences avaient quelques raisons. Tout d'abord le Kenedougou était un Etat moins grand et ayant une population moins nombreuse. Les chiffres rapportés et l'analyse faite dans les parties précédentes de cette étude démontrent que l'armée de 15 mille épuisait les possibilités économiques de cet Etat. Samori en revanche pouvait entretenir une armée comptant même 35 mille guerriers. Si, après 1889, il l'avait réduite à près de 15 mille, c'est parce qu'il attachait plus d'importance à la qualité de ses troupes, à leur formation et à leur équipement moderne. L'armée du Kenedougou ne connut pas, elle, une telle transformation qualitative ce qui permit à Samori de remporter des victoi-

res faciles sur Babemba en 1894. Comme on le voit donc, il ne suffit pas de comparer seulement les effectifs des deux armées, semblables dans les années 90.

Les différences dans l'armement s'exprimaient dans les années 90 par le fait que Samori possédait un nombre incomparablement plus grand de fusils chargés par la culasse et à tir rapide et que la cavalerie du Kenedougou était plus nombreuse. Cet état de choses était dû à la situation géographique des Etats étudiés et au réseau des voies commerciales dans toute l'Afrique occidentale.

Les différences dans l'armement des deux armées résultaient aussi de l'inégalité des moyens dont disposaient les souverains respectifs. Compte tenu des dimensions plus grandes et de la population plus nombreuse de son Etat Samori disposait d'une quantité plus grande de biens qu'il pouvait destiner à la vente. D'autre part, à la suite de la réduction des effectifs de son armée après 1889, il pouvait consacrer des moyens plus importants à l'équipement de chaque sofa. Le Kenedougou à son tour avait une population et une superficie moins grandes et par conséquent, étant donné la technique de la culture analogue, des revenus fiscaux moins importants. Certes, nous possédons des informations sur les surplus importants dans la production agricole et sur les grandes provisions de blés accumulées dans les greniers d'Etat, mais dans le commerce extérieur on avait besoin des biens autres que les vivres et ceux-là, l'économie du Kenedougou n'en fournissait pas beaucoup. Les esclaves étaient d'ailleurs la marchandise principale dans le commerce extérieur. Leur nombre dépendait des succès de guerre ainsi que du peuplement des territoires qu'on pillait. Et comme depuis la fin du règne de Tieba, l'expansion territoriale du Kenedougou était arrêtée, on pillait les territoires frontière toujours les mêmes et sa propre population rebelle. Pour ces raisons le nombre d'esclaves pouvant être destinés à la vente était limité et l'Etat avait des difficultés à acheter les fusils à tir rapide qui étaient les plus chers.

L'organisation du commerce se trouvant entre les mains des Dioula et celle des caravanes appartenant aux souverains étaient semblables dans les deux Etats. Les différences résidaient dans les dimensions de ce commerce.

Le caractère de l'Etat était influencé dans une très grande mesure par les conceptions de guerre reconnues dans les deux ar-

mées et par les fonctions intérieures et extérieures de l'armée qui y étaient liées. Les guerres d'agression étaient menées pour conquérir de nouveaux territoires, pour prendre des prisonniers et du butin. La différence était telle que dans l'Etat de Samori on attachait plus d'importance aux conquêtes territoriales sans négliger bien sûr la prise de butin. Au Kenedougou en revanche les guerres d'agression avaient pour but d'abord le pillage et ensuite seulement l'expansion territoriale⁵⁹.

Les conceptions de la guerre défensive étaient différentes dans chacun des Etats étudiés. Samori défendait les frontières et l'ensemble du territoire⁶⁰. Au Kenedougou on essayait de repousser l'ennemi en défendant la capitale et on attachait moins de poids à la protection du territoire et de la population⁶¹. Comme je l'ai déjà dit, cette conception affaiblissait le Kenedougou car son application ne permettait pas d'éveiller parmi les sujets la conviction que l'Etat pouvait assumer un rôle de défense favorable pour eux.

Dans le domaine des relations sociales la fonction principale des deux armées consistait à créer des groupes sociaux nouveaux, inconnus à la société préétatique. L'armée elle-même était un tel groupe qui constituait dans les deux Etats la base du pouvoir et la masse principale d'hommes qui formait le groupe gouvernant largement compris. Le groupe gouvernant plus étroit, contenant des dignitaires d'Etat, était composé en entier /Kenedougou/ ou en grande majorité /chez Samori/ de chefs militaires.

Non seulement la formation de l'armée, mais aussi son attitude à l'égard du reste de la population était un phénomène social important. En ce qui concerne la mobilité sociale et les possibilités d'entrer dans l'armée, elles étaient considérables dans les deux Etats. Aussi bien les gens libres que les esclaves avaient la possibilité de devenir guerriers, et dans les circonstances favorables, ils pouvaient même atteindre différents échelons de commandement. L'importance numérique du groupe des chefs était pourtant beaucoup plus grande dans l'Etat de Samori qu'au Kenedougou. D'autre part les liens du sang avec le souverain jouaient sous l'Almami un rôle moins important dans l'avancement d'un sofa. Au Kenedougou la règle de l'exercice des charges par les membres du clan des Traore était assez étroitement respectée. On peut en conclure que dans l'Etat de Samori, les chances de carrière dans

l'armée étaient plus grandes qu'au Kenedougou et que par conséquent la mobilité sociale était plus importante. Dans la littérature du sujet la composition du groupe gouvernant identique à la famille du souverain est considérée comme symptôme de l'étape primitive de la formation de l'Etat⁶². D'autre part cependant nous savons que le Kenedougou fonctionnait plus longtemps, qu'il s'y forma une dynastie et que le clan des Traore se ramifia considérablement ce qui fit surgir de nombreux prétendants aux dignités. Dans l'Etat de Samori un tel processus ne put s'accomplir faute de temps et il est difficile de prévoir quel cours aurait pris son évolution si cet Etat n'avait par été détruit.

On peut considérer aussi comme indice déterminant la situation sociale dans les deux Etats le rapport entre les effectifs de l'armée et le nombre de toute la population. Dans le premier Etat de Samori, après 1885, les sofa constituaient de 2,3 à 3,2% de la société, mais il faut dire que le pourcentage le plus élevé ne fut atteint que pendant une brève période, avant la guerre avec le Kenedougou en 1887. Comme nous le savons, le coût excessif de cette guerre provoqua la révolte de la population. Dans le second Etat l'armée représentait environ 2,8% de la population, mais les frais d'entretien d'un sofa étaient supérieurs à cause des achats des armes modernes.

Au Kenedougou, à la fin du règne de Tieba et sous Babemba, l'armée constituait de 5 à 6% du nombre de la population. Abstraction faite des différences d'armement, les poids subis par la société du Kenedougou afin d'entretenir l'armée étaient beaucoup plus grands que dans le cas de la société gouvernée par Samori. Certes, étant donné les dimensions plus restreintes du Kenedougou, les charges liées au transport des prestations dans les greniers d'Etat étaient moins dures, mais en revanche la construction des forteresses, dont du tata de Sikasso, constituait un devoir que Samori n'imposait pas à ses sujets. L'exploitation excessive était la cause principale des révoltes intérieures et du manque de stabilité au Kenedougou. L'issue de cette situation n'était pas facile et beaucoup laisse croire que les souverains Traore ne pouvaient pas la trouver. Ils entreprenaient des tentatives de compléter les biens dont ils avaient besoin par les expéditions de pillage et par une exploitation accrue des sujets. Mais les deux types d'actions exigeaient l'affermissement de l'armée. Une armée

puissante était nécessaire aussi pour faire face à la situation extérieure du Kenedougou, au danger qui menaçait le pays de la part de Samori et de la France. Dans les relations intérieures il se formait ainsi un effet rétroactif: une armée chère provoquait des révoltes, les révoltes devaient être étouffées ce qui exigeait un accroissement numérique et un meilleur armement de l'armée, cet accroissement faisait monter les frais lesquels à leur tour conduisaient à des révoltes successives.

Les souverains du Kenedougou arrivaient à maintenir leur pouvoir sur les sujets et à combattre les dangers extérieurs au prix d'un effort suprême imposé à toute la société. Cet état de choses provoquait une tension intérieure incessante et un conflit social permanent s'exprimant par des révoltes régionales. L'Etat de Samori pouvait se développer encore sur la voie de l'expansion pour maintenir sa structure intérieure. Dans le premier Etat les conquêtes étaient menées par les provinces frontière respectives. Plus tard la possibilité de leur expansion fut limitée par la pression française. D'où l'aspiration de Samori à conclure un traité de paix avec la France et sa décision rapide d'entreprendre une expédition contre le Kenedougou après les traités de Kenieba Kou-ra et de Bissandougou. L'échec dans la guerre avec Tieba et la révolte des sujets obligèrent Samori à une action armée semblable à une nouvelle conquête intérieure. Et quand la France attaqua à son tour l'Etat déjà stabilisé, Samori sut organiser la défense et les conquêtes à l'est. Cela lui permit de construire son second Etat. Les conquêtes y continuait toujours, dirigées vers l'est et organisées par Sarankenyi Mori⁶³. Elles ne furent arrêtées que par l'attaque française en 1898. Ainsi la possibilité de mener une expansion territoriale caractérisait-elle l'Etat de Samori jusqu'au moment de sa chute.

La situation était différente au Kenedougou qui avait atteint la limite des possibilités de développement sur la voie des conquêtes. Sans doute un rôle non négligeable fut-il joué dans ce cas par le voisinage des Etats forts /Samori, Segou des Toucouleurs/, mais cela ne concerne ni la frontière sud ni la frontière est du Kenedougou. Son expansion fut arrêtée par des facteurs intérieurs. On peut avancer l'hypothèse que l'évolution aurait pu continuer dans le cas du changement des relations économiques et sociales intérieures. Il existait certaines tendances à de tels

changements, mais elles étaient insuffisantes⁶⁴. Il est difficile de constater laquelle des tendances était la plus forte au Kenedougou. La stabilisation par le blocage du système existant ou l'évolution politique à la suite du développement intérieur. L'Etat tomba, détruit par la France avant que les changements de ce genre aient pu influencer les voies de son évolution politique.

Le coût élevé de l'entretien des armées dans les deux Etats menait non seulement à une exploitation accrue des sociétés respectives ou aux expéditions de pillage. Une autre voie sur laquelle on recherchait les moyens pour couvrir les besoins de l'armée était le développement de l'économie. Ce développement pouvait contribuer à adoucir les conflits intérieurs.

L'influence exercée sur l'économie par l'armée était la plus nette dans trois domaines: le peuplement, la production artisanale pour les besoins de l'armée et le commerce extérieur. L'installation des villages d'esclaves⁶⁵ conduisait sans doute à l'accroissement du nombre de la population des deux Etats étudiés et à l'augmentation de la production agricole. Ainsi du point de vue étroit de chacun de ces Etats, le système des villages d'esclaves entraînait un accroissement économique. Cet accroissement s'accomplissait cependant aux dépens des autres territoires voisinant avec les Etats étudiés dont on enlevait les esclaves et qui étaient systématiquement dévastés par les expéditions de pillage. Ainsi dans l'organisation des villages d'esclaves on peut voir surtout un facteur de différenciation du niveau économique des territoires respectifs. Un Etat fort favorisait l'accroissement du peuplement et de la production en protégeant ses sujets et en augmentant leur nombre par l'installation sur la terre des prisonniers de guerre. Les territoires non protégés par des organisations étatiques étaient détruits, le nombre de la population y croissait plus lentement ou même baissait, l'économie subissait des pertes.

Il n'y a pas de données statistiques qui permettraient de déterminer le rôle du peuplement d'esclaves dans le développement de toute la région. Le déplacement des hommes lui-même n'entraînait pas un accroissement de la production. Son but était de soumettre ces gens-là à l'exploitation de l'Etat vainqueur. Les invasions, les pillages, les rapt d'esclaves pouvaient provoquer des pertes économiques et démographiques. D'autre part cependant la pression exercée par l'Etat sur les sujets, y compris sur les prisonniers

installés dans les villages d'esclaves, pouvait entraîner un accroissement de la production. L'enlèvement d'une partie des récoltes obligeait ces gens à un effort accru. D'autre part cependant ils jouissaient d'une protection que l'Etat leur assurait empêchant les attaques étrangères et les pillages. La plupart des matériaux de source attestant que dans les deux Etats les villages d'esclaves étaient fort bien aménagés, nous pouvons croire que la pression de l'Etat s'exprimant dans l'organisation des travaux, le placement des hommes, l'entretien de l'ordre et la protection contre une attaque étrangère provoquait un accroissement de la production agricole.

Les besoins de l'armée exigeaient non seulement un accroissement de la production, mais aussi sa différenciation. En dehors des vivres les troupes avaient besoin d'une quantité considérable de produits d'artisanat. On en acquérait une partie dans les expéditions de guerre, mais beaucoup devaient être fournis par l'économie de l'Etat. Les articles des tisserands et des peaussiers étaient livrés à l'armée dans le cadre des prestations imposées à la population asservie. Les produits de métal et l'organisation des travaux spécialisés tels que les réparations des armes, la production des munitions et même la fabrication de fusils exigeaient en revanche un développement considérable de la forgerie. Dans les deux Etats les souverains fondaient des villages de forgerons à part ou ils réunissaient aussi bien les forgerons libres que les prisonniers capturés au cours des expéditions⁶⁶. Ces forgerons étaient approvisionnés en vivres provenant des greniers d'Etat. Nous avons donc affaire au développement d'une production spécialisée coûteuse qui n'alimentait pas d'autres branches de l'économie, mais couvrait les besoins de l'armée. Le coût de cette production nécessitait une exploitation accrue des sujets.

Le commerce de longue distance était un phénomène qui existait déjà avant la construction des Etats étudiés⁶⁷. Mais la formation des deux organisations qui nous intéressent contribua à un fort accroissement du commerce aussi bien en ce qui concerne son volume que le type des marchandises. Les groupes gouvernants et surtout l'armée faisaient naître une demande permanente de grandes quantités d'armes, de munitions et de chevaux. Une élite gouvernante plus étroite faisait venir en outre des produits de luxe. Le fait qu'il existait une demande permanente de ces marchandises

et que les groupes gouvernants disposaient de moyens nécessaires pour leur achat constituait une base stable et solide du développement du commerce extérieur. Les organisations étatiques garantis-
saient aussi la sécurité des routes et des marchands. Dans ces conditions le commerce pouvait se développer sans encombre.

L'accroissement du commerce contribuait au développement des centres urbains. Au Kenedougou, la capitale de l'Etat, Sikasso⁶⁸, était devenue un tel centre. Elle comptait près de 15 mille habitants. Dans l'Etat de Samori les capitales Bissandougou et, dans le second Etat, Dabakala ne se transformèrent pas en villes demeurant seulement des centres de pouvoir et de concentration des troupes⁶⁹. Mais les fonctions urbaines indispensables y étaient remplies par les centres qui existaient déjà avant et qui avaient été placés sous l'autorité de Samori. Dans le premier Etat c'était la ville de Kankan, et dans le second celle de Kong. L'accroissement du chiffre d'affaires leur apporta sans doute des bénéfices supplémentaires, mais il nous est impossible de déterminer leur importance. Si Kankan travaillait au profit de Samori jusqu'au moment d'être conquise par la France⁷⁰, Kong fut devastée et pillée par le souverain en représailles pour une collaboration prétendue avec cette puissance européenne⁷¹. La destruction de Kong était contradictoire avec la politique intérieure précédente de Samori et constituait une preuve de l'ébranlement de cette politique à la fin de l'existence du second Etat.

L'appréciation de l'influence de l'armée sur l'économie des deux Etats n'est donc pas facile à présenter. Il est difficile d'évaluer le volume de la production car on manque de données statistiques et d'indices suffisamment convaincants. Aussi l'affirmation qu'un certain accroissement de la production agricole se produisit doit demeurer une hypothèse. Il semble plus justifié de soutenir que de nouvelles formes d'organisation de l'économie apparurent et que celles qui existaient déjà se développèrent. Il s'agit notamment des villages d'esclaves, des colonies des forgerons, du commerce extérieur et de l'économie urbaine. Mais leur développement résultait, comme on peut se douter, non seulement de l'accroissement de la production, mais aussi des changements avancés dans la répartition du revenu social étroitement liés avec le fonctionnement de l'Etat, forcés et garantis par l'appareil d'Etat et surtout par l'armée. Les formes de l'économie qui se développaient

dépendaient étroitement de ce fonctionnement. C'était là une dépendance directe dans le cas des villages d'esclaves et de la production des armes à feu et une dépendance indirecte dans le domaine du commerce et de l'économie urbaine. Dans le cas de ces derniers le facteur décisif était la concentration entre les mains du groupe gouvernant de moyens considérables pour l'achat des marchandises d'importation.

Les stimulants communiqués à l'économie par l'appareil d'Etat provoquaient des transformations économiques de nature restreinte du point de vue social. Car elles servaient l'appareil d'Etat, le groupe gouvernant, l'armée et non la société tout entière. Les changements économiques étaient liés avec une exploitation et des différences sociales plus grandes. C'était à la fois logique et opportun du point de vue des groupes gouvernants, mais constituait une charge lourde et parfois insupportable pour la population assujettie.

Les tensions intérieures mentionnées, de caractère social et politique, provoquèrent une certaine évolution de l'armée en tant qu'institution étatique la plus coûteuse. Au début, dans les deux Etats, elle se composait d'un groupe de volontaires et de prisonniers incorporés dans l'armée. C'étaient là des hommes dont l'occupation principale était de lutter. Après la formation des Etats on appliqua aussi le recrutement parmi la population campagnarde. Cette forme de recrutement s'avéra cependant défavorable et même dangereuse pour les souverains. Ils n'avaient pas assez de moyens pour armer des troupes si nombreuses. On commença donc à y renoncer: dans l'Etat de Samori totalement à partir de 1889, au Kenedougou en la limitant en particulier aux troupes alliées. Les armes à tir rapide plus chères entraînèrent dans les années 90 une évolution successive de l'armée. Chez Samori elle consista à réduire les effectifs des troupes tout en leur assurant un meilleur équipement. Au Kenedougou l'armée ne fut pas réduite, mais on essaya de limiter ses frais en faisant travailler les sofa sur la terre. Dans les deux Etats les détachements d'élite, les mieux armés et servant de garde aux souverains, commencèrent à prendre de l'importance. Ces détachements étaient plus nombreux dans l'Etat de Samori; en dehors de la garde on y vit se former d'autres détachements de choix ainsi que le détachement des fils du souverain. Au Kenedougou il y eut une seule garde du souverain.

Les transformations dans la composition de l'armée, dans les types des troupes, dans le genre de l'armement contribuèrent à séparer l'armée du reste de la société et, d'autre part, à faire naître des divisions au sein de l'armée. Elles eurent pour résultat, à mesure que se développaient les détachements de la garde, une centralisation du pouvoir qui semble plus grande au Kenedougou⁷². Cette centralisation permettait d'exercer une pression plus forte sur les sujets. Mais la pression n'atténuait pas les conflits intérieurs, elle ne pouvait que prévenir les révoltes ouvertes ou étouffer les rébellions qui avaient éclaté. Ainsi les réformes dans l'armée ne résolurent pas les tensions intérieures, surtout au Kenedougou. Dans l'Etat de Samori la réduction des effectifs des troupes contribua à pallier ces tensions.

Malgré de nombreuses différences décrites ici entre les armées de Samori et du Kenedougou, leur fonctionnement et leur évolution dans le cadre des Etats déjà formés présentent des ressemblances fondamentales.

Les armées étaient la base de l'appareil d'Etat. Leur fonctionnement conduisait à la formation des principales différences sociales entre les groupes gouvernants et ceux qui les soutenaient d'une part, et la population assujettie chargée d'entretenir l'appareil d'Etat de l'autre. Si dans la période de la formation des Etats les armées étaient la force principale qui permettait le déroulement de ce processus, l'influence de l'armée sur l'évolution successive des Etats était plus complexe et se manifestait dans plusieurs domaines. Tout d'abord l'influence de l'armée ne suffisait plus pour provoquer les phases successives de l'évolution. D'autre part le coût élevé de l'entretien de l'armée pouvait freiner le développement de l'Etat à cause du maintien des charges fiscales excessives et de la dévastation des territoires voisins qui menaient à des conflits sociaux aigus. Dans les deux Etats on cherchait des méthodes pour résoudre les contradictions croissantes. Dans l'Etat de Samori on poursuivait une expansion extérieure continuelle. Au Kenedougou les souverains devaient se contenter de maintenir par force le statu quo existant. Dans les deux cas ces opérations reposaient sur la force des détachements armés. Dans les deux cas aussi elles apportaient des solutions temporaires, ne visant pas à transformer la structure intérieure des Etats. Le développement économique aurait pu être une issue de cette situation, mais il ne dépendait qu'à un petit degré des activités de l'armée.

3.3. Comparaison des armées de Samori et du Kenedougou avec les armées des autres organisations étatiques primitives

3.3.1. Comparaison avec les armées des Bambara de Segou, des Peuls de Macina et des Toucouleurs

L'application de la méthode comparative à un matériel historique plus vaste permet de justifier davantage les conclusions présentées et de dégager aussi bien les régularités du processus historique que des traits particuliers caractéristiques pour les sociétés et les Etats respectifs. C'est pourquoi, après avoir fait la comparaison entre les armées de Samori et du Kenedougou, je voudrais procéder à une comparaison plus large. Sa première étape mène vers d'autres Etats situés à l'intérieur de l'Afrique occidentale du XIX^e siècle. J'ai choisi l'Etat des Bambara de Segou, l'Etat des Peuls de Macina et l'Etat des Toucouleurs. Ce choix a été dicté par les raisons suivantes: ce sont des Etats fonctionnant tous au XIX^e siècle, l'un d'eux s'était formé plus tôt, aux XVII^e et XVIII^e siècles /Bambara/, mais il garda ses structures jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. Les deux autres Etats furent constitués au XIX^e siècle; celui des Peuls au début, celui des Toucouleurs - vers la moitié du siècle. A la même période à peu près se forma le Kenedougou, un peu plus tard apparut l'Etat de Samori. Dans le cas des Bambara nous avons affaire à un long processus de formation de l'Etat, chez les Peuls et chez les Toucouleurs ce processus s'accomplit très rapidement. Nous y trouvons donc une ressemblance dans le temps avec le Kenedougou qui se forma longuement et l'Etat de Samori dont la formation fut rapide et violente.

Toutes les organisations dont j'ai l'intention de comparer les armées se trouvaient à une étape d'évolution analogue, elles passèrent dès l'organisation tribale ou segmentaire vers une organisation étatique. En dehors de l'échelon semblable de l'évolution politique, elles se caractérisaient par des ressemblances résultant de la proximité de civilisation des peuples vivant dans la même région géographique. Les Bambara, de même que les Malinke et les Dioula, appartiennent au groupe des Mande. Ce sont des populations s'occupant de l'agriculture d'un niveau de développement semblable et du commerce /Dioula/. A leur tour les Peuls et les Toucouleurs sont des nomades et des bergers. Ils parlent la même lan-

gue /poulaar, foulfoulde/, mais leur origine ethnique est différente. Les Toucouleurs descendent de la population Serer, ils avaient adopté toutefois en même temps que la langue, la culture des Peuls, tout en gardant la conscience de leur particularité. Tous ces peuples habitaient depuis des siècles l'intérieur de l'Afrique occidentale et entretenaient des contacts réciproques. On peut donc affirmer que l'unité du temps, une étape semblable de l'évolution politique, la proximité de civilisation, le voisinage géographique et par conséquent la situation analogue dans laquelle ces peuples se trouvèrent au XIX^e siècle autorisent l'emploi de la méthode comparative⁷³. Dans la théorie des études comparatives on indique la nécessité de commencer par la comparaison des structures tout entières et de ne passer qu'après avoir constaté leur comparabilité à la comparaison des éléments respectifs de ces structures⁷⁴. Telle est la situation dans le cas qui nous intéresse. La ressemblance de l'étape de l'évolution politique et sociale est nette chez les peuples mentionnés. Il nous est donc permis de comparer une des institutions que ces populations avaient créées, notamment l'armée.

L'Etat des Bambara de Segou⁷⁵ commença à se former au XVII^e siècle. Ce fut un processus long et qui ne se déroula pas sans effondrements. L'Etat se consolida pour la première fois au début du XVIII^e siècle sous le règne de Biton Koulibali et ensuite, après une période des luttes intérieures, sous le gouvernement de Ngolo Diara /1766-1790/ et de ses successeurs. La constitution des Etats des Bambara, dont du Segou, est liée à l'évolution et au développement de l'institution appelée par ce peuple ton⁷⁶. Il s'agissait des associations fondées par les gens en dehors des liens traditionnels du sang /grande famille, clan/ ou des unions territoriales /village, kafou/. Les ton pouvaient signifier des classes d'âge ou bien des groupes qui se constituaient à des fins ponctuelles, rituelles ou politiques, économiques ou militaires⁷⁷.

Quand, au XVII^e siècle, s'ébranla le système politique segmentaire basé chez les Bambara, de même que chez les Malinke, sur les kafou, les associations ton commencèrent à jouer un rôle de plus en plus important. Les gens se mirent à se grouper et à s'organiser, souvent spontanément, pour des raisons immédiates, mais très importantes pour eux. Car c'était pour les Bambara l'époque d'un accroissement des tensions sociales, des luttes, des expéditions en quête d'esclaves - ce qui était lié d'une part à la chute du Songhay à la

fin du XVI^e siècle⁷⁸, et - d'autre part - à l'élargissement des influences de la traite des esclaves organisée et développée par les Européens sur la côte de l'Afrique occidentale⁷⁹ sur les territoires peuplés par les Bambara. L'exportation transsaharienne des esclaves s'intensifia elle aussi au XVII^e siècle. L'accroissement de la demande d'esclaves provoqua de nombreuses luttes et fit naître parmi les hommes un sentiment de danger croissant.

La population des villages, des régions et parfois des kafou tout entiers commença à s'organiser soit pour faire une expédition de pillage, soit pour se défendre contre une attaque. Comme le prouvent les études de Cl. Meillassoux sur l'histoire du kafou de Bamako⁸⁰, des jeunes gens des villages respectifs se réunissaient en cachette dans la brousse, formaient un camp, effectuaient quelques expéditions de pillage, se rendaient ensuite avec leur butin dans une région où on ne les connaissait pas et y vendaient leur proie. Ensuite ces gens là revenaient dans leurs villages et à leurs occupations quotidiennes. Les groupes de pillards se formaient donc pour un bref délai, leur organisation était très lâche, le commandement limitée à la durée de l'expédition. A mesure que la fréquence des expéditions et les effectifs des groupes croissaient, leur organisation se consolidait. C'était inévitable d'ailleurs car en réponse aux agressions, la population des villages commença à édifier des tata. L'organisation des défenseurs était basée sur les anciennes communautés - le village ainsi que le clan et le kafou. Si la défense réussissait, rien n'empêchait d'entreprendre une attaque et de gagner du butin.

Il y avait pourtant une différence fondamentale entre la lutte défensive et l'agression. A la première participait toute la population masculine, à la seconde les jeunes et les hommes adultes les plus énergiques. Ils se groupaient pour la lutte sans égard à leur position sociale. Ils pouvaient former à cet effet une association - ton. Eux-mêmes étaient appelés membres libres de l'association - ton-den. Très vite la composition de cette communauté des guerriers fut complétée par les hommes subordonnés, aussi bien esclaves que clients. On les appelait ton-dion ce qui, au sens littéral, voulait dire esclaves, mais qui concernait aussi les clients. A la tête de cette association se tenait le chef - ton-tigi⁸¹.

L'appartenance au ton relâchait d'autres liens sociaux ce qui était moins sensible chez les ton-den que chez les ton-dion car les gens asservis, notamment les esclaves, étaient arrachés à leurs communautés du sang ou territoriales⁸².

Les détachements armés ainsi formés cessèrent vite de se contenter du butin seul, bien qu'ils n'y renonçassent jamais. Ils complétaient cependant leurs revenus en imposant des tribus permanentes aux villages et kafou conquis. Les conquêtes et l'élargissement du territoire ainsi que la perception des tributs demandaient la formation d'un appareil du pouvoir. A un échelon inférieur on laissa les chefs des villages et des kafou en leur ôtant toutefois le droit de punir de peine de mort et en leur imposant le devoir de veiller à ce que les tributs fussent transmises en entier aux autorités du ton. A un échelon supérieur, l'armée, avec les chefs dion-kountigi, est devenue la base de l'organisation et de l'administration. L'autorité supérieure était exercée par le commandant qui prit le titre de fama⁸³.

L'étape suivante de l'évolution de l'armée consistait à limiter le rôle des ton-den. L'armée se composait avant tout de ton-dion dépendants du fama. Sous les successeurs de Biton Koulibali, au cours des luttes pour le pouvoir, il s'avéra cependant qu'au contraire, c'étaient les souverains qui dépendaient de l'armée laquelle commença à les renverser et à les désigner à son gré. Au début on le faisait dans le cadre du clan des Koulibali, mais à partir de 1757 les chefs des détachements respectifs tâchèrent de prendre le pouvoir. En 1766 un d'eux, Ngolo Diara, fonda une nouvelle dynastie⁸⁴.

Pour limiter leur dépendance des ton-dion, les souverains développèrent des gardes composées de soldats permanents, spécialisés dans la lutte, dits sofa. Si les ton-dion appartenaient théoriquement à l'association ton et le fama n'était que leur chef, les sofa, eux, appartenaient au fama⁸⁵. Ainsi l'évolution de l'armée menait à la distinction de divers types de détachements dans lesquels le recrutement reposait sur des principes variés et où le service était soit permanent /sofa, ton-dion/, soit temporaire /recrutement en cas d'invasion étrangère/. Cette évolution permettait de renforcer la position du commandant-souverain dans l'armée et par conséquent dans l'Etat. A la formation de l'appareil étatique et à l'exploitation des biens accumulés par le trésor de l'Etat participaient

les guerriers permanents. L'évolution ne fit pas cependant disparaître entièrement la participation occasionnelle dans la guerre de la population libre, que ce fût dans le cadre du recrutement pendant une invasion étrangère ou dans les actions d'agression⁸⁶.

Les Bambara de Segou n'adoptèrent pas l'islam et restèrent animistes⁸⁷. Aussi, dans le domaine de l'idéologie, la cohérence intérieure était-elle assurée non pas par la religion qui se caractérisait par le particularisme, mais par le principe de la fidélité à l'égard du souverain. Ce principe ne concernait que l'armée, surtout permanente. Comme nous le savons de l'histoire intérieure tourmentée des Bambara de Segou, il était souvent violé par les révoltes de l'armée et le renversement des souverains. Il se consolida sous la dynastie des Diara⁸⁸.

On ne saurait ne pas mentionner le rôle positif de l'Etat ressenti par toute la population. L'Etat de Segou était tout au long du XVIII^e et durant une grande partie du XIX^e siècle le plus fort dans sa région et protégeait ses sujets contre les attaques étrangères. A l'époque de l'accroissement de la traite des esclaves et des luttes intenses dans cette partie de l'Afrique une telle situation était très importante pour la formation des attitudes des sujets à l'égard de l'Etat. Peut-être le fait que l'armée du Segou était suffisamment forte pour protéger la population de l'Etat décida-t-il qu'influencer cette population au moyen des principes musulmans ne fut pas considéré utile.

L'Etat des Peuls à Macina, appelé Dina⁸⁹, fut formé au début du XIX^e siècle. Son fondateur était Ammadou Hammadi Lobbo, qui en tant que marabout pieux groupa autour de lui de nombreux Peuls musulmans. En 1817 il proclama une guerre sainte, vainquit les Peuls animistes ainsi que leurs alliés, les Bambara de Segou. En l'espace de quelques années, par les conquêtes et les luttes avec les ennemis extérieurs, se forma le territoire du Dina. Les conquêtes étaient menées par une armée composée de disciples d'Ammadou Lobbo qui, en tant que souverain, prit le nom de Cheikou Amadou. Chaque Peul qui avait adopté l'islam et suivit le chef religieux pouvait devenir membre de l'armée⁹⁰. Après la formation de l'Etat, l'armée fut divisée en cinq parties correspondant aux cinq provinces. A la tête des provinces et de leurs armées se tenaient les dignitaires portant le titre d'amirou⁹¹. Ils étaient désignés et révoqués par un grand conseil, un groupe de quarante

dignitaires exerçant le pouvoir suprême et nommés par Cheikou Amadou⁹².

Tous les Peuls libres âgés de 20 à 60 ans étaient obligés de servir dans l'armée du Dina. Mais chaque année on n'avait pas besoin d'une armée aussi nombreuse. Aussi établissait-on le nombre de guerriers nécessaires, en le déterminant pour chaque province et on laissait aux chefs des grandes familles, des clans et des provinces le soin de s'occuper du recrutement. Les hommes qui l'année donnée ne furent pas appelés à l'armée, étaient chargés d'une taxe fiscale⁹³.

Au cours de leur service, les guerriers étaient entretenus par le trésor de l'Etat. On leur attribuait les vivres, l'équipement et les armes. Chaque armée était accompagnée d'artisans qui, dans le cadre de leurs devoirs vis-à-vis de l'Etat, lui fournissaient les produits indispensables. C'étaient des forgerons, des peaussiers et des charpentiers⁹⁴.

L'armée provenant du recrutement annuel veillait sur les troupeaux que les Peuls faisaient passer au bord du Niger dans la période sèche. A cette époque les troupeaux étaient exposés aux pillages de la part des Bambara et des Touaregs. Telle était la cause de la mobilisation effectuée chaque année.

Un devoir de défense si important et correspondant à la saison sèche /c'est-à-dire époque de la guerre/ fit qu'après la période des premières conquêtes, l'Etat de Dina fixa son territoire qui cessa de s'agrandir brusquement ce qui n'excluait pas totalement l'engagement des Peuls dans les actions offensives: dans le but de piller ou de conquérir. En dehors de l'armée du recrutement autour de la capitale Hamdallahi et des capitales des provinces campaient les détachements montés, moins nombreux, mais bien armés, de l'armée permanente⁹⁵. L'armée permanente elle aussi recevait les vivres, les armes et les chevaux du trésor de l'Etat. Cette armée remplissait quelques fonctions importantes. Au temps de la guerre agressive elle constituait la force de frappe principale. Elle pouvait aussi soutenir l'armée de recrutement quand une attaque étrangère s'avérait dangereuse. Mais le plus important était que l'armée permanente était prête à la lutte aussi pendant la saison des pluies. Pendant cette saison on ne s'attendait pas à une attaque étrangère. L'armée permanente était donc une force dont une des tâches importantes consistait à entrete-

nir dans l'Etat l'ordre et la sécurité intérieurs et à forcer les sujets à l'obéissance au moyen des punitions, des expéditions militaires ou de leur éventualité.

L'Etat des Peuls était habité par des hommes d'origine ethnique, d'occupation et de statut juridique divers. A côté des Peuls on y trouvait avant tout des Bambara, des Dogon, des Bozo, des Somono et des Rimaibe⁹⁶. Les Peuls étaient les fondateurs de l'Etat. Ils constituaient pour la plupart la base du groupe gouvernant. Cela se traduisait par exemple dans l'obligation du service militaire qu'ils avaient tandis que les autres groupes de la population n'étaient pas appelés à l'armée, mais chargés de toutes sortes de prestations au profit du trésor de l'Etat. Ainsi passait donc la ligne principale de la division sociale dans l'Etat étudié. Le Dina fut conquis en 1862 par les troupes des Toucouleurs commandées par El-Hadj Omar⁹⁷.

Omar Saidu Tall, appelé le plus souvent El-Hadj Omar⁹⁸ était un marabout provenant du peuple des Toucouleurs. Après le retour d'un pèlerinage à la Mecque, vers 1840, il s'établit dans le village de Diegounko à Fouta Djallon. Autour de sa demeure se groupèrent de nombreux disciples /talibes/⁹⁹. Leur nombre augmenta quand Omar fit un voyage à son Fouta Toro natal au Sénégal. En 1849 le marabout s'installa dans le village de Dinguiraye¹⁰⁰. Le groupe de disciples comptaient alors quelques milliers de personnes. Ils élevèrent à Dinguiraye une forteresse solide, le tata. L'accroissement du pouvoir de El-Hadj Omar inquiéta les chefs locaux. La lutte des talibes avec le souverain du petit Etat de Dialonke - Dyimba Sako commença la période des conquêtes brusques au cours desquelles se forma l'Etat des Toucouleurs¹⁰¹.

Vers 1854 les détachements des Toucouleurs partirent sous la bannière de la guerre sainte de Dinguiraye vers le nord. Ils conquièrent l'Etat de Khassonke situé dans le cours inférieur du Bafing et de nombreux kafou des Malinke aux alentours de Kita. En 1855 El-Hadj Omar conquiert l'Etat des Bambara Kaarta. Les luttes s'y poursuivaient encore l'année suivante. L'action des conquêtes fut arrêtée par le conflit avec la France, mais après l'accord de 1860 El-Hadj Omar acquit une liberté d'action dont il profita immédiatement pour attaquer le Segou¹⁰². Les Bambara conclurent une alliance avec les Peuls de Macina. Les deux Etats pourtant succombèrent devant la supériorité des Toucouleurs. En

1861 furent battus les Bambara et en 1862 les Peuls. L'action des conquêtes des Toucouleurs ne fut arrêtée que par l'attaque manquée de Tombouctou et par la révolte des Peuls pendant laquelle périt El-Hadj Omar /1864/¹⁰³. La révolte fut étouffée, mais vu l'absence de chef, les territoires immenses occupés par les Toucouleurs furent divisés entre quelques souverains. Nominale, le fils de El-Hadj Omar, Ahmadou, résidant à Segou, exerçait le pouvoir suprême sur eux. A Dinguiraye, Nioro, Koniakari régnaient ses frères, à Macina /avec résidence à Bandiagara/ son parent Tidjani¹⁰⁴. Les années suivantes, les luttes intérieures et les invasions françaises entraînèrent des changements de personnes régnant dans les parties respectives, jouissant d'une grande indépendance, de l'Etat des Toucouleurs. Mais ces parties ou Etats, lâchement reliés entre eux, conservèrent leur particularité jusqu'au moment où ils furent successivement conquis par les Français¹⁰⁵.

Dans le cas de l'Etat des Toucouleurs nous avons donc affaire à une formation très rapide par les conquêtes et à une division non moins rapide en Etats plus petits, quasi indépendants, sous l'autorité nominale d'Ahmadou. Une telle situation était le résultat de l'immense étendue des conquêtes des Toucouleurs et de l'impossibilité de gouverner centralement un territoire si grand.

L'Etat se forma à la suite des conquêtes effectuées par un groupe ethnique /Toucouleurs/. Différents peuples - Bambara, Malinke, Khassonke, Diawara, Peuls, Dogon, Bozo, Somono - furent conquis ou soumis. Les Toucouleurs étaient conscients, bien entendu, de leur particularité ethnique. Mais ils se groupaient autour de El-Hadj Omar selon les principes religieux et non ethniques. Il se considéraient disciples du marabout, talibes, membres de la confrérie religieuse Tidjaniya dont El-Hadj Omar était le chef pour toute l'Afrique occidentale¹⁰⁶. Les Talibes croyaient en la bénédiction d'Allah /baraka/ dont fut dotée leur cheik et qui par la loi de la succession passa ensuite sur Ahmadou¹⁰⁷. Cette foi faisait aussi que le principe de la guerre sainte avait une très grande influence sur les talibes.

Ainsi donc l'armée des Toucouleurs se forma à partir d'un groupe de disciples d'un marabout et des membres d'une confrérie religieuse. Les conquêtes réussies faisaient affluer à cette armée des volontaires de plus en plus nombreux. Ceux-ci étaient pour la plupart Toucouleurs, mais une partie appartenait à d'autres

peuples. Ils étaient liés donc par l'appartenance à la Tidjaniya et par la fidélité à l'égard du cheik El-Hadj Omar. Ils maintenaient leur nom de talibes ce qui reflétait l'origine de ce groupe et non la réalité d'une armée nombreuse où l'élément de l'enseignement du marabout et souverain avait été dominé par l'élément de l'organisation typiquement militaire¹⁰⁸. L'armée des talibes était la base de la force armée de l'Etat des Toucouleurs après sa constitution.

Les Etats soumis qui appartenaient à l'ensemble de l'organisation des Toucouleurs tiraient leur existence et leur forme territoriale de l'époque précédant la conquête et des organisations politiques existant déjà auparavant. Les divisions de l'armée furent adaptées à cette division politique et territoriale. Dans le gouvernement de l'Etat il existait la séparation entre les fonctions administratives et militaires. Certes le souverain était en même temps commandant en chef des troupes, mais dans le temps d'Ahmadou qui n'avait pas de talents dans ce domaine, le commandement effectif de l'armée était exercé par d'autres chefs désignés par le souverain¹⁰⁹.

Les talibes étaient concentrés dans de grandes garnisons disposées auprès des capitales des parties respectives de l'Etat. C'étaient des armées nombreuses, de quelques milliers de soldats, qui du fait de leur concentration se laissaient facilement mobiliser. Autour du tata occupé par la garnison s'étendaient les villages d'esclaves dont les récoltes étaient confiées aux guerriers¹¹⁰. Les talibes ainsi disposés prenaient part aux guerres d'agression, défendaient le territoire de l'Etat et garantissaient par leur présence le maintien de l'ordre intérieur. L'armée avait pour but aussi de soutenir les actions des autorités, de veiller à la perception des prestations, d'exécuter les ordres¹¹¹.

Après la période des conquêtes et de la stabilisation territoriale et organisationnelle de l'Etat, une partie de la population d'origine non toucouleur commença aussi à remplir les fonctions militaires. Les détachements des talibes étaient armés de fusils, les guerriers montaient des chevaux. Leur nombre était grand et s'élevait à une quinzaine de milliers dans tout l'Etat¹¹². Mais pour défendre les frontières, pour organiser des expéditions réussies en quête de butin et pour assurer les fonctions intérieures on avait besoin d'une armée plus nombreuse. Pour cette raison

on se mit à profiter des Bambara, des Dialonke, des Diawara et des autres groupes ethniques. On ne les incorporait cependant pas dans les détachements des talibes, mais on en formait des détachements de sofa à part¹¹³. On se servait de l'appellation et des formes d'organisation de l'armée des Bambara. Les sofa étaient des guerriers à pied secondant les détachements d'élite - compte tenu de leur origine et armement - des talibes. Les garnisons de ces derniers constituaient des flots toucouleurs et musulmans isolés parmi une majorité composée de population d'une autre origine ethnique¹¹⁴. C'était une des raisons de l'unité intérieure du groupe de guerriers-talibes facilitant le maintien parmi eux du sentiment de leur particularité. Les détachements de sofa en revanche étaient davantage liés avec la population asservie par une origine commune, la langue, la culture de la vie quotidienne et la religion. De leur particularité décidaient des raisons sociales et politiques. Les sofa constituaient un groupe social à part entretenu par le reste de la société et remplissant dans l'Etat les fonctions intérieures analogues à celles des talibes.

X

Comme le prouvent les cas rapportés plus haut de la formation des organisations étatiques primitives, le rôle décisif était toujours joué par l'élément de la contrainte militaire. Dans chaque cas cette fonction était remplie par l'armée. L'origine de celle-ci était variée. Elle pouvait provenir d'un des groupes sociaux existant dans l'organisation préétatique. Ce groupe se développait rapidement au cours de la formation de l'Etat. Le ton chez les Bambara en est l'exemple. L'armée pouvait provenir aussi d'un groupe ethnique imposant son autorité aux autres peuples. Tel fut le cas des Peuls de Macina et, dans une certaine mesure, celui des Toucouleurs. Chez ces derniers l'origine ethnique était complétée d'un élément supplémentaire - et qui peut-être était le plus important - formant l'armée. Elle fut fondée à partir d'un groupe de disciples-talibes entourant le marabout-souverain et appartenant à une confrérie religieuse. L'élément du commandement religieux et celui de la lutte pour la foi jouèrent d'ailleurs un grand rôle chez les Peuls également¹¹⁵.

Chez les Bambara, dans le ton, les gens libres se groupant volontairement dans cette société furent rapidement dominés au point de vue numérique par les esclaves et les clients, ton-dion. L'élément de la contrainte joua donc un certain rôle dans la première étape du développement de l'armée du Segou. On peut croire qu'à mesure que l'armée des ton-dion devenait un groupe privilégié dans l'Etat, cette contrainte n'était pas ressentie comme pénible. Il en allait de même des guerriers sofa dépendants du souverain.

Chez les Peuls de Macina et chez les Toucouleurs pendant la formation des Etats un rôle prépondérant était joué par l'élément d'une décision bienveillante de suivre le marabout et chef. Cette liberté était limitée par des raisons ethniques, les hommes n'appartenant pas au groupe ethnique Peul et Toucouleur n'avaient pas, dans la première étape des conquêtes, beaucoup de chances de devenir guerriers.

La conquête effectuée par l'armée avait aussi un caractère différent dans les cas respectifs étudiés ici. C'était, chez les Bambara, une conquête de l'intérieur, accomplie sur le territoire peuplé principalement par ce peuple. La conquête était effectuée par une partie de ce peuple organisée en armée. Dans le cas des Peuls de Macina nous pouvons parler aussi de la conquête intérieure car les Peuls habitaient Macina depuis des siècles. Ce territoire cependant était peuplé de différents groupes ethniques qui furent tous conquis et soumis par ces nomades. Enfin dans le cas des Toucouleurs nous avons affaire à une conquête de l'extérieur. Ce peuple habitait principalement Fouta Toro au Sénégal. Les Toucouleurs suivirent leur chef El-Hadj Omar et conquièrent de nombreux peuples et territoires mentionnés plus haut formant un vaste Etat.

Ainsi donc la conquête et l'utilisation de la contrainte pouvaient-elles revêtir différentes formes depuis les luttes intérieures dans le cadre d'une même société jusqu'à la soumission, par une invasion extérieure, de certains groupes ethniques par d'autres¹¹⁶.

Si nous comparons entre elles les fonctions et caractéristiques des armées des Bambara de Segou, des Peuls de Macina, des Toucouleurs de Samori et du Kenedougou, nous arriverons à la conclusion qu'il existe entre elles des différences considérables concernant le mode de formation des armées, les méthodes de recrute-

ment, la composition ethnique, l'organisation intérieure, le temps nécessaire à leur formation, le déroulement du processus de la formation de l'Etat et beaucoup d'autres traits plus détaillés.

Ces différences sont dues au fait que ces organisations se formaient dans des situations analogues, mais non identiques. Elles étaient influencées par les conditions locales, par les particularités organisationnelles caractéristiques pour chacun des groupes ethniques, par la culture, la religion et les moeurs locales. La comparaison démontre cependant que dans chacun des cas étudiés l'Etat se construisait sur la voie de la contrainte employée par l'armée à l'égard du reste de la population. Un tel état de choses impliquait la formation de l'armée en tant que groupe à part, séparé de la société. C'était un groupe nouveau, inconnu dans la société préétatique même quand il se formait par le développement ou la transformation d'une institution ou d'un groupe déjà existant.

Le rôle de l'armée dans le processus de la formation de l'Etat consistait dans les cas étudiés à imposer aux sujets la dépendance politique, le devoir de payer les prestations, à soumettre la population à l'appareil administratif et juridique de l'Etat. C'est là un trait qu'on peut considérer comme fondamental indépendamment des diverses circonstances supplémentaires.

Dans chacun des cas étudiés l'armée devenait la base de la formation d'un groupe gouvernant largement compris profitant de l'existence de l'Etat ce qui s'exprimait par le fait que les guerriers utilisaient et consommaient les prestations accumulées par l'appareil étatique. La situation dans laquelle une partie de guerriers provenait du recrutement parmi les sujets était l'étape transitoire précédant la séparation de l'armée. On renonça à cette forme de recrutement à des étapes successives de l'évolution sauf dans le cas de l'Etat des Peuls, mais à Dina le recrutement ne concernait qu'un seul groupe ethnique privilégié. Les transformations suivantes allaient dans le sens de la différenciation sociale intérieure de l'armée. Il s'agissait notamment des différences entre le groupe des chefs militaires et celui des guerriers, ainsi que des différences entre diverses formations parmi lesquelles les gardes du corps des souverains avaient le statut le plus élevé.

Ce statut élevé de la garde résultait du second trait fondamental, commun aux armées étudiées ici, qu'était leur attitude à l'égard des souverains. L'union et l'interdépendance des intérêts

de l'armée et du souverain étaient un facteur important affermissant la cohésion intérieure des organisations naissantes. Elles s'exprimaient dans le devoir de la fidélité des soldats à l'égard du chef - souverain. Cette fidélité avait des justifications diverses - depuis des motifs religieux et magiques, aussi bien musulmans qu'animistes, jusqu'au sentiment plus direct de la communauté des tendances et des objectifs.

La fidélité des guerriers vis-à-vis des souverains renforçait le troisième trait commun des armées que nous étudions, à savoir la capacité d'action militaire efficace. Cette capacité dépendait aussi de l'organisation de l'armée adaptée aux fonctions qu'elle exerçait. De grandes garnisons assuraient une capacité de combat permanente /dont on n'avait besoin qu'à l'époque des guerres, c'est-à-dire pendant la saison sèche/. Seul le système des Peuls était différent: il prévoyait le recrutement à l'époque du passage des troupes au bord du Niger. Mais dans ce cas aussi l'armée se caractérisait par une capacité de combat permanente pendant qu'on menait les guerres dans toute la région.

Dans chacun des Etats étudiés, l'armée était une institution pour les besoins de laquelle on destinait la plus grande partie des revenus fiscaux. Ces revenus n'étaient pas le plus souvent séparés des revenus du souverain. Celui-ci possédait le droit de disposer des revenus de l'Etat. Etaient considérés comme tels non seulement les biens provenant des prestations, mais aussi ceux acquis à la suite des échanges, et parmi eux les armes à feu et les chevaux qu'on attribuait aux guerriers, mais qui appartenaient au souverain.

Dans aucun des Etats étudiés ici l'évolution ne dépassa pas le seuil marqué par l'abandon de l'exploitation collective de la population asservie par le groupe gouvernant tout entier - très important du point de vue de l'histoire sociale et politique. Partout existait et se maintenait le système des prestations étatiques imposées aux communautés rurales et la distribution des biens ainsi accumulés entre les membres du groupe gouvernant et de l'armée. Il n'y eut pas en revanche de système d'exploitation des groupes de producteurs distincts par les individus respectifs appartenant au groupe gouvernant. Son manque était le résultat de l'absence de propriété privée et d'octroi des terres. Certaines amorces de ce second système se laissent apercevoir dans l'attribution

par les souverains aux dignitaires respectifs du droit de percevoir les prestations sur un territoire déterminé et de disposer de la totalité ou d'une partie des biens accumulés¹¹⁷. Ce système existait dans l'Etat de Samori, au Kenedougou, dans les Etats des Toucouleurs et des Bambara. Les différences dans l'importance et la signification de ce phénomène consistaient entre autres en l'octroi de tels droits uniquement aux membres du clan gouvernant /Bambara et dans une grande mesure Kenedougou/ ou bien à d'autres dignitaires également, n'appartenant pas au clan du souverain. Quant à la seconde possibilité il faut la considérer comme un degré supérieur de l'évolution politique du système.

Les premières formes de décentralisation dans le domaine de l'exploitation de la population asservie indiquées ici ne devinrent dans aucun des Etats étudiés un phénomène dominant. Partout dominait le système de la perception et de la distribution des prestations par l'Etat. Les cas des dignitaires respectifs - qui le plus souvent étaient en même temps commandants des troupes - aspirant à obtenir le droit d'exploiter directement une partie de sujets montrent cependant un phénomène important. Voici que dans l'armée qui dans l'ensemble formait un groupe privilégié et vivant aux frais du reste de la société, apparut une division résultant non seulement de la place dans la hiérarchie de grades militaires. Elle résultait aussi de l'aspiration des individus et groupes respectifs dans l'armée à acquérir un statut matériel supérieur et un pouvoir plus grand. Pour cette raison les grands chefs militaires étaient intéressés par la limitation de l'activité centralisée de l'Etat pour obtenir le droit de percevoir les prestations dans telle ou autre province. Cependant les simples sofa qui constituaient la majorité n'avaient pas la possibilité d'obtenir ce genre de droits. Ils étaient donc intéressés par le maintien du système existant de perception et de distribution des prestations. Ainsi donc l'armée en tant qu'ensemble freinait le processus de la division sociale s'accomplissant au sein de ce groupe. Malgré les efforts des individus respectifs, le blocage des tendances visant à introduire les octrois s'avéra efficace.

Dans les Etats étudiés le coût de l'enretien de l'armée était élevé. Plus d'une fois la société fut excessivement chargée. D'une part cela faisait croître le conflit intérieur entre les sujets et le groupe gouvernant ce qui provoquait un renforcement des fonctions de contrôle et de répression remplies par l'armée. D'autre

part cette charge obligeait le groupe gouvernant à chercher des sources de revenus autres que les prestations. On les trouvait en organisant les expéditions de pillage et en prenant le butin ce qui conférait un caractère agressif aux Etats étudiés ici.

La première solution /accroissement des prestations/ affaiblissait l'expansion extérieure, la seconde /expéditions de pillage/ l'accélérait entraînant un agrandissement territorial de l'Etat. Le développement de l'Etat dépendait du rapport entre ces deux méthodes de résoudre le problème de la nécessité d'accroître les revenus. Le blocage de l'expansion se produisait à différents moments du développement dans les organisations respectives étudiées ici, et dans certains cas il n'intervenait pas jusqu'au moment de la confrontation avec la France. Cela dépendait des conditions locales, de l'importance des conflits intérieurs, de la force des ennemis extérieurs. Il y avait aussi une troisième possibilité d'acquérir des moyens nécessaires pour assouvir les grands besoins de l'appareil étatique et de l'armée. Elle était créée par le développement intérieur, surtout économique. Les tendances à l'accroissement de la production se laissent facilement identifier. Elles consistaient en la pratique existant dans chacun des Etats étudiés d'installer sur la terre les prisonniers de guerre. C'était une méthode importante, mais d'une efficacité limitée car elle conduisait à un accroissement quantitatif et non qualitatif. Un autre moyen d'obtenir des revenus plus grands consistait à exploiter par le groupe gouvernant, et même parfois à co-organiser le commerce extérieur. Le commerce permettait d'acquérir des marchandises que l'économie locale ne fournissait pas. Il s'agissait avant tout des armes. Dans la période de son existence aucun des Etats étudiés n'atteignit un volume de la production qui aurait permis de renoncer aux expéditions de pillage. On peut imaginer que dans quelques-uns des Etats étudiés, sauf aux périodes des difficultés économiques ou politiques, l'accroissement de l'économie par le développement du peuplement et par le commerce extérieur permettait de modérer l'exploitation de la population. On l'observait dans au moins deux Etats: celui de Samori et celui des Toucouleurs. En ce qui concerne l'Etat des Bambara et des Peuls nous n'avons pas de données suffisantes pour effectuer une telle appréciation. Dans le cas du Kenedougou, la situation était inverse. Ainsi, après l'accomplissement du processus de la formation de l'Etat, l'évolution pouvait suivre différentes voies

et le rôle de l'armée pouvait être lui aussi différent dans ces processus.

3.3.2. Essai de comparaison des armées ouest-africaines avec les gardes princières /compagnonnages/ des Etats européens du haut moyen âge*

La comparaison de l'armée de Samori et du Kenedougou avec d'autres armées existant à cette époque dans la même région en Afrique occidentale n'épuise par les possibilités d'application de cette méthode. Les études comparatives dans le cadre d'une seule civilisation et d'une seule région géographique ont leur source dans les ressemblances et la proximité des sociétés humaines voisines dans le temps et l'espace. Pour cette raison elles semblent plus faciles à accepter même pour ces chercheurs qui traitent la méthode comparative avec beaucoup de réserve¹¹⁸. Ces chercheurs craignent surtout que la méthode comparative n'aboutisse à perdre et à effacer les différences en lesquelles abonde l'histoire de l'humanité. Aussi, en faisant des études comparatives il faut veiller à ce que la comparaison ne devienne pas identification. Cette méthode doit mener à indiquer aussi bien les ressemblances que les différences entre les sociétés étudiées et à établir quelles sont les raisons de ces phénomènes¹¹⁹. Déjà dans le cadre d'une seule région d'Afrique occidentale étudiée ici, de telles différences se sont laissées identifier et analyser. Je pense que la méthode comparative ainsi appliquée ne mène pas à la conclusion sur une direction et un type uniques du développement des sociétés humaines, mais qu'elle permet au contraire d'indiquer diverses variantes de cette évolution. La seconde réserve concerne les dangers découlant de la comparaison des fragments choisis de la réalité¹²⁰. Ces fragments étant souvent très ressemblants voire identiques, leurs fonctions peuvent être différentes suivant qu'ils fonctionnent dans des structures différentes. C'est pourquoi il est nécessaire de choisir d'abord des structures qui se

* Un groupe de guerriers réunis autour d'un chef, nourri par lui et fidèle à sa personne était appelé par Tacite - comitatus. Dans la littérature historique M. Bloch employa le terme "compagnonnage", V. Vaneček "garde princière", dans la littérature allemande on trouve "Gefolgschaft" et dans la littérature slave - "družyna". Dans le présent travail j'emploie de façon interchangeable les termes "garde princière" et "compagnonnage" qu'il s'agisse de l'étape plus ou moins avancée de l'évolution de cette institution.

ressemblent pour pouvoir procéder ensuite à la comparaison détaillée des parties /fragments/ respectives de ces structures¹²¹. Dans la première étape la décision est donc très importante établissant quelles structures /ensembles/ sont proches les unes des autres. Cette décision qui précède l'analyse comparative est basée sur les recherches analytiques antérieures de chacune des structures devant être comparées. Ainsi cette décision est-elle influencée principalement par l'état des recherches actuelles.

Reste à se demander aussi jusqu'où les structures à comparer peuvent être éloignées dans le temps et l'espace. La proximité facilite, comme je l'ai déjà dit, l'application de cette méthode; par exemple on pratique largement dans notre science les comparaisons dans le cadre de l'histoire du monde slave. Dans les travaux plus anciens on parlait du principe que l'affinité ethnique des Slaves¹²² et plus largement de toutes les populations indoeuropéennes¹²³ décidait de leurs ressemblances. Dans les travaux plus récents on met l'accent par contre sur la proximité du niveau de développement des parties respectives du monde slave dans les époques historiques déterminées. Une évolution semblable s'effectua dans l'attitude envers les études comparatives concernant l'histoire des populations et sociétés germaniques¹²⁴.

Un autre argument pourrait être fourni par la similitude du milieu géographique. Mais un tel point de départ limiterait les possibilités des études comparatives à des régions de superficie restreinte. Déjà dans le cadre du monde slave le milieu géographique est très varié. Qui plus est, de nombreuses études de détail démontrent que le milieu exerce, certes, une influence considérable sur le déroulement de l'histoire des sociétés humaines respectives, mais qu'il n'existe dans ce domaine aucune sorte de déterminisme. Même dans les conditions naturelles identiques ou très rapprochées, différentes sociétés peuvent emprunter des voies de développement diverses¹²⁵. La proximité géographique et la similitude du milieu peuvent donc être utiles pour les recherches, mais elles ne sont pas un facteur nécessaire.

Dans les études plus récentes on souligne l'élément du niveau de développement rapproché. Une telle attitude permet de comparer entre elles même des sociétés éloignées les unes des autres dans le temps et dans l'espace¹²⁶. Car le moment historique et le rythme du développement des différentes sociétés ne sont pas identiques. Les comparaisons rompant avec l'unité de l'espace et du temps peuvent,

mais ne doivent pas forcément, admettre qu'il existe un schéma ou modèle homogène du développement de l'humanité. Je pense que la reconnaissance d'une telle uniformité du développement /différente seulement pour les sociétés respectives dans le temps/ priverait de sens une grande partie d'études historiques et comparatives. Il ne resterait plus aux historiens que de situer chaque société étudiée à tel ou autre endroit d'une ligne de développement unique. Si nous reconnaissons toutefois qu'il existe de nombreuses variantes de développement non seulement dans le temps, mais aussi dans l'orientation et dans le type des structures naissantes, la méthode comparative ne perd rien de son importance. Elle devient même nécessaire car seule la confrontation des différentes structures peut montrer la multitude de variantes de développement et prouver qu'il contient et les ressemblances et les différences¹²⁷.

Pour toutes ces raisons je me suis décidé à faire la comparaison des armées déjà étudiées d'Afrique occidentale avec les armées des Etats qui se formaient en Europe à l'époque du haut moyen âge. La nécessité susmentionnée voulant que les structures soient proches se trouve ainsi respectée. Car il s'agit d'un niveau semblable de l'évolution politique c'est-à-dire des sociétés en train d'organiser des Etats¹²⁸.

Les études comparatives des organisations étatiques sont très avancées. Elles sont menées non seulement par les historiens, mais aussi par les juristes, les politologues, les sociologues. La formation des Etats et l'étape primitive de leur développement constituent le fragment de ces recherches. Aux travaux participent aussi des anthropologistes et des ethnologues dont les méthodes sont indispensables à l'étude des sociétés se trouvant à l'étape de la formation de l'Etat¹²⁹.

Ainsi ma décision de comparer les armées des Etats ouest-africains avec les armées des Etats se formant en Europe du haut moyen âge repose-t-elle sur l'acquis actuel de la science historique et des autres sciences sociales. Celui-ci confirme qu'on peut comparer entre eux les Etats d'un niveau de développement semblable, que ce niveau semblable concerne les Etats primitifs c'est-à-dire ceux qui se sont formés par la transformation des structures tribales et que tant les Etats ouest-africains du XIX^e siècle que les Etats européens du haut moyen âge /germaniques aux V^e-IX^e, slaves aux IX^e-XII^e siècles/ sont des Etats primitifs.

La confrontation de notre propre histoire avec celle des populations lointaines peut contribuer à mon avis à comprendre mieux et plus profondément aussi bien notre histoire particulière que l'histoire de l'homme en général.

X

Les problèmes liés à la formation, aux transformations et au fonctionnement des gardes princières /compagnonnages/ du haut moyen âge ont été récemment largement analysés par Henryk Łowmiański¹³⁰ qui avait pris en considération la littérature du sujet allemande, russe et soviétique, tchèque, polonaise, anglaise, bulgare et yougoslave¹³¹.

Je me sens dispensé du devoir d'effectuer à nouveau cette analyse car j'accepte la plupart de ses conclusions. Quant aux thèses qui me semblent discutables, j'en parlerai au moment de faire les comparaisons. A la lumière des précisions de H.Łowmiański, le compagnonnage /la garde princière/ "avait quatre traits principaux: 1/ fonctionnel, s'exprimant dans l'activité militaire /les occupations effectuées dans les intervalles entre les expéditions ne sont pas importantes pour le compagnonnage/; 2/ économique, consistant à entretenir, équiper et loger les guerriers par leur chef; 3/ organisationnel résultant d'une disposition permanente à combattre sous les ordres du chef; 4/ idéologique, sous forme d'une conscience de groupe correspondant aux conditions objectives, d'une sorte de "lien spirituel" entre les guerriers obligés à la fidélité et au dévouement au chef /en vertu du contrat bénévole conclu avec lui/ et à leur groupe d'une part et le chef ayant pour devoir de prendre soin d'eux et de les protéger de l'autre"¹³².

Il est évident que l'institution ayant tous les caractères cités ici se formait graduellement. Pour cette raison nous pouvons indiquer des groupes armés, à un stade antérieur de l'évolution, n'ayant qu'une partie des traits de la garde princière; nous pouvons les appeler gardes princières primitives¹³³. D'après Łowmiański les gardes princières décrites par César possèdent un tel caractère car elles ne démontrent ni le deuxième, ni le troisième trait¹³⁴. Le comitatus décrit par Tacite ne possède pas le deuxième trait, mais on y remarque déjà une tendance à le former car les chefs organisaient des festins pour les guerriers avec les moy-

ens provenant du butin¹³⁵. A cette étape de l'évolution la garde princière était souvent un groupe qui se formait et qui se dissolvait temporairement, dont la composition et les dimensions étaient floues. Dans la période préétatique elle ne constituait pas d'ailleurs la totalité ni même le gros des forces armées de la tribu. Les fonctions défensives étaient remplies par le recrutement de tous les hommes adultes. En dehors de la garde princière on peut distinguer les supérieurs de la tribu qui assumaient les fonctions des chefs dans l'organisation militaire aussi. Le processus de la formation de l'Etat réduisait l'importance de l'arrière-ban et renforçait celle de la garde princière et des supérieurs¹³⁶. La conclusion de Łowmiański la plus importante pour la comparaison faite ici affirme que la formation complète de la garde princière, comportant le point deux, n'est possible que dans la période de la formation de l'Etat car à ce moment-là le chef, devenant souverain, peut réunir la garde princière à sa cour, la nourrir et l'équiper grâce aux revenus de la trésorerie d'Etat¹³⁷.

L'évolution successive de la garde princière consistait en son développement numérique rendu possible par le complément qu'apportait le butin aux revenus provenant des prestations. La garde princière perdit son importance au moment où se développa le système féodal de la propriété et que la chevalerie commença à vivre de la rente féodale¹³⁸. Une des étapes conduisant à une plus grande indépendance économique et personnelle des membres du compagnonnage était la formation des "gardes princières dissipées". Elle était liée à un accroissement rapide du nombre des guerriers et à l'impossibilité de les grouper dans un seul endroit. Ils quittaient la demeure du souverain et fondaient peu à peu leurs propres foyers¹³⁹.

Dans la littérature allemande plus ancienne on considérait certains traits des compagnonnages, tels que la fidélité des guerriers ou l'institution même du compagnonnage comme typiquement et exclusivement germaniques¹⁴⁰. Les recherches plus récentes concernant les Celtes et les Slaves avancent la thèse sur l'origine indoeuropéenne de cette institution¹⁴¹. Les chercheurs qui passaient outre cette thèse effectuaient en pratique leurs études comparatives sur l'institution de la garde princière dans le cadre de ce groupe des populations justement¹⁴².

Compte tenu de la portée de son travail, Henryk Łowmiański étudia les gardes princières slaves /drużyny/, mais il le fit de façon

comparative car il prit en considération les gardes princières germaniques qu'il analysa largement. Il n'aborda cependant pas le problème de l'universalité d'apparition de l'organisation des gardes princières dans la période de formation des Etats primitifs et des sociétés de classes. Il signala pourtant ce problème et n'exclut pas une telle possibilité¹⁴³. Cette restriction découle donc plutôt de l'étendue des recherches faites par les historiens des différents pays. Elles sont les plus développées dans le cas de l'histoire de l'Europe du haut moyen âge. Le développement des études historiques concernant les populations extraeuropéennes et leurs organisations étatiques apporte un nouveau matériel factographique qui mérite d'être inclus dans les travaux comparatifs¹⁴⁴.

Les armées ouest-africaines étudiées dans ce travail montrent des traits convergents avec ceux qui caractérisent les gardes princières européennes du haut moyen âge. Ces armées subirent une évolution semblable qui passait par: 1/ le détachement d'un petit groupe de guerriers permanents de la masse d'hommes aptes au combat. Ce groupe était concentré autour du chef, il était équipé par lui et vivait des expéditions de pillage. Il avait au début un caractère flou tant en ce qui concerne ses effectifs que sa composition et la durée de son activité. De nombreux groupes de guerriers étaient supprimés à la suite des échecs subis ou renaissaient quand la possibilité d'une nouvelle expédition se présentait. L'étendue de leur action était limitée au point de vue territorial. L'accroissement de la durabilité d'action d'un tel groupe était lié avec le renforcement des liens de fidélité à l'égard du chef. En cas d'invasion tous les hommes d'une communauté donnée se défendaient; 2/ à mesure que progressaient les conquêtes et la formation de l'Etat, l'importance du recrutement diminuait et le développement du système fiscal permettait un accroissement numérique des forces armées permanentes. Celles-ci étaient groupées autour du chef - souverain qui les équipait et auquel elles étaient attachées par le sentiment de la fidélité; 3/ l'accroissement territorial de l'Etat et l'augmentation du nombre de guerriers permanents firent que l'armée se divisa en détachements de divers types. C'était tout d'abord une division territoriale correspondant aux provinces respectives de l'Etat. Les guerriers de chaque province voyaient plus souvent leur commandant d'un échelon inférieur, chef de province, que le souverain lui-même. On vit ainsi se disperser non seulement les emplacements des troupes, mais aussi le sens de la fidélité qui

attachait le guerrier à son chef direct et au souverain. L'armée permanente se divisa elle aussi en détachements ordinaires et en détachements d'élite. Ces seconds se composaient de fils du souverain, de gardes puériles constituant une sorte d'écoles des commandants et de garde du corps adulte protégeant le souverain. Les divisions dans l'armée entraînèrent un accroissement numérique du groupe de commandants d'échelons divers. Ces supérieurs faisaient partie de l'élite politique de l'Etat, ils en constituaient la majorité et dans certains Etats étaient identiques avec elle. A cette étape de l'évolution l'importance du recrutement était déjà faible. On y recourait sporadiquement, en cas de grand danger. Dans aucun des Etats africains étudiés on ne peut constater le passage à l'étape suivante de l'évolution consistant en une indépendance économique croissante des guerriers par rapport au souverain, en une féodalisation du système économique et social.

Les ressemblances poussées des armées ouest-africaines étudiées avec les gardes princières de l'Europe du haut moyen âge s'expriment donc par: 1/ une évolution semblable des forces armées à l'époque du passage de l'organisation tribale à l'organisation étatique et dans la période étatique primitive; 2/ la formation graduelle des quatre caractéristiques de ce type des armées et leur établissement définitif ainsi que leur consolidation dans la période de la formation de l'Etat primitif. Cette ressemblance concerne tous les traits établis par H.Łowmiański pour les gardes princières: fonctionnel, économique, organisationnel et idéologique.

Une certaine différence réside dans l'origine des guerriers ouest-africains, du moins dans une partie des Etats étudiés. L'armée y était une institution neuve, groupant les hommes d'origine la plus variée et parmi eux de nombreux esclaves pris pendant la guerre et incorporés dans ses rangs. H.Łowmiański cependant considère comme garde princière un groupe de guerriers possédant leur liberté et le distingue des serviteurs armés non-libres du fait d'une "attitude idéologique différente"¹⁴⁵. Si on acceptait cette hypothèse de Łowmiański, on pourrait indiquer une caractéristique distinguant les armées comparées ici. Ce serait cependant une caractéristique de deuxième ordre. Il faut ajouter que les sofa esclaves acceptaient pour la plupart leur sort et adoptaient une attitude de fidélité à l'égard du souverain qui survécut dans de nombreux cas aux épreuves les plus dures des échecs et de la chute de l'Etat.

La conclusion soutenant que l'esclave haïra ceux qui l'ont capturé est basée sur la connaissance du psychisme contemporain et ne doit pas se référer à d'autres époques et à d'autres sociétés. Par ailleurs de nombreux chercheurs exprimaient une opinion différente sur la composition de certaines gardes princières européennes¹⁴⁶ qui comprenaient uniquement des guerriers non libres ou qui étaient mixtes /composées de gens libres et non libres/. La différence susmentionnée n'est donc ni rigoureuse ni certaine.

Dans le matériel ouest-africain étudié nous avons pu constater l'existence d'une autre variante de l'évolution de l'armée dans le processus de l'édification de l'Etat. Il s'agit de la migration d'un groupe ethnique formant le type d'organisation préétatique et de l'invasion faite par ce groupe des territoires peuplés par d'autres populations. Dans le groupe des vainqueurs tous les hommes libres étaient guerriers. Ainsi dans le cadre de cette communauté ethnique il n'y avait pas de division séparant les hommes qui s'occupaient de la guerre. Au moment de la confrontation pourtant avec d'autres groupes ethniques et au moment de l'accomplissement de la conquête, le commandant - souverain vit se trouver sous son autorité et les guerriers /de son propre groupe ethnique/ et les sujets payant des tributs /des groupes ethniques étrangers/. A ce moment-là le groupe de vainqueurs devenait une partie - privilégiée et s'occupant de la guerre - d'une société plus grande. Tel fut le cas de la construction de l'Etat des Toucouleurs.

Une autre variante de la conquête faite par un groupe ethnique est celle de la construction de l'Etat des Peuls de Macina. Chez les Peuls elle n'était pas liée à la migration car ils vivaient à Macina depuis le XV^e siècle au plus tard¹⁴⁷. Les Peuls effectuèrent donc une sorte de conquête intérieure des autres peuples en se groupant à la lutte selon le principe ethnique ou religieux.

L'étape suivante de l'évolution du système socio-politique créé par l'invasion des groupes ethniques par un seul groupe, consistait à dissiper l'armée des vainqueurs sur le territoire conquis ce qui était lié aux divisions administratives et à l'importance numérique de l'armée. D'autre part, dans la période étatique, on voyait faiblir peu à peu le rapport entre la division sociale et la division ethnique. Cela se traduisait par le fait que les hommes appartenant aux groupes conquis devenaient eux aussi guerriers. Ils pouvaient devenir membres des mêmes détachements que les vainqueurs ou bien former des

détachements à part - comme les *sofa* d'origine Bambara dans l'Etat des Toucouleurs. Cela coïncidait avec la distinction des gardes du corps du souverain ou d'autres détachements permanents. La différence de cette variante de la formation des forces armées dans le processus du passage de l'organisation préétatique à l'organisation étatique par rapport à la variante des gardes princières est nette. La garde princière n'était pas fondée sur le principe de la particularité ethnique laquelle ne pouvait être que son trait secondaire¹⁴⁸. Par contre ce qui cimentait un peuple accomplissant une invasion c'était la communauté ethnique. Elle se trouvait au-dessus des autres traits d'une armée bien que nous trouvions également, dans celle-ci, des traits caractéristiques pour les gardes princières: capacité de combat, activité guerrière, fidélité au chef. Quant à l'entretien et l'équipement par le chef - souverain, il s'agit là d'un trait moins distinct. Dans la période préétatique et pendant la période des invasions les différences sociales dans le groupe des vainqueurs n'étaient pas grandes, les moyens nécessaires pour l'entretien des troupes étaient gagnés par tout le monde en commun. Dans la période étatique apparaît la pratique de nourrir et d'équiper l'armée par l'Etat ce qui ne veut pas dire que c'est là un devoir retombant directement sur la personne du souverain. Il ne put être considéré comme tel qu'à mesure que l'autorité centrale s'affermissait.

Dans l'histoire de l'Europe on connaît une variante analogue de l'évolution des forces armées dans le processus de la construction de l'Etat. Nous pouvons indiquer ici des cas d'invasion faites par différents peuples germaniques: par exemple des Visigoths sur la péninsule Ibérique, des Francs sur la Gaule, des Lombards sur l'Italie¹⁴⁹, et aussi des Normands dans les cas où ils ne se limitaient pas à piller, mais conquéraient le territoire et organisaient l'Etat¹⁵⁰. C'est là un phénomène connu chez les autres peuples aussi, il concerne l'invasion des Avars, des Protobulgares, des Magyars et aussi les invasions arabes¹⁵¹. On peut remarquer ici que l'invasion et la particularité ethnique elles-mêmes ne sont pas une base suffisante pour la construction de l'Etat et l'organisation des forces armées correspondant à ce stade de l'évolution politique. Elles dépendent aussi des autres facteurs et surtout du niveau de l'économie sur le territoire conquis, du volume des surplus de production et du niveau de l'organisation po-

litique atteint par le peuple effectuant l'invasion. Si ce niveau est trop bas, l'évolution vers l'organisation étatique est impossible ou très difficile. Les migrations et les invasions de certains peuples slaves peuvent en fournir l'exemple¹⁵². Cela est compréhensible à la lumière de nos considérations précédentes sur la contrainte armée qui peut être le moyen et non la cause de la formation d'un Etat. Si cette cause manque, la contrainte devient insuffisante.

Certains chercheurs considéraient un groupe ethnique armé accomplissant une invasion comme une organisation identique au compagnonnage. R. Wenskus considère un tel groupe migrant sous le commandement du roi, où la participation était bénévole, comme une "pyramide armée - compagnonnage" du peuple entier avec cette réserve qu'il s'agit là uniquement de la première génération accomplissant l'invasion, et non des générations suivantes¹⁵³. Je pense que l'association de divers types des troupes par l'emploi du même terme pour les déterminer efface les différences existantes et par conséquent rend l'analyse plus difficile. C'est pourquoi un groupe ethnique effectuant une invasion et se trouvant à un niveau tribal de l'évolution ne doit pas, à mon avis, être qualifié de compagnonnage¹⁵⁴.

Le matériel ouest-africain recueilli dans ce travail ainsi que les analogies européennes prises en considération permettent l'hypothèse que dans le cas où l'Etat se formait par une conquête de l'intérieur, cela se produisait le plus souvent avec la participation du compagnonnage. Une telle organisation se formait d'habitude quand le territoire où, par la conquête et la contrainte, se formait l'Etat était homogène au point de vue ethnique. Dans le cas de la migration réunie avec l'invasion et la conquête de l'extérieur on observe le plus souvent la variante de la division en armée et sujets d'après les groupes ethniques.

Les deux variantes présentées ici sont liées par le fait que l'Etat s'était formé sur la voie de la violence appliquée par les forces armées¹⁵⁵. L'armée donnait ensuite le début à la totalité ou à une partie du groupe gouvernant dans l'Etat. Sur ce point il y avait cependant des différences importantes entre les Etats africains étudiés ici et les Etats européens. En Afrique une armée comme le compagnonnage ou le groupe ethnique faisant la conquête donnaient le début à tout le groupe exerçant et soutenant le pouvoir

ou à sa majorité. La couche gouvernant dans la période préétatique, les chefs des grandes familles et des villages pouvaient s'engager dans le processus de la construction de l'Etat et renforcer leur pouvoir en entrant dans les rangs de l'armée. Ceux qui ne l'avaient pas fait demeuraient chefs dans leurs communautés, mais ils étaient obligés d'agir au nom et au profit de l'Etat tandis qu'un détachement armé placé à leurs côtés veillait sur leur comportement. Comme il en résulte, la position du groupe des chefs était trop faible pour qu'ils pussent, ne s'appuyant que sur cette fonction, s'assurer une place élevée dans la hiérarchie sociale de la période étatique. Cette faiblesse était due à l'absence des bases matérielles de leur autorité.

La situation était différente en Europe où, en dehors des gardes princières et des groupes accomplissant les invasions, existaient d'autres couches qui ne s'étaient pas laissées enlever leur haute position sociale et qui entrèrent dans la composition du groupe gouvernant. C'étaient, sur les territoires de l'ancien empire, les propriétaires fonciers qui avaient réussi à échapper à la mort, et dans les sociétés slaves et germaniques de l'Europe centrale et orientale, les chevaliers - vassaux opérant en dehors de l'organisation des gardes princières¹⁵⁶.

Cette différence avait une influence décisive sur l'évolution de ces sociétés. On peut donc la considérer comme plus importante que celles énumérées jusqu'ici: l'origine libre ou mixte /libres et esclaves/ des guerriers dans la garde princière, la composition uni- ou pluriethnique de l'armée, le type de la conquête de l'extérieur ou de l'intérieur.

Le matériel ouest-africain cité dans ce travail et sa comparaison avec les résultats des études sur la formation des Etats en Europe à l'époque du haut moyen âge prouvent que la contrainte armée était une méthode utilisée à la formation des Etats primitifs à des époques différentes, sur des continents différents, parmi les gens de culture et de race différentes. C'est donc là un phénomène d'histoire universelle.

Je ne pense pas cependant que le matériel recueilli ici autorise à constater que la contrainte armée, non-économique ou même, plus largement, une contrainte quelconque soit l'unique voie menant de l'organisation préétatique à l'organisation étatique. C'est en tout cas une variante souvent observée indépendamment de l'époque, du lieu et du type de la culture. Dans la littérature du sujet

une thèse est avancée sur le contrat social en tant que début des organisations étatiques¹⁵⁷. Il s'agit surtout de la situation où une société vivant à un stade préétatique de l'organisation, mais ayant déjà des conditions économiques et culturelles pour former un Etat se trouve menacée par un danger extérieur. Parmi les cas rapportés et analysés dans ce travail on ne constata pas l'existence d'une telle situation ce qui n'exclut pas cette possibilité qui constituerait une autre variante de la construction de l'Etat exigeant elle aussi l'organisation de la force armée, mais sans terroriser dès le début sa propre population.

Les deux variantes concernent les débuts de la formation de l'organisation étatique. L'évolution successive des Etats primitifs n'exclut pas pourtant l'utilisation des deux méthodes. Parmi les Etats ouest-africains étudiés dans ce travail tous furent formés par la contrainte. Mais dans la plupart d'eux on peut constater des tendances à la légitimation du pouvoir parmi les sujets. C'étaient donc les débuts d'un processus qui pouvait conduire à la conclusion d'un contrat, ressenti par la population car présent dans la mentalité collective, désignant les devoirs de l'Etat dans le domaine de la défense contre une invasion et de l'organisation de la vie de toute la société.

La seconde variante où un contrat social se trouverait à l'origine de l'Etat admet la possibilité d'enfreindre ou de rompre ce contrat à mesure de l'accroissement de la force des groupes de population exerçant le pouvoir et disposant de l'armée. Ainsi dans la suite de l'évolution de l'Etat primitif peuvent coexister les éléments de la contrainte et ceux du contrat social. L'Etat en tant qu'organisation du gouvernement de classe se sert toujours de la contrainte bien que le rôle de la force armée puisse être limité par l'utilisation des autres méthodes de contrainte. Mais le rôle de l'Etat ne peut être considéré d'un seul côté. La dialectique de son activité consiste en un exercice simultané des fonctions de classe de la contrainte et des fonctions positives, acceptées par la population asservie, de défense et d'organisation. Dans différentes époques de l'histoire, suivant le degré de développement et les facteurs conjoncturels, ce sont soit les facteurs de la contrainte, soit les activités visant l'intérêt commun de toute la société qui dominant. En s'appuyant sur les matériaux réunis ici on peut avancer la thèse que la formation définitive de l'organi-

sation étatique primitive créée sur la voie de la contrainte s'effectue au moment où les éléments de cette contrainte commencent à être complétés par les fonctions de l'Etat visant l'intérêt commun.

C'est pour cela aussi que la différence suivante concernant le domaine de l'idéologie est importante. Car le rapport entre l'armée et le chef - souverain reposait certes, dans tous les cas, sur la fidélité des guerriers et sur le soin que prenait le souverain de son armée, mais les raisons de ces attitudes n'étaient pas les mêmes. Dans les cas les moins compliqués il pouvait s'agir de l'acceptation de ces principes par considération aux intérêts communs. Mais il est difficile de réduire le fondement des rapports entre le chef et l'armée uniquement aux avantages réciproques. Ils furent là un élément important, mais insuffisant à lui tout seul¹⁵⁸. Il devait être complété par la personnalité exceptionnelle du chef, par sa faculté de gagner la sympathie de ses guerriers, par son courage et les talents guerriers qu'il possédait. Les succès de guerre faisaient gagner au chef de nouveaux partisans non seulement à cause du butin. Ils éveillaient le respect et la foi dans les possibilités d'un tel commandant. Chez les Germains l'obligation de prêter serment jouait un rôle considérable¹⁵⁹.

De tels fondements de l'attitude réciproque entre le chef - souverain et son armée se formaient et se maintenaient plus facilement dans de petites organisations où l'armée n'était pas très nombreuse et pouvait être concentrée auprès du souverain. C'est donc un état de choses caractéristique le plus souvent pour les étapes initiales de la formation de l'armée et de l'Etat. Des échelons d'organisation supérieurs, l'accroissement numérique de l'armée, l'occupation d'un grand territoire et la division territoriale des troupes exigeaient des motifs idéologiques plus profonds pour que le lien de l'armée avec le souverain pût être maintenu. Ces motifs, la religion les fournissait; le christianisme en Europe, l'islam ou la foi en la puissance magique du souverain en Afrique occidentale. Souvent les deux éléments étaient liés entre eux du fait du syncrétisme des croyances.

Les transformations susmentionnées dans les motifs idéologiques de l'attitude de la fidélité sont caractéristiques pour l'Etat de Samori qui après la période des premières conquêtes se proclama chef des fidèles. Au Kenedougou la foi dans le pouvoir magique du souverain était plus forte que l'islam. Chez les Bambara il n'y

avait que la magie, ils rejetèrent l'islam et demeurèrent animistes. En Europe c'était un type d'évolution fort caractéristique à cette différence près que le christianisme sacralisait le pouvoir étatique sans faire des gouvernants les chefs religieux. On peut cependant indiquer certains éléments de telles démarches, par exemple la béatification des membres éminents de la dynastie.

En Afrique occidentale nous avons affaire aussi à une autre variante. Le commandant dès le début de son activité se proclamait chef des fidèles et menait les conquêtes sous la bannière de l'islam. Tel fut le cas des Peuls de Macina et des Toucouleurs¹⁶⁰.

Les bases idéologiques pour le développement des sentiments de la fidélité et du dévouement pouvaient donc être variées. Leur influence sur l'attitude des guerriers était semblable. Mais l'influence ou la possibilité d'influencer les autres sujets différaient énormément. Si les systèmes des croyances animistes avec leur particularisme ne facilitaient pas l'emprise sur la population asservie, les grandes religions monothéiques permettaient de réaliser cette tâche. Dans l'Etat primitif ce facteur n'avait pas encore beaucoup d'importance. La cohésion du pouvoir était conservée malgré le défaut de justifications de la part des grands systèmes religieux. Mais ce facteur avait une grande importance pour les étapes suivantes de l'évolution de l'organisation étatique car il était lié à la légitimation de l'Etat parmi les sujets. D'autre part le caractère des croyances exerçait une influence considérable sur l'appareil étatique. Là où les grands systèmes religieux n'existaient pas, l'appareil du pouvoir était presque entièrement identique avec la hiérarchie militaire. Là où de tels systèmes existaient, une partie d'hommes exerçant le pouvoir n'appartenait pas à l'armée, mais accomplissait des fonctions religieuses ce qui aboutissait à une complexité plus grande de l'appareil étatique. On peut croire que cette situation était liée aux possibilités économiques plus grandes permettant d'entretenir un groupe gouvernant plus nombreux ce qui témoignerait d'un niveau d'évolution plus élevé d'une telle organisation.

Les cas analysés et comparés ici diffèrent entre eux au point de vue de la direction, de la portée et de la vitesse de leur évolution. La rapidité de la formation de l'Etat après une invasion extérieure est moins surprenante et, comme nous l'avons déjà signalé, trouve sa justification aussi bien dans le niveau de l'or-

ganisation acquis par les conquérants que dans l'organisation et le degré de développement des populations conquises. Les Toucouleurs profitèrent de nombreux éléments de l'organisation des Bambara, Peuls, Diawara, Khassonke qu'ils avaient conquis. C'était un phénomène analogue à ceux qu'on observait en Europe à l'époque des migrations des peuples et des invasions germaniques sur les territoires de l'empire romain ou pendant l'invasion des Magyars. Dans ce cas le passage de l'organisation tribale à l'organisation étatique s'accomplissait rapidement après l'invasion grâce aux possibilités économiques et organisationnelles trouvées sur les territoires conquis.

Le cas de la conquête de l'intérieur est plus compliqué. Il exigeait théoriquement plus de temps car il ne s'accomplissait pas par une invasion massive unique, mais par la lutte des groupes locaux et de leurs chefs et par l'élimination successive des plus faibles. Le passage des groupes de guerriers se réunissant occasionnellement pour faire des pillages aux armées stables groupées autour du commandant, et ensuite à la conquête du territoire et à l'agrandissement de la force des troupes permanentes par le recrutement s'effectuait dans la partie étudiée de l'Afrique le long de la vie de plusieurs générations, et dans le cas de Samori en l'espace de la vie d'un seul souverain. En Afrique occidentale les conditions économiques permettant la formation des Etats se formaient durant une longue période de même que les modèles étatiques connus des gens. Leur exploitation pouvait donc s'accomplir rapidement au moment de la constitution d'une autorité politique. Nous avons donc affaire d'abord à une longue formation et persistance des conditions économiques et culturelles rendant possible la naissance de l'Etat et ensuite à un déroulement rapide des phénomènes politiques conduisant à la formation de l'organisation étatique primitive.

Sur ce fond les processus de formation des Etats s'accomplissant en Europe du haut moyen âge sur les territoires qui étaient situés en dehors de l'empire romain et sur lesquels s'effectuait la conquête de l'intérieur étaient plus longs tout en étant différents à cet égard les uns des autres. On peut citer par exemple le processus commencé plus tôt et durant plus longtemps en Bohême qu'en Pologne¹⁶¹. D'autre part nous ne constatons pas en Europe une période si longue où les possibilités économiques et culturelles de la construction de l'Etat auraient existé et que cette organisation ne se serait pas formée.

Un rythme différent des transformations n'est pas sans importance. On peut avancer l'hypothèse que plus l'armée qui effectuait la construction de l'Etat était puissante, plus ce processus était rapide¹⁶². L'avantage sur le reste de la société permettait au chef et à l'armée d'acquérir rapidement le pouvoir, de lui donner le caractère étatique et de le conserver efficacement. La longue durée du processus prouverait en revanche l'existence d'un équilibre plus grand entre la société et le groupe de guerriers permanents qui s'en distinguait ainsi qu'entre différents groupes de guerriers entre eux. Toutes ces différences cependant n'ont qu'un caractère local et ne changent pas le fond du modèle de la formation de l'Etat que nous décrivons ici.

Une différence plus essentielle quoique dépassant le problème de la formation des organisations étatiques concerne les étapes suivantes de l'évolution de l'armée et de l'Etat. L'exploitation collective des sujets et la distribution centrale des biens étaient caractéristiques pour tous les cas ouest-africains mentionnés dans ce travail. Ce système existait aussi dans d'autres sociétés humaines, il fut étudié en ce qui concerne les organisations étatiques primitives sur l'exemple de la monarchie des premiers Piasts en Pologne¹⁶³, il a aussi ses équivalents dans l'histoire de différents peuples et Etats, à l'époque où ils étaient au stade de l'organisation étatique primitive¹⁶⁴. A un niveau d'évolution plus élevé il constitue un des éléments de ce qu'on appelle mode de production asiatique¹⁶⁵. Il n'était pourtant pas le seul des systèmes possibles et sa durabilité n'était pas identique dans les sociétés et Etats respectifs¹⁶⁶. Les systèmes qui s'étaient formés en Europe dans le haut moyen âge subirent une évolution conduisant vers des rapports socio-économiques féodaux¹⁶⁷. Le compagnonnage fut d'abord dispersé et ensuite il disparut. Sa place fut occupée par une armée composée de chevaliers s'armant à leurs frais grâce aux revenus acquis par l'exploitation des domaines mis à leur disposition. Le développement de l'Etat fit accroître l'importance des institutions de pouvoir autres que l'armée. Le groupe de chevaliers devint une des parties d'une classe gouvernante plus large. La transformation du compagnonnage ou du groupe ethnique faisant l'invasion en chevalerie disposant de la terre était facilitée par le fait qu'en Europe du haut moyen âge les armées susmentionnées ne constituaient pas un seul type des troupes. Sur les territoires

qu'on conquérait se trouvaient, comme nous l'avons dit, les anciens groupes gouvernants disposant de la terre et parmi eux des guerriers. Une partie d'entre eux entra dans l'appareil étatique et dans l'armée des conquérants. Là où l'Etat se forma par la conquête de l'intérieur faite par la garde princière, il existait à côté d'elle une chevalerie du type vassalique¹⁶⁸. Cette orientation de l'évolution, connue de l'histoire de l'Europe, n'est cependant qu'une des variantes possibles de l'évolution de l'Etat et de la société primitifs. Elle aurait pu se répéter aussi en dehors de l'Europe. C'est pourquoi le problème de la féodalité est discuté également en rapport avec l'histoire de l'Afrique¹⁶⁹. Nous n'avons pas constaté de phénomènes comme l'existence des vassaux dans les Etats africains étudiés ce qui constitue un facteur important décidant des différences de l'évolution de ces systèmes politiques.

Dans de nombreux systèmes politiques africains, au moment du passage de l'organisation tribale ou segmentaire à l'organisation étatique, l'évolution fut bloquée à différents niveaux: parfois déjà dans la période transitoire et plus souvent, comme dans les cas analysés ici, au niveau de l'Etat primitif¹⁷⁰. Cette situation, comme nous l'avons constaté plus tôt, avait deux variantes: une totale stabilisation intérieure et territoriale du système ou une stabilisation des relations intérieures pendant qu'on poursuivait l'action des conquêtes et que le territoire de l'Etat augmentait. Dans les deux cas on n'observait pas de transformations intérieures, du développement qualitatif de l'organisation créée grâce à la croissance économique et l'établissement de la structure sociale sur la propriété de la terre et des troupeaux. Les conquêtes étaient un moyen de maintenir l'équilibre intérieur et n'offraient pas la possibilité d'évolution successive. L'agressivité, les conquêtes, la prise de butin caractérisaient aussi les organisations étatiques primitives européennes, mais le processus de la féodalisation et l'accroissement économique limitèrent le rôle de ces facteurs.

Répondre quelles étaient les raisons du blocage des processus de l'évolution de l'organisation politique à l'étape transitoire ou celle de l'Etat primitif n'est pas chose simple. Les Etats africains étudiés furent détruits par l'expansion coloniale de la France. Il est donc difficile de prévoir quelles auraient

été les étapes suivantes de leur évolution et au bout de quel temps elles auraient pu se manifester. Nous pouvons constater seulement l'acquisition du niveau d'Etat primitif jusqu'au moment de la conquête. Si nous considérons cependant l'histoire de cette partie de l'Afrique dans la longue période depuis environ le VI^e jusqu'au XIX^e siècle, nous constaterons que les organisations étatiques qui s'y étaient formées ne dépassèrent pas l'étape de l'Etat primitif¹⁷¹. Elles tombaient soit sous pression des facteurs extérieurs, soit intérieurs, sans devenir des Etats développés même si elles fonctionnaient pendant plusieurs siècles. L'explication des raisons de ce phénomène dépasse le cadre du présent travail.

La conquête et la destruction des Etats ouest-africains étudiés ici par une puissance européenne résulte d'une différence très importante que nous avons jusqu'ici passée sous silence. En Europe les processus étudiés avaient lieu dans le haut moyen âge /d'ailleurs à des époques différentes dans le cas des anciens territoires de l'empire romain et dans celui des territoires germaniques et slaves/. En Afrique occidentale ils se produisirent au XIX^e siècle. En faisant une étude comparative de ces processus nous avons résolu d'écarter l'élément du temps car nous nous sommes appuyés sur le critère d'un niveau d'évolution rapproché et celui-ci fut atteint par diverses sociétés à des époques différentes. C'était une démarche théorique visant à constater, décrire et interpréter les phénomènes et les traits caractéristiques formant un des modèles du processus de la formation de l'Etat.

Ces processus s'accomplissaient cependant dans une époque historique réelle. Pour la construction du modèle ce n'était qu'un facteur secondaire. Mais pour le déroulement de l'histoire il n'est pas indifférent si un processus a eu lieu au V^e, au X^e ou au XIX^e siècle. C'est là une différence considérable qui prit de l'importance quand, dans la période coloniale, se produisit la rencontre de différentes sociétés humaines. Les organisations plus faibles, se trouvant à un niveau d'évolution inférieur, furent alors soit détruites, soit subjuguées par les organisations plus fortes. Quand, au XIX^e siècle, eut lieu la confrontation entre un des Etats européens et les organisations étatiques primitives ouest-africaines, elle aboutit à la destruction de ces dernières. Ainsi le fait de leur formation tardive contribua à leur suppression à la suite de la conquête par une puissance européenne qui orienta leur évolution dans le sens qui lui convenait.

Notes

- 1 J. Jellinek, 1924, p.47.
- 2 L. Kulczycki, 1929, p.15. Dernièrement H. Claessen, 1978a, p.539.
- 3 F. Engels, 1969, p.120, 180-181, 186-188; S. Zawadzki, 1961, p.38-39; J. Bardach, 1965, p.16; Stanovleniye... 1976, p.3-6; A. Khazanov, 1978, p.81; idem, 1979, p.125-127; St. Ehrlich, 1980, p.30-41.
- 4 M. Fried, 1967, p.186; B. Hindess, P. Hirst, 1975, p.34; H. Claessen, P. Skalnik, 1978a, p.20; R. Cohen, 1978, p.33.
- 5 Voir commentaire de A. Gleysztor, 1954, p.104.
- 6 K. Buczek, 1960, p.1082 et suiv.; idem, 1964, p.27-28.
- 7 A. Nieousykhine, 1967, p.80-81; L. Danilova, 1968.
- 8 M. Fortes, E. Evans-Pritchard, 1941, p.4-5.
- 9 O. Tomanovskaya, 1973, p.281 et 283, note 15.
- 10 P. Skalnik, 1978, p.604-605.
- 11 H. Claessen, 1978a, p.553.
- 12 H. Łowmiański, 1964, p.17-18.
- 13 Idem, 1970, p.130-150.
- 14 K. Tymieniecki, 1928, p.116; H. Claessen, P. Skalnik, 1978b, p.629-630.
- 15 Quand dans les considérations présentes je me réfère un matériel réuni dans la première et dans la deuxième partie de ce travail, je renonce à citer les notes une nouvelle fois, admettant les faits comme déjà prouvés.
- 16 C'était lié à la technique dominante de la culture de la terre par le brûlage.
- 17 Cl. Meillassoux, 1971, p.7, 13; J.L. Amselle, 1977, p.101; Y. Person, 1968, p.108-110.
- 18 A. Hopkins, 1973, p.73, 87-90, 107-111.
- 19 B. Nowak, 1974a, p.9.
- 20 J.L. Boutillier, 1975, p.258; Cl. Meillassoux, 1975, p.227.
- 21 Cette situation n'est pas exceptionnelle. Nous pouvons la constater aussi, dans cette région de l'Afrique, chez les Songhay,

à Dendi où l'Etat subit une désintégration graduelle au XVII^e et au XVIII^e siècles et où se forma le système segmentaire - Y. Urvoy, 1936, p.50-53; J. Rouch, 1953, p.223-224; M. Tymowski, 1979, p.207-209.

22 B. Nowak, 1974a, p.5-19.

23 E. Bernus, 1960, p.265-269; Y. Person, 1974, p.276-281.

24 D.T. Niane, 1960, p.40-53; Y. Person, 1963, p.141-146.

25 S.M. Cissoko, 1969, passim; M. Tymowski, 1974, p.107-137.

26 Sur la pression provoquée par les perturbations dans le rapport société - milieu géographique: R. Carneiro, 1970, p.734-736.

27 De l'Etat de Samori on transportait les esclaves chez les Peuls de Fouta Djallon et du Kenedougou au pays des Mossi, au Ségou et au Kong. Appréciation générale Cl. Meillassoux, 1971, p.7; sur l'installation des esclaves sur la terre: B. Nowak, 1974b, p.241-246.

28 Y. Person, 1968.

29 Y. Person, 1968, p.100-101, 110-113.

30 Y. Person, 1968, p.217 et 1975, p.2044-2047.

31 Il y avait toujours des différences entre l'intérieur et les côtes de l'Afrique occidentale /voir Cl. Meillassoux, 1971, p.7, 160/, mais les marchandises européennes /les armes à feu y compris/ arrivaient déjà en masse à l'intérieur ce que prouve l'histoire de l'Etat de Samori.

32 Voir note 13.

33 B. Nowak, 1974a, p.20-33; idem, 1974b, p.241-246.

34 M. Tymowski, 1981a, p.429.

35 H. Claessen, P. Skalník, 1978b, p.621, où la suite de la littérature. Il faut ajouter que parmi les facteurs de formation de l'Etat mentionnés dans la littérature /R. Carneiro, 1970, p.734-736/ la pression de la part du milieu géographique ne joua pas un rôle important dans les Etats étudiés.

36 Je ne rappelle toujours pas les notes quand je me réfère au matériel réuni dans la première et dans la deuxième partie.

37 Y. Person, 1968, p.217; idem, 1975, p.2044-2047.

38 Dernièrement E. Service, 1975, résuma ces travaux et présenta le matériel à l'appui d'une telle thèse.

39 Le rôle des armes à feu dans l'histoire de l'Afrique fut considéré dans un cycle d'articles publiés en 1971 dans Journal of African History. L'introduction et les remarques générales sont de G. White, 1971, Voir aussi J. Goody, 1971, p.51-56 et C. Sugy, 1975.

- 40 Par exemple les armes à feu n'étaient pas employées par Babatou - selon l'information orale que m'a transmise Jean Rouch.
- 41 Y. Person, 1970, p.905-808 et 993.
- 42 H. Claessen, 1978a, p.555, 566; P. Skalník, 1978, p.615; D. Kurz, 1978, p.169-170 et 1981, p.177-200; R. Tamayo, 1981, p.399-400.
- 43 M. Swartz, 1968, p.32, je cite après H. Claessen, 1978a, p.566.
- 44 B. Nowak, 1969, p.531.
- 45 E. Peroz, 1889, p.328-330, 336, 344, 415.
- 46 Ibidem, p.415; ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport 6 VII 1886.
- 47 ANSOM, Sénégal IV/85, Rapport 6 VII 1886; Y. Person, 1970, p.881-883.
- 48 Y. Person, 1975, p.1330, 1690, 1694.
- 49 Idem, 1970, p.1016.
- 50 F. Quiquandon, 1891a, p.4693.
- 51 B. Holas, 1957, p.142-161.
- 52 F. Quiquandon, 1892, p.419; J. Méniand, 1935, p.99, 141.
- 53 F. Quiquandon, 1891a, p.4694.
- 54 Ibidem, p.4693.
- 55 ANSOM, Soudan I/4, télégramme 6 III 1893; Soudan III/4, télégramme 27 II 1898.
- 56 Y. Person, 1970, p.881-883.
- 57 Ibidem, p.869-870, 887.
- 58 AS, 1 G 322, Monographie.
- 59 Le fait que les territoires envahis et pillés n'ont pas été incorporés à l'Etat de Kenedougou prouve que le pillage y prévalait sur l'expansion territoriale.
- 60 Les guerres avec la France ainsi qu'avec le Kenedougou et les Toucouleurs en furent un exemple éloquent.
- 61 Ainsi fut jouée la guerre avec Samori en 1887-1888 ainsi que la guerre avec la France.
- 62 H. Claessen, 1978a, p.574; P. Skalník, 1978, p.616.
- 63 J. Holden, 1970; Y. Person, 1975, p.1691-1706, 1753-1756.

64 Voir plus bas sur les villages d'esclaves et de forgerons ainsi que sur le développement du commerce.

65 L'installation des esclaves sur la terre existait déjà avant la formation des Etats de Samori et de Kenedougou. Cette méthode était utilisée volontiers par les Dioula /B. Nowak, 1974a, p.20-31; idem, 1974b/. La différence réside donc dans les dimensions de ce phénomène, beaucoup plus grandes dans les Etats étudiés ici.

66 En dehors des forgerons locaux et des prisonniers de guerre on tâchait aussi d'attirer les forgerons libres vivant sur d'autres terrains en leur offrant des conditions avantageuses. L'information sur les forgerons de Segou travaillant au Kenedougou m'a été fournie par J. Bazin qui possède une relation provenant d'un fils d'un tel forgeron.

67 Sur le commerce intense à long terme au début du XIX^e siècle déjà: R. Caillié, 1830, sur les territoires qui nous intéressent dans ce travail, tome 2. Voir aussi Y. Person, 1968, p.116-122.

68 J'ai parlé du rôle de Sikasso en tant que centre urbain dans mon travail M. Tymowski, 1981.

69 Bissandougou et Dabakala ne devinrent pas des villes au point de vue des fonctions économiques, elles remplissaient en revanche les fonctions des centres de pouvoir et de stationnement des troupes.

70 Y. Person, 1968, p.11, 157, 217 /sur les fonctions urbaines de Kankan/. Idem, 1975, p.1297-1300, sur la prise de Kankan par les Français.

71 E. Bernus, 1960, p.265-269 et 271-275.

72 L'existence de plusieurs détachements d'élite chez Samori ouvrait le champ aux jeux politiques, donnait une position forte dans l'Etat à quelques personnalités qui étaient les chefs de ces détachements. En revanche l'existence d'une seule garde affermissait l'autorité du souverain qui en disposait d'autant plus que ce détachement d'élite n'avait d'égal dans toute l'armée.

73 J. Bardach, 1962, p.31. Là, suite de la littérature relative à ce sujet.

74 Idem, p.22, 34-36. Aussi I. Sachs, 1965, p.641. La nécessité de traiter intégralement les structures comparables était déjà indiquée par T. Tymieniecki, 1956, p.325-326. Dernièrement K. Buczek /1971, p.294-295/ se prononça avec beaucoup de fermeté contre la pratique de comparer des éléments détachés de leur contexte. Voir aussi M. Tymowski, 1971, p.307-308.

75 Je présente l'histoire de l'Etat des Bambara de Segou en m'appuyant sur une littérature déjà abondante. Les travaux principaux sont: M. Delafosse, 1912; Ch. Monteil, 1924; L. Tau-

xier, 1942; G. Dieterlen, 1951; R. Pageard, 1957; Cl. Meillassoux, 1963; S. Sauvageot, 1965; J. Bazin, 1975.

76 Ch. Monteil, 1924, p.287 et suiv.; E. Leynaud, 1966.

77 Cl. Meillassoux, 1963.

78 M. Tymowski, 1979, p.212.

79 Le meilleur témoignage de la portée de ce commerce sur le territoire des Bambara est fourni par la description de Mungo Park, 1816, t.2, p.202 et suiv.

80 Cl. Meillassoux, 1963, p.204.

81 Ch. Monteil, 1924, p.290 et suiv.; L. Tauxier, 1942, p.77; Cl. Meillassoux, 1963, p.215, note 1; J. Bazin, 1975, p.168.

82 Ch. Monteil, 1924, p.39-40; S. Sauvageot, 1965, p.29; J. Bazin, 1975, p.167.

83 Ch. Monteil, 1924, p.301-302 /dion-kountigi/, p.303-305 /fama/.

84 L. Tauxier, 1942, p.88 et suiv.; R. Pageard, 1957, p.20-23.

85 Ch. Monteil, 1924, p.311-312.

86 J. Bazin, 1975, p.174-175.

87 Ch. Monteil, 1924, p.331 et suiv.; G. Dieterlen, 1951.

88 Les Diara surent retenir le processus du faiblissement du pouvoir, ils empêchèrent l'armée d'abolir et de désigner le fama et en conséquence réussirent à développer eux aussi le principe de la fidélité des guerriers à l'égard du souverain.

89 Cet Etat est décrit dans un très bon travail, basé en grande partie sur les traditions orales, de A.H. Ba, J. Daget, 1962. Voir aussi L. Tauxier, 1937; J. Suret-Canale, 1964.

90 A.H. Ba, J. Daget, 1962, p.29 et suiv.; J.L. Triaud, 1969, p.152-154; M. Last, 1974, p.14-17.

91 A.H. Ba, J. Daget, 1962, p.59-60, 68.

92 Ibidem.

93 Ibidem, p.69-72.

94 Ibidem, p.70.

95 Ibidem.

96 M. Delafosse, 1912, t.1, p.134-136, 160-162; L. Tauxier, 1937, p.116-126.

97 A.H. Ba, J. Daget, 1962, p.67 /trésorerie/; L. Tauxier, 1937, p.184-187.

98 J. Hargreaves, 1966; Y. Saint-Martin, 1967; idem, 1970; B.O. Oloruntimehin, 1972. En outre les textes locaux: J. Salenc, 1918; M.A. Tyam, 1935; A. Samb, 1970.

99 Y. Saint-Martin, 1970, p.36-39; B.O. Oloruntimehin, 1972, p.42-43.

100 Y. Saint-Martin, 1970, p.40-42; B.O. Oloruntimehin, 1972, p.53-54.

101 Les conquêtes de El-Hadj Omar sont décrites par Y. Saint-Martin, 1970, p.45-51; O. Oloruntimehin, 1972, p.61-146.

102 La conquête du Segou - voir plus haut. Les accords avec la France Y. Saint-Martin, 1967, p.91-110.

103 Y. Saint-Martin, 1970, p.73-76.

104 Ibidem, p.80-82; B.O. Oloruntimehin, 1972, p.147-154.

105 La conquête fut décrite par Y. Saint-Martin, 1967, p.371-427.

106 J.M. Abun Nasr, 1965, p.101-156; L.L. Triaud, 1969, p.159-160.

107 Ibidem, p.128 et suiv.; B.O. Oloruntimehin, 1972, p.155-157; St. Piłaszewicz, 1976, p.33.

108 Y. Saint-Martin, 1970, p.84.

109 Ibidem, p.80.

110 Ibidem, p.86. En dehors des garnisons dans les forteresses, l'auteur distingue une armée "opérationnelle" composée de cinq détachements, toujours prête au combat. Il ne dit pas comment et où ces détachements étaient disloqués.

111 Ibidem. Voir aussi B.O. Oloruntimehin, 1972, p.167-171.

112 Y. Saint-Martin, 1967, p.84-85, 92; J. Gallieni, 1883, p.130-132.

113 B.O. Oloruntimehin, 1972, p.171-172.

114 Y. Saint-Martin, 1970, p.87.

115 J.L. Triaud, 1969. Les Peuls appartenaient à la confrérie Quadiriya.

116 H. Levis, 1966, présente brièvement la diversité des voies de la formation des Etats en Afrique distinguant divers types des actions des conquêtes.

117 En outre on attribuait aux talibes dans les Etats des Toucouleurs des villages d'esclaves. Aussi bien dans ce système que dans la distribution des provinces, la personne ainsi gratifiée recevait le droit à l'exploitation des gens et aux résultats de leur travail.

118 Sur le rôle de la proximité dans le temps et l'espace - voir J. Bardach, 1962, p.31. Aussi M. Handelsman, 1921, p.193.

119 Ces craintes furent clairement exprimées par K. Buczek, 1971, p.294-295. L'importance de montrer aussi bien les ressemblances que les différences est soulignée par de nombreux chercheurs: Fustel de Coulanges, 1883, p.193; M. Handelsman, 1921, p.192-193; H. Pirenne, 1923, p.28 /qui développe cette pensée en constatant que la méthode comparative aide à découvrir ces différences/; M. Bloch, 1928, p.119-121; J. Bardach, 1962, p.29-31. Un excellent exemple de l'utilisation de la méthode comparative dans la recherche des ressemblances et des différences est fourni, dans l'historiographie polonaise, par le traité de M. Handelsman, 1966a/I-ère éd. 1917/.

120 J. Bardach, 1962, p.36.

121 Ibidem. Voir aussi M. Handelsman, 1921, p.192; H. Sée, 1928, p.160; T. Tymieniecki, 1956, p.325; I. Sachs, 1965, p.641. Voir aussi en ce qui concerne les études comparatives des sociétés primitives B. Malinowski, 1980, p.214-218. On ne peut par contre accepter l'application de la méthode comparative consistant à remplacer les fragments inconnus d'une structure par les fragments connus d'une autre structure. Un tel procédé fut adopté dans son travail sur les gardes princières du haut moyen âge par W. Sawicki, 1969. Une telle démarche suppose l'identité aussi bien des structures que de leurs fragments ce qui rend impossible la découverte des différences. Il faut comparer, à mon avis, les éléments qui - nous le savons - ont eu lieu et non ceux que nous supposons avoir eu lieu. Sur la différence entre la méthode comparative et la méthode par analogie J. Bardach, 1962, p.32.

122 Ces recherches furent commentées par J. Bardach, 1960, p.978-980.

123 J. Bardach, 1962, p.15-17. Là, suite de la littérature.

124 Voir le commentaire de Łowmiański à propos des recherches allemandes concernant la garde princière, 1970, p.164-165.

125 Voir considérations sur la dépendance de l'homme du milieu R. Firth, 1965, p.55-85; ainsi que les fragments des oeuvres de A. Leroi-Gourhan, A.L. Kroeber, S. Erixon, R. Thurnwald dans: Z. Sokolewicz, 1969.

126 Le principe de la comparabilité des organisations des peuples vivant à un degré semblable de l'évolution fut adopté par les ethnologistes avant les historiens. Il s'agissait principalement des populations dites primitives. Voir J. Bardach, 1962, p.18-25, sur l'école ethnologique de J. Kogler et de A.H. Post au XIX^e siècle, sur les recherches de D.H. Morgan et les continuateurs appliquant ce principe au XX^e siècle. Aussi J.Cze-

kanowski, 1961, p.24-25. Le dernier grand exemple de l'application du principe de la comparabilité selon le degré de l'évolution dans l'étude des organisations étatiques est le volume *The Early State /1978/* rédigé par H. Claessen et P. Skalnik avec les réflexions méthodologiques de H. Claessen 1978a, p.534-537.

Une grande partie d'historiens utilisant la méthode comparative adoptèrent ce principe. K. Tymieniecki déjà, 1956, p.319 écrivait: "ce n'est pas l'ancienneté chronologique, mais l'ancienneté évolutive qui est pour nous ... décisive". W. Kamieniecki, 1948, p.10 affirmera qu'on peut comparer les phénomènes "appartenant à une même phase évolutive". Les comparaisons fréquentes, ces derniers temps, des gardes princières germaniques et slaves sont elles aussi basées sur le principe de la proximité du degré d'évolution car ces institutions furent créées chez ces peuples à des époques différentes.

127 H. Pirenne, 1923, p.28. Voir aussi toute la note 119 et discussion avec la méthode appliquée par W. Sawicki, 1969, faite dans la note 121.

128 H. Claessen, 1978a, p.533-596. Cela coexiste avec un niveau rapproché du développement économique, social et culturel.

129 H. Claessen, P. Skalnik, 1978.

130 H. Łowmiański, 1970, p.164-192.

131 Un aperçu complet de la littérature est donné par F. Graus, 1965a, p.1, noté 1 et H. Łowmiański, 1970, p.164-192. Les travaux les plus importants sur les gardes princières européennes: P. Roth, 1863; G. Waitz, 1880; H. Brunner, 1906; H. Conrad, 1954; W. Schlesinger, 1956; H. Kuhn, 1956; H. Mitteis, 1955; R. Wenskus, 1961; V. Vaneček, 1949a; idem, 1949b; F. Graus, 1965a; idem, 1965b; B. Grekov, 1955; A. Nadolski, 1956; idem, 1962; idem, 1974; T. Wasilewski, 1958; idem, 1972; A.F. Grabski, 1958; St. Piekarczyk, 1968; W. Sawicki, 1969.

132 H. Łowmiański, 1970, p.166.

133 La différence entre les gardes princières de la période préétatique et celles de la période étatique est très fortement soulignée par T. Wasilewski, 1958, p.316. F. Graus, 1965a, p.4-5 distingue quatre étapes de l'évolution de la garde princière. A partir de la troisième étape nous avons affaire dans cette conception à une garde princière étatique.

134 Caesar, *Commentarii de bello Gallico*, lib. VI, cap.23. H. Łowmiański, 1970, p.167.

135 Tacite, *Germania*, cap.13-15. H. Łowmiański, 1970, p.167.

136 Ibidem, p.155.

137 Ibidem, p.167.

138 Ibidem.

139 Ibidem, p.170, 177. Aussi T. Wasilewski, 1958, p.325, 330; F. Graus 1965a, p.5 appelle cette étape - garde princière étatique ou grande garde princière.

- 140 H. Łowmiański, 1970, p.165 cite la littérature correspondante.
- 141 Ibidem.
- 142 Voir dernièrement W. Sawicki, 1969.
- 143 H. Łowmiański, 1970, p.165.
- 144 Pour la première fois la comparaison entre la structure socio-économique et politique des Etats d'Afrique occidentale aux XIV^e-XVI^e siècles et celle des Etats d'Europe centrale et orientale aux X^e-XI^e siècles traitées globalement fut appliquée par M. Małowist, 1964, p.202. Voir aussi R. Karpiński, 1966, p.235-236, 243; M. Tymowski, 1970, p.1637-1638, 1656-1657; L. Kubbel, 1974, p.261, 369 /avec une tendance, à mon avis trop poussée chez cet auteur, à identifier les deux structures - p.179, 187, 261/. Voir aussi pour l'Afrique orientale J. Czekanowski, 1961, p.24-25.
- 145 H. Łowmiański, 1970, p.166.
- 146 M. Handelsman, 1966a, p.187; T. Wasilewski, 1958, p.330; F. Graus, 1965, p.5. Voir aussi V. Vaneček, 1949a, p.433-434, 439.
- 147 Comme en témoigne le texte des deux chroniques de Tombouctou Tarikh el-Fettach, 1964, p.71, 83, 91; Tarikh es-Soudan 1964, p.109.
- 148 Par exemple les gardes princières des Varègues en Russie /H. Łowmiański, 1957, p.70/ et idem, 1970, p.185. Sur l'importance secondaire du facteur ethnique ibidem, p.176. Voir aussi A. Nadolski, A. Abramowicz, T. Poklewski, 1959, p.152 sur le cimetière de la garde princière mercenaire, d'ethnie étrangère, à Lutomiensk.
- 149 Un aperçu complet des recherches est donné par L. Musset, 1969. Sur les Lombards voir aussi Italia, 1980 /à E. et S. Tabaczyński, p.29-33 et K. Modzelewski, p.179 et suiv./.
- 150 L. Musset, 1971; L. Leciejewicz, 1979, p.81-99. Dans ces deux travaux une littérature abondante.
- 151 W. Szymański, E. Dąbrowska, 1979 /sur les Avars et les Hongrois/; T. Wasilewski, 1970, p.34 et suiv. /Protobulgares/; Ph. Hitti, 1969, p.119-140 /Arabes/.
- 152 Z. Kurnatowska, 1977, p.54-87.
- 153 R. Wenskus, 1961, p.349 et suiv. /voir H. Łowmiański, 1970, p.169/.
- 154 Une opinion semblable est exprimée par H. Łowmiański, 1970, p.169-170.
- 155 Sur le rôle de la guerre et de la conquête dans la formation des Etats: F. Engels, 1969, p.164-168, 187-188; H. Łowmiański, 1957, p.8-12 /la guerre et la conquête sont traitées ici comme un des moyens et non comme la raison de la naissance de l'Etat/; M. Fortes, E. Evans-Pritchard, 1964, p.8-9; R. Carneiro, 1970, p.734;

D. Webster, 1975; H. Claessen, P. Skalniĳ, 1978a, p.7; mêmes auteurs 1978b, p.622-626; mêmes auteurs, 1981a, p.473-475; H. Lewis, 1966; idem, 1981. Sur le rôle de la guerre dans l'histoire de l'Afrique occidentale R.S. Smith, 1976 /là, suite de la littérature/.

156 L'existence de cette couche dans l'Etat des Francs est confirmée déjà par la Lex Salica, XLI, De homicidiis ingenuorum /éd. H. Geffcken, 1898, p.40-42/; Sur l'Etat des Lombards voir K.Modzelewski, 1980, dans: Italia, p.183-184; en Russie - B. Grekov, 1955, p.339-354; T. Wasilewski, 1958, p.304, 307; en Pologne et dans d'autres Etats slaves H. Łowmiański, 1970, p.163-164, 175, 188-189.

157 E. Service, 1975; K. Buczek, 1964, p.27-28; Voir aussi la présentation du principe dit de la réciprocité dans H. Claessen, P. Skalniĳ, 1978b, p.632-633; mêmes auteurs, 1978c, p.638-639.

158 St. Piekarczyk, 1968, p.160-167 parle longuement du principe de la fidélité dans les gardes princières germaniques, mais il en limite les bases en constatant qu'elle était une "compensation des dons distribués par le roi" /p.167/. C'est une explication juste, mais non exhaustive.

159 W. Sawicki, 1969, p.156, le souligne en parlant des facteurs psychologiques constituant la base de la fidélité tels que la fraternité d'armes, les expériences communes, le code moral respecté par le groupe et bien sûr du serment.

160 M. Last, 1974, p.14-23.

161 H. Łowmiański, 1970, p.394 et suiv.; idem, 1973, p.467 et suiv.; T. Lalik, 1971, p.284; L. Leciejewicz, 1976, p.149-154.

162 T. Lalik, 1971, p.284 avance cette thèse à propos de la garde princière dans l'Etat des Piasts polonais.

163 K. Modzelewski, 1975, p.263-267.

164 W. Dovjenok, M. Braycevskiy, 1950; J. Bardach, 1965, t.1, p.69, 93; H. Łowmiański, 1967, p.496-497; P. Skalniĳ, 1978a, p.610.

165 Sur le mode..., 1969; St. Russocki, 1971, p.404-405 note 3 /où la suite de la littérature/; L. Krader, 1975. Voir aussi les travaux polonais: I. Sachs, 1966; M. Kula, 1969; M. Tymowski, 1974a; A. Macierewicz, 1974; J. Szemiński, 1973. Il est discutable si l'Etat primitif est une des formes de mode de production asiatique ou bien s'il est une structures à part dans laquelle peut se former aussi bien un Etat au système basé sur l'esclavage, féodal, qu'un Etat au mode de production asiatique. Personnellement je penche pour la seconde opinion. Le problème de l'apparition en Afrique occidentale du mode de production asiatique - J. Suret-Canale, 1969.

166 Le système d'accumulation et de distribution centrales des biens persistait dans les sociétés du mode de production asiatique. Il peut se manifester aussi dans d'autres formations. En Europe par contre il fut éliminé à l'époque de l'épanouissement du féodalisme déjà.

167 Je pense ici aux rapports socio-économiques et non aux rapports de vassalité définis par le terme de féodalisme, constituant le trait spécifique de l'évolution des sociétés de l'Europe occidentale. On peut signaler ici que même dans ce sens restreint on constata en Europe orientale maints traits semblables ce qui fut analysé par M. Handelsman, 1966a; idem, 1966b /I-ère éd. 1923/, proposant les termes "féodalisme" et "féodalisation". Dernièrement les travaux les plus importants concernant le féodalisme dans le domaine des rapports socio-économiques en Europe sont: A. Gourevitch, 1970; St. Russocki, 1971; H. Łowmiański, 1967, p.496-500; idem, 1974; K. Modzelewski, 1975, p.247-249, 264-270; L. Leciejewicz, 1976, p.160-167. Dans ces travaux une littérature abondante. Voir aussi Sur le féodalisme, 1971, p.3-34.

168 Voir note 156.

169 L'inventaire le plus complet des recherches fut donné par J. Goody, 1963. Dans la conclusion il estima l'emploi du terme de "féodalisme" en parlant de l'histoire de l'Afrique comme non justifié. Utilisent cependant ce terme: J. Czekanowski, 1961; J. Maquet, 1961; M. Małowist, 1964; J. Lombard, 1965; J. Smaldone, 1977. Dans ces études on ne nie pas les nombreux traits divergents du féodalisme africain, on emploie souvent le terme "féodalismes". Des ressemblances plus poussées sont montrées dans la science soviétique: D. Olderogge, 1957; idem, 1960; I. Potekhin, 1960; L. Kubbel, 1974, mais là aussi on remarque les traits dissemblables.

170 Sur le problème de l'étape transitoire O. Tomanovskaya, 1973, p.274; H. Claessen, P. Skalník, 1978a, p.23 et H. Claessen, 1978a, p.589-591 introduisent le terme: "l'Etat primitif non développé /inchoate/" /ils indiquent aussi deux degrés d'évolution supérieurs - l'Etat primitif typique et l'Etat primitif transitoire/. Le terme "transitoire" chez Tomanovskaya correspond au terme "non développé" chez H. Claessen et P. Skalník. Le problème de la lenteur du développement fut amplement considéré sur l'exemple de l'Afrique occidentale par M. Małowist, 1964; idem, 1966. Voir aussi remarques polémiques de A.G. Hopkins, 1967 et réponse de M. Małowist, 1967. Voir aussi C. Coquery-Vidrovitch, H. Momot, 1974, p.257-296 ou on cite la suite de la littérature.

171 Voir considérations générales de O. Tomanovskaya, 1973, p.273-283 concernant toute l'Afrique. Pour l'Afrique occidentale M. Tymowski, 1979, p.70-71, 165, 220-222, 290-293.

ABRÉVIATIONS

Archives

- AS - Archives du Sénégal, Dakar.
- ANSOM - Archives Nationales, Section d'Outre-Mer, Paris.
- AMAE - Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris.

Revue

- AALA - Asia, Africa, Latin America, Berlin.
- AB - Africana Bulletin, Warszawa.
- AESC - Annales, Economies-Sociétés-Civilisations, Paris.
- BCEHSAOF - Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française, Paris-Dakar.
- BIFAN - Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire /depuis 1965 Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire/, Dakar.
- BSGCB - Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux.
- CEA - Cahiers d'Etudes Africaines, Paris.
- CzPH - Czasopismo Prawno-Historyczne /Revue de Droit Historique/, Warszawa.
- EP - Etnografia Polska /Ethnographie polonaise/, Warszawa.
- JAH - Journal of African History, London.
- JORF - Journal Officiel de la République Française, Paris.
- JSA - Journal de la Société des Africanistes, Paris.

- KH - Kwartalnik Historyczny /Revue Trimestrielle Historique/, Warszawa.
- KHKM - Kwartalnik Historii Kultury Materialnej /Revue Trimestrielle d'Histoire de la Culture Matérielle/, Warszawa.
- NA - Notes Africaines, Dakar.
- PH - Przegląd Historyczny /Revue Historique/, Warszawa.

SOURCES

Sources d'archives

Archives du Sénégal, Dakar /dans les notes, abréviation AS/

Guide des archives: J. Charpy, Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française. Répertoire des Archives. Séries B-Z, Rufisque 1946-1958.

Série D - Affaires militaires.

Je cite les numéros et les titres des dossiers. D'autre part je cite les titres des rapports ou des correspondances particulièrement importants pour ce travail et souvent invoqués.

1 D 58 à 61. Campagne 1880-1881. Rapport de Borgnis-Desbordes.

1 D 64 - Campagne 1881-1882. Rapport de Borgnis-Desbordes.

1 D 69 - Campagne 1882-1883. Rapport de Borgnis-Desbordes.

1 D 75 - Campagne 1883-1884. Rapport de Boliève.

1 D 77-79 - Campagne 1884-1885. Rapport de Combes.

1 D 81-84 - Campagne 1885-1886. Correspondance de Frey.

1 D 90 - Campagne 1886-1887. Rapport de Gallieni.

1 D 92 - Campagne 1887-1888. Ordres et correspondance de Gallieni.

1 D 94 - Festing chez Samori /1888/.

1 D 95-98 - Campagne 1888-1889.

1 D 102-105 - Campagne 1889-1890. Dans 105 Rapport du comm. sup. Archinard.

1 D 114-115 - Campagne 1890-1891.

1 D 118-119 - Campagne 1890-1891. Rapport du comm. sup. Archinard.

1 D 120 - Interventions auprès du Roi Tieba /1891/. Correspondance du résident français au Kenedougou, lieutenant Marchand.

Liste des commandants des troupes du Kenedougou.

- 1 D 122-123 - Campagne 1891-1892.
- 1 D 134-139 - Campagne 1892-1893.
- 1 D 160 - Correspondance 1894.
- 1 D 168 - Colonne de Sikasso et de Kong /1898/.
- 1 D 169 - Renseignements divers sur la famille et les fidèles de Samory. Capture de Samory.

Série G - Politiques et administration générale

- 1. Etudes générales. Missions. Notices et monographies.
- 1 G 93 - Mission du cap. Peroz dans le Ouassoulou. Rapport du cap. Tournier.
- 1 G 113 - Mission du cap. Quiquandon dans le Bambouck et à Kinian, chez Tieba à Sikasso.
- 1 G 146 - Mission du cap. Quiquandon dans le Kéné Dougou 1890-1891. Rapport.
- 1 G 164 - Mission du cap. Peroz à Sikasso 1891-1892. Rapport.
- 1 G 202 - Mission Bonhoure, Lefillatre et Nebout auprès de Samory à Dabakala. 1897. Rapport.
- 1 G 203 - Mission Bonnardot chez Samory à Niako 1889.
- 1 G 204 - Mission Braulot chez Samory 1895.
- 1 G 206 - Mission Braulot dans le Kéné Dougou auprès de Babemba, fama de Sikasso 1897.
 - a. Renseignements réunis à Segou au sujet de Babemba 31 I 1897,
 - b. Rapport du cap. Braulot - 20 III 1897,
 - c. Le cap. Braulot ... au sujet de la rentrée à Segou de la mission - 3 IV 1897.
- 1 G 230 - Mission Morisson au Soudan 1898. Lettre au sujet de Babemba, Fama de Sikasso.
- 1 G 322 - Monographie du cercle de Sikasso /1904/.
- 15. Affaires politiques, administratives et musulmanes. Soudan
- 15 G 72 - Correspondance avec Tieba 1888-1893.
- 15 G 73 - Correspondance avec Babemba 1893-1896.
- 15 G 81 - Correspondance indigène /avec Ahmadou, Aguibou, Samori, Tieba.../

En France, aux Archives Nationales à Paris et au Dépôt des Archives d'Outre Mer à Aix-en-Provence, se trouvent deux lots de microfilms des archives de Dakar. Les microfilms de Paris portent la

signature 200 Mi, ceux d'Aix - 14 Mi. Les numéros des bandes respectives sont les mêmes dans les deux archives. Voir guide: C. Gut, F. de Ferry, L'Etat des microfilms conservés aux Archives Nationales /service photographique, Section d'Outre-Mer et Dépôt des Archives d'Outre-Mer/, Paris 1968.

Archives Nationales. Section d'Outre-Mer, Paris /dans les notes, abréviation ANSOM/

Guide des archives: M.A. Menier, J. Magnotte, Archives Nationales. Section d'Outre-Mer, dans: Sources de l'histoire de l'Afrique au Sud du Sahara dans les Archives et Bibliothèques françaises, t.I - Archives, 1971, p.134-588. Les matériaux d'archives sont divisés selon le principe géographique. Il existe en outre une collection à part - Missions. On profita aussi de la collection des cartes et des plans.

Dans le cadre des colonies et territoires respectifs les documents sont divisés en vingt sections. Pour le présent travail les plus importantes d'entre elles furent les suivantes:

- I - Correspondance générale
- III - Explorations, missions, voyages
- IV - Expansion territoriale et politique indigène
- V - Expéditions militaires

Si un rapport ou une correspondance sont souvent cités dans ce travail, en dehors du numéro et du titre du dossier, je cite l'appellation /le titre/ de ce document.

Sénégal et dépendances:

- III/1 - Explorations et missions 1880-1887
 - g/ Mission Peroz 1887. Série de lettres importantes de Peroz à Gallieni envoyées de Bissandougou.
- IV/73bis - Campagne 1880-1881. Rapport du Lt-col. Borgnis-Desbordes.
- IV/75 - Campagne 1881-1882. Rapport sur une reconnaissance faite sur le Niger en Février 1882 /20 III 1882/.
- IV/77 - Campagne 1882-1883. Rapport du colonel Desbordes sur les affaires avec l'armée de Samory commandée par Fabou 19-27 avril 1883 /27 IV 1883/.
- IV/79 - Campagne 1883-1884. Rapport de Boliève.
- IV/81 - Campagne 1884-1885. Rapports de Combes /3 X 1884 et 4 X 1885/.

- IV/84 - Campagne 1885-1886. Rapport de Frey. Traité de Kenieba-Koura.
- IV/85 - Campagne 1885-1886.
b/ Relations avec Samory. Rapport de la Mission dans le Ouassoulou près de l'Almamy Samory... 6 VII 1886 /Tournier/.
- IV/87 - Campagne 1886-1887. /Vaste correspondance de Gallieni avec le gouverneur/.
- IV/88 - Campagne 1886-1887. /Correspondance de Gallieni avec le gouverneur et avec Samory; lettres et télégrammes de Peroz/.
- IV/90 - Campagne 1887-1888. /Correspondance de Gallieni avec le gouverneur, informations sur Samori. Négociations avec Tieba/.
- IV/93 - Campagne 1888-1889. Note sur les pays cédés à la France par Samory en vertu du traité du 21 Février 1889 /Archinard 18 VIII 1889/; Historique succinct de nos relations avec Samory et Tieba. Juillet - Août 1889 L. Levasseur/; Rapport politique du comm. sup. sur la campagne 1888-1889, 4 Nov. 1888. /En outre une correspondance abondante/.
- IV/95 - Campagne 1889-1890. Lettre de Samori à Ahmadou. Relations avec Tieba.

Soudan:

- I/1 - Correspondance - janvier-octobre 1891 /Archinard/.
- I/2 - Correspondance - octobre 1891 - juillet 1892 /Humbert/.
- I/2bis - Correspondance 1891-1893.
- I/4 - Correspondance - septembre 1892 - 29 août 1893 /Archinard/ /entre autres deuxième mission de Quiquandon à Sikasso/.
- I/5 - Correspondance - 30 août 1893 - 23 novembre 1893 /Bonnier/.
- I/6 - Correspondance - 23 novembre 1893 - 31 août 1894 /Grodet/ /entre autres négociations avec le Kenedougou et avec Samori/.
- I/6bis - Correspondance - 28 septembre 1894 - 16 avril 1896.
- I/7 - Correspondance - 1 septembre 1894 - juillet 1895 /Grodet/ /entre autres relations avec le Kenedougou et avec Samori. Question de la garnison française à Sikasso/.
- I/8 - Correspondance - août-septembre 1895 /de Trentinian/.
- I/9 - Correspondance 1895-1901 /Série très importante de rapports sur la situation politique du Soudan, sur les relations avec Babemba et avec Samori/.

- III/1 - Explorations et missions 1889-1894. Mission du cap. Peroz à Sikasou. Décembre 1891 - Janvier 1892. Rapport 8 I 1892; Quiquandon, mission auprès de Tieba 1892. Instructions pour le comm. Quiquandon envoyé en mission auprès de Tieba, roi du Kenedougou /26 Nov. 1892, Archinard/.
- III/4 - Explorations et missions 1894-1904 /entre autres correspondance concernant la mission de Morisson auprès de Babemba, 1898/.
- IV/2 - Expansion... 1891-1895. Note sur Bilali, lieutenant de Samory /Lamandon, 1892/.
- IV/4 - Expansion... 1896. Négociations avec Samory.
- IV/5 - Expansion... 1897.
- V/1 - Expéditions - 1890-1893. Rapport Archinard 1890-1891; Correspondance abondante concernant trois campagnes successives. Instruction d'Archinard pour Combes /19 XI 1892/.
- V/2 - Expéditions... 1893-1894. Colonne Bonnier contre Samory /fin 1893/. Correspondance. Plan de la dislocation des troupes de Samori.
- V/4 - Expéditions... 1898. Prise de Samory. Rapport du cap. Gouraud /17 X 1898/; Rapport sur les opérations de la colonne du sud. Prise de Samory /de Lartigue, 31 XII 1898/; Colonne de Sikasso. Rapport d'ensemble sur les opérations de la colonne /Audéoud, 22 V 1898/.

Côte d'Ivoire:

- IV/1 - Expansion... 1889-1895. Relations avec Samory.
- IV/4 - Expansion... 1894-1901. Renseignements sur Samory 1895-1896.
- IV/5 - Expansion... 1892-1896. Lutte contre Samory. Mission Braulot /1896/.
- IV/6 - Expansion... 1897-1898. Lutte contre Samory. Aussi correspondance concernant les relations avec Babemba.
- IV/7 - Expansion... 1898. Lutte contre Samory.

Afrique Occidentale Française:

- III/1 - Explorations... 1895-1907
b/ Mission Blondiaux 1898.

Missions:

- 4 - Mission Monteil 1890-1892. Lettre du 2 III 1891 concernant le Kenedougou.

Cartothèque:

Haut-Sénégal-Niger

- HS 162 - Mission de Ouassoulou. Plan de Bissandougou; itinéraire de la mission et partie centrale de l'Etat de Samori /lt. Plat, cap. Peroz/.

Archives du Ministère des Affaires Etrangères - Paris /dans les notes, abréviation AMAE/

Fonds Mémoires et documents. Afrique.

- vol. 85. Sénégal et dépendances 1885-1887 /Activité de Frey; traité de Kenieba-Koura; mission Binger/.
- vol.122. Sénégal et dépendances 1886-1889 /suite de la documentation concernant les traités de Kenieba-Koura; Traité conclu avec Tieba /1888/; informations sur la mission Festing/.
- vol.123. Sénégal et dépendances 1890-1891 /traité avec Samori à Niakho; attaque d'Archinard sur Samori; mission Garrett/.

Sources imprimées

- Alldrige T.Y., 1910, A transformed Colony. Sierra Leone as it was and as it is, London /p.210-333 - Rapport de G.H. Garrett/.
- Anderson B., 1870, Narrative of a journey to Musardu, the capital of the Western Mandingoes, New York.
- Anderson B., 1971, Journeys to Musardu, ed., by Fisher, London.
- Archinard L., 1890, Le Soudan français en 1888-1889, Paris.
- Archinard L., 1891, Rapport sur la campagne de 1890-1891 au Soudan Français, JORF, 10-29 Octobre.
- Archinard L., 1891a, Le Soudan français en 1889-1890, Saint-Louis.
- Archinard L., 1894, Le Soudan en 1893, Bulletin de la Société de Géographie du Havre, Janvier-Février, p.321-376.
- Arlabosse L., 1932, Une phase de la lutte contre Samory, Revue d'Histoire des Colonies, V, VI, p.385-432 et 465-514.

- Baratier Lt., col., 1919, A travers l'Afrique, Paris.
- Binger L., 1892, Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi /1887-1889/, t.1-2, Paris.
- Caesaris, C.Iulii, 1968, Commentarii Rerum Gestarum, edidit Otto Seel, vol.I Bellum Gallicum, Lipsiae.
- Caillé R., 1830, Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné dans l'Afrique Centrale pendant les années 1824-1828, t.1-3, Paris.
- Delafosse M., 1901, Manuel pratique de la langue Mandé, Paris /contient, en langage dioula, le texte de la tradition sur Samori citée par Amadou Kouroubari /voir ce nom/. Traduction française voir R.Hébert, russe - fragment, V.Tokarskaya/.
- Dumestre G., 1974, La Geste de Ségou. Textes des griots Bambara, Paris.
- Fofana Kalil, 1963, Almamy Samori. L'Homme et son oeuvre. Recherches africaines. Etudes guinéennes /Nouvelle série/, janvier-mars, p.3-38.
- Frey H., 1888, Campagne dans le Haut-Sénégal et dans le Haut-Niger /1885-1886/, Paris.
- Gallieni J., 1883, Mission dans le Haut-Niger à Ségou, Bulletin de la Société de Géographie /1882-1883/ et une édition à part, Paris.
- Gallieni J., 1885, Un voyage au Soudan français, Paris.
- Gallieni J., 1891, Deux Campagnes au Soudan français, Paris.
- Gouraud Gén., 1939, Au Soudan. Souvenirs d'un Africain, Paris.
- Hébert R., 1959, voir Kouroubari Amadou.
- Humbert C., 1893, Rapport politique et militaire sur la campagne 1891-1892, JORF, 15 février - 2 juillet et une édition à part, Paris.
- Kati, Mahmoud, voir Tarikh el-Fettach.
- Kouroubari A., 1959, Histoire de l'imam Samori, trad. R. Hébert, BIFAN, sér.B., t.XXI, p.544-571.
- Lartigue Col., de, 1899, Rapport sur les opérations de la colonne du Sud en 1898, Renseignements Coloniaux, No 7, p.112-140.
- Lex salica, 1898, éd. H. Geffcken, Leipzig.
- Mangin Gén., 1930, Lettres du Soudan, Paris.
- Monteil P.L., 1896, De Saint Louis à Tripoli par le lac Tchad, Paris.
- Monteil P.L., 1902, Une page d'histoire militaire coloniale. La colonne de Kong, Paris.

- Park M., 1816, *Travels in the Interior Districts of Africa Performed in the years 1795, 1796 and 1797 with an Account of a subsequent Mission to that Country in 1805*, t.1-2, London.
- Peroz E., 1889, *Au Soudan Français, Souvenirs de guerre et de mission*, Paris.
- Peroz E., 1890, *La tactique dans le Soudan. Quelques combats et épisodes de guerre remarquables*, Paris.
- Peroz E., 1894, *Au Niger. Récits de campagne 1891-1892*, Paris.
- Quiquandon F., 1891a, *Rapport adressé par le capitaine Quiquandon à M. le lieutenant-colonel, commandant supérieur du Soudan français, sur la mission auprès de Tieba, roi du Kenedougou*, JORF, 25-29 septembre.
- Quiquandon F., 1891b, *Dans la Boucle du Niger /1890-1891/. Tiéba et le KénéDougou*, BSGCB, 2^e série, N^{os} 19, 20, p.433-473.
- Quiquandon F., 1892, *Histoire de la puissance Mandingue*, BSGCB, 2^e série, N^{os} 11, 13, 14, p.305-318, 369-387, 401-429.
- Rouard le Card E., 1897, *Les traités de protectorat conclus par la France en Afrique /1870-1895/*, Paris.
- es-Sa'di, Abderrahman, voir *Tarikh es-Soudan*.
- Salenc J., *La vie d'Al Hadj Omar. Traduction d'un manuscrit arabe de la Zaouia Tidjaniya de Fez*, BSEHSAOF, p.405-431.
- Samb A., 1970, *La vie d'El Hadj Omar par Cheikh Moussa Kamara*, BIFAN, série B.
- Sauvageot S., 1956, *Contribution à l'histoire du royaume Bambara de Segou /XVIII^e et XIX^e s./*. Textes oraux transcrits, suivis de notes historiques et linguistiques, Paris-Sorbonne /texte photocopié d'une thèse de doctorat/.
- Tacitus, 1930, *Germania, Mit beiträgen von A. Dopsch, H. Reis, K. Schumacher, unter mitarbeit von H. Klenk herausgegeben und erläutert von Wilhelm Reeb*, Leipzig-Berlin.
- Tarikh el-Fettach ou Chronique du chercheur*, 1964, par Mahmoud Kati et l'un des ses petits fils, texte arabe, traduction française par O. Houdas, M. Delafosse, Paris.
- Tarikh es-Soudan*, 1964, par Abderrahman es-Sa'di, texte arabe édité et traduit par O. Houdas, Paris.
- Tokarskaya V., 1963, *Istoriya imama Samori, Troudy Institouta Etnografii im Mikloukho-Maklaya, novaya sieriya*, t.LXXVI, *Afrikanskiy Etnograficheskiy Sbornik*, V, p.190-199.

- Tyam M.A., 1935, La vie d'El Hadj Omar. Qacida en Poular. Transcription, traduction, notes et glossaire par H. Gaden, Paris.
- Vigné d'Octon P., 1900, La Gloire du sabre, Paris.
- Wa Kamissoko, 1975, Fondation SCOA pour le Recherche Scientifique en Afrique Noire. L'Empire du Mali. Un récit de Wa Kamissoko de Krina, traduit et annoté par Y.T. Cisse, Paris.

TRAVAUX MODERNES

- Abun Nasr J.M., 1965, The Tijaniyya. A Sufi Order in the Modern World, Oxford.
- Ajayi J.F.A., Crowder M. /editors/, 1971, 1974, History of West Africa, t.1-2, London.
- Amselle J.L., 1977, Les négociants de la savane. Histoire et organisation sociale des Kooroko /Mali/, Paris.
- Ba A.H., Daget J., 1962, L'Empire Peul du Macina, vol.I /1818-1853/, Paris.
- Bah T.M., 1971, Architecture militaire traditionnelle et poliorcétique dans le Soudan Occidental /du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle/, Paris /texte photocopie/.
- Bardach J., 1960, Polskie państwo wczesnopiastowskie /Dorobek i perspektywy badań/ /Etat polonais des premiers Piasts /Acquis et perspectives des recherches/, KH, R.LXVII, N^o 4, p.971-1006.
- Bardach J., 1962, Metoda porównawcza w zastosowaniu do powszechnej historii państwa i prawa /Méthode comparative appliquée à l'histoire universelle de l'Etat et du droit/, CzPH, t.XIV, c.2, p.9-61.
- Bardach J., 1965, Historia państwa i prawa Polski /Histoire de l'Etat et du droit de Pologne/, t.1, jusqu'à la moitié du XV^e s., troisième édition revue et corrigée, Warszawa.
- Bathily A., 1970, Mamadu Lamine Dramé et la résistance anti-impérialiste dans le Haut Sénégal 1885-1887, NA, N^o 125, janvier, p.20-32.
- Bazin J., 1975, Guerre et servitude à Segou, dans: L'esclavage en Afrique précoloniale, éd. Cl. Meillassoux, p.135-181, Paris.
- Béart Ch., 1955, Jeux et jouets de l'Ouest Africain, t.1-2, Dakar.
- Bedaux R., /et autres/ 1978, Recherches archéologiques dans le delta intérieur du Niger. 7. Vie économique, dans: Palaeohistorica, XX, p.180-185.

- Bernus E., 1960, Kong et sa région, *Etudes Eburéennes*, t.7, p.242-319, Abidjan.
- Bloch M., 1928, Pour une histoire comparée des sociétés médiévales, dans: *Résumés des communications présentées au congrès*. Oslo 1928, p.119-121.
- Bonnier G., 1926, *L'occupation de Tombouctou*, Paris.
- Bosl K., 1964, Über soziale Mobilität in der Mittelalterlichen "Gesellschaft". Dients, Freiheit, Freizügigkeit als Motive sozialen Aufstiegs, dans: *Frühformen der Gesellschaft im Mittelalterlichen Europa*, p.156-179, München-Wien.
- Boutillier J.L., 1975, Les trois esclaves de Bouna, dans: *L'esclavage en Afrique précoloniale*, éd. Cl. Meillassoux, p.253-280, Paris.
- Bouys, 1943, Samori et les forgerons de Dabakala, NA, avril, p.12.
- Brasseur G., 1968, Les établissements humains au Mali, Dakar.
- Brasseur P., 1964, 1976, *Bibliographie générale du Mali*, t.1, jusqu'en 1960, t.2 - 1961-1970, Dakar.
- Brunner H., 1906, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t.1, Leipzig.
- Buczek K., 1960, Głos w dyskusji nad początkami państwa polskiego /Voix dans la discussion sur les origines de l'Etat polonais/, KH, R.LXVII, c.4, p.1079-1106.
- Buczek K., 1964, Targi i miasta na prawie polskim /okres wczesnośredniowieczny/ /Marchés et villes fondés sur le droit polonais /époque du haut moyen âge//, Wrocław, Warszawa, Kraków.
- Buczek K., 1971, Głos w dyskusji nad referatem T. Lalika /Voix dans la discussion sur la communication de T. Lalik/, Pamiętnik X Powszechnego Zjazdu Historyków Polskich w Lublinie 9-13 września 1969 /Journal du X^e Congrès Général des Historiens Polonais à Lublin les 9-13 septembre 1969/, t.3, Communications et discussion, p.293-300, Warszawa.
- Carneiro R.L., 1970, A Theory of the Origin of the State, *Science*, vol.169, p.733-738.
- Chailley M., 1968, *Histoire de l'Afrique Occidentale Française*, Paris.
- Chazanow A., voir Khazanov A.
- Cisse B., 1972, Babemba et la fin du Kenedougou, *Etudes Maliennes*, N^o 2, p.33-39.
- Cisse Y.T., 1964, Notes sur les sociétés de chasseurs Malinke, *JSA*, t.34, fasc.II, p.175-226.

- Cissoko S.M., 1969, *Traits fondamentaux des sociétés du Soudan Occidental du XVII^e au début du XIX^e siècles*, BIFAN, série B, t.XXXI, p.1-30.
- Claessen H., 1970, *Van vorsten en volken /Of princes and peoples/*, Amsterdam.
- Claessen H., 1978a, *The Early State: A Structural Approach*, dans: *The Early State*, p.533-596.
- Claessen H., Skalník P. /editors/, 1978, *The Early State*, The Hague.
- Claessen H., Skalník P., 1978a, *The Early State: Theories and Hypotheses*, dans: *The Early State*, p.3-29.
- Claessen H., Skalník P., 1978b, *Limits: Beginning and End of the Early State*, dans: *The Early State*, p.619-635.
- Claessen H., Skalník P., 1978c, *The Early State: Models and Reality*, dans: *The Early State*, p.637-650.
- Claessen H., Skalník P. /editors/, 1981, *The Study of the State*, The Hague.
- Claessen H., Skalník P., 1981a, *Ubi sumus? The Study of the State Conference in Retrospect*, dans: *The Study of the State*, p.469-510.
- Cohen R., 1978, *State origins. A Reappraisal*, dans: *The Early State*, p.51-75.
- Collieaux M., 1924, *Contribution à l'étude de l'histoire de l'ancien royaume de Kéné Dougou /1825-1898/*, BCEHSAOF, N^o 9, p.128-181.
- Conrad H., 1954, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t.1, Karlsruhe.
- Coquery-Vidrovitch C., Moniot H., 1974, *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Paris.
- Crowder M., /ed./, 1971, *West African Resistance. The Military response to colonial occupation*, London.
- Czekanowski J., 1961, *Feudalne państwa pasterskie afrykańskiego międzyjezierza /Etats pastoraux féodaux de la région des grands lacs africains/*, *Przegląd Socjologiczny /Revue Sociologique/*, t.XV/1, p.21-60.
- Danilova L., 1968, *DiskouSSIONNIYE PROBLIEMY TEORIIYI DOKAPITALI-STITCHESKIKH OBCHTCHESTV*, Moskva.
- Delafosse M., 1905, *Essai de monographie Korogho*, Paris.
- Delafosse M., 1908-1909, *Le peuple Siéna ou Senoufo*, *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, t.1-2, p.1-107.

- Delafosse M., 1912, Haut-Sénégal - Niger, t.1-3, Paris.
- Delafosse M., 1929, 1955, La langue mandingue et ses dialectes, t.1-2, Paris.
- Deschamps H., 1970, 1971, Histoire générale de l'Afrique Noire, de Madagascar et des Archipels, publiée sous la direction d'Hubert Deschamps, t.1: Des origines à 1800, t.2: De 1800 à nos jours, Paris.
- Dieterlen G., 1951, Essai sur la religion des Bambara, Paris.
- Dieterlen G., 1955, 1959, Mythe et organisation sociale au Soudan français, JSA, t.25, p.39-76, t.29, p.119-138.
- Dioulde Laya, 1972, La tradition orale. Problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine, Niamey.
- Dobosiewicz Z., Malinowski M., Prokopczuk J., 1970, Rola armii w Afryce /Le rôle de l'armée en Afrique/, Warszawa.
- The Early State - voir Claessen J., Skalník P., 1978.
- Ehrlich St., 1980, Wstęp do nauki o państwie i prawie /Introduction à la science de l'Etat et du droit/, troisième édition corrigée, Warszawa.
- Engels F., 1969, Pochodzenie rodziny, własności prywatnej i państwa /L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat/, dans: K. Marks, F. Engels, Dzieła /Oeuvres/, t.21, p.27-195.
- Ernst D., 1978, Das Wasulu-Reich des Samori Ture. Historische Voraussetzungen, Charakter und Organization, AALA, Heft 3, band 6, p.508-520.
- Ferréol, 1904, Mœurs et coutumes des Sénoufo. BCEHSAOF, p.104.
- Ferréol, 1924, Essais d'histoire et d'ethnographie sur quelques peuples de la subdivision de Banfora, BCEHSAOF, t.VII, N° 1, p.100-127.
- Firth R., 1965, Społeczności ludzkie. Wstęp do antropologii społecznej /Sociétés humaines. Introduction à l'anthropologie sociale/, Warszawa.
- Fisher H.J., 1972-1973, "He swalloweth the ground with fierceness and rage": the horse in the Central Sudan, JAH, XIII, 3; XIV, 3.
- Fortes M., Evans-Pritchard E.E., 1962 /première édition 1940/, African Political Systems, Oxford /Version française: Systèmes politiques africains, Paris 1964/.

- Fried M., 1967, *The evolution of political society*, New York.
- Fustel de Coulanges, 1883, *Questions historiques*, Paris.
- Fustel de Coulanges, 1888, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t.3, *Monarchie Franque*, Paris.
- Fyfe C., 1962, *A History of Sierra Leone*, London.
- Gatelet, Lt., 1901, *Histoire de la conquête du Soudan français /1878-1899/*, Paris.
- Gieysztor Al., 1954, *Geneza państwa polskiego w świetle nowych badań /Genèse de l'Etat polonais à la lumière des nouvelles recherches/*, KH, R.LXI, p.103-136.
- Gieysztor Al., Manteuffel T. /réd/, 1968, *L'Europe aux IX^e-XI^e siècles. Aux origines des Etats nationaux*, Warszawa.
- Goody J., 1963, *Feudalism in Africa?* JAH, vol.IV, N^o 1, p.1-18.
- Goody J., 1971, *Technology, tradition and the State in Africa*, Oxford.
- Grabski A.F., 1958, *Uwagi o drużynie wczesnofeudalnej na ziemiach polskich. /Remarques sur la garde princière du début de l'époque féodale sur les territoires polonais/. Studia i materiały do historii wojskowości /Etudes et matériaux pour l'histoire militaire/*, t.IV, Warszawa.
- Graus F., 1965a, *Raně středověké družiny a jejich význam při vzniku států ve střední Evropě*, *Československý Časopis Historický*, R.XIII, číslo 1, p.1-18.
- Graus G., 1965b, *Die Entstehung der mittelalterlichen Staaten in Mitteleuropa*, *Historica*, t.10, p.5-65.
- Grekow B., *Ruś Kijowska /Russie de Kiev/*, Warszawa.
- Gourevitch A., 1970, *Problemy genezisa feodalizmu w Zapadnoj Evropie*, Moskva.
- Handelsman M., 1921, *Historyka. Cz.1, Zasady metodologii historii /Historique, première partie, Principes de la méthodologie de l'histoire/*, Zamość.
- Handelsman M., 1966a /I-ère éd., 1917/, *Z metodyki badań feodalizmu /De la méthodique des études du féodalisme/*, dans: *Średniowiecze polskie i powszechne. Wybór pism /Moyen âge polonais et universel. Oeuvres choisies/*, p.94-196, Warszawa.
- Handelsman M., 1966b /I-ère éd., 1923/, *Feudalizm i feudalizacja w świecie zachodnioeuropejskim /Féodalisme et féodalisation en Europe occidentale/*, dans: *Średniowiecze polskie i powszechne. Wybór pism*, p.209-232, Warszawa.

- Hargraeves J.D., 1966, The Tokolor Empire of Segou and Its Relations with the French, dans: Boston University Papers on Africa, vol.II, ed. J. Butler, p.123-145, Boston.
- Harrison Church R.J., 1960, West Africa. A Study of the environment and of Man's use of it, London.
- Haselberger H., 1967, Le tata de Samory en 1886-1887, NA, N° 114, Avril, p.71-72.
- Hindess B., Hirst P., 1975, Pre-capitalist modes of production, London.
- Hitti P.H., 1969, Dzieje Arabów /Histoire des Arabes/, Warszawa.
- Holas B., 1957, Les Sénoufo /y compris les Minianka/, Paris.
- Holas B., 1957a, Un document authentique sur Samory, NA, N° 74, p.52-55.
- Holden J., 1970, The Samorian impact on Buna: an Essay on Methodology, dans: African Perspectives, Papers in the history, politics and economics of Africa presented to Thomas Hodgkin, ed. by Ch. Allen, R.W. Johnson, p.83-111, Cambridge.
- Hopkins A.G., 1967, The Western Sudan in the Middle Ages. Underdevelopment in the Empires of the Western Sudan, Past and Present, N° 37, July, p.149-156.
- Hopkins A.G., 1973, An Economic History of West Africa, London.
- Ingold, Gén., 1961, Samory sanglant et magnifique, Paris.
- Italia, 1980, Kultura Europy wczesnośredniowiecznej /La culture de l'Europe du haut moyen âge/, cahier 10, ouvrage collectif rédigé par E.Tabaczyńska, Wrocław.
- Izard M., 1970, Introduction à l'histoire des royaumes Mossi, t.1-2, Paris.
- Jellinek J., 1924, Ogólna nauka o państwie /Science générale de l'Etat/, Warszawa.
- Kaba, Lansiné, 1973, Islam, Society and politics in pre-colonial Baté /Guinea/, BIFAN, sér. B, t.XXXV, N° 2, p.323-344.
- Kamieniecki W., 1948, O metodzie porównawczej w historii /Sur la méthode comparative en histoire/, KH, R.LV, c.1, p.3-22.
- Kanya-Forstner A., 1969, The Conquest of the Western Sudan. A Study in French Military Imperialism, Cambridge.
- Karpiński R., 1966, Organizacja służebna a problem kast w Zachodnim Sudanie /Organisation ministérielle et le problème des castes au Soudan occidental/, PH, t.LVII, cahier 2, p.235-250.

- Khazanov A., 1978, Some Theoretical Problems of the Study of the Early State, dans: *The Early State*, p.77-92.
- Khazanov A., 1979, *Klassoobrazovaniye: faktory i mekhanizmy*, dans: *Issledovaniya po obchtchey etnografii*, p.125-177, Moskva.
- Kodjo, Niemkey /éd./, 1975, *Compte rendu de recherches en vue de la table ronde de Kong, Paris /texte polycopié/*.
- Konare, Oumar, 1981, La notion de pouvoir dans l'Afrique traditionnelle et l'aire culturelle manden en particulier, dans: *Le concept de pouvoir en Afrique*, Paris, UNESCO, p.130-170.
- Koranyi K., 1963, *Powszechna historia państwa i prawa /Histoire universelle de l'Etat et du droit/*, t.II, Moyen Âge, I-ère partie, Warszawa.
- Krader L., 1968, *Formation of the State*, Englewood Cliffs.
- Krader L., 1975, *The Asiatic mode of production*, Assen.
- Kubbel L., 1974, *Songayskaya dierjava. Opyt issledovaniya socialno-polititicheskogo stroya*, Moskva.
- Kuhn H., 1956, *Die Grenzen der germanischen Gefolgschaft*, Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtseschichte, Weimar.
- Kula M., 1969, *Państwo Inków - formacja hydrauliczna? /L'Etat des Incas - Une formation hydraulique?/*, *Historyka*, t.2, p.81-88.
- Kulczycki L., 1929, *Nauka o państwie /Science de l'Etat/*, Warszawa.
- Kurnatowska Z., 1977, *Słowiańszczyzna Południowa, Kultura Europy Wczesnośredniowiecznej /Les Slaves du Sud, Culture de l'Europe du haut moyen-âge/*, cahier 3, Wrocław.
- Kurz D., 1978, The Legitimation of the Aztec State, dans: *The Early State*, p.169-189.
- Kurz D., 1981, The Legitimation of Early Inchoate States, dans: *The Study of the State*, p.177-200.
- Labouret H., 1925, *Les bandes de Samori dans la Haute Côte d'Ivoire, La Côte de l'Or et le Pays Lobi, Afrique Française. Renseignements coloniaux*, N° 8, p.341-355.
- Labouret H., 1934, *Les Manging et leur langue*, Paris.
- Labouret H., 1941, *Paysans d'Afrique Occidentale*, Paris.
- Lalik T., 1971, *Spółeczeństwo polskie w X-XII w. na tle społeczeństw Europy Środkowo-Wschodniej; Zagajenie dyskusji /Société polonaise aux X^e-XII^e siècles sur le fond des sociétés de l'Europe Centrale et Orientale; Ouverture de la discussion/*, dans: *Pamiętnik X Powszechnego Zjazdu Historyków Polskich w Lublinie 9-13 września 1969 r.*, t.3, Referaty i dyskusja, sekcja I-IV. /*Journal du X^e Congrès Universel des Historiens Polonais à*

- Lublin les 9-13 septembre 1969, t.3, Communications et discussion, sections I-IV/, p.268-289, Warszawa.
- Last M., 1974, Reform in West Africa: The Jihad movements of the nineteenth century, dans: History of West Africa, ed. J.Ajayi, M. Crowder, t.2, p.1-29, London.
- Leciejewicz L., 1976, Słowiańszczyzna Zachodnia, Kultura Europy Wczesnośredniowiecznej /Les Slaves de l'Ouest, Culture de l'Europe du haut moyen âge/, cahier 2, Wrocław.
- Leciejewicz L., 1979, Normanowie /Les Normands/, Kultura Europy Wczesnośredniowiecznej /Culture de l'Europe du haut moyen âge/, cahier 8, Wrocław.
- Legassick M., 1966, Firearms, horses and samorian army organization 1870-1898, JAH, VII, 1, p.95-115.
- Letniev A.B., 1964, Dierievnia Zapadnogo Mali, Socialno-ekonomitcheskiy otzerk 1950-1960 gg, Moskva.
- Levtzion N., 1973, Ancient Ghana and Mali, London.
- Lewicki T., 1963, Pożywienie ludności Zachodniej Afryki w średniowieczu według źródeł arabskich /Alimentation des peuples de l'Afrique occidentale au moyen âge selon les sources arabes/, EP, t.VII, p.31-191.
- Lewicki T., 1974, West African Food in the Middle Ages, According to Arabic Sources, London.
- Lewis H.S., 1966, The origins of African Kingdoms, CEA, vol.VI, N° 23, p.402-407.
- Lewis H.S., 1981, Warfare and the Origin of the State: Another Formulation, dans: The Study of the State, p.201-221.
- Leynaud E., 1966, Fraternités d'âge et sociétés de culture dans la Haute-Vallée du Niger, CEA, vol.VI, N° 21, p.41-68.
- Leynaud E., 1967, Contribution à l'étude des structures sociales et de la modernisation rurale dans la haute vallée du Niger, Paris /polycopié/.
- Lombard J., 1965, Structures de type "féodal" en Afrique Noire. Etude des dynamismes internes et des relations sociales chez les Bariba du Dahomey, Paris.
- Łowmiański H., 1957, Zagadnienie roli Normanów w genezie państw słowiańskich /Question du rôle des Normands dans la genèse des Etats slaves/, Warszawa.
- Łowmiański H., 1964, 1967, 1970, 1973, Początki Polski. Z dziejów Słowian w I tysiącleciu n.e. /Origines de la Pologne. De l'hi-

- stoire des Slaves au cours du premier millénaire après J.C./, tomes 1, 3, 4, 5, Warszawa.
- Łowmiański H., 1974, Przemiany feudalne wsi polskiej do 1138 r. /Transformations féodales de la campagne polonaise jusqu'en 1138/, PH, t.LXV, c.3, p.437-463.
- Macierewicz A., 1974, Upadek Tawantinsuyu, czyli z czego żyli Inkowie /La chute de Tawantinsuyu, ou de quoi vivaient les Incas/, EP, t.18, c.2, p.145-178.
- Madina Tall L., 1977, L'Empire du Mali, Dakar, Abidjan.
- Malinowski B., 1980, Wierzenia pierwotne i formy ustroju społecznego. Pogląd na genezę religii ze szczególnym uwzględnieniem totemizmu /Croyances primitives et formes du système social. Idée de la genèse de la religion et particulièrement du totémisme/, dans: Dzieła /oeuvres/, p.51-356, Warszawa.
- Małowist M., 1964, Wielkie państwa Sudanu Zachodniego w późnym średniowieczu /Grands Etats du Soudan occidental dans le bas moyen âge/, Warszawa.
- Małowist M., 1966, The Social and Economic Stability of the Western Sudan in the Middle Ages, Past and Present, N° 23, April, p.3-15.
- Małowist M., 1967, Rejoinder /réponse à l'article polémique de A.G. Hopkins, 1967/, Past and Present, N° 37, July, p.157-162.
- Maquet J., 1961, Une hypothèse pour l'étude des féodalités africaines, SEA, vol.II, p.292-314.
- Martin M.L., 1975, L'Armée et la société en Afrique: essai de synthèse et d'investigation bibliographique, Bordeaux.
- Mauny R., 1953, Notes historiques autour des principales plantes cultivées d'Afrique Occidentale, BIFAN, p.684-730.
- Mauny R., 1961, Tableau géographique de l'ouest africain au Moyen Âge, Dakar.
- Mauss M., 1973, Szkic o darze /Essai sur le don/, dans: du même auteur, Socjologia i antropologia /Sociologie et anthropologie/, p.209-415, Warszawa.
- Meillassoux Cl., 1963, Histoire et institutions du kafo de Bamako d'après la tradition des Niaré, CEA, 14, vol.IV, p.186-227.
- Meillassoux Cl., 1966, Plans d'anciennes fortifications /tata/ en pays Malinké, JSA, t.XXXVI, fasc.I, 29-43.
- Meillassoux Cl., 1971, Introduction dans: The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa, ed. by Cl. Meillassoux, p.3-48, Oxford.

- Meillassoux Cl., /ed./, 1975, L'Esclavage en Afrique précoloniale, Paris.
- Meillassoux Cl., 1975a, Etat et condition des esclaves à Gumbu /Mali/ au XIX^e siècle, dans: L'esclavage en Afrique précoloniale, ed. Cl. Meillassoux, p.221-251, Paris.
- Méniaud J., 1912, Haut-Sénégal-Niger, t.1-2, Paris.
- Méniaud J., 1931, Les pionniers du Soudan. Avant, avec et après Archinard 1879-1894, t.1-2, Paris.
- Méniaud J., 1935, Sikasso ou l'histoire dramatique d'un royaume noir au XIX^e siècle, Paris.
- Mévil A., 1899, Samory /Préface par le Général de Trentinian/, Paris.
- Mitteis H., 1955, Der Staat des hohen Mittelalters. Grundlinien einer vergleichenden Verfassungsgeschichte des Lehnszeitalters, Weimar.
- Modzelewski K., 1975, Organizacja gospodarcza państwa piastowskiego. X-XII wiek /Organisation économique de l'Etat des Piasts. X^e-XIII^e siècle/, Wrocław.
- Modzelewski K., 1980, Społeczeństwo i gospodarka /Société et économie/, dans: Italia, p.149-274.
- Monteil Ch., 1924, Les Bambara du Segou et du Kaarta /Etude historique, ethnographique et littéraire d'une peuplade du Soudan Français/, Paris.
- Monteil Ch., 1929, Les empires du Mali, BCEHSAOF, p.291-447.
- Moszczeńska W., 1929, Antrustionat frankoński w okresie Merowingów /Antrustionnat franc à l'époque des Mérovingiens/, dans: Księga pamiątkowa ku uczczeniu dwudziestopięciolecia działalności naukowej prof. Marcelego Handelsmana, p.235-256, Warszawa.
- Musset L., 1969, Les invasions: les vagues germaniques, Paris.
- Musset L., 1971, Les invasions: le second assaut contre l'Europe chrétienne /VII^e-XI^e siècles/, Paris.
- Nadolski A., 1956, Polskie siły zbrojne w czasach Bolesława Chrobrego /Forces armées polonaises à l'époque de Boleslas Chrobry/, Łódź.
- Nadolski A., 1962, Polskie siły zbrojne i sztuka wojenna w początkach państwa polskiego /Forces armées et l'art militaire polonais au commencement de l'Etat polonais/, dans: Początki Państwa Polskiego. Księga Tysiąclecia /Débuts de l'Etat Polo-

- nais. Livre du Millénaire/, t.1, Organisation Politique, p.187-211, Poznań.
- Nadolski A., 1974, Niektóre problemy z zakresu historii wojskowej w "Początkach Polski" Henryka Łowmiańskiego /Certains problèmes du domaine de l'histoire militaire dans "Origines de la Pologne" de Henryk Łowmiański/, KHKM, t.22, p.283-301.
- Nadolski A., Abramowicz A., Poklewski T., 1959, Cmentarzysko z XI wieku w Lutomierniku pod Łodzią /Cimetière du XI^e siècle à Lutomiernik près de Łódź/, Łódź.
- Nalepa J., 1962, Dwór książęcy /Cour princière/, dans: Słownik Starożytności Słowiańskich /Dictionnaire des Antiquités Slaves/, t.1, II^e partie, p.409-411, Wrocław, Warszawa, Kraków.
- Niane D.T., 1960, Mise en place des populations de la Guinée, Recherches africaines, N^o 2, p.40-53.
- Niesuykhine A., 1967, Dofeodalniy period kak pieriekhodnaya stadiya razvitiya ot rodo-plemiennogo stroya k ranniefieodalnomu, Voprosy Istorii, c.1, p.75-87.
- Nowak B., 1969, Rola czarnych kupców Diula w islamizacji Afryki Zachodniej /Rôle des marchands noirs Dioula dans l'islamisation de l'Afrique occidentale/, PH, t.IX, c.3, p.537-553.
- Nowak B., 1974a, Kupcy Mandingo w Afryce Zachodniej XIX wieku /Les marchands Mandingue dans l'Afrique occidentale du XIX^e siècle/, Warszawa.
- Nowak B., 1974b, Rola wsi niewolniczych w zaopatrywaniu miasta Kong w żywność w końcu XIX w. /Le rôle des villages d'esclaves dans l'approvisionnement de la ville de Kong en vivres à la fin du XIX^e siècle/, dans: Społeczeństwo - Gospodarka - Kultura. Studia ofiarowane Marianowi Małowistowi w czterdziestolecie pracy naukowej /Société - Economie - Culture. Etudes offertes à Marian Małowist à l'occasion du quarantième anniversaire de son activité scientifique/, p.241-246, Warszawa.
- Olderogge D., 1957, Feodalizm w Zapadnom Soudane w XV-XIX ww., Sovietskaya Etnografia, N^o 4, p.91-102.
- Olderogge D., 1960, Zapadny Soudan w XV-XIX ww. Otcherki po istorii i istorii kouloury, Moskwa - Leningrad.
- Oloruntimehin B.O., 1972, The Segu Tukolor Empire, London.
- Pageard R., 1957, Notes sur l'histoire des Bambaras de Ségou, Paris.

- Perron M., 1923, Précis chronologique de l'histoire du cercle de Sikasso, BCEHSAOF, N° 8, p.497-511.
- Person Y., 1962, Tradition orale et chronologie, CEA, N° 7, vol. II, p.462-476.
- Person Y., 1963, Les ancêtres de Samori, CEA, N° 13, vol.IV, p.125-158.
- Person Y., 1967, Samori et la Sierra Leone, CEA, N° 25, vol.VII, p.5-26.
- Person Y., 1967a, L'Empire de Samori selon Peroz, NA, N° 113, p.31.
- Person Y., 1968, 1970, 1975, Samori. Une révolution Dyula, t.1-3, Dakar.
- Person Y., 1971, Guinea - Samori, dans: African Resistance, ed. by M. Crowder, p.111-143, London.
- Person Y., 1971a, Du Soudan nigérien à la côte Atlantique, dans: Histoire générale de l'Afrique Noire, de Madagascar et des Archipels, sous la direction d'H. Deschamps, t.2, p.85-121, Paris.
- Person Y., 1974, The Atlantic coast and the southern savannahs 1800-1880, dans: History of West Africa, ed. J.Ajayi, M. Crowder, t.2, p.262-307, London.
- Petot F., 1958, Sikasso /Soudan français/, Annales Africaines, p.305-326, Paris.
- Piekarczyk St., 1968, Barbarzyńcy i chrześcijaństwo. Konfrontacje społecznych postaw i wzorców u Germanów /Barbares et christianisme. Confrontations des attitudes et modèles sociaux chez les Germains/, Warszawa.
- Płaszewicz St., 1976, Bractwo Tidżanija w Afryce Zachodniej /Confrérie Tidjaniya en Afrique occidentale/, Euhemer - Przegląd Religioznawczy, N° 4 /102/, p.29-41.
- Pirenne H., 1923, De la méthode comparative en histoire, dans: Compte rendu du V^e Congrès International des Sciences Historiques, Bruxelles, 1923, p.19-32, Bruxelles.
- Potiekhine I., 1960, O feodalizmie ou Achanti, dans: Miejdounarodnyj Kongres Vostokoviedov. Doklady delegatcii SSSR, Moskwa.
- Roth P., 1863, Feudalität und Untertanverband, Weimar.
- Rouch J., 1953, Contribution à l'histoire des Songhay, Dakar.
- Russocki St., 1971, Spory o istotę i genezę feudalizmu europejskiego /Controverses au sujet de l'essence et de la genèse du féodalisme européen/, KH, R.LXXVIII, N° 2, p.404-412.

- Sachs I., 1965, *Możliwości komparatystyki /Possibilités des études comparées/*, KH, R.LXXII, N° 3, p.641-644.
- Sachs I., 1966, *Nowa faza dyskusji o formacjach /Nouvelle phase de la discussion sur les formations/*, *Nowe Drogi*, N° 3 /202/, p.95-106.
- Saint-Martin Y., 1967, *L'Empire toucouleur et la France. Un demi-siècle de relations diplomatiques /1846-1893/*, Dakar.
- Saint-Martin Y., 1970, *L'Empire toucouleur 1848-1897*, Paris.
- Sawicki W., 1969, *Drużyna panującego w niektórych państwach średniowiecznych /X-XIII wiek/ /Garde princière du souverain dans certains Etats médiévaux /X^e-XIII^e siècle//*, *Annales Universitatis Mariae Curie-Skłodowska, Sectio G, Ius*, vol.XVI, p.123-182.
- Schlesinger W., 1956, *Herrschaft und Gefolgschaft in der germanisch-deutschen Verfassungsgeschichte, Wege der Forschung*, II, p.135-190.
- Schnapper B., 1961, *La politique et le commerce français dans de Golfe de Guinée, de 1838 à 1871*, Paris.
- Sebald P., 1977, *The Development of Socio-economic Conditions in Lomé, the Capital of Togo, during the years 1877-1914 and the Beginnings of the National Liberation Movement*, dans: *AAIA, special issue 2, Problems of African History and Anti-Colonial Resistance*, p.36-45, Berlin.
- Seck A., Mondjannagni A., 1975, *L'Afrique Occidentale*, Paris.
- Sée H., 1928, *Science et philosophie en histoire*, Paris.
- Service E.R., 1975, *Origins of the state and civilisation*, New York.
- Skalník P., 1978, *The Early State as a Process*, dans: *The Early State*, p.597-618.
- Smaldone J., 1977, *Warfare in the Sokoto Caliphate. Historical and Sociological Perspectives*, Cambridge.
- Smith R.S., 1970, *The canoe in West African History*, *JAH*, N° 4, p.515-533.
- Smith R.S., 1976, *Warfare and Diplomacy in Pre-Colonial West Africa*, Oxford.
- Sokolewicz Z., /réd./, 1969, *Etnologia. Wybór tekstów /Ethnologie. Choix de textes/*, Warszawa.
- Stanovleniye..., 1976, *Stanovleniye klassov i gosouidarstva, Sbornik statley*, Moskva.

- Stemplowski R., /éd./, 1979, *Wojsko i społeczeństwo w Trzecim Świecie /Armée et société dans le Tiers Monde/*, Warszawa.
- The Study of the State - voir Claessen H., Skalník P., 1981.
- Sugy C.A., 1975, *Economic growth and secular trends in the pre-colonial sudanic belt*, Columbia University, /polycopié/.
- Sur le féodalisme, 1971, Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes, Paris.
- Sur le "mode de production asiatique", 1969, Préface de R.Garaudy, Paris.
- Suret-Canale J., 1959, *L'Almamy Samory Touré, Recherches africaines. Etudes guinéennes, nouvelle série, N° 1-4*, p.18-22.
- Suret-Canale J., 1964, *Essai sur la signification sociale et historique des hégémonies Peuls*, Paris.
- Suret-Canale J., 1968, *Afrique Noire Occidentale et Centrale. Géographie - Civilisation - Histoire, t.1*, Paris.
- Suret-Canale J., 1969, *Les sociétés traditionnelles en Afrique Tropicale et le concept de mode de production asiatique*, dans: *Sur le "mode de production asiatique"*, p.101-133, Paris.
- Swartz M., /ed./, 1968, *Local - level politics*, Chicago.
- Szemiński J., 1973, *O tajemniczych początkach imperium Tawantinsuyu /Sur les débuts mystérieux de l'empire Tawantinsuyu/*, EP, t.17, c.2, p.147-178.
- Szymański W., Dąbrowska E., 1979, *Awarzy, Węgrzy, Kultura Europy Wczesnośredniowiecznej /Avars, Hongrois, Culture de l'Europe du Haut Moyen Âge/*, cahier 5, Wrocław.
- Tabaczyńska E., /réd./, voir: *Italia*.
- Tamayo y Salmoran R., 1981, *The State as a problem of jurisprudence*, dans: *The Study of the State*, p.387-407.
- Tauxier L., 1921, *Le Noir de Bondoukou, Koulangos - Dyoulas - Abrons*, Paris.
- Tauxier L., 1937, *Moeurs et histoire de Peuls*, Paris.
- Tauxier L., 1942, *Histoire de Bambara*, Paris.
- Tomanovskaya O., 1973, *Izoutcheniye problemi guenezisa gosoudarstva na afrikanskom materiale*, dans: *Osnovniye problemi afrikanistiki. Etnografiya. Istoriya. Filologuiya*, p.273-283, Moskva.
- Traoré D., 1950, *Les relations de Samory et l'état de Kong*, NA, N° 47, p.96-97.

- Triaud J.L., 1969, La lutte entre la Tidjaniya et la Qadiryia dans le Macina au dix-neuvième siècle, Annales de l'Université d'Abidjan, Série F, fasc.I, p.149-171.
- Tymieniecki K., 1921, Procesy twórcze formowania się społeczeństwa polskiego w wiekach średnich /Processus créateurs de la formation de la société polonaise au moyen âge/, Warszawa.
- Tymieniecki K., 1928, Społeczeństwo Słowian Lechickich /Ród i plemię/ /Société des Slaves Lechites /Clan et tribu//, Lwów.
- Tymieniecki K., 1956, "Plemiona" i "gniazda". Przyczynek do dziejów zanikania układu rodowo-patriarchalnego i umacniania się układu feudalnego /"Tribus" et "clans territoriaux". Contribution à l'histoire de la disparition du système clanique et patriarcal et de la consolidation du système féodal/, dans: Pisma wybrane /Oeuvres choisies/, p.311-367, Warszawa.
- Tymowski M., 1967, Le Niger, voie de communication des grands états du Soudan Occidental jusqu'à la fin du XVI^e siècle, AB, N^o 6, p.73-95.
- Tymowski M., 1970, Les domaines des princes du Songhay /Soudan occidental/. Comparaison avec la grande propriété foncière en Europe au début de l'époque féodale, AESC, 25^e Année, N^o 6, p.1637-1658.
- Tymowski M., 1971, Głos w dyskusji nad referatem T. Lalika /Voix dans la discussion sur la communication de T. Lalik/, Pamiętnik X Powszechnego Zjazdu Historyków Polskich w Lublinie 9-13 września 1969 r., t.3, Referaty i dyskusja, sekcja I-IV, p.307-308, Warszawa.
- Tymowski M., 1974, Le développement et la régression chez les peuples de la boucle du Niger à l'époque précoloniale, Warszawa.
- Tymowski M., 1974a, La ville et la campagne au Soudan Occidental du XIV^e au XVI^e siècle. Problème des rapports économiques, Acta Poloniae Historica, t.29, p.51-79.
- Tymowski M., 1978, Evaluations of Samori and world-outlook changes in historiography - from colonialism to decolonization, dans: Sources and Historiography on African National-liberation Movements, ed. by László Krizsán, Studies in Developing Countries, N^o 96, p.127-136, Budapest.
- Tymowski M., 1979, Historia Mali /Histoire du Mali/, Wrocław.
- Tymowski M., 1980, The Rulers of Kenedugu /Tieba and Babemba/ in the Face of French Colonial Expansion, AALA, special issue 7,

- Leadership and National Liberation Movement in Africa, Ed. by Th. Büttner, p.37-46, Berlin.
- Tymowski M., 1981, Le développement de Sikasso, capitale du Kenedougou en tant que siège du pouvoir politique et centre urbain /texte photocopié/, Conférence Etat et Société en Afrique Noire, Paris, Septembre 1980, Université de Paris, Centre de Recherches Africaines.
- Tymowski M., 1981a, The Army and the Formation of the States of West Africa in the Nineteenth Century: The Cases of Kenedugu and Samori State, dans: The Study of the State, p.427-442.
- Urvoy Y., 1936, Histoire des populations du Soudan Central /Colonie du Niger/, Paris.
- Vaneček V., 1949a, Les "družiny" /gardes/ principales dans les débuts de l'état Tchèque, CzPH, t.2, p.427-447.
- Vaneček V., 1949b, Prvních tisíc let... Předstátní společenská organizace a vznik státu u českých slovanů, Praha.
- Vansina J., 1961, De la tradition orale. Essai de méthode historique, Tervuren.
- Vansina J., Mauny R., Thomas L.V., 1964, The Historian in tropical Africa, London.
- Vendeix M.J., 1934, Nouvel essai de monographie du pays sénoufo, BCEHSAOF, t.XVII, N° 4, p.578-652.
- Waitz G., 1880, Deutsche Verfassungsgeschichte, t.1, Berlin.
- Wasilewski T., 1958, Studia nad składem społecznym wczesnośredniowiecznych sił zbrojnych na Rusi /Etudes sur la composition sociale des forces armées en Russie du haut moyen âge/, Studia Wczesnośredniowieczne, t.IV, p.301-389.
- Wasilewski T., 1970, Historia Bułgarii /Histoire de Bulgarie/, Wrocław.
- Wasilewski T., 1972, Organizatzia gorodovoy drujiny i yeyo rol v formirovaniou gosoudarstv, dans: Stanovleniye rannefeodalnykh gosoudarstv, p.106-122, Kiev.
- Webster D., Warfare and the Evolution of the State: A Reconsideration, American Antiquity, vol.40, N° 4, october, p.464-470.
- Wenskus R., 1961, Stammesbildung und Verfassung. Das Werden der frümittelalterlicher gentes, Köln-Graz.
- Wędzki A., 1962, Družyna, dans: Słownik Starożytności Słowiańskich /Dictionnaire des Antiquités Slaves/, t.1, II^e partie, p.391-393, Wrocław.

- White G., 1971, Firearms in Africa: an introduction, JAH, XII, 2 p.173-184.
- Zahn D., 1963, La dialectique du verbe chez les Bambara, Paris.
- Zajączkowski A., 1970, Muntu dzisiaj /Muntu aujourd'hui/, Warszawa.
- Zawadzki S., 1961, Tradycyjne rozbieżności w sporze o istotę państwa /Divergences traditionnelles dans la controverse au sujet de l'essence de l'Etat/, dans: Spór o istotę państwa, p.9-68, Warszawa.
- Zawistowicz-Adamska K., 1971, Systemy krewnicze na Słowiańszczyźnie w ich historyczno-społecznym uwarunkowaniu /Systèmes de parenté dans le monde slave dans leur conditionnement historique et social/, Wrocław.

Index des personnes

- Abramowicz A. 310
Abur Nasr Jamil 307
Aguibou Tall voir Tall Aguibou
Ahmadou Tall voir Tall Ahmadou
Ahmadou voir Traore Ahmadou
Alfa Sidibe de 40
Alldridge Thomas J. 125
Almami /Emir el Moumenin/ titre de Samori 23, 31, 36, 47, 51, 57, 59, 102, 119, 250, 261
Amara Dieli Koujate 40, 41, 60, 63
Amara Kande 63
Aminata Diara 41
Ammadou Hammadi Lobbo /Chikou Amadou/ 273, 274
Amselle Jean Loup 302
Anderson Benjamin 109
Ansoumana voir Traore Ansoumana
Ansoumana Koujate 69
Archinard Louis 31, 34, 47, 75, 96, 101, 103, 104, 109-111, 116, 127, 128, 187, 214, 216, 222, 223, 225, 227
Arlabosse L. 111, 123, 128, 129
Audeoud H.M. 149, 160, 161, 165, 168, 190, 213, 217-220, 223, 225, 227

Ba Amadou Hampaté 122, 316, 317
Babatou 304
Babemba voir Traore Babemba
Bah Tierno Moctar 116, 117, 128, 158, 213, 215, 217, 218, 220, 222, 223, 227
Baratier général 47, 112, 116, 127, 128

- Bardach Juliusz 221, 302, 305, 308, 311
Bathily Abdoulaye 128
Bazin Jean 305, 306
Béart Ch. 210
Bedaux Roger 121
Bembanitieni voir Traore Bembanitieni
Berete clan 15, 109, 248
Bernus Edmond 107, 108, 118, 125, 127, 129, 210, 303, 305
Bilali Koruma 27, 31, 35, 41, 46, 80, 86, 105, 115
Binger Louis Gustave 28, 29, 37, 43, 48, 74, 78, 79, 108, 110-
-127, 149, 160, 213, 216, 217, 219, 228
Biton Kouballi 270, 272
Bloch Marc 308
Bobrzyński Michał 229
Bolou Mamoudou 40, 41
Bonhoure 109
Bonnardot capitaine 123, 127
Bonnier Etienne 63, 105, 119
Bonnier Gaëtan 129
Borgnis-Desbordes Gustave 28, 34, 109, 116
Boutillier J.L. 302
Bouys 116
Braycevskiy M. 311
Brasseur Gérard 190, 212, 217, 223
Braulot capitaine 149, 153, 156, 162, 165, 178, 190, 213, 214,
221-223, 225, 227
Briquelot J. 105, 129
Brunner Heinrich 309
Buczek Karol 229, 302, 305, 308, 311

Caillié René 305, 306
Carniero Robert L. 303, 310
Cesar 287, 309
Chailley Marcel 128
Cheikou Amadou voir Ammadou Hammadi Lobbo
Cisse Bocar 220
Cisse Youssoof Tata 108
Cissoko Sèkéne Mody 303
Claessen Henri J.M. 118, 230, 302-304, 309, 311, 312
Cohen Ronald 302

- Collieux M. 133, 134, 137-139, 152, 157, 158, 210-215, 217, 218
 Combes A. 28, 32, 34, 51, 103, 105, 112, 119, 125
 Conrad Herman 309
 Coquery-Vidrivitch Catherine 312
 Crowder Michael 128
 Czekanowski Jan 308, 310, 312

 Daget Jacques 122, 306, 307
 Danilova L. 302
 Dargelos Victor 105, 129
 Daouda voir Traore Daouda
 Daoula-Ba voir Traore Daoula-Ba
 Dąbrowska Elżbieta 310
 Delafosse Maurice 107, 108, 210, 222, 224, 305, 312
 Diara clan 273
 Diaule Karamoko voir Toure Diaule Karamoko
 Dieterlen Germaine 107, 306
 Dioma 141
 Dovjenok W. 311
 Dyimba Sako 275

 Ehrlich Stanisław 302
 El-Hadj Omar /Omar Saidu Tall/ 275, 276, 277, 279
 Engels Fryderyk 302, 310
 Erixon Sigurd 308
 Ernst Dorothea 116
 Evans-Pritchard Edgar Edward 230, 302, 310

 Fabou voir Toure Keme Brema
 Fafa 140, 155
 Fafitini voir Traore Fafitini
 Fanianama /Nfa Nianama/ 156
 Ferréol 210
 Fila Kali Sidbe 41, 60, 97
 Firth Raymond 308
 Fisher H. 112
 Fode Drame 15, 109
 Fofana Kalil 108-110, 117, 118, 120-127
 Fortes Meyer 230, 302, 310
 Fou voir Traore Fou

- Frey H. 28, 103, 117, 120, 125, 126, 128
 Fried Morton H. 302
 Fustel de Coulanges 308
 Fyfe Christofer 115, 124, 125

 Gallieni Joseph 97, 98, 112, 115, 117, 124, 126, 127, 128, 210,
 222, 307
 Garrett George H. 125
 Gatelet 111, 114, 118, 128, 129
 Geffcken Heinrich 311
 Gleysztor Aleksander 302
 Goody Jack 303, 312
 Gouraud général 37, 106, 112, 114, 116, 118-121, 124-127, 129,
 150, 193, 214
 Grabski Andrzej Feliks 309
 Graus František 309, 310
 Grékow Boris D. 309, 311
 Gurewicz Aron 312

 Handelsman Marcelli 308, 310, 312
 Hargreaves John 307
 Hindess B. 302
Hirst P. 302
 Hitti Philip 310
 Holas Bohumil 112, 127, 210, 211, 222, 224, 226, 304
 Holden Jeff 116, 304
 Hopkins Anthony G. 210, 302, 312
 Hugueny capitaine 103
 Humbert Gustave 31, 34, 50, 75, 104, 111, 112, 117, 127, 129

 Ingold général 120
 Issaka voir Traore Issaka

 Jellinek Jerzy 302

 Kaba clan 14
 Kamara clan 12, 15, 109
 Kamara Masorona 12, 13, 17
 Kamieniecki Witold 309
 Kanya-Forstner A. 128
 Karamogho Mori 20-22
 Karamogho Oule Wattara voir Wattara Karamogho Oule

- Karamogho Sako 63
Karamogho Tie 153, 156
Karpiński Rafał 310
Kasina Traore voir Traore Kasina
Kassa voir Traore Kassa
Keme Brema, voir Toure Keme Brema
Khazanov Anatolij 302
Kodjo Niamkey 118, 210
Kogler J. 308
Kokisi 63
Konaré Oumar 107
Konate clan 15, 109
Koranyi Karol 121
Koulibali clan 272
Kounadi Kelebagha 41, 60
Kouroubari Amadou 108-110, 112, 115, 118, 123-128
Krader Lawrence 311
Kroeber Alfred Louis 308
Kubbel Lew E. 310, 312
Kuhn H. 309
Kula Marcin 311
Kulczycki Ludwik 302
Kurnatowska Zofia 310
Kurz Donald V. 304
- Labouret Henri 107, 108, 118, 127
Lalik Tadeusz 311
Langama Fall 40, 41, 60, 86, 102, 114, 115
Lartigue de 37, 42, 112, 116, 129
Last Murray D. 306, 311
Leciejewicz Lech 310-312
Lefillatre 109
Legassick Martin 33, 110, 112-115, 123-125
Leroi-Gourhan André 308
Letniew Artiom B. 107
Levasseur 116
Levis Herbert 307, 311
Levtzion Nehemia 107
Leynaud E. 107, 108
Lombard Jacques 312

- Łowmiański Henryk 221, 230, 287, 288, 290, 302, 308-312
 M'Fa /mon Père/ titre de Samori 55, 57, 59
 Macierewicz Antoni 311
 Maine Fode 63
 Malinkamori voir Toure Manigbe Mori
 Malinowski Bronisław 308
 Małowist Marian 310, 312
 Mama Traore voir Traore Mama
 Mamadou Fofana 158
 Mamadou Lamine 103
 Mamadou Sise voir Sise Mamadou
 Managbe Mamadi voir Toure Managbe Mamadi
 Mangin Charles 114
 Manigbe Mori voir Toure Manigbe Mori
 Maninka Mori voir Toure Manigbe Mori
 Maquet Jacques 312
 Marchand Jean Baptiste 149, 161, 162, 178, 190, 215-218, 221-224,
 228
 Masaran Mamadi voir Toure Masaran Mamadi
 Massa Tohoma Traore voir Traore Massa Tohoma
 Mauny Raymond 107, 121, 123
 Mauss Marcel 215
 Meillassoux Claude 107, 108, 271, 302, 303, 306
 Méniaud Jacques 109, 111, 114-118, 120, 123, 125-129, 210, 212-
 -214, 216-221, 223, 225, 226, 228, 304
 Mévil André 110, 120, 128
 Mitteis **Heinrich** 309
 Modzelewski Karol 310-312
 Molokounafa 212
 Momo voir Traore Momo
 Moniot Henri 312
 Monteil Charles 52, 54, 105, 108, 121-123, 305, 306
 Monteil Parfait Louis 32, 112, 129, 186, 222, 223, 228
 Morgan Lewis H. 308
 Mori 156
 Mori Soulemani 15, 109
 Mori Oule voir Sise Mori Oule
 Morifingdian 41, 60, 63, 120
 Morisson capitaine 170, 217

- Morlay voir Toure Morlay
 Moukhtar voir Toure Moukhtar
 Moumourou-M'Fa voir Traore Moumourou-M'Fa
 Musset Lucien 310
- N'Zie Diara Souba 135
 Nadolski Andrzej 309, 310
 Nalepa Jerzy 221
 Naman Mania 48
 Nebout Albert 32, 38, 47, 52, 61, 109, 112, 116-118, 120, 125,
 126, 128
 Ngolo Diara 270, 272
 Ngolo Konde 38, 41, 52, 60
 Niamakala Amara /Amara Dieli Diabate/ 63
 Nianamagha clan 137
 Niane Djibril Tamsir 303
 Nienigale 156
 Nieousykhine A. 302
 Niouma-Mori voir Toure Niouma-Mori
 Nowak Bronisław 107, 108, 222, 302, 305
- Olderogge Dymitr A. 312
 Oloruntimehin B. Olatunji 109, 307
 Omar Saidu Tall voir El-Hadj Omar
- Pageard Robert 306
 Paques Viviana 107
 Park Mungo 306
 Peroz Etienne 12, 15, 17, 25, 28, 36, 37, 46, 49, 57, 61, 109-
 -127, 129, 164-166, 180, 181, 213, 214, 216, 218, 220, 223,
 225, 304
 Person Yves 5, 11, 13, 14, 18, 29, 31, 33, 35, 37, 73, 107-114,
 116-129, 137, 138, 210-213, 216, 220, 225, 226, 228, 235,
 302-305
 Petot F. 212, 217
 Piasts dynastie 299, 311
 Piekarczyk Stanisław 309, 311
 Pigueba /Pintieba/ Wattara voir Wattara Pigueba
 Piłaszewicz Stanisław 307
 Pirenne Henri 308, 309

Poklewski Tadeusz 310

Post A.H. 308

Potekhin I. 312

Quiquandon F. 133, 134, 137, 143, 148-150, 152, 156, 160, 162,
166, 169, 171, 176, 186, 187, 190, 192-194, 202, 203, 210-
-228, 253, 304

Roth Paul 309

Rouard le Card 124

Rouch Jean 303, 304

Russocki Stanisław 311, 312

Sachs Ignacy 305, 308, 311

Saint-Martin Yves 109, 307

Salenc Jules 307

Salla 140

Samb Amar 307

Sarankenyi femme de Samori 97

Sarankenyi-Mori voir Toure Sarankenyi-Mori

Sauvageot Serge 306

Sawicki Witold 308, 309, 311

Schlesinger Walter 309

Schnapper Bernard 115

Sebald Peter 116

Sée Henri 308

Sekongo clan 130

Sekou Wattara voir Wattara Sekou

Sere Brema voir Sise Sere Brema

Sere Burlay voir Sise Sere Burlay

Service Elman R. 303, 311

Siagha Moussa /Datah Mousa/ 75, 76, 121

Siloue clan 130

Sise clan 13-15, 248

Sise Mamadou 63

Sise Mori Oule 13, 14

Sise Sere Brema 13, 20, 22

Sise Sere Burlay 13

Skalník Peter 118, 230, 231, 302-304, 309, 311, 312

Smaldone Joseph 312

Smith Robert S. 112, 123, 311

- Smolka Stanisław 229
 Sokolewicz Zofia 308
 Soro clan 130
 Sugy Catherine 303
 Souranama Wattara voir Wattara Souranama
 Suret-Canal Jean 112, 127, 216, 306, 311
 Swartz Marc 304
 Szemiński Jan 311
 Szymański Wojciech 310
- Tabaczyńscy Eleonora et Stanisław 310
 Tacit 287, 309
 Tall Aguibou 20, 22, 109
 Tall Ahmadou 276, 277
 Tall Madina Ly 107
 Tamayo y Salmorán Ronaldo 304
 Tari Mori 40
 Tasili Manghan 63
 Tauxier Louis 8, 107, 108, 305-307
 Thurnwald Richard 308
 Tidjani 276
 Tieba voir Traore Tieba
 Tiemohotohoma voir Traore Tiemohotohoma
 Tiemokonko 137
 Tomanovskaya O. 230, 302, 312
 Touo clan 130
 Toure clan 12, 14, 23
 Toure Diaoule Karamogho 40, 41, 58, 60, 97, 113, 114, 119
 Toure Keme Brema /Fabou/ 16, 22, 28, 40, 60, 102
 Toure Laafia 12
 Toure Managbe Mamadi 58
 Toure Manigbe Mori /Maninka Mori, Malinkamori/ 22, 28, 35, 40,
 51, 60, 102, 103
 Toure Masaran Mamadi 40, 114
 Toure Morlay 41
 Toure Moukhtar 41
 Toure Niouma-Mori 114
 Toure Samori passim
 Toure Sarankenyi-Mori 32, 38, 40, 41, 48, 58, 60, 113, 263

- Tournier capitaine 17, 28, 51, 111, 112, 122
- Traore clan 133-138, 140, 142-145, 151, 152, 154-158, 168, 173, 175-178, 195, 202, 204, 207, 239-242, 248, 249, 252, 254, 255, 261, 262
- Traore Ahmadou 144, 152, 154, 155, 161, 163, 173, 176
- Traore Ansoumana 154
- Traore Babemba 32, 44, 112, 115, 138, 144, 145, 149-157, 160-162, 165, 168, 172-174, 176-178, 180, 181, 190, 194-199, 201, 202, 208, 209, 213, 216, 220, 225, 227, 228, 253, 254, 259, 260, 262
- Traore Bembanitieni 154, 167, 176
- Traore Daouda 140, 143, 176, 212
- Traore Daoula-Ba 135, 137-141, 143, 144, 146-148, 208, 228, 246, 249
- Traoré Dominique 127
- Traore Fafitini 154
- Traore Fou 144, 152, 155, 161, 173, 175, 176, 178, 179
- Traore Issaka 152, 155
- Traore Kasina 134, 135
- Traore Kassa 135, 154, 253
- Traore Mama 155
- Traore Massa Tohoma 136, 137, 155
- Traore Momo 152, 154
- Traore Moumourou-M'Fa 154
- Traore Tieba 48, 54, 63, 83, 102, 114, 125, 133, 134, 138, 140, 141-152, 154-158, 160-173, 175-181, 187-191, 194-199, 201, 202, 209, 212, 213, 216, 225, 227, 228, 239, 246-249, 253, 254, 260, 262, 263
- Traore Tiemohotohoma 154
- Triaud Jean Louis 306, 307
- Tyam Mohammadou Aliou 307
- Tymieniecki Kazimierz 229, 231, 302, 305, 308, 309
- Tymowski Michał 107, 109, 110, 118, 123, 128, 210, 216, 217, 220, 228, 303, 305, 306, 310-312
- Urvoy Yves 307
- Vaneček V'aclav 309, 310
- Vendeix M.J. 210
- Vign'e d'Octon P. 216

- Wa Kamissoko 107
 Waitz Georg 309
 Wasilewski Tadeusz 309-311
 Wattara clan 132-134, 137, 234
 Wattara Karamogho Oule 99
 Wattara Figueba /Pintieba/ 137
 Wattara Sekou 136
 Wattara Souranama 136, 137
 Webster David 311
 Wenskus Reinhard 293, 309, 310
 White Gavin 303

 Yeo clan 130

 Zahn Dominique 108
 Zajązkowski Andrzej 107
 Zawadzki Sylwester 302
 Zawistowicz-Adamska Kazimiera 108

Index géographique et ethnographique

- Afrique 29, 45, 48, 77, 80, 117, 130, 160, 229, 235, 236,
246, 273, 293, 298, 300-303, 307, 312
- Afrique du Nord 78
- Afrique occidentale 12, 32, 43, 45, 70, 102, 121, 123, 132,
159, 174, 175, 185, 192, 232, 233, 235, 236, 240, 246,
260, 269-271, 276, 284, 296-298, 301, 303, 310-312
- Afrique orientale 310
- Allemands 161, 162
- Anglais 45, 81, 106, 161, 162
- Arabes 310
- Asie 229
- Atlantique 22, 23
- Avars 232, 310
- Ba fleuve 105
- Bafing fleuve 123, 275
- Bagoé fleuve 102, 141
- Baleya pays 22
- Bamako ville 14, 22, 44, 53, 82, 128, 130, 159, 161, 177,
185, 216, 260, 271
- Bambara Etats et peuple 33, 231, 239, 269, 270, 273-276, 278,
279, 282, 283, 286, 298, 305, 306
- Bandiagara ville 276
- Baratoumboun village 104
- Baoule fleuve 102, 141
- Beledougou région 43, 53, 82, 159
- Beleglasso village 135
- Bissandougou ville 12, 15, 18, 21, 35-37, 46, 47, 51, 57, 68,
71, 72, 75, 76, 85, 96, 97, 101, 104, 105, 113, 122, 123,
263, 266, 305

- Bobo-Dioulasso ville 130, 137, 138, 161, 162, 185, 216, 226,
228, 235
- Bohème 298
- Bougoula village 139, 140, 152, 165, 166
- Bougoula région 135
- Bougouni ville 185
- Bouna ville 116
- Boure région 22, 70, 81, 96, 103
- Bozo peuple 275, 276
- Bruxelles 45
- Celtes 288
- Côte d'Ivoire colonie 105
- Côte d'Or colonie 47
- Dabadougou village 38, 41, 42, 52, 121
- Dabakala ville 32, 38, 47, 75, 99, 105, 106, 112, 123, 266,
305
- Dakar ville 29
- Dala village 15, 16, 19, 240
- Dendi région 303
- Dialonke peuple et l'Etat 275, 278
- Diamanko fleuve 31, 48, 104
- Diawara peuple 276, 278, 298
- Diegounko village 275
- Dina voir Peuls
- Dinguiray ville 20-22, 109, 275, 276
- Dioma région 135
- Dioula peuple 5, 7, 9-11, 16, 68, 81, 82, 96, 107, 122, 130-
-134, 141, 145, 146, 161, 162, 185, 197, 231-233, 236,
238, 242-245, 248, 250, 251, 260, 269, 305
- Diouma région 22, 96, 103
- Djenne ville 22, 185
- Djimini région 248
- Dogon peuple 275, 276
- Doùe village 106, 129
- Europe 45, 142, 229, 286, 290, 292, 294, 297, 301, 311, 312
- Europe centrale et orientale 310
- Europe orientale 312
- Européens 103, 151, 271

- Fafadougou Etat 140, 141, 148, 155, 162, 169, 171, 220, 228,
 248, 249
 Faradougou village 104
 Fengolo village 135, 140, 152, 165
 Ferkessedougou village 228
 Fo village 141
 Polona région 134, 135, 139, 141, 195, 228
 Foroba province 40
 Fouta Djallon region 81, 275, 303
 Fouta Toro région 275, 279
 Français 27, 28, 32, 38, 41, 44-48, 50-54, 60, 61, 82, 83,
 97, 99, 100, 102-107, 110, 112, 114, 116, 120, 121, 133,
 134, 152, 159, 161-164, 168, 172, 173, 177, 178, 187, 197,
 202, 260, 276, 305
 France 28, 30, 31, 45, 46, 48, 51, 52, 54, 78, 82, 83, 88, 95,
 96, 100-103, 106, 124, 146, 148, 159, 161, 164, 176, 177,
 179, 187, 198, 228, 248, 249, 252, 258, 263, 264, 266,
 275, 283, 300, 304, 307
 Francs 292, 311
 Freetown ville 47
 Gale camp militaire 103
 Ganadougou region 135, 138, 139, 141
 Ganadougou-Finkolo village 165
 Gao ville 230, 235
 Gaule 292
 Germaines 296
 Goueleba village 105
 Gouelemou village 105, 129
 Goulasso village 148, 155, 171, 213
 Gwiriko Etat 137-139, 248
 Hamdallahi ville 224
 Haut-Fleuve region autonome de la colonie du Sénégal 103
 Hongrois voir Magyars
 Ibérique peninsule 292
 Italie 292
 Kaarta Etat 231, 275
 Kabasarana Etat 14, 23, 24, 108, 259
 Kaboila region 135

- Kabouela village 165
 Kafela village 165
 Kangaba ville 21
 Kankan ville 14, 20-24, 28, 67, 75, 93, 97, 103-105, 121,
 185, 235, 250, 266, 305
 Kapolondougou région 135, 139
 Karagona village 187, 188
 Kayes ville 185
 Kenieba-Koura village 17, 28, 46, 51, 96, 122, 123, 125,
 263
 Keniera village 103, 109, 117
 Kerouane village 104
 Khassonke Etat 275, 276, 298
 Kinian ville 133, 137, 140, 141, 148, 149, 155, 156, 163,
 168, 171, 173, 176, 186-188, 195, 203, 223
 Kissi peuple et région 15, 109
 Kita fort et ville 103, 128, 275
 Koloni village 63
 Kong Etat 131-134, 136, 137, 139, 231, 239
 Kong ville 23, 53, 99, 106, 115, 125, 130, 131, 161, 162,
 185, 216, 234, 235, 248, 260, 266, 303
 Koniakari village 276
 Korhogo cercle 226
 Korhogo ville 137
 Kouroussa ville 21, 22
 Koutiala cercle 226
 Lanfiala village 140
 Lombards 292, 310, 311
 Lomé ville 116
 Lotyo ruisseau 164
 Loutana village 133, 148, 152, 156, 163, 170, 171, 176, 186,
 188, 189, 203, 213, 223
 Lutomiersk village 310
 Macina pays 44, 53, 82, 159, 269, 273, 276, 278, 279, 297
 Madina village 13, 20-24
 Magyars /Hongrois/ 292, 298, 310
 Mali Etat 5, 10, 134, 231, 238
 Malinke peuple 5, 7-11, 96, 107, 231, 232, 236-238, 269, 270,
 275, 276

- Manchester 124
 Mandé peuples 5, 8, 133, 238, 269
 Maniambaladougou village 12
 Mecque 251, 275
 Medine 185
 Milo fleuve 5, 21, 78
 Milo vallée 97
 Minianka peuple et territoire 187, 228
 Moriouledougou Etat 13, 14, 22, 108
 Mossi peuple et Etats 44, 53, 83, 115, 125, 130, 159, 185,
 198, 160, 303
 N^o Gourodougou village 165
 Nafadie fort 104, 128
 Natie région 135
 Ngolasso région 135
 Niagassola fort 128
 Niakho village 58, 75, 96, 123
 Nielle village 137
 Niengouelendougou région 135
 Niger fleuve 5, 21, 22, 30, 78, 123, 224, 281
 Niger vallée 97
 Niokho village 135
 Nioro ville 276
 Normands 292
 Odienne ville 14, 23
 Oussako village 104
 Paris 29, 46, 109
 Peuls /Dina/ Etat 81, 269, 270, 273-276, 278-281, 283, 288,
 303
 Peuls peuple 185, 273-279, 297, 307
 Pologne 298, 299
 Potsdam 116
 Protoboulgares 292, 310
 République Démocratique Allemande /RDA/ 116
 Rimaibe peuple 275
 Russie 310, 311
 Saint-Louis 46, 75
 Sanankoro ville 12, 15-19, 53, 104, 105, 240, 244, 245

- Sankaran pays 21, 109
Sarekene village 193
Satama village 105
Segou Etat /Bambara/ 231, 239, 269, 270, 273, 275, 279, 305,
307
Segou Etat /Toucouleurs/ 263
Segou ville 22, 130, 148, 161, 162, 171, 177, 185, 187, 216,
276, 303, 305
Sénégal colonie et Etat 75, 275, 279
Senoufo peuple 130-134, 136, 140, 185, 192, 231, 232, 235,
236, 238, 253
Serer peuple 270
Sieke région 22, 96, 103
Sierra Leone colonie 31, 40, 45, 46, 47, 48, 53, 81, 82, 86,
115
Siguiri village 21, 128
Sikasso /Sougokan/ ville 28, 36-38, 40, 46, 48, 50, 74, 78,
79, 89, 96, 100, 102, 106, 114, 117, 122, 125, 135, 140,
141, 143, 146, 149, 150, 153, 154, 156, 158, 160-168,
172-176, 180-183, 186, 189-191, 193, 197, 202, 208, 209,
212, 220, 226, 228, 252, 254, 258-260, 262, 266, 305
Sina village 165
Slaves 285, 288
Sokola village 106
Sokoto Etat 239
Sombiko fleuve 31, 104
Somono peuple 275, 276
Songhay Etat 230, 234, 270
Songhay peuple 302
Soubaiendougou village 213
Soudan Français 104
Sougokan voir Sikasso
Souroukani village 165
Tenetou village 105, 119
Tengrela ville 137, 228
Tere village 75
Tiafeso village 106, 129
Tiére village 149
Tinkisso fleuve 22, 78, 123

- Tiongui village 194
 Tiola village 138, 165
 Togo colonie 47, 116, 161
 Tombouctou ville 22, 235, 276, 310
 Touaregs peuple 224
 Toucouleurs Etat 53, 54, 100, 101, 109, 118, 140, 248, 269,
 275-279, 282, 283, 291, 292, 304, 308
 Toucouleurs peuple 270, 275, 276, 297, 298
 Toukoro montaigne 75, 104
 Tourka peuple 141
 Varègues 310
 Visigoths 292
 Volta Noire fleuve 137
 Wa village 48
 Walata ville 235
 Worodougou région 14, 23, 130
 Zanadougou village 138
 Zangaradougou village 165
 Zegoueledougou région 135, 139

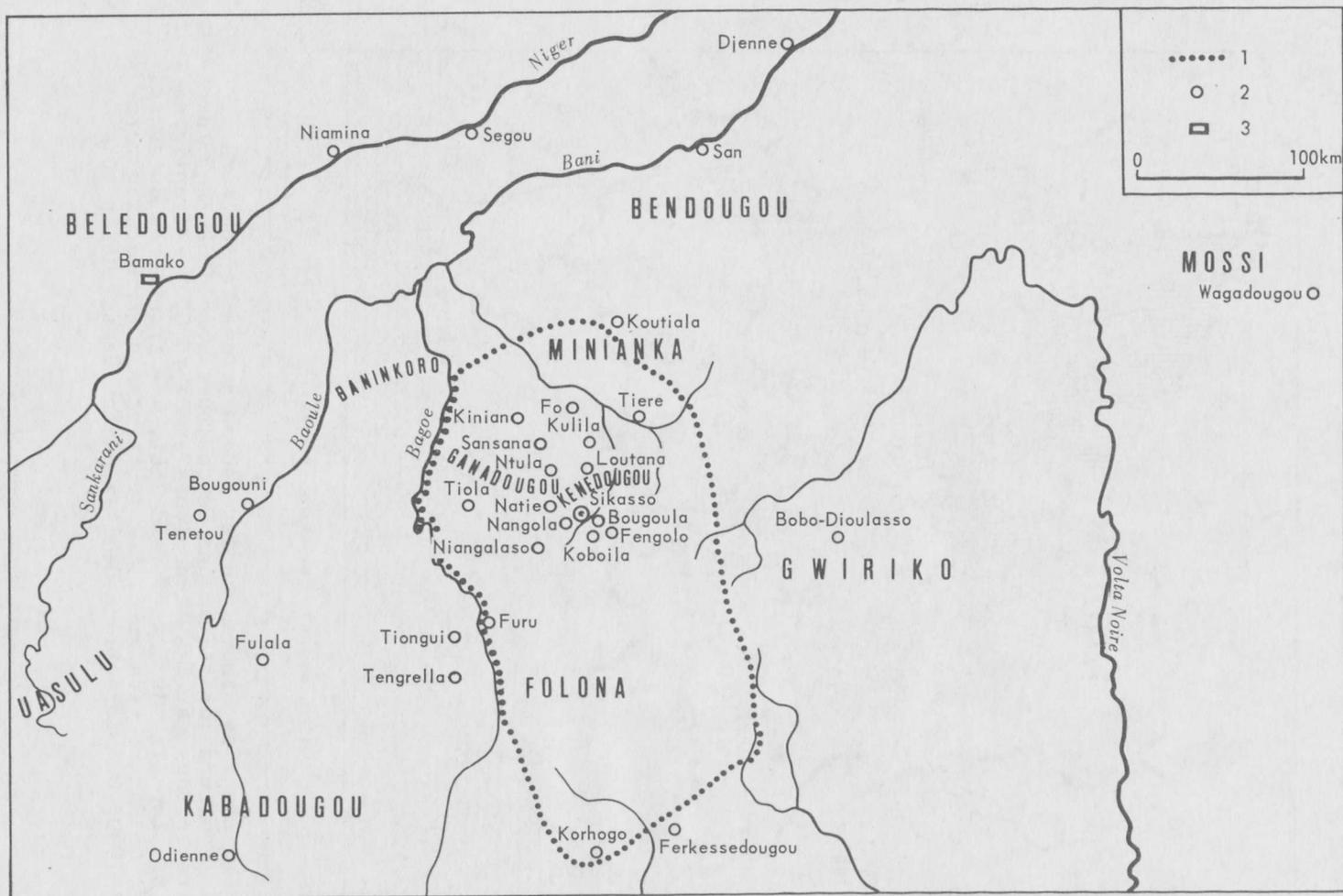
TABLE DES MATIERES

1.	L'armée de l'Etat de Samori	5
1.1.	Du kafou à l'organisation étatique	5
1.1.1.	Sociétés Malinke et Dioula dans le cadre du système segmentaire du kafou	5
1.1.2.	Période des luttes entre petits centres politiques. Début de la carrière de Samori	12
1.2.	L'organisation de l'armée de Samori	24
1.2.1.	Recrutement	24
1.2.2.	Effectifs	28
1.2.3.	Types des troupes, détachements, armées	32
1.2.4.	Simples sofa et hiérarchie des chefs militaires	33
1.2.5.	Armement	43
1.2.6.	Formation. Tactique, opérations et stratégie. Conception de la lutte et des guerres	48
1.3.	L'armée et l'appareil d'Etat	55
1.4.	Les bases économiques du fonctionnement de l'armée. Finances. Commerce. Transport	69
1.5.	L'armée et les processus et structures sociales	84
1.6.	Les fonctions intérieures et extérieures de l'armée	94
	Notes	107
2.	L'armée du Kenedougou	130
2.1.	De l'organisation segmentaire des Senoufo à la formation de l'Etat de Kenedougou	130
2.2.	L'organisation des troupes du Kenedougou	145
2.2.1.	Recrutement	145
2.2.2.	Effectifs	147
2.2.3.	Types des troupes, détachements, armées	150
2.2.4.	Hiérarchie des grades militaires. Commandants et leur origine	154

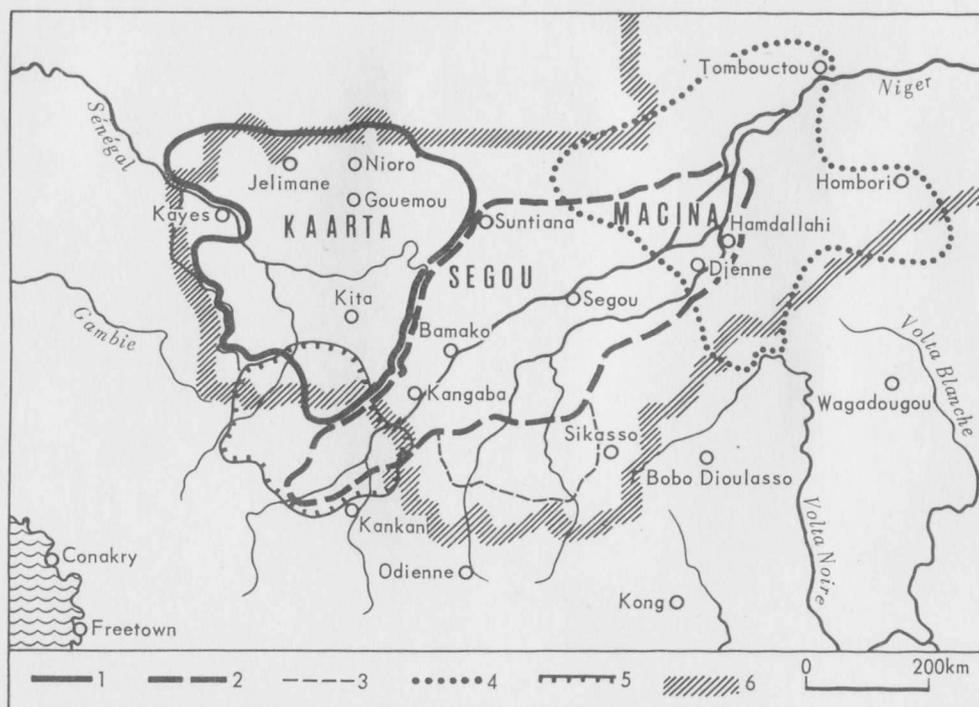
2.2.5. Armement et fortifications	159
2.2.6. Formation des sofa, tactique, conceptions stratégiques	166
2.3. L'armée et les autres institutions étatiques . .	175
2.4. L'armée face à l'économie et au système fiscal .	184
2.5. L'armée face à la société	201
2.6. Les fonctions de l'armée du Kenedougou	206
Notes	210
3. Problèmes, comparaisons, hypothèses.	229
3.1. Le problème de la formation des Etats de Samori et de Kenedougou et le rôle de l'armée dans ce processus	229
3.1.1. Causes de la formation des Etats de Samori et de Kenedougou. Stimulants et freins du développement	231
3.1.2. Groupes sociaux. Moyens et méthodes de la construction des Etats	240
3.2. L'armée et le fonctionnement des structures éta- tiques primitives. L'évolution de ces structures	257
3.3. Comparaison des armées de Samori et du Kenedougou avec les armées des autres organisations étatiques primitives	269
3.3.1. Comparaison avec les armées des Bambara de Segou, des Peuls de Macina et des Toucouleurs	269
3.3.2. Essai de comparaison des armées ouest-afri- caines avec les gardes princières /compagnon- nages/ des Etats européens du haut moyen âge	284
Notes	302
Abréviations	313
Sources	314
Travaux modernes	322
Index des personnes	339
Index géographique et ethnographique	350



Etats de Samori, de Kenedougou et des Toucouleurs.
 1 - frontières de l'Etat des Toucouleurs vers 1862, 2 - territoires perdus par les Toucouleurs avant 1870, 3 - frontières du premier Etat de Samori vers 1885, 4 - frontières du second Etat de Samori vers 1896, 5 - frontières du Kenedougou vers 1890, 6 - directions de l'expansion venant de la côte



Etat de Kenedougou. 1 - frontières du Kenedougou vers 1890, 2 - villages entourés de tata, 3 - fort français



Etats des Bambara et Etat des Peuls au Macina /Dina/
 1 - frontières du Kaarta au début du XIX^e siècle, 2 - frontières du Segou au début du XIX^e siècle, 3 - conquêtes du Segou après 1842, 4 - frontières du Dina /1818-1862/, 5 - frontières de l'Etat des Dialonke dans les années 1820-1840, 6 - frontières du Mali actuel

